Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Sysdau
Scot de l'aire métropolitaine Bordelaise

Scot aire métropolitaine bordelaise bioclimatique

• Annexes •

PROJET DE SCOT

Les annexes *du SCoT*

Diagnostic territorial

et enjeux

SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise

Projet arrêté le 16 avril 2025

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Sysdau
Scot de l'aire métropolitaine Bordelaise

avec la contribution de

a'urba
agence d'urbanisme
Bordeaux Aquitaine

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Sommaire

1 **Une mosaïque de paysages remarquables et variés** 7
Consolider la charpente paysagère et préserver les qualités des territoires et le cadre de vie

2 **Une trame verte et bleue constituée d'écosystèmes remarquables et de nature ordinaire** 19
Préserver et compléter la trame de biodiversité, condition de vie de nos territoires

3 **Un équilibre fragile des activités agricoles dans un contexte périurbain peu favorable** 35
Conforter la diversité des agricultures autour d'une trame d'espaces agricoles périurbains et urbains

4 **Une consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers maîtrisée ces dix dernières années** 49
Réduire la consommation d'ENAF : prioriser sa localisation, l'optimiser partout

5 **Des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre corrélées à la forte croissance de la métropole** 61
Faire face aux préoccupations environnementales et optimiser les nouvelles potentialités énergétiques

6 **Des ressources naturelles indispensables au développement de l'aire métropolitaine** 73
Respecter les principes de gestion équilibrée des ressources naturelles

7 **Un territoire vulnérable face aux risques et aux nuisances** 81
Intégrer les contraintes du territoire dans son développement urbain

8 **Un territoire économiquement dynamique** 103
Permettre un développement des activités performantes à l'ensemble des territoires de l'aire métropolitaine

9 **Une métropole à la croisée des grands réseaux européens, mais des conditions de déplacements contraintes localement** 115
Refonder une régulation transports-urbanisme pour une métropole de proximité et améliorer les accessibilités au territoire

10 **Une évolution de la croissance urbaine qui interroge la place de l'aire métropolitaine bordelaise dans l'armature départementale** 129
Faire émerger un projet d'accueil à la hauteur des enjeux de croissance et d'attractivité de la métropole régionale

11 **Une offre en équipements et services structurante à l'échelle des territoires** 139
Garantir un niveau d'équipements à la hauteur des évolutions des territoires

12 **Une offre commerciale trop découplée de l'organisation urbaine et du réseau de transport collectif** 149
Équilibrer l'économie de la consommation et maintenir la diversité commerciale

13 **Consolider et équilibrer l'armature urbaine pour une aire métropolitaine du vivre-ensemble** 161
Consolider l'armature urbaine émergente de l'aire métropolitaine

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Un diagnostic sur le temps long
note méthodologique

Une analyse temporelle de long terme : continuité et évolution

L'élaboration du Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise repose sur un diagnostic approfondi du territoire. Dans un souci de cohérence et de rigueur, l'état des lieux établi dans le cadre du SCoT Grenelle de 2014 est maintenu en l'état. Ce choix permet de disposer d'une base de référence solide et d'analyser les dynamiques territoriales sur un temps long, en identifiant les évolutions majeures survenues au cours de la dernière décennie.

Loin d'être figé, ce diagnostic historique constitue un socle d'observation et de comparaison essentiel pour évaluer l'impact des politiques mises en œuvre depuis 2014. Il offre une lecture des transformations à l'œuvre, qu'il s'agisse des mutations urbaines, de l'évolution des mobilités, de la transition énergétique ou encore de la préservation des espaces naturels et agricoles. En confrontant les ambitions initiales du SCoT Grenelle aux résultats observés, cette approche permet d'objectiver les tendances et d'anticiper les inflexions nécessaires pour répondre aux défis actuels.

Un suivi renforcé par indicateurs : trajectoires et dynamiques de 2014 à 2024

Afin d'affiner cette lecture dynamique du territoire, le diagnostic est enrichi par un suivi détaillé des principaux indicateurs identifiés. Chaque indicateur fait l'objet d'un chapitre dédié, mettant en perspective son évolution entre 2014 et 2024. Ce travail analytique permet de tracer les trajectoires territoriales et de mesurer les écarts entre les objectifs fixés et la réalité des transformations observées. Il s'appuie notamment sur les travaux de mise en œuvre réalisés entre 2014 et 2024, ainsi que le bilan-évaluation du SCoT Grenelle de 2019. Les 13 entrées thématiques du diagnostic de 2014, identifiées dans le sommaire, sont reprises pour assurer une continuité et une évaluation fine des évolutions.

Cette approche quantitative et qualitative permet de mieux cerner les forces et faiblesses du territoire et d'identifier les points de bascule nécessaires pour engager pleinement l'aire métropolitaine bordelaise dans la transition bioclimatique.

Une reformulation des enjeux à l'aune des mutations réglementaires et sociétales

Enfin, le diagnostic du SCoT Bioclimatique ne saurait être une simple mise à jour du précédent document. Il intègre une reformulation des enjeux territoriaux à la lumière des évolutions réglementaires, des transformations sociales et des enseignements tirés de la mise en œuvre du SCoT Grenelle de 2014.

Le contexte législatif a connu des mutations profondes, avec notamment l'émergence du cadre contraignant du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) issu de la loi Climat & Résilience ou encore les nouvelles exigences de sobriété énergétique. De même, les dynamiques démographiques, les attentes sociétales en matière de cadre de vie, la nécessité d'une résilience accrue face au changement climatique et les nouvelles formes de mobilités imposent une réévaluation des priorités d'aménagement du territoire.

Ainsi, le SCoT Bioclimatique se doit d'articuler son diagnostic autour de ces nouveaux enjeux, en tenant compte des enseignements de la décennie écoulée. Il s'agit d'un exercice d'équilibre entre continuité et adaptation, visant à inscrire l'aire métropolitaine bordelaise dans un développement cohérent, durable et résilient.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

1

Une mosaïque de paysages remarquables et variés

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Cinq grandes entités paysagères

Le territoire de l'aire métropolitaine réunit schématiquement cinq des grands paysages de la Gironde : deux très distincts, l'Entre-deux-Mers à l'est et le plateau des Landes girondines à l'ouest, entrecoupés par la vallée de la Garonne, la vallée de la Dordogne et leur confluence au sein de l'estuaire de la Gironde.

Chacun de ces grands paysages s'identifie et se différencie par les contrastes qui existent dans les reliefs, dans l'occupation du sol et les types de cultures pratiqués, mais aussi par les différents modes d'implantation des villages et villes au sein de ces territoires. La reconnaissance de cette diversité et l'appréhension des éléments constitutifs de ces paysages permettront une meilleure maîtrise des évolutions de l'aire métropolitaine par la valorisation du cadre de vie des habitants.

Les grandes entités paysagères de l'aire métropolitaine

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

L'Entre-deux-Mers : entre périurbain et campagne

Un paysage vallonné

Paysage de collines et de vallons, l'Entre-deux-Mers est sillonné par un important chevelu de cours d'eau, et est organisé autour d'une dorsale est-ouest, qui partage les bassins versants vers la Garonne au sud, et vers la Dordogne au nord. Tandis que la limite sud de ce territoire est marquée par un front de coteaux dominant d'une soixantaine de mètres la Garonne, le plateau s'affaisse plus lentement et sans rupture vers le nord et les zones humides de la vallée de la Dordogne.

L'occupation du sol s'est faite en petites parcelles diversifiées où se mêlent prairies, vignes, cultures et boisements, avec une prédominance toutefois de la vigne.

Les boisements accompagnent essentiellement l'important réseau des vallons et sont relayés sur les plateaux par un système bocager plus ou moins préservé à l'approche de l'agglomération ; on observe ainsi une présence beaucoup plus marquée des boisements des plateaux et du bocage au sud.

Une multitude de noyaux de vie

Enfin, le relief vallonné de l'Entre-deux-Mers a généré l'implantation d'une multitude de noyaux de vie, et dans des situations géographiques très diversifiées. Les villages sont ainsi répartis régulièrement sur le territoire, en situation dominante sur le plateau, à flanc de coteaux dans les vallons ou encore au plus près de l'eau en fond de vallée. Ils sont reliés par un maillage serré de routes et chemins. Une forte imbrication entre l'habitat originellement lié à l'exploitation agricole et la nature caractérise ainsi ces paysages ruraux.

Un équilibre ville-nature fragile

Le développement de l'urbanisation par construction le long des routes ou par poches de lotissements tend à transformer le paysage, c'est-à-dire le cadre de vie qui était souvent à l'origine même de l'installation des habitants, en rompant l'équilibre ville-nature.

L'augmentation de la population dans ces territoires génère une augmentation des déplacements. Dans certains cas, les routes « de campagne » se transforment alors en voirie à gros gabarit, le vocabulaire routier colonise la campagne (2x2 voies et ronds-points, etc.) tandis que les centres-bourgs deviennent à la fois invivables et dangereux.

Un territoire fragmenté

Infrastructures et constructions tendent à fragmenter puis cerner l'espace agricole. Le morcellement des terrains met en péril leur exploitabilité avant de mettre en cause la viabilité même de l'activité. Il génère également la rupture des continuités écologiques et paysagères des espaces naturels et agricoles.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

La vallée de la Garonne, de la ville fluviale aux villages-chapelet

Deux rives très distinctes

Au sein de la vallée de la Garonne, l'organisation des paysages est intimement liée aux reliefs et au fleuve. La vallée présente deux rives très distinctes :

- un coteau boisé dominant en rive droite, marqué par les échancrures des vallons ;
- des terrasses douces en rive gauche qui ont favorisé l'implantation des vignobles des Graves et de la ville de Bordeaux.

L'emprise de la plaine alluviale est de largeur quasiment constante depuis Langon jusqu'à Bordeaux. L'organisation de l'espace s'y fait de manière perpendiculaire au fleuve ; cette trame parcellaire organisatrice est encore très lisible au sein même des tissus urbanisés de la ville de Bordeaux. Ensuite, au sortir de la ville, l'occupation du sol alterne : vignes, cultures, sylviculture et marais.

Une urbanisation contrainte par le relief sur la rive droite

En pied de coteau, les bourgs, très contraints par le relief, n'ont que très peu de possibilités de s'étendre. Le bâti a dès lors tendance à se développer le long du seul axe de communication, la RD 10, ou encore dans le lit majeur, comme en témoigne l'installation de plusieurs petites zones d'activités. Sur les coteaux, dans une situation pourtant privilégiée, apparaissent également des installations opportunistes. Celles-ci dessinent une silhouette anarchique, sans valorisation de la géographie et du paysage.

Une urbanisation le long des axes de circulation en rive gauche

Comme sur l'ensemble du territoire, l'urbanisation sur la rive gauche se fait en grande partie le long des axes de circulation, qui sont ici multiples et parallèles à la vallée. Il en résulte une perte de contact entre le plateau et la vallée, c'est-à-dire une perte de ce qui caractérise le territoire habité et qui fait son identité. Dans le même temps, ce sont les espaces urbains qui se fondent et se confondent ; les centres-bourgs fortement soumis au trafic automobile deviennent dangereux, voire inhospitaliers, pour l'habitant.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Les paysages des Landes girondines, l'ouest de l'aire métropolitaine

De nombreuses variations sous une apparente unicité

Les Landes occupent le nord du grand triangle délimité par la pointe de Grave au nord, les lacs et les dunes du littoral à l'ouest, et par le Médoc, l'agglomération bordelaise, les graves et le Bazadais à l'est, le long de l'axe Gironde-Garonne.
Les paysages des Landes girondines, à l'ouest de l'aire métropolitaine bordelaise, sont caractérisés par de vastes étendues boisées de pins maritimes, entrecoupées de grandes cultures à champs ouverts. Il est à noter cependant que, derrière cette apparente unicité, se dégagent de nombreuses variations :

- l'eau est présente sous différentes formes, naturelles (lagunes) ou artificielles (fossés, crastes), et favorise le développement de « micropaysages » riches en diversité végétale et animale ;
- l'accompagnement végétal en sous-étage diffère également, et particulièrement selon le taux d'humidité du sol ;
- la diversité des âges des peuplements forestiers génère des situations distinctes, depuis la coupe rase où le paysage s'ouvre en vaste clairière jusqu'au peuplement adulte où le regard circule entre les troncs, en passant par les jeunes peuplements, complètement opaques ;
- à l'approche de l'aire métropolitaine, et plus spécifiquement au sud-ouest, la transition entre les Landes et les Graves dessine un paysage plus varié associant culture de pins, boisements de feuillus et parcelles agricoles ouvertes.

Une urbanisation qualitative en relation avec l'élément naturel

En confortant leur identité, les communes de l'Ouest bordelais offrent un bon niveau de services de tous leurs quartiers et cherchent à maintenir un équilibre emploi-actifs dans ces territoires qui restent majoritairement boisés.
Ces communes doivent continuer à être accompagnées dans la maîtrise publique et l'acquisition des forêts, principalement de feuillus, autour des ruisseaux qui les caractérisent : Jalles de Blanquefort, Eau Bourde, Eau Blanche, Saucats.

Ce réseau des cours d'eau et les contacts avec la forêt constituent un support potentiel d'une urbanisation qualitative en relation avec l'élément naturel. Ces espaces de nature, qu'ils soient agricoles ou naturels, participent aux aménités urbaines et permettent d'ancrer la ville dans son territoire naturel.

La maîtrise publique et l'acquisition progressive de certains espaces de continuités écologiques remarquables pourront contribuer à assurer le lien avec les communes voisines du Pays du bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre : Audenge, Marcheprime, Mios et Le Barp.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Les paysages de la confluence et de l'estuaire

Ils se caractérisent par la présence en leur centre d'une plaine inondable très large. Occupée par des marais cultivés et des zones humides, elle révèle de nombreuses structures végétales autour d'un parcellaire organisé perpendiculairement au fleuve. La présence de nombreuses îles enrichit un paysage de vallée au profil asymétrique : coteaux raides et falaises en rive droite, terrasses douces alluviales en rive gauche.

Le Bec d'Ambès est l'extrême langue de terre qui sépare la Dordogne de la Garonne. Ses terrains plats sont favorables à la constitution de marais, cultivés ou pâturés. La proximité de Bordeaux et des deux rivières navigables ont fait du Bec d'Ambès un lieu de prédilection pour l'implantation d'activités industrielles, qui dressent haut leurs silhouettes sur les horizons du marais.

Les paysages des terrasses du Médoc

Le pays du Médoc s'étend en aval de Bordeaux sur la rive gauche de la Gironde, jusqu'à la pointe de Grave. C'est le domaine de la vigne, implantée sur les anciennes terrasses alluviales du fleuve. Hors de ces croupes graveleuses, le marais reprend ses droits au fond des jalles, qui s'écoulent lentement du massif forestier, mais surtout aux abords mêmes du fleuve, et notamment au niveau de la confluence.

L'ascension vers le nord offre de larges horizons, des sols de grave blanc neigeux plantés de vignes, où la forêt est toujours présente en toile de fond, ainsi que le front des coteaux de la rive droite. La Gironde est perceptible, mais invisible, séparée des dernières vignes par des zones humides pâturées et bocagées à l'abri des digues.

Les villages s'égrainent « hors d'eau », en limite du lit majeur, tout en gardant un lien fort au fleuve par l'émission d'antennes perpendiculaires vers les « ports ». Ils sont entrecoupés par l'important réseau des affluents qui descend du plateau.

Une urbanisation contenue par des terroirs d'excellence

Les phénomènes observés sur la confluence et le Médoc sont similaires à ceux que l'on peut rencontrer sur la majeure partie du territoire de l'aire métropolitaine.

La pression urbaine générée par la ville de Bordeaux sur les communes voisines tend à produire des quartiers faits d'opérations successives et juxtaposées les unes aux autres, qui forment un paysage urbanisé, mais non urbain ; le tissu est de faible densité, très consommateur d'espace. Si des terroirs d'excellence parviennent à contenir leur urbanisation, les terres moins nobles résistent difficilement au développement urbain, notamment à proximité de Bordeaux et dans la zone de la confluence.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Les paysages de la vallée de la Dordogne

La vallée de la Dordogne, également asymétrique, offre en rive droite de très beaux coteaux marqués et découpés sur lesquels se dessinent des silhouettes urbaines remarquables depuis le fleuve. En rive gauche, en revanche, les coteaux de l'Entre-deux-Mers s'affaissent doucement dans la plaine ; à l'approche de la confluence, les horizons s'élargissent et préfigurent ainsi le paysage très ouvert de l'estuaire. Au sein d'une large plaine alluviale, la rivière forme des méandres très serrés. De nombreuses structures végétales perdurent entre les terres largement cultivées de cet espace, qui représente un lieu privilégié de nature pour les habitants de cette partie de l'Entre-deux-Mers.

Avec la proximité des grands axes de circulation, A10, RN89, D242 et voie ferrée, et des paysages remarquables, le secteur fait montre d'une forte attractivité.

Le développement des villages sur le rebord des terrasses tend ainsi à se faire sans délimitation nette entre les différents lieux de vie. Les extensions se font en grandes poches de lotissements qui transforment le paysage, et notamment le paysage perceptible depuis les centres-bourgs à l'instar du « balcon » de Saint-Loubès.

De manière concomitante, l'urbanisation gagne les collines et participe à la fragmentation du territoire agricole.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Le plan Paysage de l'aire métropolitaine bordelaise

Vers une meilleure prise en compte des paysages de l'aire métropolitaine bordelaise

Depuis 2015, l'aire métropolitaine bordelaise s'est engagée dans une démarche visant à renforcer la reconnaissance et la gestion de ses paysages. Cette ambition s'est concrétisée par l'élaboration d'un Plan de paysages, labélisé en 2017 par le ministère de la Transition écologique. Cet outil stratégique propose un plan d'action structuré, fondé sur des objectifs de cohérence paysagère et intégrant des enjeux clés, tels que l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Le Plan de paysages est un levier essentiel pour décliner et mettre en œuvre les orientations du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise. Il accompagne les collectivités dans leurs choix stratégiques, politiques et d'aménagement afin d'assurer la qualité et la diversité des paysages. Son approche ne se limite pas à leur protection, mais englobe aussi leur gestion et leur évolution, en intégrant les dynamiques territoriales et en s'appuyant sur des valeurs partagées.

Pour garantir une application efficace des stratégies paysagères, le plan repose sur une collection de documents et d'outils dédiés. Ceux-ci permettent aux acteurs locaux d'orienter l'évolution des paysages en cohérence avec les enjeux environnementaux, économiques et sociaux du territoire.

Des paysages de vignes en sursis

La politique d'arrachage des vignes pourrait profondément transformer les paysages, traditionnellement façonnés par la vigne. Plusieurs conséquences majeures peuvent être envisagées : la fragmentation et la diversification des paysages de l'Entre-deux-Mers, le reboisement spontané et la fermeture des paysages, la perte d'identité paysagère et culturelle, l'évolution des structures bocagères et des continuités écologiques ou encore les risques de friches et d'enfrichement.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Le plan Paysage de l'aire métropolitaine bordelaise

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Consolider la charpente paysagère et préserver les qualités des territoires et le cadre de vie

La charpente paysagère a pour objectif premier d'organiser l'urbanisation au regard des espaces naturels et agricoles pour aller vers une valorisation réciproque.

L'enjeu est donc de faire en sorte que la ville se tourne vers l'espace « non construit » qui est son paysage, son cadre de vie, et qui participe fortement à la fabrique de son identité. Elle doit ainsi s'appuyer sur les éléments fondateurs de son paysage.

Parallèlement, la charpente paysagère crée des continuités territoriales sur lesquelles la ville doit s'appuyer. Car si la nécessité de ces continuités n'est plus à démontrer dans la préservation de la biodiversité, elles sont aussi à considérer comme un potentiel d'agrément important au bénéfice de la ville et de ses habitants.

Reconnaître et préserver les éléments fondateurs du territoire

Faire de l'eau un support de l'organisation urbaine : les fleuves, les vallées de la Dordogne et de la Garonne

Les fleuves et leur lit majeur, la confluence, l'estuaire, les rives et les coteaux sont identifiés comme des paysages identitaires exceptionnels.

Le cas du lit majeur, en rive droite de la ville-centre, « oublié » ou nié par les protections anticrues et les cotes de seuil, est l'illustration parfaite d'une situation où la ville s'abstrait de sa géographie. Orienter l'urbanisation à partir de la charpente paysagère, c'est précisément tirer parti des spécificités du site pour créer les conditions d'une construction particulière et respectueuse des dynamiques en présence.

Préserver les couloirs de l'eau et le réseau des vallons

Les cours d'eau sont une véritable richesse du territoire : ils revêtent un rôle essentiel par leur contribution à l'équilibre hydraulique (approvisionnement des nappes et limitation des risques d'inondation), l'amélioration de la qualité de l'eau (filtration), le développement des dynamiques écologiques et l'enrichissement des paysages (par la diversité de la flore qu'ils accueillent).

- En rive gauche, les couloirs de l'eau : révélateurs du passage de l'eau, ils évoquent son parcours depuis les sources du plateau jusqu'au fleuve et rappellent ainsi la spécificité d'un territoire situé entre fleuve et plateau.
- À l'est, les cours d'eau sont autant de sillons qui creusent un paysage vallonné. La reconnaissance des vallons souligne la géographie du territoire et sa situation « entre deux mers » ; elle pointera également les « cols » qui permettent le passage d'un bassin versant à l'autre.

Affirmer le plateau sylvicole et les couloirs de la forêt comme éléments essentiels de la charpente paysagère

Le massif forestier caractérise l'aire métropolitaine sur sa partie occidentale. Ses qualités environnementales sont multiples. Aussi, il semble essentiel que la charpente paysagère mette en évidence son rôle majeur dans le fonctionnement du territoire de l'InterSCoT afin d'en consolider les vocations économiques, environnementales et sociales, et afin également d'en préciser les conditions de constructibilité.

Les « couloirs de la forêt » sont situés de manière à maintenir les espaces boisés et les cultures landaises (le grand paysage) au plus près de la ville agglomérée ; ils affirment ainsi la spécificité du plateau landais et notamment de son sol. À l'instar des couloirs de l'eau, leur présence entre deux communes en permet la distinction par la préservation d'un espace de respiration.

Les couloirs de la forêt font le lien entre le plateau landais et les terrasses boisées des Graves. Ils révèlent la continuité du plateau landais au travers des tissus urbanisés. Ils sont à la fois un espace de contact entre la ville et sa nature et un espace de respiration entre entités bâties.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES BESOINS

1

Des modifications paysagères structurelles à anticiper

Une vulnérabilité accrue face au changement climatique

Le territoire est exposé à une intensification des effets du changement climatique, avec des vagues de chaleur plus fréquentes, une aggravation des îlots de chaleur urbains et une raréfaction des ressources en eau. L'artificialisation croissante fragilise les continuités écologiques et limite la capacité du territoire à réguler naturellement la température. La disparition progressive des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) réduit leur rôle de tampon climatique et accélère la perte de biodiversité. Sans action, la fragmentation des milieux accentuera la vulnérabilité des écosystèmes et compromettra leur résilience à long terme.

Une dégradation des paysages et une perte de biodiversité

L'urbanisation met en péril les paysages et les continuités écologiques qui structurent le territoire. La disparition potentielle des paysages de mosaïques agricoles et sylvicoles affaiblit les corridors écologiques, menaçant la faune et la flore locales. La biodiversité dite « ordinaire », bien que cruciale pour l'équilibre des écosystèmes, est particulièrement exposée à ces pressions et reste insuffisamment protégée. Par ailleurs, la banalisation des espaces ouverts entraîne une perte d'identité paysagère et affaiblit l'attractivité du territoire, tant sur le plan résidentiel qu'économique et touristique. Si ces tendances se poursuivent, elles risqueraient de compromettre durablement la qualité du cadre de vie et la capacité d'adaptation du territoire aux mutations en cours.

La mutation des paysages viticoles impose d'anticiper les tensions entre déprise agricole, pression foncière et stratégies de reconquête, tout en intégrant l'émergence de nouveaux acteurs dans la gestion du foncier post-arrachage.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

2

Une trame verte et bleue constituée d'écosystèmes remarquables et de nature ordinaire

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Une « trame verte et bleue » essentiellement structurée par l'eau

Vecteur de biodiversité, l'eau est omniprésente sur l'aire métropolitaine bordelaise, depuis le plateau landais jusqu'à la plaine alluviale des fleuves et de leurs nombreux affluents parcourant la rive droite et la rive gauche de la Garonne. Cette spécificité régionale, qui se traduit localement par la prépondérance de milieux humides et aquatiques dans les espaces officiellement reconnus comme étant importants pour la biodiversité, est à l'origine d'une superposition et d'une imbrication de la « trame verte » et de la « trame bleue ». Ainsi, ces deux trames, que les lois Grenelle définissent de manière distincte, sont indissociables pour appréhender le fonctionnement écologique du territoire.

Les importants aménagements hydrauliques (travaux de drainage dès le XVII^e siècle dans les palus et au XIX^e siècle sur le plateau landais) et les modes de valorisation agricole et sylvicole de ces espaces ont abouti à une diversité de milieux tout à fait originaux : palus, mosaïque agrosylvicole du plateau landais, etc. La valeur écologique de ces espaces est la résultante d'un socle culturel et identitaire fort et d'équilibres instables entre valorisation économique des espaces, mesures de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles et gestion des risques naturels.

Le système Garonne-Dordogne-Estuaire

Identifiés comme axes migratoires majeurs par le SDAGE Adour-Garonne, inscrits en site Natura 2000, la Garonne, la Dordogne et l'estuaire de la Gironde abritent de nombreux habitats prioritaires (vasières, bancs de sable, replats boueux, zones exondées à marée basse, prés-salés…) et des populations de poissons migrateurs, dont l'esturgeon européen.

Les principaux facteurs de pression sur ces milieux sont la surpêche et la pollution des. L'aggravation des étiages, le phénomène de bouchon vaseux, la hausse des températures de l'eau liée au changement climatique provoquent une chute des concentrations d'oxygène dans l'eau et forment une barrière chimique pour les poissons, renforcée au niveau de l'agglomération bordelaise du fait des rejets principalement d'origine domestique mal maîtrisés.

Les marais, palus et bocages humides associés à la Garonne, Dordogne et à l'Estuaire : réservoirs de biodiversité et zones humides majeures

En grande partie inscrites en site Natura 2000, ces zones humides fluviales sont les milieux les plus représentés sur le territoire de l'aire métropolitaine bordelaise. Les marais du Haut-Médoc (Beychevelle, Labarde et Arcins), de Bruges, Blanquefort et Parempuyre, du Bec d'Ambès, de Saint-Loubès et Izon jusqu'au bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans forment un chapelet plus ou moins continu d'espaces le long du lit majeur des grands fleuves. Ils abritent une grande richesse faunistique et floristique et constituent l'habitat prioritaire de nombreuses espèces emblématiques des écosystèmes girondins. Également champ d'expansion des crues et milieux indispensables à la productivité piscicole, ces espaces assurent de nombreux services environnementaux à la collectivité.

Bien qu'en grande partie protégés par l'inconstructibilité liée aux PPRI, les marais demeurent menacés sur leurs franges par la pression urbaine de l'agglomération bordelaise, et sont touchés par l'évolution des pratiques agricoles (déclin de l'élevage et développement de la maïsiculture).

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Une « trame verte et bleue » essentiellement structurée par l'eau

Les cours d'eau secondaires et leurs milieux associés

L'intérêt écologique du réseau hydrographique secondaire est lié à la présence de forêts-galeries de feuillus à dominante de chênes pédonculés, d'aulnes et de saules, formant un système de continuités écologiques à la fois aquatiques et terrestres (liées aux berges et aux boisements et prairies associés), permettant la circulation de nombreuses espèces animales. Ces milieux constituent l'habitat privilégié du vison d'Europe, de la loutre d'Europe, de la genette et de la cistude d'Europe.

Au niveau des jalles de Saint-Médard et d'Eysines, du Gât-Mort et du Saucats côté plateau landais, du Gestas et de la Pimpine côté Entre-deux-Mers, ces milieux sont bien identifiés et protégés par l'inscription en site Natura 2000. Le reste du réseau hydrographique situé en tête de bassin versant, composé de petits émissaires plus ou moins intermittents et artificialisés, souffre d'un manque de connaissance et de protection. En rive gauche de la Garonne, plus particulièrement, le chevelu hydrographique très dense composé de crastes, fossés aménagés au sein du massif landais dans le prolongement des cours d'eau « naturels » est indispensable pour connecter les réservoirs de biodiversité du territoire. De façon générale, ces émissaires font l'objet de multiples altérations et pressions liées en particulier.

Les secteurs de landes humides et les lagunes du plateau landais

Les lagunes, petits plans d'eau circulaires (quelques dizaines de mètres) exclusivement alimentés par la nappe phréatique, sont des milieux très originaux et très spécifiques qui parsèment le massif forestier landais. Présentant un intérêt floristique (faux-cresson de Thore, pilulaires : minuscules fougères endémiques de l'Ouest européenne), les lagunes jouent un rôle majeur dans la reproduction de plusieurs espèces d'amphibiens (parmi lesquels le crapaud calamite) et hébergent une entomofaune particulière. Longtemps considérées comme une gêne pour les activités agricoles et forestières, les lagunes ont souvent été détruites (drainage, comblement...). L'abaissement de la nappe phréatique du massif landais, induit en grande partie par l'usage agricole et les drainages agricoles et sylvicoles excessifs, a conduit au dessèchement d'une grande partie d'entre elles ; très nombreuses sont les lagunes ayant disparu au cours des dernières années. Protégées et valorisées sur le territoire du Parc naturel régional des Landes de Gascogne (lagunes de Saint-Magnes et Louchats), les lagunes présentes en tête des bassins versants de la jalle de Blanquefort et du Saucats et de l'Eau Blanche sur le territoire de l'aire métropolitaine bordelaise demeurent plus vulnérables. En effet, elles ne font pas encore l'objet d'inventaires exhaustifs.

En général, les secteurs riches en landes humides sont situés dans les mêmes secteurs que ceux riches en lagunes et forment un continuum hygrophile au niveau des interfluves propices aux échanges entre bassins versants. Les secteurs les plus riches en landes humides et en lagunes forment ainsi une véritable « ceinture bleue » plus ou moins continue à l'ouest de l'agglomération bordelaise. Cette ceinture bleue, qui suit la ligne de partage des eaux entre océan et Gironde (correspondant approximativement à la moitié ouest du périmètre du SYSDAU), permet les échanges biologiques entre bassins versants. Ces milieux souffrent d'un manque de connaissance et de protection adaptées.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

De nombreux espaces importants pour la biodiversité identifiés

Les sites Natura 2000

Un site Natura 2000 est une zone protégée faisant partie du réseau européen Natura 2000, qui vise à préserver la biodiversité en protégeant les espèces et les habitats naturels dont l'intérêt écologique connu est affirmé. Les sites Natura 2000 sont désignés en vertu de la Directive Habitats-Faune-Flore et de la Directive Oiseaux. Ils incluent des Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour les oiseaux et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour d'autres espèces et types d'habitats.

On ne recense qu'une seule ZPS (Directive Oiseaux) sur le territoire du SYSDAU, mais 14 ZSC. À noter, l'intégration, fin 2024, du parc de l'Ermitage de Lormont au sein du réseau Natura 2000. Le détail de ces sites Natura 2000 est présenté dans le tableau ci-après.

Type	Code	Nom	Superficie	Communes du SCoT
ZPS	FR7210029	Marais de Bruges	262 ha	Bruges
ZSC	FR7200683	Marais du Haut Médoc	5 055 ha	Cussac-Fort-Médoc, Arcins, Margaux-Cantenac, Labarde, Arsac
	FR7200660	La Dordogne	5 685 ha	Ambès, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Loubès,
	FR7200677	Estuaire de la Gironde	60 931 ha	Cussac-Fort-Médoc, Lamarque, Arcins, Soussans, Margaux-Cantenac, Macau
	FR7200687	Marais de Bruges, Blanquefort et Parempuyre	256 ha	Bruges, Blanquefort
	FR7200688	Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans	1 589 ha	Ayguemorte-les-Graves, Beautiran, Bègles, Cadaujac, Isle-Saint-Georges, Saint-Médard-d'Eyrans, Villenave-d'Ornon
	FR7200698	Carrières de Cénac	23 ha	Cenac
	FR7200803	Réseau hydrographique du Gestas	404 ha	La Sauve, Salleboeuf, Pout, Cursan, Croignon, Camarsac, Beychac-et-Caillau
	FR7200805	Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines	964 ha	Blanquefort, Bruges, Eysines, Haillan, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Saint-Jean-d'Illac, Saint-Médard-en-Jalles, Taillan-Médoc
	FR7200797	Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats	1 400 ha	Ayguemorte-les-Graves, Beautiran, Brède, Cabanac-et-Villagrains, Castres-Gironde, Saint-Médard-d'Eyrans, Saint-Morillon, Saint-Selve, Saucats
	FR7200700	La Garonne	6 684 ha	Bègles Blanquefort, Cadaujac, Ludon-Médoc, Parempuyre, Villenave-d'Ornon, Bassens, Ambès, Quinsac, Beautiran, Langoiran, Bouliac, Cambes, Latresne, Camblanes-et-Meynac, Saint-Louis-de-Montferrand, Le Tourne, Baurech, Castres-Gironde, Floirac, Tabanac, Isle-Saint-Georges, Macau, Bordeaux, Lormont
	FR7200682	Palus de Saint-Loubes et d'Izon	1 237 ha	Saint-Loubès, Saint-Sulpice-et-Cameyrac
	FR7200686	Marais du Bec d'Ambès	2 618 ha	Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul
	FR7200804	Réseau hydrographique de la Pimpine	347 ha	Carignan-de-Bordeaux, Cenac, Fargues-Saint-Hilaire, Latresne, Lignan-de-Bordeaux, Loupes, Sadirac
	/	Parc de l'Ermitage	/	Lormont

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

De nombreux espaces importants pour la biodiversité identifiés

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

Une ZNIEFF est un espace naturel inventorié en raison de son intérêt écologique. Il existe deux types de ZNIEFF :

- ZNIEFF de type I : « espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional » (INPN) ;
- ZNIEFF de type II : « espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentour » (INPN).

Les ZNIEFF n'ont pas de valeur réglementaire directe, ce sont des inventaires, mais elles servent de base pour la mise en place de politiques de protection de l'environnement et de gestion des espaces naturels.

On dénombre 30 ZNIEFF de type 1 et 19 ZNIEFF de type 2 sur le territoire du SYSDAU.

ZNIEFF de type 1

Code	Nom	Code	Nom
720001965	Grand marais et petit marais	720002381	Marais d'Arcins
720008231	Coteau de l'ermitage à Lormont	720030125	Gravières de Tanticoste
720007956	Zone centrale des palus de Saint-Loubès et d'Izon	720015753	Bois de Degans
720030052	Prairies humides et plans d'eau de Blanquefort et Parempuyre	720030076	Habitats humides du Gat mort aval et moyen
720014183	Rives des îles du nord, verte et Cazeau, île et vasière de Macau	720015752	Vallon de la Soye et bois de Mauquey
720030027	Zone humide de la sablière	720002383	Réserve naturelle des marais de Bruges
720030053	Bocage de Ludon-Médoc et Macau	720030042	Habitats du cuivre des marais et bois humides du marais de Beychevelle
720015754	Ruisseau et coteaux du Gaillardon	720030128	Lagunes et mares du nord-ouest bordelais
720030028	Butte de Guimberteau et vallon du Peyrat	720014190	Mare du bois de Thouars
720002379	Champ de tir de Souge	720015755	Bois de l'Artolie
720030040	Le thil : vallée et coteaux de la Jalle de Saint-Médard	720030011	Landes de Lesqueblanque
720014198	Lagune ronde de Saucats	720030022	Bocage de la basse vallée du Saucats et du cordon d'or
720020117	Bocage de la basse vallée de l'eau blanche	720014151	Landes humides des Arguileyres
720030032	Marais mouille de Labarde	720008233	Lagunes du bassin versant du Gat mort
720030024	Ancienne gravière du marquis	720030044	Grottes de Cenac et zones humides de la vallée de la Pimpine

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

De nombreux espaces importants pour la biodiversité identifiés

ZNIEFF de type 2

Code	Nom	Code	Nom
720030132	Palus de Bouliac et Latresne	720001964	Zones humides d'ambès à Saint-Louis-de-Montferrand
720020014	La Dordogne	720030129	Landes, lagunes et mares du Nord-Ouest bordelais
720030039	Réseau hydrographique de la Jalle, du camp de Souge à la Garonne, et marais de bruges	720001975	Marais de Beychevelle et marais du Merich
720030023	Le Saucats	720002382	Marais du médoc de Blanquefort à Macau
720002389	Réseau hydrographique de la Pimpine et coteaux calcaires associés	720012948	Coteaux calcaires des bords de Garonne de Quinsac à Paillet
720020119	Coteaux de l'agglomération bordelaise : rive droite de la Garonne	720001974	Bocage humide de la basse vallée de la Garonne
720007951	Marais de Labarde, Cantenac et Arsac	720015759	Vallées et coteaux de l'Euille et de ses affluents.
720007955	Palus de Saint-Loubès et d'Izon	720030050	Têtes de bassin versant et réseau hydrographique du Gat mort
720015764	Vallée du Gestas	720013624	Estuaire de la gironde
720015751	Vallées et coteaux du Gaillardon et du Lubert		

Parc Naturel Régional (PNR) du Médoc

Le PNR du Médoc, classé par décret du 24 mai 2019, est le 54e parc naturel régional de France. Situé dans le département de la Gironde, il s'étend sur une partie de la région naturelle du Médoc. La charte du PNR a été approuvée pour 15 ans en 2019.

10 des 51 communes du PNR sont localisées sur le territoire du SYSDAU : Cussac-Fort-Médoc, Lamarque, Arcins, Soussans, Margaux-Cantenac, Arsac, Labarde, Macau, Le Pian-médoc, Ludon-Médoc.

Les dispositions du SCoT devront être compatibles avec la charte de PNR Médoc

Réserve Naturelle Nationale (RNN)

Une réserve naturelle nationale est un espace protégé par l'État français en raison de son intérêt patrimonial exceptionnel pour la faune, la flore, les milieux naturels, ou encore les formations géologiques ou paléontologiques. Elle est gérée par des organismes publics ou des associations, souvent en collaboration avec les acteurs locaux. Les réserves naturelles nationales sont soumises à une réglementation spécifique qui peut interdire ou réguler certaines activités susceptibles de nuire à l'environnement, telles que la chasse, la pêche, l'agriculture, ou encore les activités sportives et touristiques. Les réserves naturelles nationales participent à la Stratégie nationale des aires protégées 2030, qui vise à développer un réseau cohérent d'aires protégées sur le territoire national.

On recense deux RNN sur le territoire du SYSDAU concernant 3 communes.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

De nombreux espaces importants pour la biodiversité identifiés

Identifiant	Nom	Date de création	Surface	Communes du SCoT	Gestionnaire
NA-RNN33003	Réserve Naturelle Géologique de Saucats et La Brède	01/09/1982	75 ha	Saucats et La Brède	Association de la réserve naturelle géologique de Saucats et La Brède
NA-RNN33004	Marais De Bruges	24/02/1983	262 ha	Bruges	SEPANSO Aquitaine

Arrêté de protection de biotope (APB)

Un APB est un outil réglementaire en France qui vise à protéger les habitats nécessaires à la survie d'espèces animales ou végétales protégées. Il permet au préfet de département de réglementer ou d'interdire certaines activités humaines dans des zones spécifiques pour préserver les milieux de vie de ces espèces. Chaque arrêté contient un règlement spécifique qui définit les mesures de protection adaptées à la zone concernée. En 2024, on ne compte qu'un seul ABP sur le périmètre du SCoT du SYSDAU ; il concerne le site de l'Azuré de la Sanguisorbe de Lesqueblanque (FR3800891) situé sur la commune de Saint-Aubin-de-Médoc et dont la surface est de 28 ha.

Terrains acquis par le conservatoire du littoral

Afin d'améliorer la gestion écologique des sites, les protéger de la pression d'urbanisation ou encore les rendre accessibles au public, certains terrains sont acquis par les conservatoires du littoral ou conservatoires des espaces naturels.

Sur le territoire du SYSDAU, 2 sites sont propriétés du conservatoire du littoral.

Code	Nom	Date de création	Communes du SCoT	Surface
FR1100741	La grande île	15/11/2001	Macau	571 ha
FR1101062	Île d'Ambès	17/12/2018	Ambès	28 ha

Espaces naturels sensibles (ENS)

Les ENS des départements en France sont des zones protégées visant à préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels. Gérés par les départements et financés par une taxe spécifique (TDENS), ils sont ouverts au public et intègrent des programmes éducatifs pour sensibiliser à la biodiversité. Le territoire du SYSDAU compte plusieurs sites ENS, présentés ci-après, ainsi que des zones de préemption ENS destinées à de futures acquisitions.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

De nombreux espaces importants pour la biodiversité identifiés

Nom	Surface	Communes du SCoT
Palus du bec D'Ambès	38 ha	Ambès et Ambarès-et-Lagrave
Réserve naturelle de Bruges	7 ha	Bruges
Forêt départementale de Castillon ville	150 ha	Cestas
Bocage de Garonne	158 ha	Villenave-d'Ornon, Cadaujac, Saint-Médard-d'Eyrans et Isle-Saint-Georges
Bois du Grand Parc	15 ha	Latresne
Forêt départementale de Migelane	268 ha	Léognan, Martillac, La Brède et Saucats
Artigues de Frayche	4 ha	Beautiran
Réserve naturelle géologique	4 ha	Saucats
Forêt Départementale de Cabanac-et-Villagrains	45 ha	Cabanac-et-Villagrains

Réserve de biosphère

Une réserve de biosphère est un label de l'UNESCO qui désigne des territoires où l'homme et la nature coexistent en harmonie. Ces territoires sont reconnus pour leur biodiversité et leur engagement en faveur du développement durable. L'objectif de ces réserves est de renforcer la conservation de la biodiversité en favorisant le dialogue et la collaboration entre les acteurs locaux. Une réserve de biosphère est généralement divisée en trois zones :

- Aire centrale : Zone de protection stricte ;

- Zone tampon : Zone de transition entre l'aire centrale et la zone de transition ;

- Zone de transition : Zone où se déroulent les activités humaines durables.

Le territoire du SYSDAU est partiellement occupé par la réserve de biosphère du « Bassin de la Dordogne ». En effet, 20 territoires communaux sont intégrés aux zones tampons ou de transition de cette réserve.

Code	Gestionnaire	Communes du SCoT	Surface totale
FR6400011	Etablissement Public Territorial Du Bassin De La Dordogne	Baron, Beychac-et-Caillau, Bonnetan, Camarsac, Camiac-et-Saint-Denis, Croignon, Cursan, Fargues-Saint-Hilaire, La Sauve, Le Pout, Loupes, Montussan, Pompignac, Sadirac, Sainte-Eulalie, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Saint-, Vincent-de-Paul, Salleboeuf, Tresses, Yvrac	1 880 257 ha

Périmètre de Protection et de Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEANP)

Les PEANP sont des outils d'intervention foncière visant à protéger les espaces agricoles et naturels situés en périphérie des zones urbaines. À ce jour, 6 communes du territoire du SYSDAU sont concernées : Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc, Le Haillan, Eysines, Bruges et Blanquefort. Un projet d'extension du PEANP existant est à l'étude.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

De nombreux espaces importants pour la biodiversité identifiés

Sites inscrits et sites classés

Les sites inscrits et classés sont des outils de protection du patrimoine naturel et paysager. Ils visent à préserver des lieux remarquables en raison de leur intérêt esthétique, historique, scientifique, écologique ou pittoresque. Le classement offre un niveau de protection plus élevé que l'inscription.

Le territoire du SYSDAU compte 7 sites classés et 19 sites inscrits

Sites classés

- Château (son parc et ses dépendances) à Margaux-Cantenac
- Château de Francs (son parc et ses abords) à Bègles
- Domaine des Conseillans à Saint-Caprais-de-Bordeaux
- Domaine de la Flouquette à Saint-Morillon
- Domaine de Bel-Air à Saint-Morillon
- Domaine de Camparian à Cenon
- Domaine de Bellevue à Bouliac

Sites inscrits

- Vallée de l'Eau Bourde
- Site du Pont de Langon à Cadaujac
- Bras de Macau
- Domaine et parc de Geneste
- Château du Bourdieu et son parc
- Château de Puymiran
- Château de la Motte
- Vallon de Rebedech à Floirac
- Coteaux boisés à Floirac
- Village d'Asques extension
- Château Olivier et son parc
- Château de la Louvière et son parc
- Château de Rochemorin et ses abords
- Parc de la Peyruche et ses abords
- Bourg Isle-Saint-Georges
- Site de Lacaussade
- Château d'Eyrans et parc
- Place de la Prévôté et immeubles à Créon
- Église Saint-Vincent et croix du cimetière à Croignon

Sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

- Bordeaux-Port de la Lune
- Fort-Médoc, commune de Cussac (au titre des sites Vauban)
- Basilique Saint-Seurin, Cathédrale Saint-André, basilique Saint-Michel (au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle)
- Abbaye de la Sauve-Majeure et église Saint-Pierre, commune de la Sauve (au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle)
- Cité Frugès, commune de Pessac (au titre des oeuvres architecturales de Le Corbusier)

Habitats naturels et semi-naturels

Environ 78 %du territoire du SYSDAU sont couverts par des habitats naturels ou semi-naturels dont :

- 51 % de boisements ;
- 13 % de vignes ;
- 10 % de prairies ;
- 8 % de cultures ;
- 6 % de pelouses ;
- 5 % de fourrés ;
- 4 % de milieux aquatiques ;
- 2 % de vergers ;
- 1 % de végétations herbacées hautes.

Périmètres de reconnaissance environnementale

Environ ¼ des habitats naturels et semi-naturels du territoire du SYSDAU sont couverts par au moins un périmètre de reconnaissance environnementale dont :

- 6 % couverts par des protections réglementaires (APB, RNN, sites inscrits, sites classés) ;
- 16 % couverts par des protections par maîtrise foncière (ENS, ZPENS, PEANP) ;
- 41 % couverts par des protections contractuelles (réseau Natura 2000) ;
- 79 % couverts par des inventaires (ZNIEFF).

Zones humides

De multiples inventaires de zones humides et études de pré-localisation ont été réalisés sur le territoire du SYSDAU. Certains englobent l'ensemble du territoire, tandis que d'autres se concentrent uniquement sur le périmètre d'intervention de la structure en charge des études. Parmi elles on peut notamment citer :

- « Zones Humides Effectives » - Forum Marais Atlantiques ;
- « Zones humides d'importance majeure » - Forum Marais Atlantiques ;
- « Zones Humides sur le Bassin Adour Garonne »- Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- « Milieux à composante humide de Gironde » - Forum Marais Atlantiques ;
- « Zones humides potentielles de l'Estuaire de la Gironde » - Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST) ;
- « Zones humides potentielles du BV du Gua »- Syndicat Mixte du bassin versant du ruisseau du Gua ;
- « Zones humides élémentaires » - Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- « Zones humides avérées et potentielles de Bordeaux Métropole » - CBNSA, Écosphère, Gerea Solenvie, IDE Environnement, Bordeaux Sciences Agro.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

De la connaissance à la reconnaissance d'une trame verte et bleue

La connaissance des réseaux écologiques multifonctionnels

La préservation des réseaux écologiques multifonctionnels repose sur deux éléments essentiels : le maintien des milieux naturels en bon état de conservation et la garantie d'échanges continus entre eux. L'identification de ce réseau, connu sous le nom de « Trame verte et bleue », s'appuie sur la cartographie des composantes suivantes :

Les réservoirs de biodiversité

Ces zones abritent une biodiversité particulièrement riche et offrent aux espèces un cadre propice à l'ensemble de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos, etc.). Elles constituent des points de départ pour la dispersion des individus vers d'autres réservoirs ou espaces relais. Ces réservoirs incluent des sites protégés (Natura 2000, réserves naturelles...), des sites recensés pour leur patrimoine naturel (ZNIEFF...) ainsi que d'autres zones fonctionnelles non reconnues, mais sensibles aux risques de fragmentation.

Les corridors écologiques

Ces axes de circulation permettent aux espèces animales et végétales de se déplacer entre les réservoirs de biodiversité, favorisant ainsi leur dispersion et leur migration.

Les points de fragilité

Ces zones correspondent à l'intersection entre un réservoir de biodiversité ou un corridor écologique et une barrière naturelle ou artificielle. Elles présentent un risque accru de mortalité pour les espèces, notamment à proximité des grandes infrastructures de transport (autoroutes, voies ferrées à grande vitesse...) ou dans des espaces urbanisés rendant les déplacements impossibles.

Le plateau landais : une grande continuité terrestre entre landes et Médoc

Le plateau landais, voué principalement à la sylviculture du pin maritime et aux cultures céréalières ou légumières, présente une valeur écologique remarquable à l'échelle du massif, malgré une faible diversité au niveau des parcelles. Le plateau landais est identifié comme l'un des derniers espaces peu fragmentés en France. Les cycles sylvicoles longs favorisent une alternance de milieux ouverts et fermés et la présence de lisières, bénéfiques à la biodiversité. Les pare-feux et pistes forestières entretiennent des espaces prairiaux et herbacés originels. Ce territoire stratégique, localisé entre Bordeaux et Arcachon, rend de nombreux services environnementaux (puits de carbone à l'échelle régionale, protection et régulation hydrologique des têtes de bassins versants...). Toutefois, i est menacé par l'urbanisation, l'agriculture intensive, le développement des centrales photovoltaïques et le changement climatique (dépérissement, incendie), qui fragmentent son intégrité.

Boisements et prairies du plateau de l'Entre-deux-Mers

L'Entre-deux-Mers se caractérise par une forte dominance de la viticulture et de la céréaliculture, exploitant les sols plus fertiles que sur le plateau landais. Les forêts de feuillus, vestiges d'un ancien défrichage, se limitent aux zones difficiles d'accès, tandis que le reboisement des vallées traduit le déclin de l'élevage. Le réseau hydrographique structure le réseau écologique : les vallées abritent les principaux réservoirs de biodiversité et constituent des continuités écologiques majeures. Sur les hauteurs, les bosquets et prairies, fragmentés par les vignes et l'urbanisation, assurent la connexion entre les vallées, mais sont menacés par l'étalement urbain. Les continuités boisées des vallées agissent comme des zones tampons contre les pollutions phytosanitaires liées à la viticulture.

Continuités écologiques du SCoT 2014

Au sein du SCoT approuvé en 2014, la cartographie intitulée « Métropole nature » est l'une des 4 cartes qui accompagne le document d'orientation et d'objectifs et les deux atlas des territoires. Cette cartographie « Métropole nature », établie au 75 000e, vise à protéger les éléments identifiés comme support de la trame verte et bleue du territoire. Y est recensé :

- Le socle d'espaces agricoles, naturels et forestiers remarquables protégés par le SCoT (A) ;
- La trame des paysages de l'eau (B) ;
- La trame verte des paysages (C) ;
- Les sites de projet de nature et d'agricultures périurbains (D).

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

De la connaissance à la reconnaissance d'une trame verte et bleue

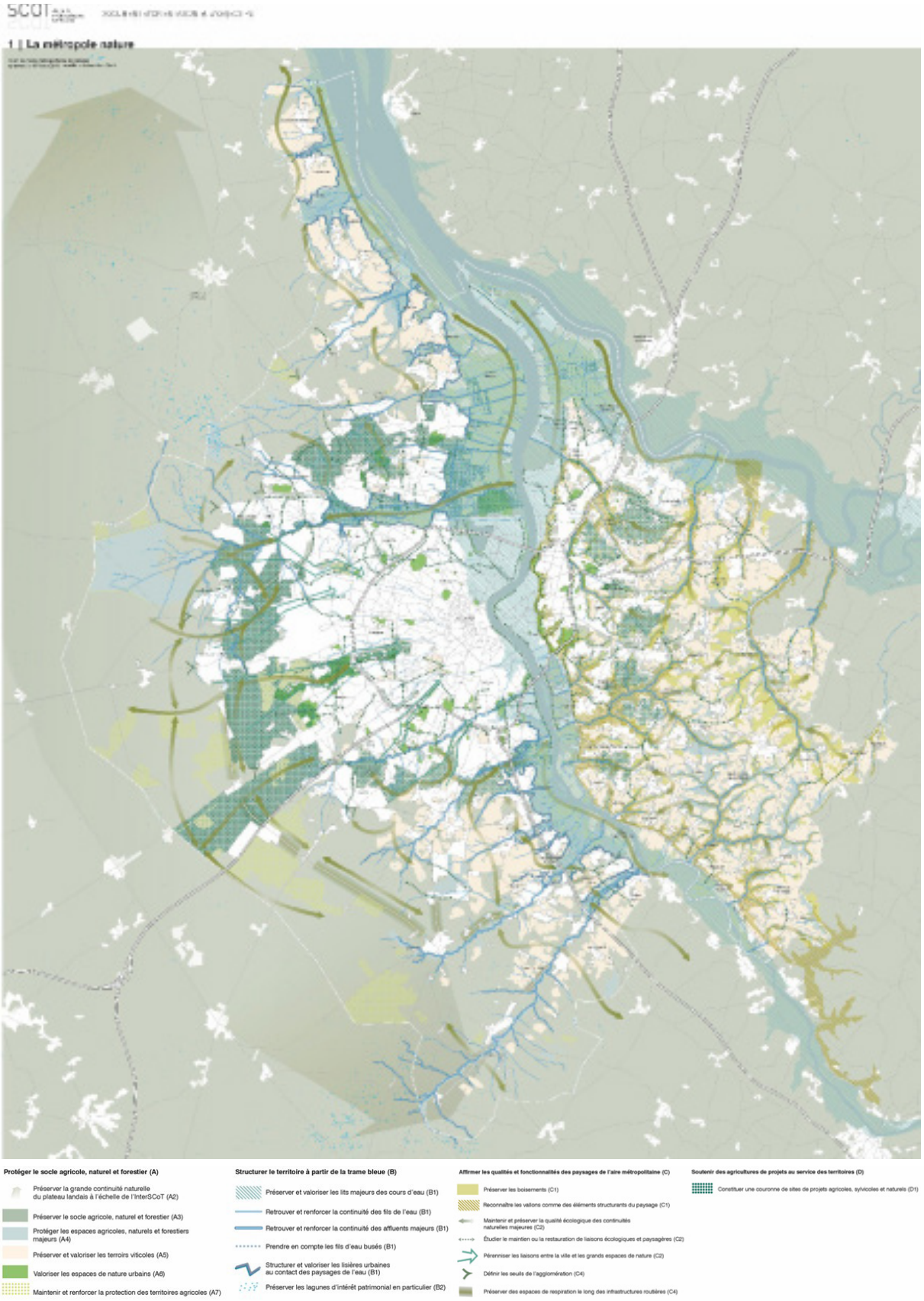

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

De la connaissance à la reconnaissance d'une trame verte et bleue

La reconnaissance des continuités écologiques constitutives de la TVB

État des lieux des continuités écologiques de Nouvelle-Aquitaine

La DREAL Nouvelle-Aquitaine et la région Nouvelle-Aquitaine ont réalisé un état des lieux des continuités écologiques régionales. Ce document publié en 2015 a été révisé en 2018. Il identifie les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques de Nouvelle-Aquitaine. Il présente éléments fragmentant et reconnectant de la Trame verte et bleue et classe les continuités écologiques par sous-trame : Milieux ouverts et semi-ouverts, Systèmes bocagers, Boisements feuillus et forêts mixtes, Boisements de conifères et milieux associés, Milieux côtiers : dunaires et rocheux, Milieux humides, Réseau hydrographique, Milieux rocheux d'altitude).

Obstacles à l'écoulement

D'après le registre des obstacles à l'écoulement, 246 ouvrages sont identifiés sur le territoire tu SYSDAU.

Réservoirs biologiques

Le SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne identifie les principaux réservoirs biologiques présents à l'échelle du bassin versant. Parmi eux, de nombreux sont présent sur le territoire du SYSDAU. Ils sont listés dans le tableau ci-contre.

Cours d'eau classés

Les cours d'eau classés en liste 1 et liste 2 sont définis par l'article L. 214-17 du Code de l'environnement. Ce classement vise à assurer la continuité écologique des cours d'eau, c'est-à-dire la libre circulation des espèces aquatiques et le transport naturel des sédiments. La liste 1 vise à préserver les cours d'eau en bon état écologique (interdiction de construction de nouveaux ouvrages qui feraient obstacle à la continuité écologique), tandis que la liste 2 vise à restaurer la continuité écologique des cours d'eau dégradés (obligation pour les propriétaires d'aménagement des ouvrages existants problématiques).

Les cours d'eau classés liste 1 sur le territoire du SYSDAU sont listés dans le tableau ci-contre.

Les cours d'eau classés liste 2 sur le territoire du SYSDAU :

- La Jalle d'Olive ;
- La Jalle de Blanquefort (excepté son cheminement hydraulique via le parc de Majolan) ;
- La Berle (à l'aval des vannes de Mouralet) ;
- La Jalle de Castelnau (à l'aval du pont de la D2) ;
- La Jalle du Cartillon (à l'aval du pont de la D2) ;
- La Maqueline (à l'aval de sa confluence avec le ruisseau la Laurina) ;
- Le canal du Despartins (à l'aval du moulin de Canteloup) ;
- La Garonne (à l'aval du seuil de Beauregard [exclu], y compris l'estuaire de la Gironde et son débouché maritime) ;
- La Dordogne (à l'aval du barrage du Sablier à Argentat [exclu]) ;
- Le Saucats (à l'aval du plan d'eau du château de la Prade) ;
- L'Eau Blanche (à l'aval du moulin noir) ;
- Le Gat-Mort (à l'aval du pont de la D219 [commune de Saint- Morillon]) ;
- La Pimpine (à l'aval de sa confluence avec le ruisseau de Cante-Rane) ;
- La Laurence (à l'aval du moulin Andreau).

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

De la connaissance à la reconnaissance d'une trame verte et bleue

Le SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne identifie les principaux réservoirs biologiques présents à l'échelle du bassin versant.

Nom cours d'eau	Nom cours d'eau
Ruisseau de la Hount Sorgente	Craste de gaussens
Riou de Lîle	Craste de Duluc
Ruisseau du Treuil	Craste de lentrès
Rouille de Bigorre	Craste de Bonhomme
Ruisseau de la Gravette	Ruisseau de Calenta
Ruisseau de Labadie	Rouille du Reys
Ruisseau de Gravier	Le Saucats

Les cours d'eau classés liste 1 sur le territoire du Sysdau

Nom	Nom
Le ruisseau de Ponteils	La Maqueline
La Berle	Les affluents du Gat Mort
La Jalle de Castelnau	La Jalle d'Olive
La Jalle de Blanquefort	Les affluents du Gat Mort
La Jalle de Ludon	Les affluents du Gat Mort
La Jalle du Cartillon	L'Eau Bourde
Les affluents du Gat Mort	L'Estey de Tartifume
L'Eau Bourde	Le Saucats à l'aval du pont de la RD220
Le canal du Despartins	Le Gua
Les affluents du Gat Mort	Les affluents du Gat Mort
Les affluents du Gat Mort	Les affluents du Gat Mort
L'Eau Blanche	Les affluents du Gat Mort
Le Saucats à l'amont du pont de la RD220	La Pimpine
Le Gat Mort	La Barboue
Les affluents du Gat Mort	La Laurence
Les affluents du Gat Mort	Le Grand Estey
Les affluents du Gat Mort	L'Artolie
La Garonne à l'aval du barrage du Plan d'Arem y compris l'estuaire de la Gironde et son débouché maritime	Le Gestas
La Dordogne à l'aval du barrage du Sablier à Argentat	La Souloire
Les affluents du Gat Mort	Le Canaudonne

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Préserver et compléter la trame de biodiversité, condition de vie de nos territoires

Faire de la connaissance et de la réglementation des leviers essentiels pour préserver la biodiversité du territoire

Le territoire du Sysdau présente une grande richesse écologique (habitats naturels ou semi-naturels, espèces faunistiques et floristiques) comme en témoignent les nombreux périmètres de reconnaissance environnementale. Cette reconnaissance n'est cependant pas toujours synonyme de protection réglementaire effective (ex. : inventaires ZNIEFF) ni de mesures de préservation adéquates et à la hauteur des enjeux identifiés.

De plus, bien que présentant des enjeux écologiques significatifs, certains secteurs ne bénéficient, pour l'heure, d'aucun statut de reconnaissance. Ces espaces dits de « nature ordinaire » remplissent pourtant tout un ensemble de services écosystémiques (ex. : stockage de carbone, rafraîchissement, protection de la ressource en eau) et sont parfois le support de continuités écologiques. Deux secteurs se démarquent : le massif landais à l'ouest de l'aire métropolitaine bordelaise et les prairies et boisements de l'Entre-deux-Mers.

En matière de biodiversité, l'enjeu du SCoT du Sysdau réside à la fois dans le renforcement de la protection des secteurs sensibles encore insuffisamment préservés et dans la sauvegarde des espaces à forte valeur écologique dont l'intérêt écologique est aujourd'hui menacé par les activités humaines.

Prolonger et renforcer les actions du SCoT 2014 pour une meilleure déclinaison de la Trame Verte et Bleu sur le territoire

Le SCoT approuvé en 2014 propose une première déclinaison de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du périmètre du Sysdau à partir des éléments établis lors de son élaboration. Toutefois, l'évolution des enjeux écologiques et l'amélioration des connaissances soulignent la nécessité non seulement de compléter la protection des continuités écologiques existante, mais aussi de valoriser davantage ces secteurs d'intérêt écologique. Cette valorisation implique d'une part, la reconstitution des corridors écologiques fragilisés pour renforcer la fonctionnalité écologique de la TVB, et d'autre part, la définition des conditions permettant de faire projet avec et autour de ces continuités écologiques. Cette approche intégrée vise à maintenir l'intérêt écologique de ces milieux tout en leur permettant d'être des leviers pour développer des projets plus vertueux et résilients.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES BESOINS

2

S'appuyer sur l'armature naturelle structurée par le réseau hydrographique pour créer un réseau de corridors de fraîcheur

Dans le contexte actuel de changement climatique, le maintien, la préservation et/ou la restauration des continuités écologiques constituent un moyen efficace de préserver les capacités d'adaptation des écosystèmes.

Dans cette optique, il est primordial de s'appuyer sur l'armature naturelle formée par les affluents de la Garonne et de la Dordogne que sont les Jalles et les Esteys. Bien que parfois fortement artificialisés, ces cours d'eau, une fois réhabilités, peuvent constituer des corridors écologiques contribuant ainsi à la biodiversité et au rafraîchissement du territoire.

Afin de préserver la biodiversité au-delà des seuls corridors de fraîcheur, il est impératif de concevoir un projet territorial structuré autour d'un réseau écologique et paysager cohérent. Ce réseau doit intégrer des espaces hiérarchisés, des liens structurants, des parcs naturels métropolitains, des ceintures d'espaces naturels et agricoles en lisière de l'urbanisation, ainsi que des éléments paysagers repères. Cette approche permet de relier les échelles territoriales et locales, garantissant ainsi que la nature, qu'elle soit remarquable ou ordinaire, devienne le fondement de l'aménagement du territoire.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Un équilibre fragile des activités agricoles dans un contexte périurbain peu favorable

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Une diversité d'espaces agricoles, véritable richesse pour le territoire

Une diversité de l'agriculture liée à la richesse des paysages

La diversité des espaces agricoles sur le territoire de l'aire métropolitaine bordelaise est réelle : vignoble, bien sûr, mais aussi prairies, terres arables, vergers et terres maraîchères.

La répartition et la richesse de ces cultures s'expliquent essentiellement par le potentiel agronomique différencié des sols : la vigne est présente sur les bons terroirs pour le vin, les grandes cultures se sont développées dans les sols sableux des landes et sur les sols tourbeux, etc. Les prairies ont perduré davantage en zones plus humides, moins intéressantes pour les autres cultures.

La diversité de l'agriculture est ainsi directement liée à la richesse des paysages rencontrés sur le territoire du SCoT. Sa préservation est alors une garantie pour éviter la banalisation du paysage et le respect de l'identité de chaque secteur.

Une forte prégnance de la viticulture

Les activités agricoles sont, sans surprise, dominées largement par la viticulture présente sur les aires AOC. Représentant un territoire internationalement connu pour la qualité de ses vins, les vignobles occupent une place prépondérante au sein de l'aire métropolitaine bordelaise. Ils se décomposent en appellations, certaines particulièrement prestigieuses (Margaux et Pessac-Léognan). Médoc, Graves, Entre-deux-Mers et Premières Côtes sont des territoires offrant des paysages riches et variés.

Cependant, ces dernières années marquent une nette rupture dans l'activité vitivinicole du Bordelais. La crise entamée en 2008 n'a pas été surmontée et une très large partie des terroirs est fragilisée. Les grandes appellations prestigieuses se sont maintenues tandis que celles dites plus « petites » souffrent depuis déjà plus de 15 ans.

Les chiffres du RGA montrent bien une concentration des exploitations (512 en 2020 contre 686 en 2010) synonyme d'une capacité limitée au maintien de l'indépendance de certaines exploitations (en particulier lors d'éventuelles reprises suite aux départs à la retraite). Parallèlement, une augmentation de la SAU (16 147 ha contre 15 975, dans la même période) est constatable.

Cependant, le RGA de 2020 a précédé la descente de rentabilité du vignoble depuis ces 5 dernières années : primeurs en berne, surstocks généraux, marchés

Les espaces agricoles de l'aire métropolitaine
Source : Corine Land Cover / Chambre d'agriculture de la Gironde, septembre 2010

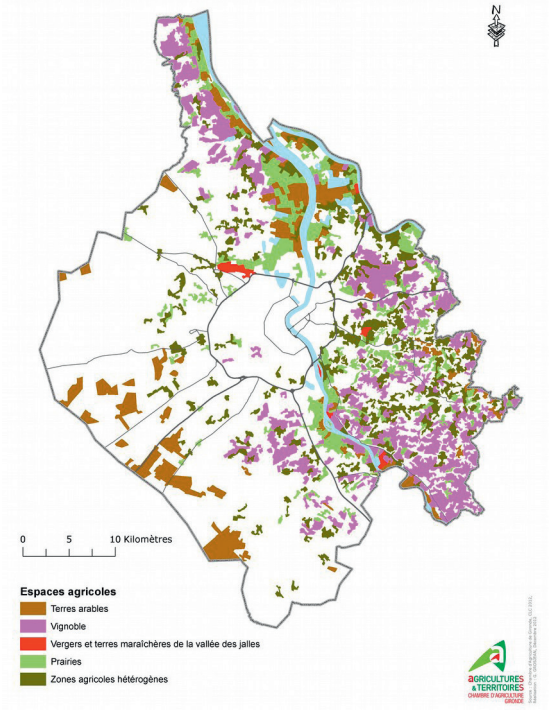

Des vignobles qui font la renommée de l'aire bordelaise

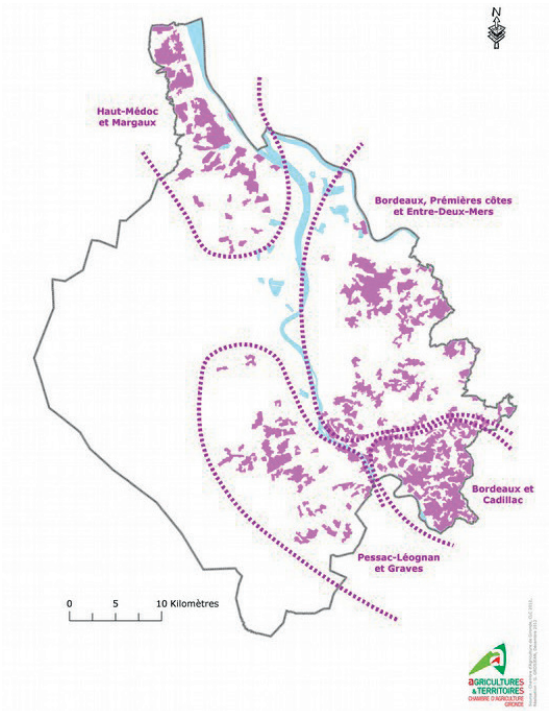

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Une diversité d'espaces agricoles, véritable richesse pour le territoire

quasi fermés emportent la filière au sens large dans une dépression.

Les demandes, dans le cadre de la campagne 2023/2024 d'arrachage ont été nombreuses : 9.000 ha sur l'ensemble de la Gironde. Toutefois, cela n'est pas suffisant et une seconde campagne devrait être engagée. Par ailleurs, une large partie des emplois tertiaires (courtage, commercialisation, laboratoires d'analyses, conseil, etc.) est maintenant menacée.

La forêt, une filière économique importante, une dimension environnementale essentielle

Le massif landais occupe une place majeure. Espace d'exploitation économique, il constitue aussi le plus vaste massif forestier de France. Il abrite une faune importante. Parallèlement, les deux tempêtes de 1999 et 2009 ont fragilisé l'économie du massif. Les conséquences à moyen et long terme ont impacté significativement les filières existantes et les modes de gestion sylvicole.

Les prairies

Les prairies sont présentes dans les palus le long de la Garonne et de la Dordogne, mais aussi le long des cours d'eau en fond de vallée dans l'Entre-deux-Mers et au sud du territoire du SCoT.

Le maraîchage

La zone maraîchère, aujourd'hui restreinte, et les noyaux de maraîchage offrent un paysage très particulier de par sa proximité avec des zones urbanisées qui accentue l'impression d'agriculture dans la ville.

Les grandes cultures

Les grandes cultures sont finalement peu présentes en termes de nombre d'exploitations agricoles spécialisées, même si elles occupent des surfaces importantes, en particulier sur les communes des Hautes-Landes et au nord de Bordeaux, dans les palus au niveau du Bec d'Ambès.

Les zones d'agriculture hétérogènes

Les zones agricoles hétérogènes sont des espaces où l'agriculture est encore présente de manière plus morcelée : habitations et/ou petits boisements s'intercalent avec l'agriculture. Elles ne correspondent pas à un type d'activité agricole bien défini. Elles sont présentes dans la zone tampon entre les espaces forestiers de l'ouest et les derniers espaces urbanisés, mais aussi dans l'Entre-deux-Mers du fait du morcellement des parcelles et de l'habitat dispersé.

Des prairies naturelles dans les vallées garantes du maintien de l'élevage extensif

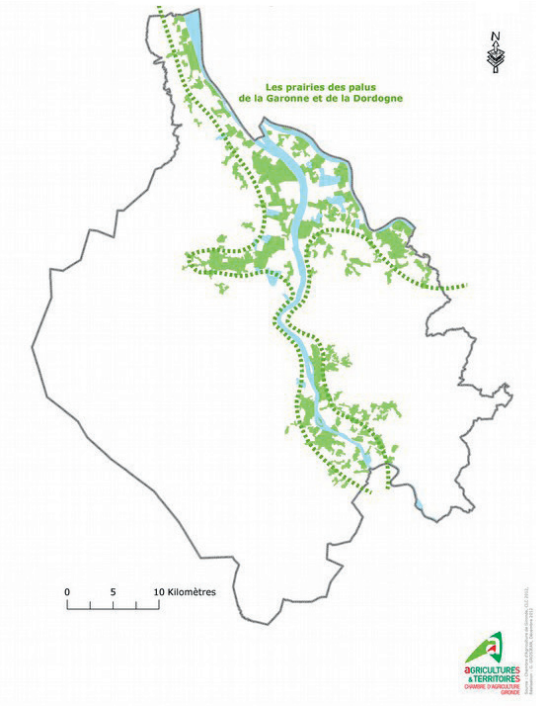

Deux facettes des grandes cultures : pôle économique ou occupation traditionnelle des palus

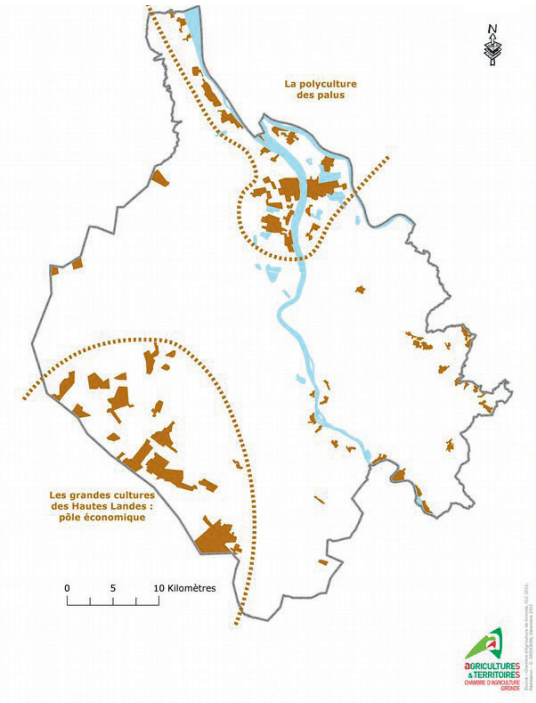

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Un secteur économique structurant, mais contraint

À l'image des espaces agricoles, le secteur économique est largement dominé par la viticulture présente sur les aires AOC. Les grandes cultures sont pour leur part finalement très peu présentes en termes de nombre d'exploitations agricoles spécialisées, même si elles occupent des surfaces importantes, en particulier sur les communes des Hautes-Landes et au nord de Bordeaux. Les cultures spéciales, elles, représentent 15 % des activités, soit environ 110 exploitations dont c'est l'activité principale, et se concentrent sur la zone maraîchère d'Eysines et Bruges. Enfin, l'élevage hors équin est l'activité principale de près de 80 exploitations. L'élevage équin, particulièrement développé du fait de la proximité de Bordeaux, est présent sur l'ensemble de la zone.

Plus de 4 500 emplois en 2020

Les données comparatives entre les deux derniers RGA dévoilent une stagnation des emplois agricoles sur l'aire du SCoT, du moins l'ensemble ramené en équivalent temps plein (ETP) : 4 506 en 2020 contre 4 496 dix ans plus tôt. Les filières les plus atteintes sont :

- Les grandes culturelles industrielles (peu pourvoyeuses d'emplois) ne se sont pas beaucoup plus mécanisées et ont sans doute maintenu leurs effectifs, du moins proportionnellement à la baisse de la SAU constatée : les grandes cultures dans leur ensemble sont passées de 9 350 ha en 2010 à 7 279 en 2020 ;
- Le maraîchage (plutôt de petites exploitations familiales) ne connaît pas l'essor attendu malgré les politiques publiques esquissées dans les PAT (projets alimentaires territoriaux) ;
- L'élevage reste globalement atone (maintien des ovins/caprins et baisse des bovins) ;
- La viticulture subit sans aucun doute la plus forte baisse de ses effectifs : disparition des exploitations, meilleure optimisation de la main d'œuvre

Enfin, les salariés de la production et ceux des organismes professionnels agricoles occupent des emplois directement liés à l'agriculture, mais beaucoup sont aussi indirects : le Port de Bordeaux génère beaucoup d'emplois grâce aux céréales, sans oublier l'activité de négoce du vin et les entreprises agroalimentaires qui sont liées aux productions locales.

Les activités agricoles sur le territoire du SCoT
(total: 758 activités agricoles principales - Données MSA)

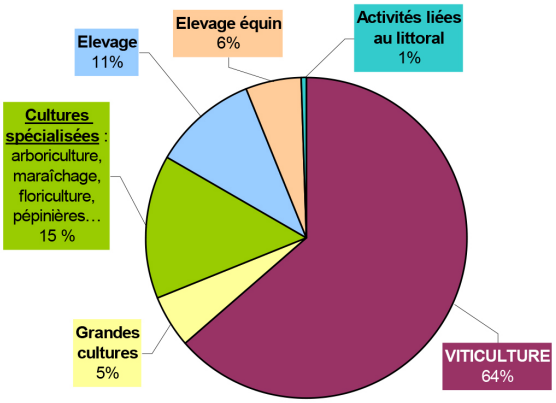

Des contraintes fortes qui pèsent sur ce secteur économique

Les problèmes rencontrés par les chefs d'exploitations sont nombreux : la pénibilité du travail, une formation inadaptée, notamment pour le maraîchage, le coût du logement trop élevé pour les employés qualifiés ou l'accessibilité difficile aux grandes exploitations du sud de l'aire métropolitaine en transports en commun. Le recrutement d'ouvriers qualifiés en est donc rendu difficile et conduit à une diminution des salariés permanents. Des solutions sont envisageables pour pallier ces difficultés, comme le recours aux Entreprises de travaux agricoles (ETA) ou aux Coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), mais le contexte périurbain du territoire du SCoT ne permet pas de développer à plein ces pratiques.

À cela s'ajoute la question de la rentabilité économique des exploitations perçue comme directement liée aux possibilités de reprise. Or, une exploitation rentable est pérenne. Le problème de la succession est donc dépendant de la conjoncture économique (voir ce chapitre).

Aussi, les freins à la création de nouvelles exploitations sont nombreux : le coût du foncier et les droits de succession élevés, le manque de successeurs potentiels ou encore la fragilité économique des nouvelles exploitations, qui demandent de lourds investissements de départ.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des espaces agricoles en recul

Une artificialisation aux dépens des espaces agricoles et forestiers

Les flux de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) entre 2009 et 2020 révèlent une pression significative sur les espaces non urbanisés de l'aire métropolitaine bordelaise.

300 ha d'espaces agricoles et forestiers ont été consommés pris dans des proportions équivalentes sur des espaces forestiers (1546ha), des espaces agricoles (1478ha), dont la vigne.

Si la forêt est la plus sollicitée par l'extension urbaine dans l'ouest du territoire (elle représente 83% des espaces urbanisés dans la CC de Jalles Eau Bourde), dans l'Entre-deux-Mers, se sont les espaces agricoles qui sont les plus mobilisés (78% de l'urbanisation dans la CC des Rives de la Laurence).

Les changements d'occupation des sols entre 2009 et 2020

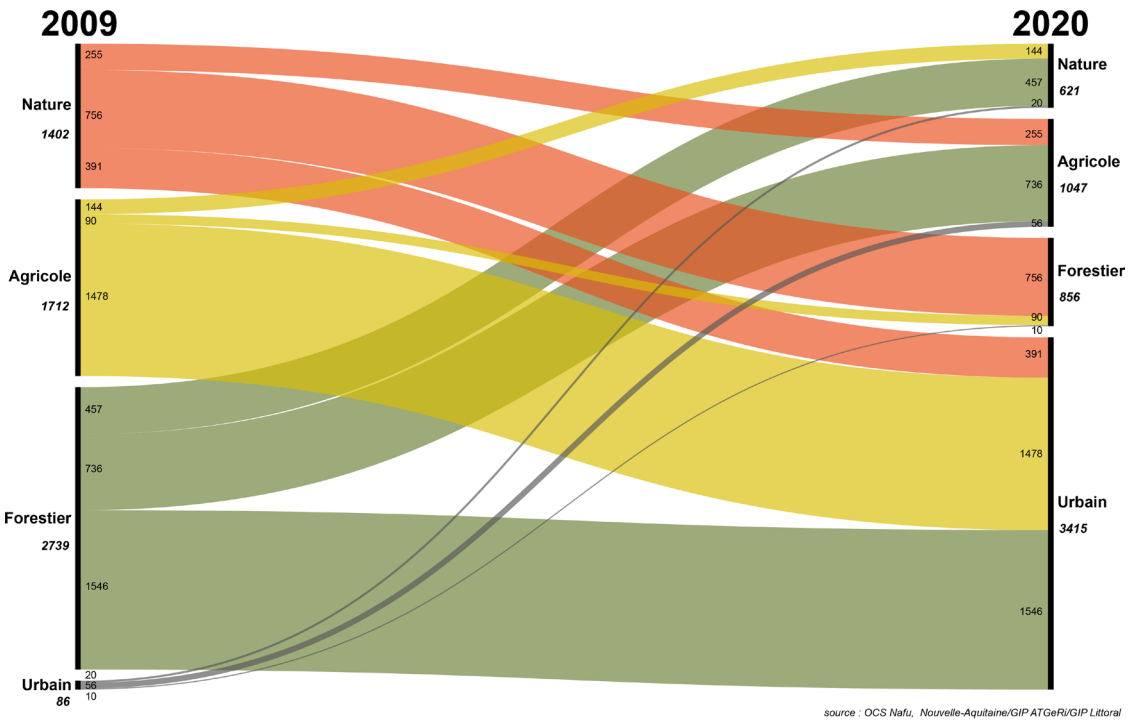

source : OCS Nafu, Nouvelle-Aquitaine/GIP ATGeRi/GIP Littoral

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des espaces agricoles en recul

Une situation statistique contrastée

Les superficies exploitées et les troupeaux baissent globalement tandis que la forte régression du nombre d'exploitations laisse place à une relative concentration des terres.

L'évolution de l'ensemble de la SAU est négative, soit une perte de 10% des surfaces totales entre 2010 (35 564 ha) et 2020 (31 618 ha), sans prendre en compte la campagne d'arrachage viticole.

Le fléchissement du nombre d'exploitations agricoles (767 en 2020 contre 1046 dix ans plus tôt) accompagne une augmentation de la SAU moyenne exploitée par les entreprises existantes (416 ha en 2020 contre 341 ha en 2010) et une perte de surfaces agricoles enfrichées non répertoriées au RGA (mais appréhendable sur les différents secteurs de l'aire métropolitaine, avec notamment l'avancée de la forêt dans les fonds de vallées de l'Entre-deux-Mers). La pression foncière reste forte sur les terres agricoles, justifiant d'autant plus les dispositions prises depuis 2001 dans le cadre du schéma directeur valant SCoT.

Outre celles déjà mentionnées, les dynamiques constatées sont les suivantes :

- L'élevage baisse, mais les chiffres sont peut-être trompeurs : l'UGB (unité de gros bovin) est quasi divisée par deux en dix ans, mais le mode de calcul (pondération entre un bœuf, un veau, un ovin et une volaille) donne une très forte proportion au premier. Ainsi, la création d'élevage de volaille de chair (coefficient de 0.007 la bête) ne compense pas statistiquement ceux des races à viande (coefficient de 1 pour un bœuf de plus de 2 ans).
- Le coefficient de production brute standard (PBS) indique une perte de 306 903 euros en 2010 contre 269 761 euros en 2020. La PBS doit être considérée comme un ordre de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit donc que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires.

Les chiffres clés de l'agriculture du SYSDAU

	2010	2020	évolution 2010/2020
Nombre total d'exploitations	**1 046**	**767**	**-27**
SAU totale (ha)	34 564	31 618	-9
SAU moyenne (ha)	341	416	22
PBS totale (k€)	306 903	269 761	-12
Total UGB	**11 269**	**6 272**	**-44**
Travail total (ETP)	4 469	4 506	1
Nombre de chefs d'exploitation *	1 249	905	-28

*chefs d'exploitations, coexploitants

Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine /Fiches territoriales synthétiques Recensement agricole 2020 (décembre 2023) à partir des données Agreste – recensements agricoles 2010 & 2020.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des espaces agricoles en recul

La structure des exploitations (dimension économique)

	exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP		PBS (K€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
Total exploitations	**1 046**	**767**	**34 564**	**31 618**	**7 552**	**5 633**	**4 469**	**4 474**	**269 762**
Microexploitations	248	152	1 174	1 736	643	398	141	140	1 674
Petites	255	170	3 853	3 629	1 964	1 673	372	211	9 597
Moyennes	222	161	5 880	4 653	2 696	1 589	520	353	26 766
Grandes	321	284	23 657	21 600	2 248	1 973	3 436	3 770	231 724

Attention au secret statistique dans les données par EPCI. Cela explique la différence avec les chiffres clés de la page précédente.

Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine /Fiches territoriales synthétiques Recensement agricole 2020 (décembre 2023) à partir des données Agreste – recensements agricoles 2010 & 2020.

Définition : à partir de 2020, sont considérées

- « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros ;

- « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros ;

- « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros ;

- « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Les effectifs de l'ensemble des exploitations (grandes comme petites) perdent du terrain. Les (grandes) exploitations viticoles se concentrent dans la PBS la plus haute, catégorie qui occupe la très large partie des emplois. Une partie des entreprises d'élevage (UGB) sont classées en PBS petite à moyenne, révélant une création de richesse peu importante.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des espaces agricoles en recul

L'orientation technico-économique des exploitations (OTEX)

	exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP		PBS (K€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
Total exploitations dont :	**1 046**	**767**	**34 564**	**31 618**	**11 269**	**6 272**	**4 469**	**4 506**	**269 762**
céréales et/ou oléoprotéagineux	44	23	3 973	2 428	*	*	43	22	2 088
autres grandes cultures	23	26	5 377	4 851	*	*	285	283	17 416
légumes ou champignons	22	39	43	95	*	*	43	71	2 657
fleurs et/ou horticulture diverse	51	27	437	143	*	*	296	100	5 836
viticulture	686	512	15 975	16 147	*	*	3 416	3 815	227 064
fruits ou autres cultures permanentes	*	3	*	46	*	*	*	3	639
bovins lait	3	*	244	*	397	*	8	*	*
bovins viande	41	20	3 084	2 427	3 134	1 800	43	25	1 395
bovins mixtes	*	9	*	149	*	143	*	10	167
ovins ou caprins	25	27	477	1 279	335	1 204	19	57	1 302
équidés et/ou autres herbivores	36	*	994	*	1 180	*	54	*	*
volailles	*	*	*	*	*	*	*	*	*
polyculture et/ou polyélevage	63	22	1 751	1 398	940	925	77	45	4 376
non classées	*	3	*	73	*	*	*	2	*

* : secret statistique et/ou pas de données

- Attention à la lecture du tableau. Les chiffres affichés (2020) ne prennent pas en compte la crise en cours.

La quasi seule évolution positive (notable dans le tableau général) est tirée par la culture de légumes et champignons. Tendance à la hausse, mais sur des effectifs et des dynamiques très réduits.

Une trop faible dynamique de reprises des exploitations

Près d'une exploitation agricole sur trois était gérée par un exploitant de plus de 60 ans en 2020. En 2025, ce taux est par conséquent supérieur au regard de la faiblesse des reprises et créations nouvelles. La situation est par conséquent préoccupante. Sur les 239 exploitations concernées, seules 45 se disaient a priori dans une perspective de reprise tandis que 96 pensaient à l'époque poursuivre.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

	exploitations		SAU (ha)	
	2020	part	2020	part
nombre d'exploitations-cheffes d'exploitation < 60 ans	**528**	**69 %**	**23 039**	**73 %**
nombre d'exploitations-cheffes d'exploitation > 60 ans	**239**	**31 %**	**8 579**	**27 %**
total :	**767**	**100 %**	**31 618**	**100 %**
dont :	-	-	-	-
pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat	96		3 892	
reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers	45		2 659	
ne sait pas	79		1 402	
disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations	3		73	
disparition des terres au profit d'un usage non agricole	7		2	

Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine /Fiches territoriales synthétiques Recensement agricole 2020 (décembre 2023) à partir des données Agreste – recensements agricoles 2010 & 2020.

Des démarches de valorisation encourageantes

Les agriculteurs tentent de s'inscrire dans des filières plus qualitatives, permettant ainsi de tirer un meilleur bénéfice de leurs productions, ou a minima limiter les pertes.

Ainsi, les labels se développent, dont le Bio passant de 41 à 148 exploitations en dix ans. Cette augmentation est d'autant plus notable que parallèlement, le nombre d'exploitations en activité a largement baissé sur la même période.Le développement des circuits courts (dont la vente directe) est lui aussi significatif.

	2010	2020	évolution 2020/2010	part en 2020 (%)
nombre total d'exploitations	**1046**	**767**	**-27 %**	**100**
agriculture biologique	**41**	**148**	**261 %**	**19**
autres signes officiels de qualité (y compris vin et hors bio) dont	**709**	**521**	**-27 %**	**68**
AOP	705	507	-28 %	66
IGP	3	46	1 433 %	6
Label rouge	0	0		
activités de transformation (hors vinification à la ferme) dont	**11**	**45**	**309 %**	**6**
transformation de lait	0	0		
transformation ou découpe de viande	0	6		1
transformation de fruits et/ou légumes	0	6		1
activités de diversification dont	**101**	**172**	**70 %**	**22**
travail à façon	10	55	450 %	7
tourisme - hébergement - loisirs	55	77	40 %	10
énergie renouvelable (pour la vente)	0	12		2
circuits courts (hors vin) dont	**108**	**467**	**332 %**	**61**
vente directe (hors vin)	89	143	61 %	19

Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine /Fiches territoriales synthétiques Recensement agricole 2020 (décembre 2023) à partir des données Agreste – recensements agricoles 2010 & 2020.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des filières aux atouts et devenir différenciés

La viticulture : entre excellence et restructuration

L'importance de la viticulture ne se mesure pas qu'à sa surface, c'est surtout une activité qui a façonné le paysage et fait la renommée de Bordeaux. Cette filière est aujourd'hui en crise. Quand on observe l'évolution du prix du foncier agricole, l'effet de la crise viticole est clairement visible : sauf pour l'appellation Margaux (qui présente un marché très étroit), l'ensemble des prix des terres viticoles a diminué depuis 2002 environ.

Concernant l'évolution des surfaces viticoles, la surface globale en vigne est stable sur le territoire du SCoT, mais le bilan est contrasté selon les secteurs : le Médoc et les zones d'AOC Graves et Pessac-Léognan ont vu leur surface en vigne augmenter en dix ans, tandis que les secteurs de l'Entre-deux-Mers et des Premières-Côtes-de-Bordeaux ont globalement eu une diminution de leurs surfaces viticoles.

Ainsi, la viticulture reste une filière d'excellence qui contribue largement à la renommée viticole de la Gironde et à son économie. Cependant, les exploitations, en particulier de la rive droite, doivent aujourd'hui faire face à de graves difficultés économiques, ce qui conduit à une déprise de l'activité et, pour certaines exploitations, à l'abandon de la pratique.

Les grandes cultures : pôle économique

Cette filière présente des débouchés importants assurés, notamment de par la proximité des grands axes autoroutiers et du Grand Port maritime de Bordeaux. Généralement rentables, ces exploitations ont un réel poids économique et un réel intérêt sur l'aire métropolitaine pour l'accès au marché mondial. De plus, la filière participe fortement au tissu économique local avec environ 15 000 emplois directs, indirects ou induits, auxquels doivent être ajoutés les emplois créés par l'activité de production et de conditionnement des légumes, ou encore ceux liés à l'industrie agroalimentaire. Cependant, cette filière présente une mauvaise image en termes d'impact sur l'environnement, même si les agriculteurs cherchent à développer des certifications de type agriculture raisonnée.

L'élevage : diversité et importance pour l'environnement

Activité de production, entretien de l'espace, moyen de diversification : l'élevage représente bien la multifonctionnalité de l'agriculture. Souvent en difficulté, il est une activité qu'il faut préserver, d'autant plus que l'étalement urbain a un impact fort sur l'élevage extensif. Le développement de nouveaux circuits de proximité est une opportunité pour cette filière qui mise bien souvent sur la qualité et le respect du terroir.

La ceinture maraîchère bordelaise entre opportunités et difficultés

Pour cette filière bien particulière, la promotion actuelle des circuits de proximité et des fruits et légumes est une opportunité. L'adaptation à de nouveaux types de vente est en cours et doit être organisée et soutenue. Par ailleurs, la ceinture maraîchère doit faire face à un contexte difficile : la problématique de la pérennité de l'activité maraîchère, la gestion de l'eau, la pression urbaine sont autant d'enjeux.

Des filières très spécialisées : bilan et possibilités d'avenir

La production horticole, en évolution, présente des opportunités dans ce contexte périurbain et peut être mieux valorisée tant par la consommation locale des collectivités que par la population locale.
Des cultures originales et exotiques, comme celle du ginkgo biloba à usage pharmaceutique sur Saint-Jean-d'Illac, trouvent aussi leur place dans le paysage agricole de l'aire métropolitaine bordelaise et occupent des « niches économiques » non négligeables.

La pêche professionnelle en crise

Activité traditionnelle girondine, la pêche professionnelle en eau douce est aujourd'hui en cris : victimes des pollutions et des interdictions de pêche répétées, les pêcheurs de la Garonne et de la Dordogne disparaissent peu à peu.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des opportunités de développement et de diversification

Le contexte périurbain offre également des opportunités de développement et de diversification pour les agriculteurs : l'aire métropolitaine bordelaise est en effet un bassin de consommation important, et les demandes des consommateurs se tournent vers des produits de proximité et de qualité. L'activité touristique sur Bordeaux peut également profiter aux exploitations agricoles qui souhaitent développer de nouveaux services, notamment les propriétés viticoles.

Enfin, l'aire métropolitaine bordelaise représente un pôle industriel important qui permet une proximité avec l'amont et/ou l'aval des filières agricoles.

Dans le contexte de l'aire métropolitaine de Bordeaux, le développement des circuits courts présente bien des promesses : une meilleure valorisation de la production locale, une reconnaissance des agriculteurs du territoire, une réponse aux demandes des consommateurs bordelais. AMAP, ventes directes à la ferme, marchés (classiques ou marchés de producteurs), points de vente collectifs, restauration collective, commerces de proximité, vente par correspondance ou encore vente aux grandes surfaces locales font partie des nombreuses possibilités offertes. Cette commercialisation peut concerner toutes les filières, mais, en pratique, ce sont surtout les fruits et légumes, la viticulture, l'horticulture et les filières d'élevage qui la valorisent le mieux.

Toutefois, les circuits courts ne sont pas une solution unique et restent complémentaires des circuits de commercialisation classiques. De nombreuses actions sont à mettre en œuvre pour leur développement, comme la formation des agriculteurs (pour la vente, la transformation, la réglementation sanitaire), l'organisation des filières locales, l'information et la promotion de ce type de commercialisation responsable.

Aussi, et face à une demande croissante des consommateurs, le développement d'une agriculture biologique ou raisonnée pourrait encore d'accroître.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Conforter la diversité des agricultures autour d'une trame d'espaces agricoles périurbains et urbains

Protéger et valoriser le foncier agricole, ressource vitale non renouvelable

Le maintien en activité (ou a minima la préservation des capacités naturelles du sol en cas de cessation d'activité) doit à la fois permettre de conforter l'approvisionnement en produits issus d'une agriculture périurbaine de qualité et participer à une stratégie de réduction de l'impact écologique des filières d'approvisionnement (diminution des distances parcourues par les denrées).

La protection du foncier s'inscrit par ailleurs dans la toute prochaine perspective de la PAC UE qui préconise de « soutenir prioritairement les agriculteurs «qui en ont le plus besoin», afin d'empêcher l'abandon des exploitations tout en permettant aux agriculteurs de disposer d'un revenu décent ». La protection sur le long terme est d'autant plus stratégique concernant les terroirs viticoles qui représentent un capital économique et culturel non substituable. Il conviendrait de maintenir la sanctuarisation des terroirs (entamée depuis le schéma directeur valant SCoT de 2001), y compris dans le cadre des campagnes d'arrachage.

Par ailleurs, considérant le projet de loi d'orientation agricole adopté par le Parlement le 20 février 2025 qui a consacré le nouveau principe de « pas d'interdiction de pesticides sans solution », la protection des cultures qui utilisent des traitements phytosanitaires doit être considérée au-delà du simple terrain. Ainsi, l'enjeu est de limiter le développement de zones bâties dans un périmètre de protection adéquat.

Rendre plus efficientes l'ensemble des politiques permettant de recréer des liens entre producteurs et consommateurs, relocaliser une partie des produits consommés dans la restauration collective et mieux rémunérer les producteurs

L'aire du SCoT compte 5 projets d'alimentation territoriaux (PAT) labélisés qui répondent tous à l'enjeu cité. Trois ont leur périmètre entièrement compris dans le SCoT (PAT de Bordeaux Métropole, PAT du GPV Rive Droite et PAT de la CdC de Montesquieu) tandis que ceux du PNR Médoc et du Pôle de l'Entre-deux-Mers sont plus larges.

Des enjeux transversaux doivent être portés de façon systématique par chacun des territoires :

- La coopération territoriale entre territoires voisins, comme identifié par le projet Recol'terra (mise en oeuvre de la feuille de route du PAT de Bordeaux Métropole), mais de façon plus multipartenariale entre chacun et non pas en simple tête à tête avec la métropole ;

- La promotion/soutien de la certification : Bio, Haute Valeur environnementale (HVE), démarches bas carbone, Terra Vitis, Système de Management environnemental (SME), Responsabilité sociale et environnementale (RSE), Zéro Résidu de Pesticides (ZRP).

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

SYNTHESE DES ENJEUX ET DES BESOINS 3

Consolider l'agriculture comme composante de la fabrication de la ville nature

L'opposition ville-agriculture tend à se réduire, suivant une prise de conscience croissante de l'utilité publique de la production agricole et des enjeux de l'agriculture urbaine en termes de développement durable.

Loin d'une confrontation pauvre et brutale entre périphérie bâtie et espaces de culture, l'agriculture (et en particulier le maraîchage de petite surface sous toutes ses formes) joue un rôle essentiel dans la fabrication d'une charpente du grand paysage qui définit en creux les espaces constructibles et leur insertion dans le territoire.

La plupart de ces espaces naturels, du fait de leurs dimensions, ne peuvent se maintenir qu'en présence d'activités agricoles. Installer des transitions et des porosités entre prés communs, cordons boisés, potagers, lisières maraîchères et horticoles, etc., faire traverser ces espaces d'un réseau de chemins, aménager des liens entre ces espaces et des lieux publics où se développent des pratiques urbaines (loisirs nautiques, découvertes...) et inventer une agriculture alternative devrait permettre de trouver de nouveaux moyens pour relier le système agricole au système urbain, en particulier dans les espaces qui font l'objet d'une forte pression urbaine.

Considérer la forêt à l'aune de ses nombreuses externalités positives et mieux préserver son intégrité

Quatre enjeux sont identifiés pour le maintien du massif métropolitain :

-des enjeux écologiques et climatiques qui invitent à protéger la richesse écologique de la forêt, augmenter la biodiversité et renforcer son rôle thermorégulateur ;

-des enjeux sociaux culturels et de loisirs conciliant la tradition culturelle locale de la forêt non clôturée et le nécessaire respect des lieux en régulant la fréquentation sportive/loisir ;

-des enjeux économiques autour des filières bois-construction et bois énergie. La construction bois apparaît ainsi prometteuse du fait de ses nombreuses applications (emplois verts et industriels, réduction des GES, meilleure isolation...) ;

- des enjeux de prévention et de gestion du risque incendie ;

-des enjeux d'aménagement et de gestion de l'espace qui concernent à la fois ;

- le côté forestier : les enjeux portent sur la lutte contre le mitage foncier, l'aménagement et la gestion des lisières forestières en tant qu'espaces multifonctionnels et d'interface entre forêt et zones urbaines soumis aux pressions urbaines et à un manque d'entretien, sur l'ouverture à de nouveaux modes de gestion forestière plus diversifiés ;
- et le coté urbain : il conviendrait de produire de nouvelles formes urbaines en reconsidérant les modes de faire et les aspirations citoyennes.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

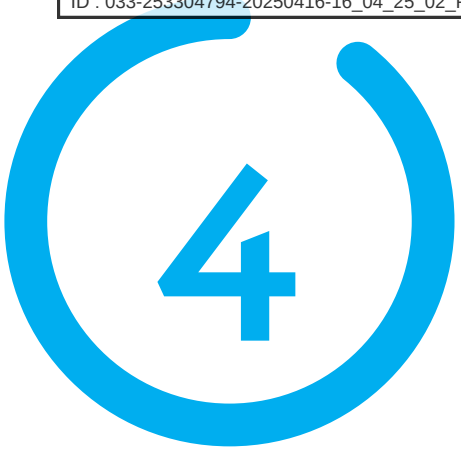

Une consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers relativement maîtrisée ces dix dernières années

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

La croissance urbaine mieux maîtrisée entre 1996 et 2010

Un meilleur équilibre entre croissance urbaine et évolution démographique depuis 1996

En 2001, le précédent schéma directeur mettait en évidence qu'en 20 ans (de 1973 à 1996) l'espace utilisé pour les différentes fonctions urbaines (habitat, équipements, activités, infrastructures) avait doublé en superficie pour un gain de population de seulement 20 %.

Aujourd'hui, le constat est beaucoup plus modéré. En effet, depuis 1996, contrairement au précédent constat, l'aire métropolitaine s'est étendue tout en gagnant proportionnellement en population nouvelle. Ainsi, entre 1996 et 2010, l'espace utilisé pour les différentes fonctions urbaines a évolué de 11 % (285 ha/an) pour une évolution de population estimée à 12 % (6 600 hab./an).

Même si le propos peut être nuancé du fait que les dernières observations s'étendent sur une période courte et que les méthodes d'évaluation restent différentes, il n'en reste pas moins qu'elles démontrent en partie le changement de contexte dans lequel nous nous trouvons en matière de consommation des sols.

1996-2010
Évolution de la population et de la surface urbanisée sur l'aire du SCoT

	Population totale (extrapolée à partir des données INSEE : population totale 1999 et population municipale 2009)	Surface zone urbaine multifonctionnelle
1996	799 000 hab	37 500 ha
2010	891 500 hab	41 500 ha
	+ 12%	+ 11 %

Source : INSEE - a'urba

L'évolution de l'emprise urbaine 1996-2010

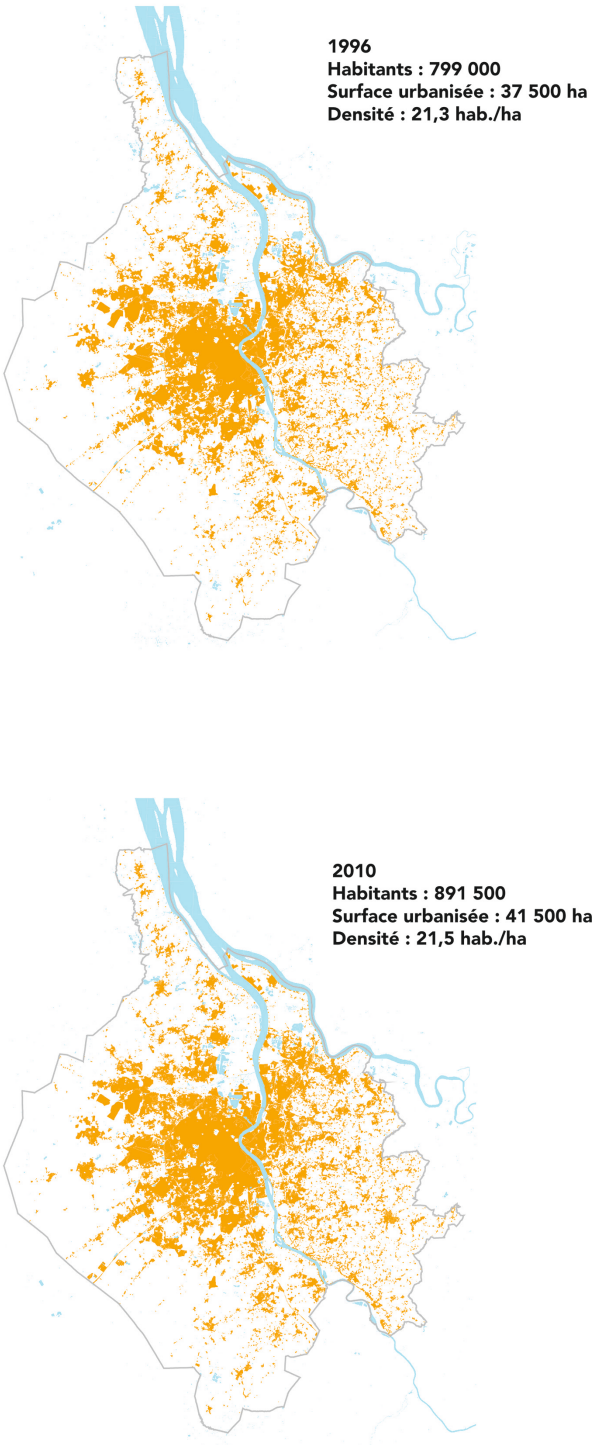

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

La croissance urbaine mieux maîtrisée entre 1996 et 2010

Des consommations foncières inférieures aux hypothèses du schéma directeur de 2001

Au-delà de l'évolution de la tache urbaine qui permet une approche globale, l'exploitation des données sur la construction neuve de logements et leur comparaison avec les hypothèses avancées dans le Schéma directeur 2001 (D1 et D2) apportent une lecture plus fine et permettent de mieux appréhender l'évolution de la consommation foncière.

Évolution de la consommation foncière dans la construction neuve à l'échelle des secteurs depuis 1999 au regard des hypothèses du schéma directeur de 2001

Secteurs	Consommation foncière 1999-2007*	Consommation foncière 2000-2009**	Hypothèse D1*** du schéma directeur 2001	Hypothèse D2*** du schéma directeur 2001
Bordeaux	112 m²/log	97 m²/log	131 m²/log	64 m²/log
Nord-ouest BxM	422 m²/log	396 m²/log	536 m²/log	333 m²/log
Sud-ouest BxM	341 m²/log	327 m²/log	366 m²/log	173 m²/log
Rive droite BxM	478 m²/log	429 m²/log	593 m²/log	483 m²/log
Entre-deux-Mers	1 089 m²/log	936 m²/log	1 850 m²/log	1 460 m²/log
Landes et Graves	987 m²/log	933 m²/log	1 467 m²/log	1 219 m²/log
Médoc	1 094 m²/log	889 m²/log	1 546 m²/log	1 260 m²/log

Sources :
* Déclarations d'ouverture de chantier entre 1999 et 2007 issues du fichier Sitadel de la DRE
** Données Magic II (DDTM)
*** Hypothèse D1 : hypothèse de densité prolongeant les densités observées sur la base des permis entre 1990 et 1997 (source : SICLONE)
*** Hypothèse D2 : hypothèse de densité s'appuyant sur un principe de densification selon des exemples de formes urbaines réalisés dans l'agglomération

Ainsi, depuis 1999, les consommations foncières dans l'ensemble des secteurs sont largement inférieures à l'hypothèse D1 qui reprenait les tendances 1990-1997. Elles marquent ainsi une baisse significative de la consommation des sols et une augmentation des densités. Par rapport à l'hypothèse D2 présentée dans le Schéma directeur de 2001 comme une hypothèse plus volontariste, les secteurs, notamment centraux, n'ont pas tous atteint les objectifs, contrairement aux territoires périphériques, dont les consommations foncières s'avèrent nettement inférieures à celles de l'hypothèse avancée.

Une baisse qui s'est accentuée ces dernières années dans l'ensemble des secteurs, liée à l'augmentation des valeurs foncières et à la diversification des formes urbaines

Dans l'ensemble des secteurs de l'aire métropolitaine bordelaise, tous modes de construction confondus, on constate une réelle accentuation de la baisse des consommations foncières sur les dernières années observées. Ce constat s'explique en partie par les changements observés des modes de construction, en particulier en faveur des logements collectifs dans les secteurs centraux et péricentraux et des logements individuels groupés dans les secteurs périphériques, moins consommateurs d'espace. Néanmoins, on peut relativiser le lien de cause à effet entre les ambitions portées par les politiques publiques et les résultats obtenus. En effet, au-delà des volontés affichées aujourd'hui, motivées par une réelle prise de conscience sur le sujet, l'évolution du prix du foncier et la mise en place de dispositions fiscales type de Robien ou Scellier ont malgré tout contribué à cette diminution observée.

Évolution de la consommation foncière dans la construction neuve à l'échelle des secteurs entre 1999 et 2003 et entre 2003 et 2007

Secteurs	Consommation foncière 1999-2003	Consommation foncière 2003-2007	Évolution
Bordeaux	120 m²/log	103 m²/log	- 17 m²/log
Nord-ouest BxM	499 m²/log	349 m²/log	- 149 m²/log
Sud-ouest BxM	354 m²/log	319 m²/log	- 34 m²/log
Rive droite BxM	583 m²/log	387 m²/log	- 197 m²/log
Entre-deux-Mers	1 285 m²/log	924 m²/log	- 360 m²/log
Landes et Graves	1 049 m²/log	909 m²/log	- 140 m²/log
Médoc	1 148 m²/log	1 045 m²/log	- 104 m²/log

Source : déclarations d'ouverture de chantier entre 1999 et 2007 issues du fichier Sitadel de la DRE

Des consommations liées aux formes urbaines réalisées

De nombreuses communes ont lancé des projets de valorisation de leurs quartiers anciens. Ces projets s'accompagnent souvent d'opérations en accroche des noyaux historiques, privilégiant une certaine densité, une recherche de mixité sociale et générationnelle et une offre complémentaire de commerces et services de proximité, contribuant ainsi à conforter l'identité et à remodeler la physionomie des centres-villes ou des centres-bourgs. Néanmoins, malgré une volonté affichée de recentrage dans les PLU, le bilan reste plus mitigé s'agissant de l'urbanisation périphérique. Le développement de l'habitat, sous forme d'espaces monofonctionnels, a encore dominé ces dernières années avec des densités assez faibles, ne favorisant guère la continuité et la qualité des espaces publics et conduisant parfois à un bouleversement radical de la trame végétale existante. Depuis quelques années, le coût du foncier a souvent incité les opérateurs à réduire la superficie des lots et à produire plutôt des maisons mitoyennes, mais dans certains cas sans réelle plus-value quant au traitement paysager.

Consommation foncière dans la construction neuve par typologie à l'échelle des territoires entre 1999 et 2008 et part des constructions individuelles pures dans la production générale de constructions neuves

Secteurs	Consommation moyenne 1999-2008	Individuel « pur »	Individuel groupé	Mixte	Collectif	Part de la construction en individuel « pur »
BxM	343 m²	984 m²	416 m²	191 m²	128 m²	18 %
Entre-deux-Mers	1 082 m²	1 558 m²	553 m²	224 m²	244 m²	59 %
Landes et Graves	997 m²	1 403 m²	525 m²	413 m²	296 m²	57 %
Médoc	1 103 m²	1 317 m²	595 m²	268 m²	219 m²	63 %

Source : déclarations d'ouverture de chantier entre 1999 et 2008 issues du fichier Sitadel de la DRE

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

2014-2024 : une urbanisation qui ralentit, mais des dynamiques territoriales très diverses

> La méthode de mesure retenue pour les calculs de consommation foncière est présentée dans les annexes.

> La source mobilisée est la base de données géographique OCS NAFU pilotée par la Région Nouvelle-Aquitaine et les services de l'État.

Artificialisation et projets de territoires

L'article 192 de la loi Climat et Résilience définit l'artificialisation comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage ». Ses conséquences sont négatives à plusieurs titres : écologique (perte de la biodiversité), climatique (participation au réchauffement climatique, limitation du stockage carbone), aggravation des risques d'inondations, perte des capacités de production agricole.

Avant d'être inscrit dans la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est le fruit d'une longue maturation politique et législative : depuis la loi SRU en 2000, en passant par les lois Grenelle II en 2010 et Alur en 2014 (sur la réduction et la mesure de la consommation d'espaces), et au travers des jalons importants comme la « Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources » (Commission européenne, 2011) et l'objectif 3 du Plan Biodiversité de 2018 (« Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette »).

Définitions :

L'article 191 de la loi Climat & Résilience fixe des objectifs pour lutter contre l'artificialisation en deux temps :

- en 2050, l'absence de toute artificialisation nette ;
- entre 2021 et 2031 : la réduction à hauteur de 50%, au niveau national, de la consommation des Espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) par rapport à la période de référence 2011-2021 (article 194.III.2 de la Loi Climat et Résilience). Ces objectifs sont déclinés localement, avec une variation du pourcentage de réduction, et territorialisés au travers l'emboîtement des outils de planification et d'urbanisme et les échelles territoriales : les régions avec le Sraddet, les SCoT et les intercommunalités avec les PLU(i).

L'article 194.III.5 de la loi Climat et Résilience précise l'objet à traiter : « la consommation des Espaces naturels agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ». Il s'agit donc de traiter la consommation réellement observée sur le territoire, au démarrage des travaux d'aménagement et de construction, et non pas la traduction des droits à construire dans le zonage des documents d'urbanisme (en vigueur ou planifiés) ou la simple délivrance des autorisations d'urbanisme. Le texte ne définit pas ce que sont les « espaces urbanisés ». Le législateur a laissé le soin aux documents de planification locaux de préciser leur méthode, en fonction du contexte territorial, sur la base d'un faisceau d'indices jurisprudentiels (densité bâtie et continuité d'urbanisation, présences de réseaux et d'équipements...).

En 2020, les espaces urbanisés (la « tache urbaine ») du SCoT recouvrent 46 240ha, soit 27,4% de la surface totale du SCoT. Cette part monte à 49% pour Bordeaux Métropole, puis 31% pour la CC Les Rives de la Laurence. C'est dans cette dernière que le poids de l'urbain a le plus augmenté entre 2009 et 2020, soit +3,3 points (+3,2 dans la CC Les Coteaux Bordelais). Sur l'ensemble du SCoT la tache urbaine a cru de 7,8% en 11 ans. En proportion, c'est dans la CC Jalle-Eau-Bourde que la hausse a été la plus forte (+21,5% d'espaces urbains - dont la centrale photovoltaïque) et dans la métropole la plus faible (+4,5%).

Un rééquilibrage urbain dans l'ouest du SCoT

2 989ha d'espaces NAF ont été urbanisés entre 2011 et 2021 dans l'ensemble du SCoT, soit 300ha/an.

On observe des dynamiques différentes selon les secteurs :

> territoire le plus urbain, à elle seule, Bordeaux Métropole a urbanisé 1 165ha, soit 39% de la consommation d'ENAF du SCoT (alors que la métropole pèse pour 34% de la superficie globale de l'aire métropolitaine) ;

> la rive gauche (CC Médoc Estuaire, CC Jalle-Eau-Bourde, CC de Montesquieu) : plus grand secteur du SCoT (44% de sa superficie totale), mais le moins urbain (13% de la tache urbaine du SCoT en 2020), elle a contribué à hauteur de 37% à la consommation d'ENAF de l'aire métropolitaine sur la période, dont l'aménagement de plusieurs centrales photovoltaïques

> la rive droite garde une part équilibrée dans la structure et l'évolution de l'espace du SCoT : entre 21% et 24% du poids du SCoT, que ce soit pour l'emprise totale, la surface de la tache urbaine ou la contribution à l'urbanisation.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

2014-2024 : une urbanisation qui ralentit, mais des dynamiques territoriales très diverses

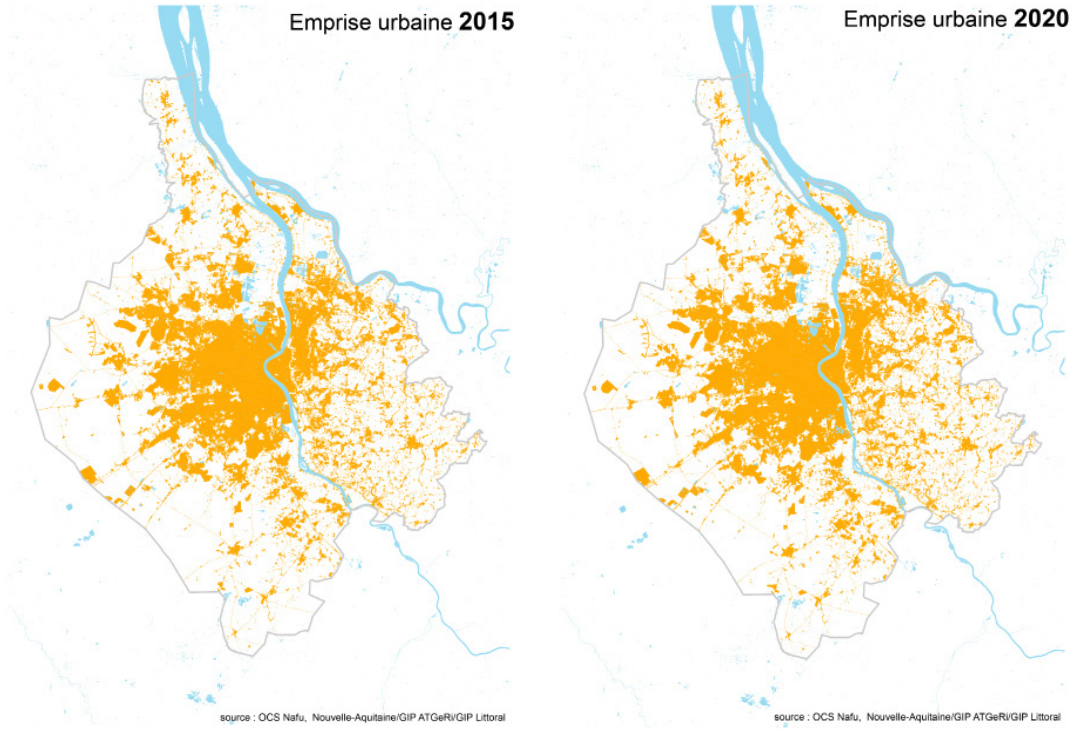

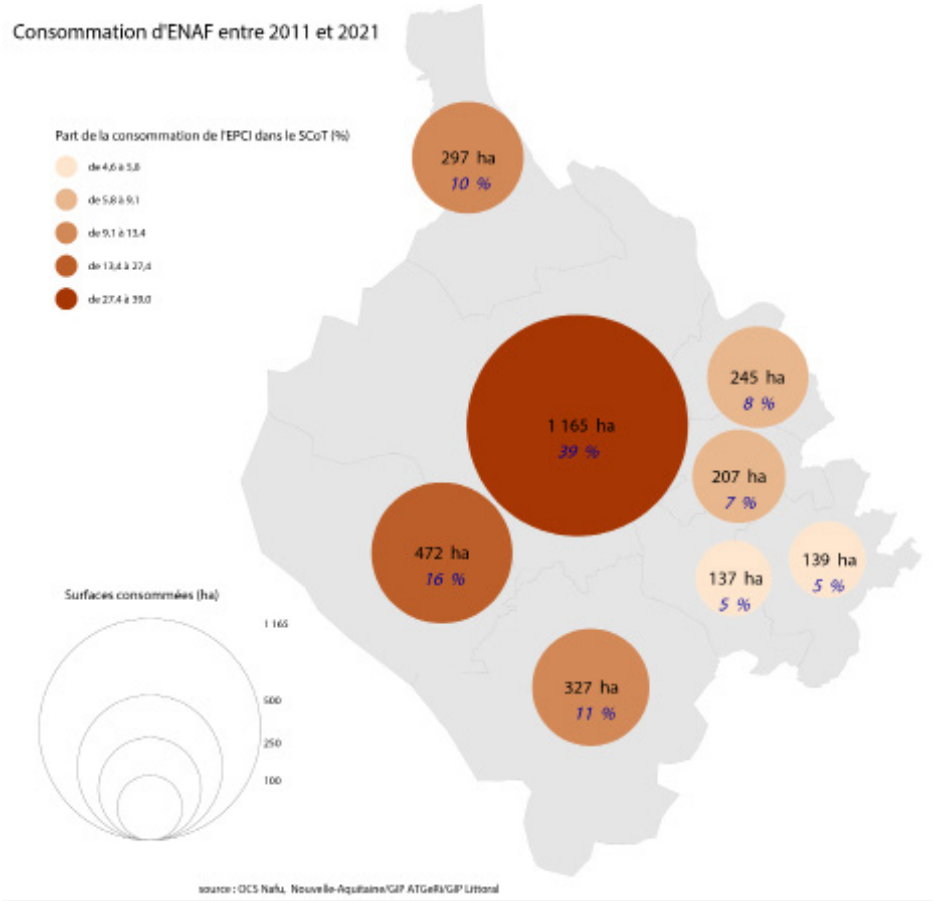

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

2014-2024 : une urbanisation qui ralentit, mais des dynamiques territoriales très diverses

Une croissance urbaine moindre ces dernières années

La consommation d'espaces NAF s'est ralentie au cours de la dernière décennie observée : d'un rythme de 355ha urbanisés/an entre 2009 et 2015, elle est passée à un rythme de 261ha/an entre 2015 et 2020, soit un ralentissement de 26%

Cette baisse est quasiment généralisée sur l'ensemble des EPCI du SCoT : elle a été notamment plus marquée dans la CC Jalle-Eau-Bourde (-57%) et la CC Médoc Estuaire (-42%). En parallèle, le ralentissement a été moindre pour Bordeaux Métropole (-2,5%, soit 2,9ha urbanisés en moins par an). La CC Les Coteaux Bordelais a vu croître sa consommation d'espaces NAF entre les deux périodes (+19%, soit +3,5ha/an).

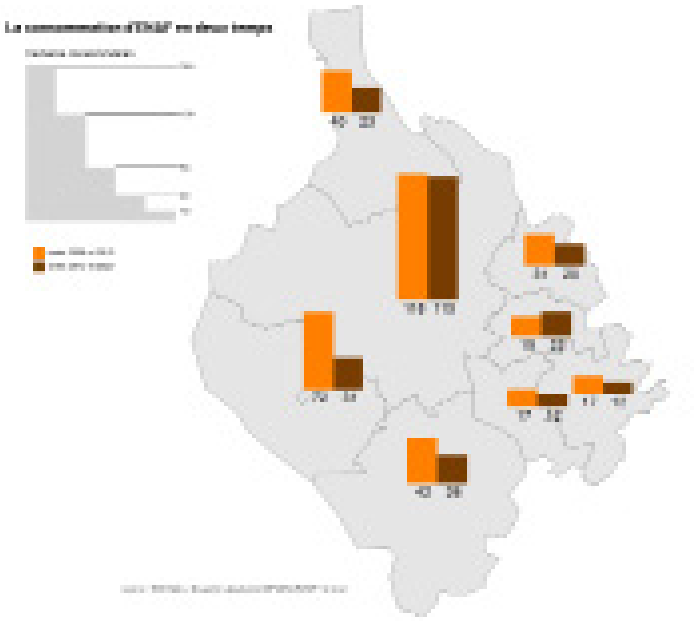

Les énergies renouvelables grèvent les ressources forestières alors que l'habitat grignote l'agriculture.

Au-delà du phénomène de consommation d'espaces NAF, les occupations des sols sont changeantes, les couvertures et les usages évoluent régulièrement. 5 940ha au total ont changé de nature entre 2009 et 2020. La conversion d'espaces NAF en espaces urbanisés représente 57% de ces mutations d'occupation des sols.

2 440ha d'espaces NAF ont aussi muté en d'autres espaces NAF : pour la moitié ce sont des forêts, principalement devenues des terrains agricoles pour 62% d'entre elles. À l'inverse, 70% des 1 050ha devenus agricoles étaient boisés auparavant.

La forêt est la principale ressource de l'urbanisation dans le SCoT (1 550ha). Avec 120ha (3,5% de l'urbanisation), la vigne est aussi mise à contribution. Au total, ce sont 43,3% des espaces devenus urbains qui étaient des terrains agricoles auparavant (notamment dans la métropole).

Ces mécanismes connaissent des variantes selon les territoires. La forêt est la plus sollicitée dans l'ouest du SCoT, sur le plateau landais (83% des espaces urbanisés dans la CC Jalle-Eau-Bourde). Sur le plateau de l'Entre-deux-Mers, c'est l'agriculture qui est la plus mobilisée (78% de l'urbanisation dans la CC Les Rives de la Laurence). Paradoxalement, c'est dans Bordeaux Métropole que les espaces naturels sont les plus urbanisés durant la période (principalement des espaces végétalisés en transition qualifiés en « landes et broussailles »).

38% des hectares urbanisés sur la période servent à fabriquer directement des espaces à vocation d'habitat. Si l'on y ajoute une partie des 11% d'espaces en chantier (classés ici en « autres urbains »), c'est près de la moitié de l'urbanisation qui sert à des fonctions résidentielles. Les grandes emprises d'activités économiques (surfaces industrielles et commerciales) ne représentent que 16,1% des espaces NAF urbanisés.

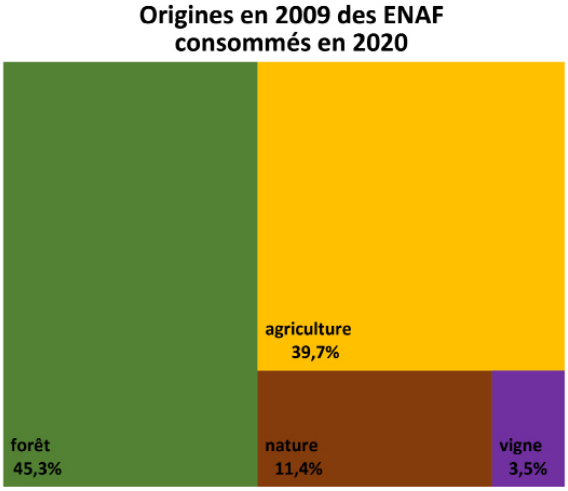

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

2014-2024 : une urbanisation qui ralentit, mais des dynamiques territoriales très diverses

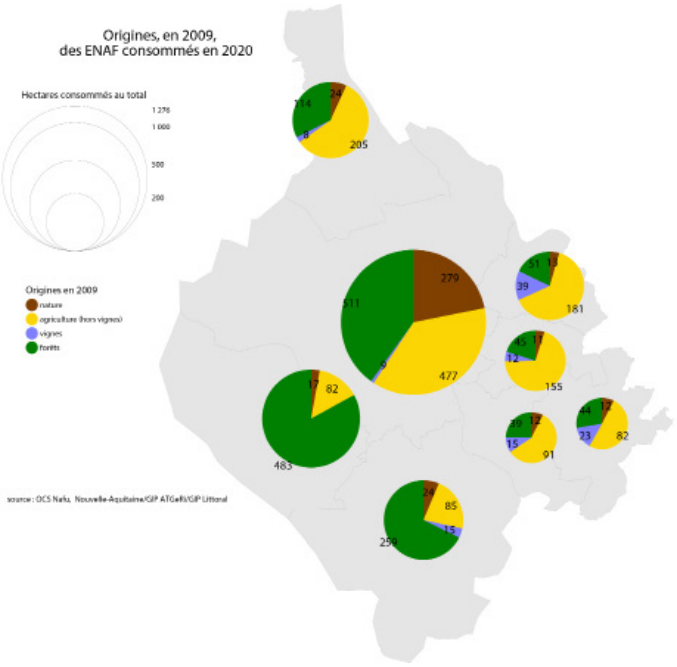

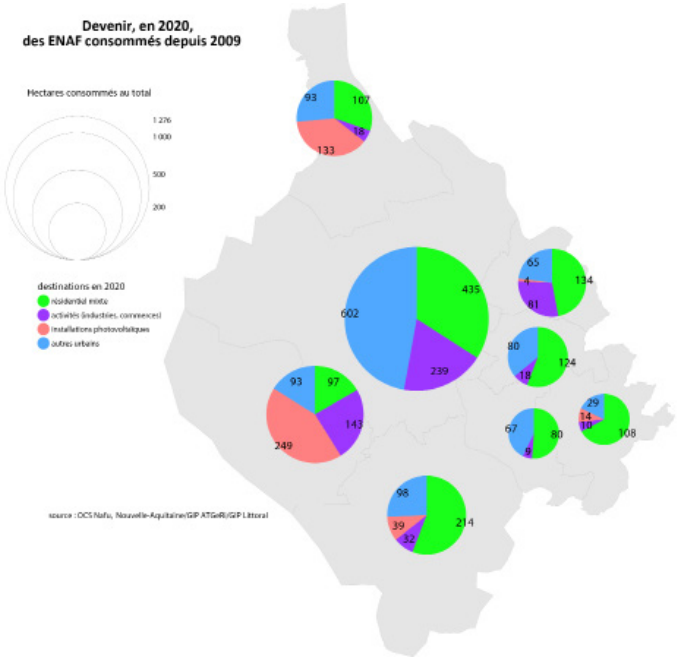

Les installations photovoltaïques au sol représentent 440ha d'espaces urbanisés dans le SCoT. Celles-ci sont concentrées dans quelques territoires : 57% dans la CC Jalle-Eau-Bourde (parc de Cestas), 30% dans la CC Médoc Estuaire (parc d'Arsac) et 40ha dans la CC de Montesquieu (notamment pour le parc de Saucats). Localement, ces grandes implantations sont souvent les principales contributrices à l'urbanisation dans la collectivité concernée (plus que l'habitat et toutes autres activités) : à hauteur de 43% dans la CC Jalle-Eau-Bourde et 38% dans la CC Médoc Estuaire.

Dans Bordeaux Métropole, les nombreuses constructions en cours (en lien avec les dynamismes démographiques et d'emplois) destinent 47% des espaces NAF urbanisés à des vocations diverses et parfois temporaires, comme de nombreux chantiers. Mais on observe aussi la mutation d'espace NAF en terrains végétalisés considérés ici comme urbanisés, notamment des golfs et des espaces verts.

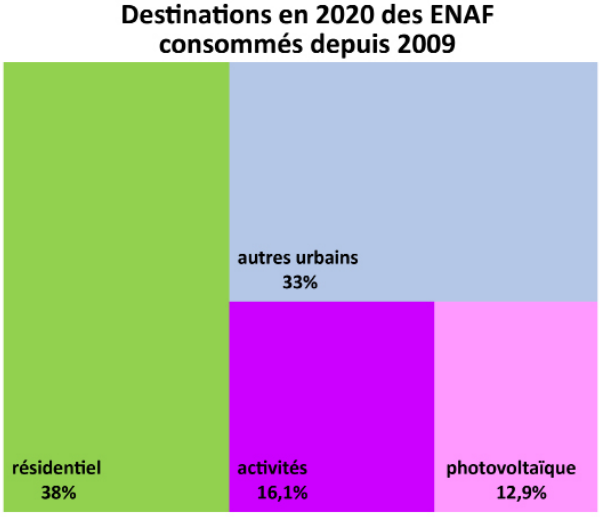

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

2014-2024 : une urbanisation qui ralentit, mais des dynamiques territoriales très diverses

Une urbanisation de plus en plus « efficace » ?

Entre 2009 et 2020, l'évolution des espaces urbains est toujours moins importante (+0,8%/an) que la variation du parc de logements (+1,9%/an) et du nombre d'habitants (+1,3%/an), et ceci pour tous les territoires.

À l'échelle du SCoT, le nombre de logements augmente 2,4 fois plus que les surfaces urbaines, avec relativement peu de variations entre les EPCI : X 2,33 pour la CC Médoc Estuaire et X 2,9 pour la CC des Portes de l'Entre-Deux-Mers.

Les différences sont plus marquées concernant les évolutions comparées avec la population. À l'échelle du SCoT, l'évolution du nombre d'habitants est en moyenne 1,6 fois plus élevée que celle des surfaces urbaines : jusqu'à X 2,17 pour la CC du Créonnais, mais « seulement » X 1,31 pour la CC Jalle-Eau-Bourde.

Entre 2009 et 2020, pour chaque hectare d'ENAF urbanisé à vocation d'habitat, 81 logements en moyenne ont été produits. Le rythme de densification s'est accéléré puisque le rapport était de 64 logt/ha entre 2009 et 2015, puis de 130 logt/ha entre 2015 et 2020.

En parallèle, entre 2009 et 2020, chaque nouvel habitant de l'aire métropolitaine a « consommé » en moyenne 95m² d'ENAF à vocation résidentielle. Cette consommation s'est ralentie sur la période passant de 104m²/hab entre 2009 et 2015 à 64m²/hab entre 2015 et 2020.

Le « gain » en logt/ha a été le plus élevé entre 2009-2015 et 2015-2020 dans Bordeaux Métropole : +176logt/ha en moyenne, pour +63logt/ha à l'échelle du SCoT, alors que le rythme était stable ou très légèrement positif pour la plupart des EPCI (excepté CC des Portes de l'Entre-Deux-Mers et CC Les Coteaux Bordelais qui ont progressé de +17logt/ha consommé entre les deux périodes).

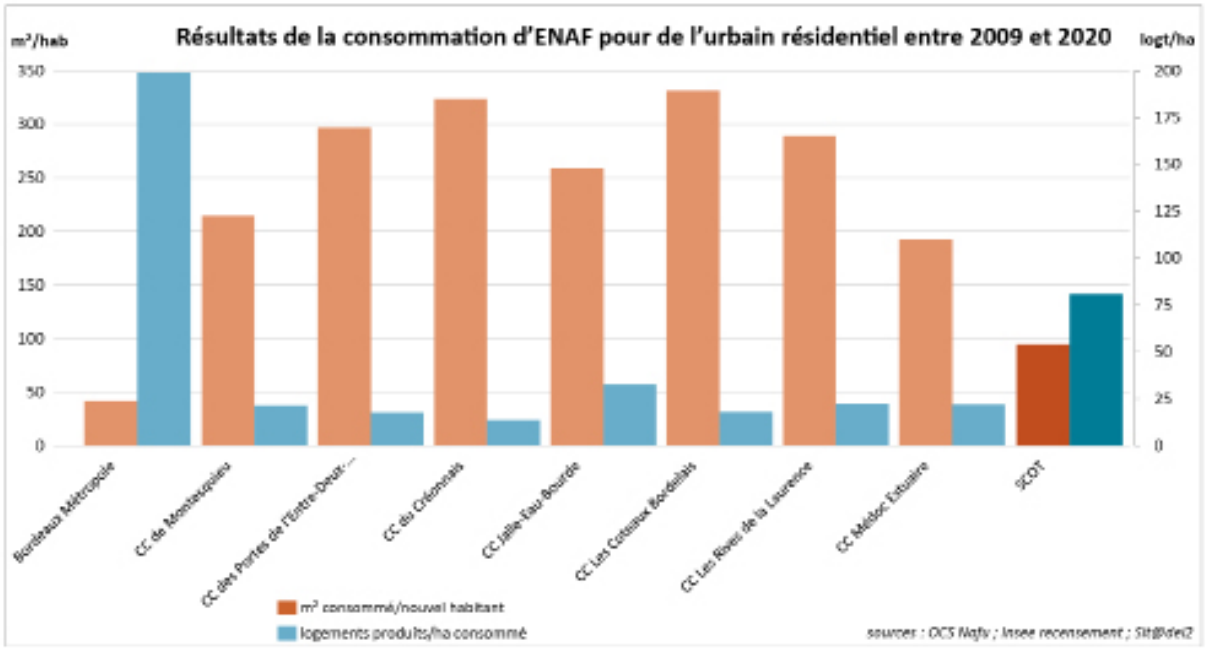

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

2014-2024 : une urbanisation qui ralentit, mais des dynamiques territoriales très diverses

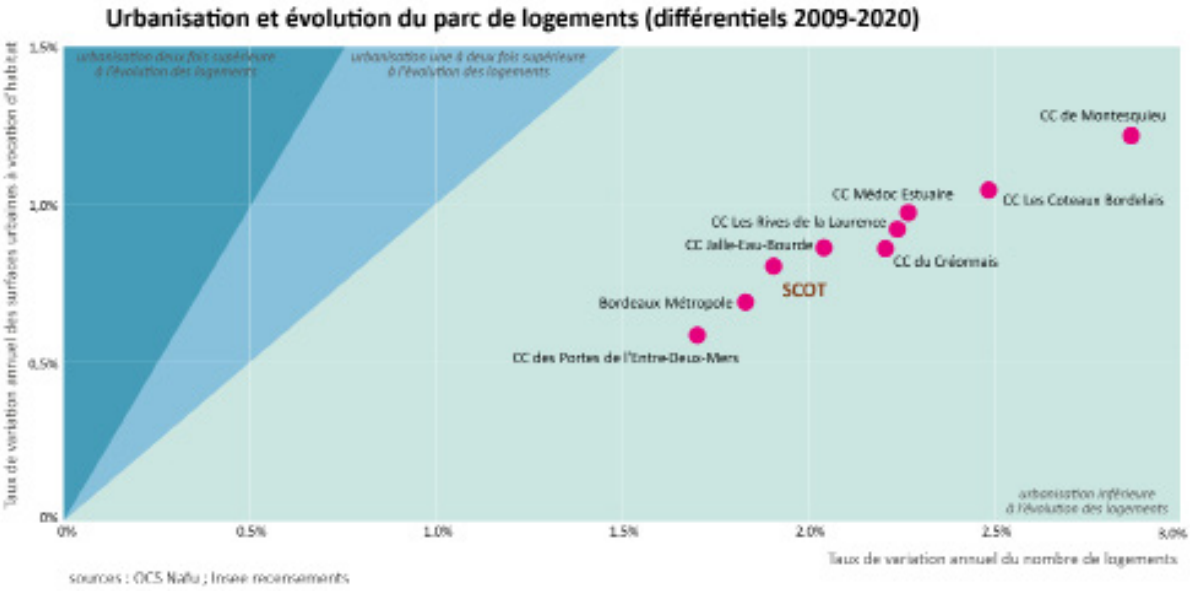

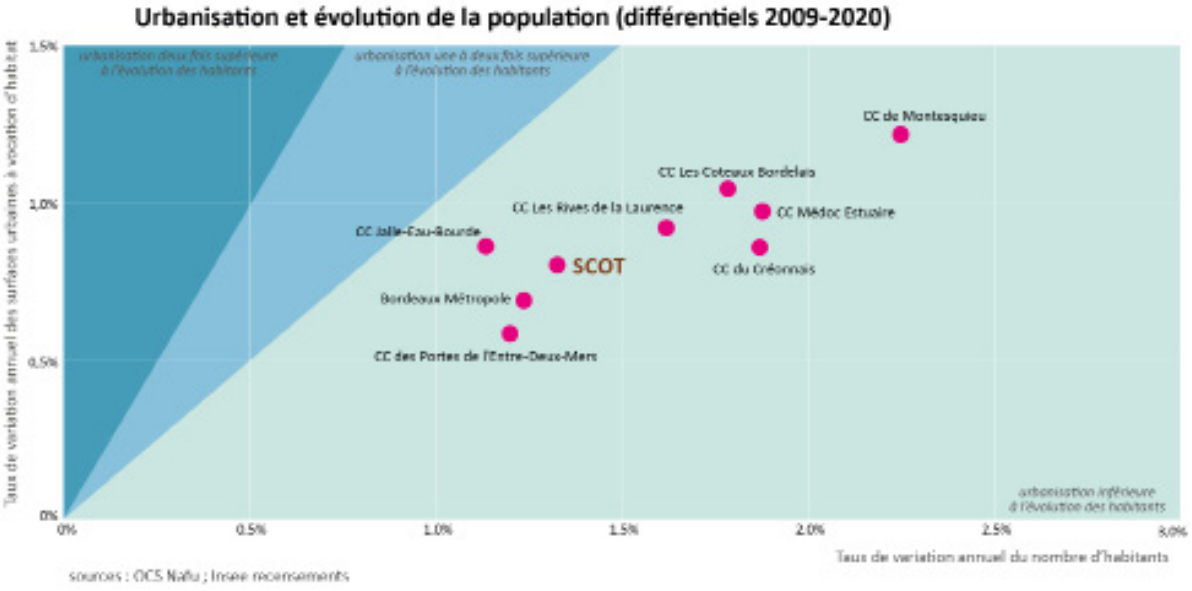

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Réduire la consommation d'ENAF : prioriser sa localisation, l'optimiser partout

Organiser une nouvelle territorialisation de l'urbanisation

Même si l'impact sur la consommation d'ENAF semble diminuer ces dernières années, au regard du nombre d'habitants gagnés, « l'efficacité » foncière devra encore être améliorée, à double titre :

› pour permettre une baisse significative de la consommation totale d'ENAF, comme l'invite la loi (au moins 50% sur la période 2021-2031) ;

› pour maintenir un niveau de production de logements ambitieux qui puisse répondre à la fois à la croissance démographique projetée (poursuite au fil de l'eau des hausses récentes) et au desserrement des ménages nécessitant un niveau de construction croissant pour maintenir les capacités d'accueil du parc.

Ces performances, en termes de gain d'urbanisation/consommation foncière, sont très diverses entre les territoires de l'aire métropolitaine bordelaise :

› dans la première moitié de la décennie 2010, les collectivités qui ont accueilli de grands parcs photovoltaïques, ont contribué à la consommation d'ENAF principalement pour ces projets à vocation supra-territoriale répondant à des objectifs qui dépassent le périmètre du SCoT

› pour certains territoires (CC Les Rives de la Laurence et CC Jalle-Eau-Bourde), la consommation d'ENAF s'est faite aussi en lien avec le développement de l'activité économique : cela concerne au moins un quart de leurs surfaces concernées et on observe des gains d'emplois significatifs, de +37 à +41% entre 2009 et 2020

› les territoires de l'Entre-deux-Mers ont principalement urbanisé pour produire de l'habitat, mais avec un « coût » foncier souvent non négligeable (au moins 290m²/habitant gagné)

› territoire où le poids de l'urbain est déjà le plus présent, la métropole est la collectivité où le gain de population est le plus sobre en foncier (42m² d'ENAF consommé/nouvel habitant).

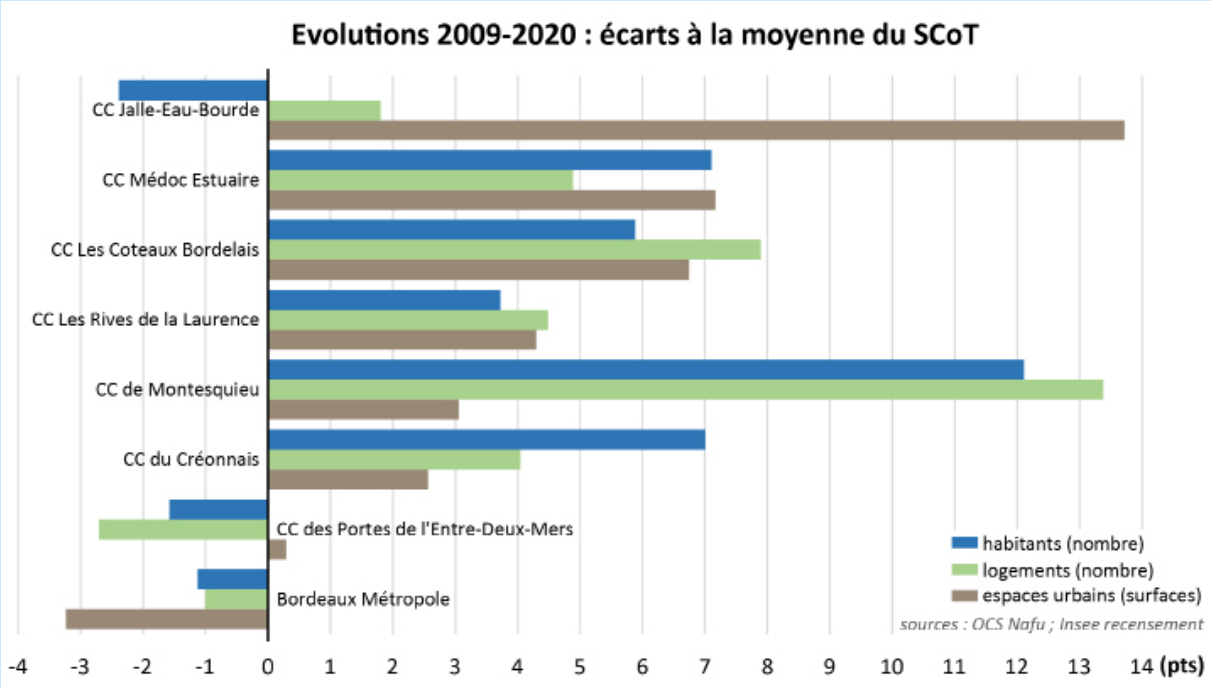

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

SYNTHESE DES ENJEUX ET DES BESOINS 4

Intégrer les différences de trajectoires dans la recherche d'un nouvel équilibre territorial

Ces différences de trajectoires seront à intégrer dans une recherche d'un nouvel équilibre territorial, permettant à l'aire bordelaise de répondre à ces différentes ambitions métropolitaines, tout en intégrant davantage les objectifs de sobriété foncière :

> contribution au dynamisme régional et réponses aux besoins en fonctions métropolitaines performantes nécessaires à une capitale de région ;

> recentrage du développement urbain départemental dans l'aire métropolitaine ;

> équilibre de développement de l'agglomération métropolitaine centrale et de ses proches périphéries, entre intensification urbaine performative, limitation de l'étalement urbain et redéfinition des fonctions des espaces périmétropolitains de première couronne.

Le rééquilibrage de certaines fonctions, notamment résidentielles pour répondre aux enjeux des projets d'accueil de populations, est aussi à construire au regard des évolutions récentes de chaque territoire et de leurs capacités foncières à faire. Il est à croiser avec les enjeux de mobilités différenciés, eux-mêmes devant répondre aux besoins d'accès aux différentes aménités nécessaires au fonctionnement métropolitain (emplois, équipements publics, services…). Il doit aussi prendre en compte les potentialités diverses des ressources en ENAF existantes, au regard des bénéfices variés qu'elles peuvent apporter (environnementales, sociétales, économiques…). Par exemple, si le prélèvement d'ENAF s'est souvent fait sur la forêt dans le plateau landais et sur des terrains agricoles sur le plateau de l'Entre-deux-Mers, les questions des capacités agricoles et de la production alimentaire, ainsi que celle de la décarbonation sont à se poser quant aux contributions de l'aire métropolitaine sur le plan de la lutte contre le changement climatique, mais aussi sur ces enjeux d'autonomie en matière de ressources.

Une « productivité » foncière à améliorer en travaillant les formes urbaines

Entre 2009 et 2020, hors de la métropole, 53% de la production de logements s'est faite avec des logements individuels purs (jusqu'à 79% dans certaines collectivités) et pour chaque hectare d'ENAF consommé, 21 logements ont été construits en moyenne. Dans Bordeaux Métropole, seulement 9% des logements produits sont des maisons individuelles et 199 logements sont produits pour 1 ha d'ENAF urbanisé.

Pour continuer à maintenir un volume de production de logements conséquent, tout en diminuant drastiquement les surfaces d'ENAF consommés directement concernées, ces ratios doivent évoluer vers un niveau de densité de production plus élevé pour tous les territoires. **Cette densification doit s'établir à plusieurs échelles** :

> en concentrant prioritairement la production résidentielle dans les espaces déjà artificialisés : « éviter » la consommation d'ENAF ;

> en développement des formes d'habitat plus resserrées (verticalisation, rapprochement des bâtis, optimisation des espaces communs…) afin que, pour une même surface d'emprise au sol, davantage de logements soient construits. Autrement dit, pour un nombre de logements programmés, l'impact en termes de surfaces d'ENAF urbanisés doit être amenuisé : « réduire » la consommation foncière pour le même résultat.

Les enjeux à garder une programmation ambitieuse en matière de logements collectifs sont importants d'autant que ces dernières années leur contribution à la production résidentielle totale a diminué : entre 2017 et 2022, la production totale de logements diminue de - 11,7%/an dans le SCoT, celle des logements individuels purs de - 11,1%/an et celles des logements collectifs de - 15,4%/an.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

5

Des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre corrélées à la forte croissance de la métropole

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Bilan 2007 : des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre principalement liées à l'habitat et aux transports

Bilan énergétique du territoire de la Métropole

Le bilan énergétique réalisé par l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération bordelaise et de la Gironde (ALEC) pour l'année 2007 sur le territoire de la Métropole fait apparaître une consommation finale énergétique de 1 309 ktep tous usages confondus. La part des transports dans ce bilan est de 29 %, celui de l'habitat et du tertiaire de 43 %. Ce sont les deux domaines d'intervention privilégiés du SCoT et ceux connaissant les plus fortes hausses aux échelles nationale et locale (+ 14 % pour les transports et + 21 % pour l'habitat-tertiaire entre 1990 et 2005 sur le territoire girondin). En termes d'émissions de gaz à effet de serre, la quantité totale de gaz émis est évaluée à 4 000 kilotonnes, dont 30 % de la responsabilité du secteur des transports et 32 % de la responsabilité de l'habitat-tertiaire.

Dans le secteur de l'habitat et du tertiaire

Toujours d'après le bilan de l'ALEC réalisé sur Bordeaux Métropole, le gaz naturel représente 52 % de la consommation d'énergie finale du poste habitat-tertiaire, l'électricité 36 %. Cette part élevée de l'électricité, corrélée avec le fait que le taux de conversion en tonnes CO_2 est plus faible pour cette énergie, explique pourquoi le poids du secteur de l'habitat-tertiaire dans les émissions de GES est plus faible que le poids correspondant dans la consommation finale. En outre, notons que les énergies renouvelables et assimilées (récupération de chaleur) représentent en 2007 une part très faible (moins de 3 % de la consommation finale) dans ce secteur privilégié de consommation de ces énergies.

Évolution des émissions de GES en Gironde entre 1990 et 2005

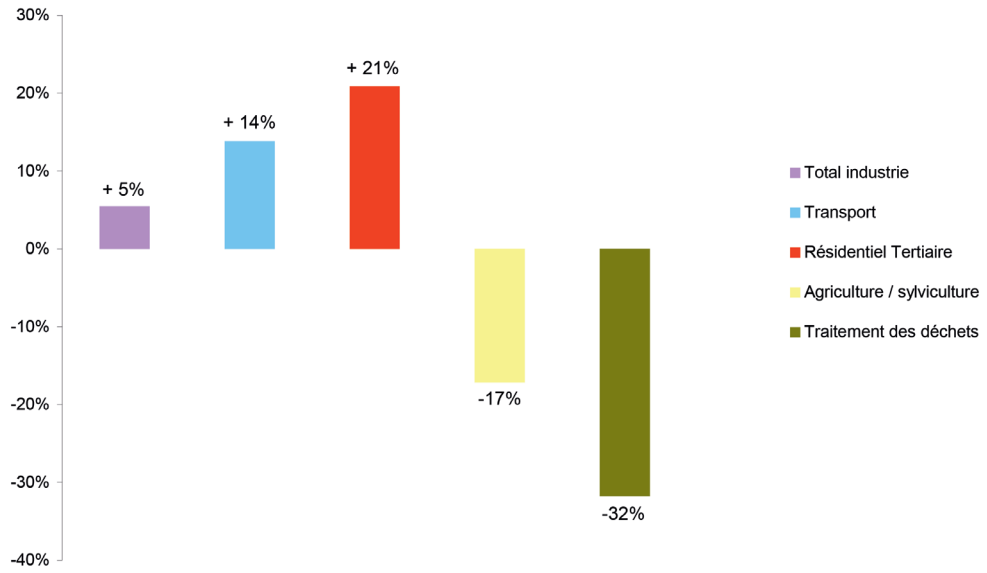

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Bilan 2007 : des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre principalement liées à l'habitat et aux transports

Une étude, réalisée par le CETE Sud-Ouest pour la DREAL Aquitaine sur les consommations énergétiques et les émissions de GES liées au poste transport sur le territoire régional, met en évidence la part élevée de l'aire métropolitaine dans les émissions girondines (48 % du bilan énergétique et des émissions du département).

Cela étant, ce chiffre reste en relative proportion avec les parts de trafic, l'aire métropolitaine représentant 41 % du trafic voyageur tous modes et 47 % du trafic marchandises tous modes du département.

Pour le seul trafic routier, Bordeaux Métropole représente 62 % des émissions sur l'aire du SCoT. Le trafic total sur la rocade représente 24 % des émissions dues au mode routier sur l'aire du SCoT. Enfin, le trafic de transit routier sur l'ensemble du SCoT représente 25 % des émissions pour 2 % seulement du nombre total de déplacements.

Émissions de CO_2 générées par les VL en 2006
Source: CETE SO / GTST / DAI

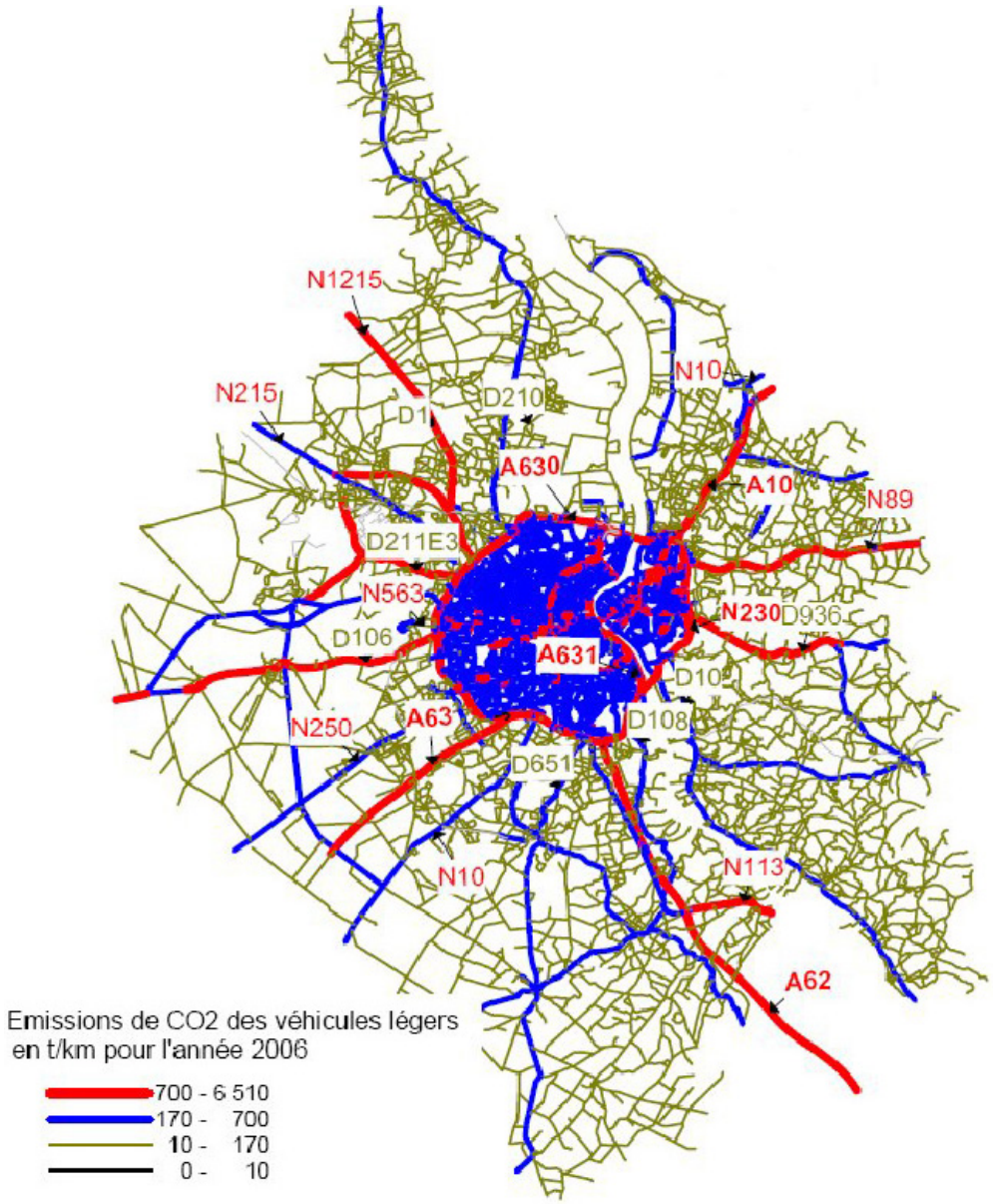

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des gisements en énergies renouvelables divers

Les potentiels d'énergies renouvelables et assimilées majoritaires sur le territoire du SCoT sont les suivants :

- l'énergie solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire pour le résidentiel-tertiaire et l'énergie solaire photovoltaïque pour la production d'électricité ;
- la biomasse issue de l'exploitation forestière pour le chauffage et l'ECS des bâtiments résidentiels (individuels ou collectifs) et tertiaires ;
- la géothermie pour le chauffage et l'ECS des bâtiments ;
- la récupération de chaleur pour le chauffage et l'ECS des bâtiments résidentiels collectifs ou tertiaires.

L'énergie solaire

Avec en moyenne 2 171 h d'ensoleillement par an, le territoire du SCoT reçoit annuellement 1 300 kWh d'énergie par mètre carré. D'après le Schéma directeur des énergies renouvelables du Conseil départemental de la Gironde, 3,6 m² de capteurs solaires thermiques correctement orientés répondent à 53 % du besoin annuel en eau chaude sanitaire d'une maison individuelle occupée par quatre personnes. En appliquant la méthode retenue par le Conseil départemental de la Gironde au territoire du SCoT, le gisement de toits non soumis à des contraintes architecturales ou paysagères représenterait 40 millions de m². Ces toits, qu'ils soient situés en zones résidentielles/mixtes (31 millions de m²) ou zones d'activités (9 millions de mètres carrés), constituent un important gisement de surface pour la production d'énergie solaire thermique ou photovoltaïque.

La technologie solaire photovoltaïque permet de transformer l'énergie solaire incidente en électricité. Les capteurs photovoltaïques sont soit installés à même le bâtiment (en toiture), soit regroupés en centrales photovoltaïques.

L'énergie éolienne

Si l'énergie éolienne offre également un potentiel énergétique important sur le territoire, son exploitation terrestre est pour autant entravée par de nombreuses contraintes. Les travaux conduits dans le cadre du SRCAE ont permis d'identifier des « zones favorables à l'implantation d'éoliennes », principalement dans la frange ouest du SCoT, du nord au sud.

Précisons par ailleurs que l'implantation d'éoliennes terrestres peut constituer une menace pour le corridor majeur de migration avifaune que représente le littoral aquitain élargi.

Le bois et la biomasse

Définie par la loi du 14 juillet 2005 comme la fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture, de la sylviculture et des industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers, la biomasse comprend :

- le bois ;
- les déchets et sous-produits agricoles ;
- les déchets de l'industrie et de la transformation du bois ;
- la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers ;
- les boues des stations d'épuration des eaux usées.

Cette énergie trouve son application dans le chauffage des bâtiments résidentiels et tertiaires et dans la production de biogaz.

Les analyses prospectives conduites par GRDF montrent que son réseau de distribution de gaz naturel (qui dessert les communes du sud et de l'est de l'aire du SCoT) dispose de réserves de capacité importantes, notamment pour l'injection de biométhane.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des gisements en énergies renouvelables divers

La géothermie

Le bassin sédimentaire aquitain présente dans son ensemble un potentiel en géothermie verticale certain. Le gisement se caractérise par une abondante ressource en eau douce dont la température est basse (30-100 °C). Huit puits avaient ainsi été forés dans les années 80 sur le territoire de la Métropole. Leur exploitation pose des conflits potentiels avec la préservation de la ressource en eau. Une réflexion est actuellement en cours sur la mise en conformité et la rationalisation des puits existants. Leur optimisation permettrait à terme de valoriser environ 20 000 tep contre 2 000 actuellement.

La récupération de chaleur

Les eaux usées contenues dans les grandes canalisations d'évacuation et les eaux épurées des stations d'épuration (STEP) constituent un gisement de calories important qu'il est possible de « récupérer » à des fins de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire (ECS). Les zones agglomérées du territoire métropolitain – Bordeaux Métropole en premier lieu – constituent des sites privilégiés pour ce type de « recyclage énergétique ». De la même manière, l'incinération des ordures ménagères peut faire l'objet d'une valorisation énergétique, à l'instar de l'UIOM de Cenon (qui alimente un réseau de chaleur desservant environ 9 000 logements sur la rive droite de Bordeaux Métropole).

La distribution d'électricité

Concernant la distribution d'électricité, les études prospectives réalisées par RTE et ERDF mettent en évidence la nécessité de renforcer le dispositif des postes sources sur l'aire métropolitaine bordelaise, afin de :

- faire face à la hausse prévisible d'appel de puissance liée au développement économique et démographique du territoire (notamment pour les besoins en électricité « spécifique ») ;
- garantir un niveau de qualité de service élevé dans la distribution finale d'électricité ;
- permettre la collecte de la production décentralisée d'électricité « verte ».

Sont envisagés un renforcement de certains postes électriques du réseau RTE ainsi que la création potentielle de sept postes sources pour le réseau géré par ERDF, en rapport notamment avec les grands sites de projet (Bassins à flot, Euratlantique, Plaine Rive Droite...).

Le niveau et le phasage de ces renforcements de réseaux seront naturellement fonction des politiques énergétiques engagées localement.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Un objectif de neutralité carbone à horizon 2050

La prise en compte des accords de Paris de 2015

En lien avec son engagement pris lors de l'Accord de Paris, traité international adopté par la COP 21 du 12 décembre 2015, la France s'est fixé l'objectif d'atteindre la neutralité carbone dès 2050. Pour ce faire, la France a mis en place un outil de planification : la Stratégie nationale bas-carbone, dont la deuxième édition en vigueur (SNBC-2) a été adoptée en avril 2020. Cette SNBC fixe des objectifs nationaux, à court et moyen terme, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des consommations énergétiques.

Ces objectifs nationaux sont déclinés à l'échelle régionale par les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Le tableau ci-après présente les objectifs régionaux du SRADDET Nouvelle-Aquitaine approuvé le 16 octobre 2024.

En matière de climat et d'énergie, le SRADDET fixe 11 règles qui s'imposent dans un rapport de compatibilité aux SCoT.

Objectifs du SRADDET Nouvelle-Aquitaine © Région Nouvelle-Aquitaine

	Horizon 2030	Horizon 2050
Objectifs régionaux de réduction des émissions de GES	- 45%	- 75%
Objectifs régionaux de réduction des consommations énergétiques (par rapport à 2010)	- 30 %	- 50 %

En complément de la SNBC, plusieurs lois encadrent la lutte contre le changement climatique et soutiennent le développement de la transition énergétique, notamment :

- la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) ;
- La loi du 17 août 2015 de transition énergétique et de croissance verte (LTECV) ;
- La loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;
- La loi du 22 août 2021 « Climat et Résilience » portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets fixe de nouvelles obligations ;
- la loi du 10 mars 2023 d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER).

Consommation d'énergie

En 2021, la Gironde a enregistré une consommation énergétique de 40 825 GWh, marquant une augmentation significative de 7,1 % par rapport à 2017. Le territoire du SYSDAU représente une part substantielle de cette consommation, avec 21 071 GWh en 2021, soit environ 52 % de la consommation départementale. Cependant, la croissance sur ce territoire a été plus modérée, avec une augmentation de seulement 1 % entre 2017 et 2021.

L'examen de la consommation d'énergie finale en 2021 révèle une forte dépendance aux produits pétroliers avec 37 % de la consommation totale, suivie de l'électricité (27 %) et du gaz naturel (23 %). Ces résultats témoignent de l'importance des énergies fossiles dans le mix énergétique.

Toutefois, une augmentation du recours aux énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale est observée (+15 % entre 2017 et 2021) tandis que, dans le même temps, l'utilisation des produits pétroliers recule d'environ 4 %.

En 2021, l'analyse de la répartition de la consommation d'énergie finale par secteur démontre une prédominance du transport routier (34 % de la consommation totale) suivi par les secteurs résidentiel (28 %), tertiaire (21 %) et industriel (14 %).

Malgré les efforts déployés en faveur d'une transition énergétique, celle-ci se manifeste de manière contrastée selon les secteurs. Si le secteur des transports a vu sa consommation d'énergie finale diminuer entre 2017 et 2021 (-3 % pour le transport routier et -26 % pour les autres transports), grâce notamment à des politiques de mobilité plus durables et au renouvellement du parc automobile, les secteurs résidentiel et tertiaire ont, quant à eux, enregistré une augmentation (+8 % chacun). Cette hausse, attribuable à la croissance démographique et à d'autres facteurs (ex. : essor de la climatisation), masque les progrès réalisés en matière d'efficacité énergétique, tels que la rénovation des bâtiments.

En 2021, la consommation d'énergie par habitant en Gironde s'élevait à 24,7 MWh contre 20,4 MWh à l'échelle du territoire du SYSDAU. Cette différence de consommation par habitant met en évidence des disparités dans les modes de vie et les activités économiques entre le département de la Gironde dans son ensemble et le territoire spécifique du SYSDAU.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Un objectif de neutralité carbone à horizon 2050

Consommation d'énergie finale par énergie en 2021 sur le territoire du SCoT © AREC ©Traitement a'urba

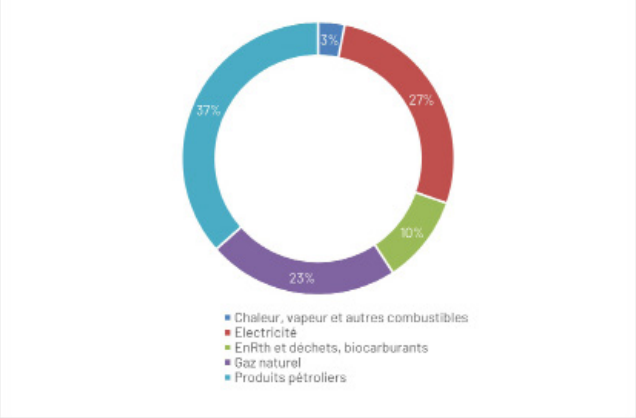

Évolution de la consommation d'énergie finale par énergie entre 2017 et 2021 sur le territoire du SCoT © AREC ©Traitement a'urba

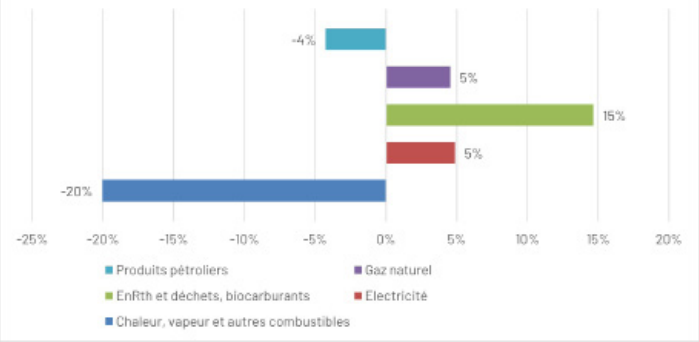

Consommation d'énergie finale par secteur en 2021 sur le territoire du SCoT © AREC ©Traitement a'urba

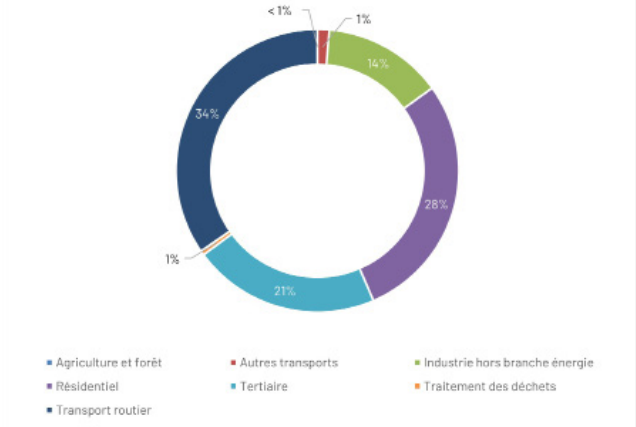

Évolution de la consommation d'énergie finale par secteur entre 2017 et 2021 sur le territoire du SCoT © AREC ©Traitement a'urba

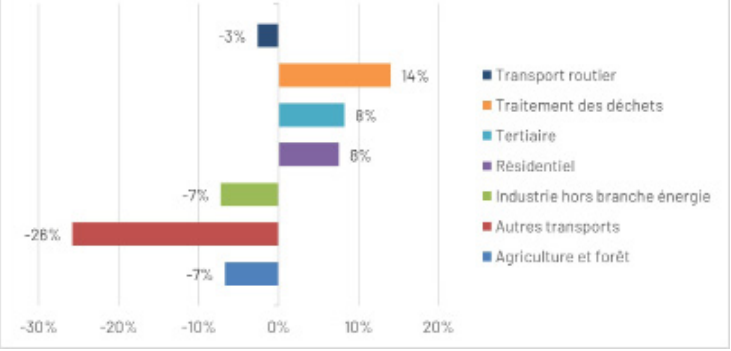

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Un objectif de neutralité carbone à horizon 2050

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

En 2021, les émissions de gaz à effet de serre (GES) en Gironde s'élevaient à 8 401 ktCO2e, marquant une réduction de 5 % par rapport à 2015. Sur le territoire du SYSDAU, ces émissions atteignaient 4 358 ktCO2e, soit 52 % des émissions départementales, avec une diminution plus prononcée sur la même période (-9 %).

En parallèle, la lecture de la répartition des émissions de GES par secteur en 2021 souligne la forte contribution du transport routier (53 %), suivi du secteur résidentiel (17 %), du secteur tertiaire (14 %) et du secteur industriel hors branche énergie (9 %).

Hormis le secteur du traitement des déchets, l'ensemble des secteurs d'activités enregistre une baisse de leurs émissions de GES. Celle-ci est plus prononcée pour les secteurs industriels, agricoles et forestiers.

En 2021, les émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant en Gironde s'élevaient à 5,1 tCO2e, tandis que sur le territoire du SYSDAU, elles étaient de 4,2 tCO2e par habitant. Comme évoqué précédemment, cette différence de 0,9 tCO2e par habitant entre les deux échelles rappelle les disparités de modes de vie.

Énergies renouvelables

Afin d'accélérer le déploiement des Énergies Renouvelables (EnR) et renforcer l'adhésion aux projets d'énergie renouvelable dans les territoires, la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets d'énergie renouvelable (ZAENR). Sur le territoire, ces ZAENR ont été remontées au Comité Régional de l'Énergie (CRE) par arrêtés des 17 mai et 23 décembre 2024.

En 2022, la Gironde a produit 7 114 GWh d'énergies renouvelables, enregistrant une hausse de 34 % par rapport à 2015. Sur le territoire du SYSDAU, cette production s'est élevée à 2 366 GWh, représentant un tiers de la production départementale, avec une augmentation de 27 % sur la même période. Ainsi, bien que le SYSDAU ait également connu une croissance significative de sa production d'énergies renouvelables, cette dernière a été inférieure de 7 points à celle observée à l'échelle départementale.

Cette production est relativement diversifiée, avec une répartition équilibrée entre différentes sources. La biomasse thermique, incluant le bois particulier, le biogaz thermique et les déchets urbains, constitue la principale source avec 32 % de la production. Les pompes à chaleur (PAC), utilisées par les particuliers et les petits collectifs, représentent 29 % de la production, tandis que le photovoltaïque contribue à hauteur de 27 %.

L'énergie thermique représente 66 % des usages des énergies renouvelables produites, l'énergie électrique 32 % et le gaz 2 %.

En 2024, on dénombre 11 méthaniseurs répartis sur 10 communes, ainsi que 5 communes accueillant des parcs photovoltaïques au sol (Saucats, Sadirac, Arsac, Cestas et Camiac-et-Saint-Denis).

Les communes accueillant un méthaniseur sont : Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Jean-d'Illac, Labarde, Cestas, Ambarès-et-Lagrave, Saint-Selve, Bordeaux, Bassens, Eysines et Bègles.

S'agissant de la méthanisation, environ la moitié du potentiel de développement de cette énergie renouvelable est concentrée sur Bordeaux Métropole.

Sur le territoire du SYSDAU, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale a atteint 11,2 % en 2021, marquant une progression de deux points par rapport à 2017.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Un objectif de neutralité carbone à horizon 2050

Émissions de GES en 2021 sur le territoire du SCoT © AREC ©Traitement a'urba

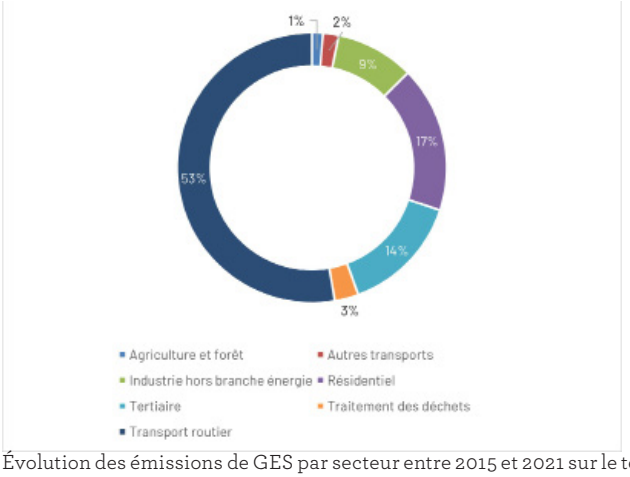

Évolution des émissions de GES par secteur entre 2015 et 2021 sur le territoire du SCoT © AREC ©Traitement a'urba

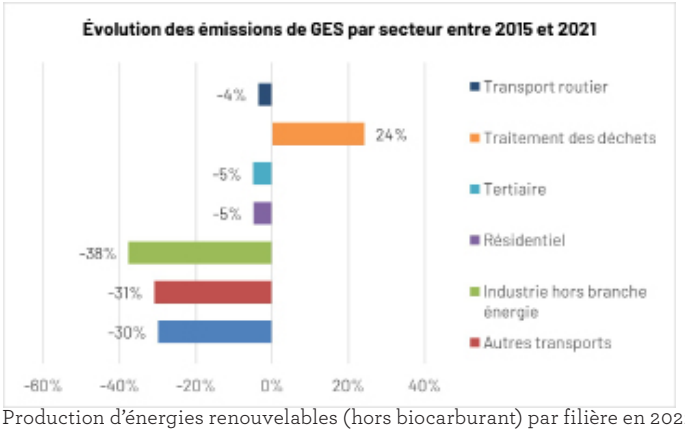

Production d'énergies renouvelables (hors biocarburant) par filière en 2022 sur le territoire du SCoT © AREC ©Traitement a'urba

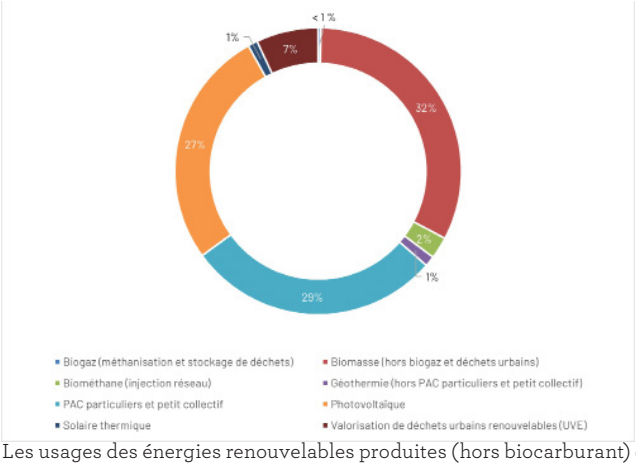

Les usages des énergies renouvelables produites (hors biocarburant) en 2022 sur le territoire du SCoT © AREC ©Traitement a'urba

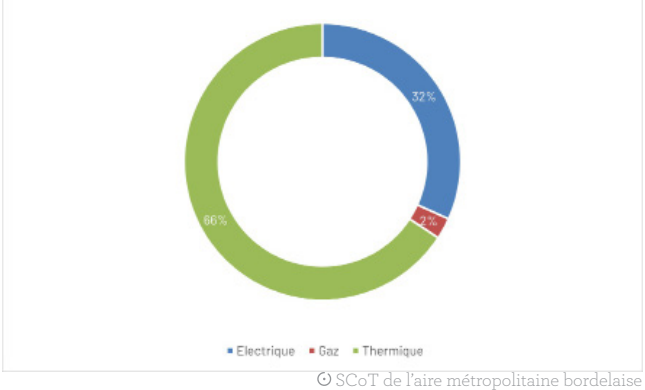

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Faire face aux préoccupations environnementales et optimiser les nouvelles potentialités énergétiques

Contribuer à l'objectif d'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050

Afin d'atteindre les objectifs climatiques et énergétiques régionaux définis dans le SRADDET, il est impératif de poursuivre et d'intensifier les efforts entrepris sur le territoire du SCoT du SYSDAU. Cela implique non seulement d'inverser la tendance à l'augmentation des consommations énergétiques, mais aussi de consolider la dynamique de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Parallèlement, il est impératif d'accélérer le développement des énergies renouvelables afin d'augmenter leur part dans la consommation finale et de renforcer la résilience énergétique du territoire. Pour cela le SCoT pourrait envisager de prévoir des sites pour l'installation de production d'ENR.

Adapter la stratégie de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES aux enjeux démographiques du SCoT

Les efforts à réaliser en matière de réduction de la consommation et des émissions de GES doivent être mis au regard de l'évolution démographique. Ainsi, tout habitant supplémentaire sur le territoire vient accroître l'effort, déjà lourd, qu'il convient de fournir sur la consommation énergétique et sur la production de GES si le territoire restait à population constante. Partant de ce constat et des éléments de diagnostic précédemment établis, il est indispensable de mobiliser tous les leviers d'action possibles du SCoT pour répondre aux engagements locaux.

Renforcer la capacité de séquestration de carbone menacée

Dans les prochaines années, l'influence du changement climatique sur la fonctionnalité des puits de carbone naturels du territoire (massifs forestiers, sols, zones humides, etc.) devrait s'intensifier, impactant significativement les efforts entrepris en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, non seulement le changement climatique réduit la capacité des écosystèmes terrestres et aquatiques à stocker le carbone, mais il pourrait également accélérer la libération de CO_2. Ce phénomène risque de compromettre l'équilibre carbone du territoire et d'amplifier le réchauffement climatique.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES BESOINS

5

Mobiliser des leviers d'action pour limiter la dépendance énergétique et l'empreinte carbone du territoire

La diversification du mix énergétique, déjà amorcée, doit être approfondie en exploitant pleinement les ressources locales durables et en favorisant l'innovation dans les modes de production et de stockage de l'énergie. Une attention particulière doit être portée aux secteurs résidentiel, tertiaire et des transports, qui constituent les principales sources de consommation d'énergie et d'émissions.

Pour y parvenir, il est essentiel de poursuivre la décarbonation des mobilités, d'intensifier les efforts en matière de rénovation énergétique des bâtiments existants et de promouvoir la construction de bâtiments neufs à haute performance environnementale. La promotion de la mixité des usages et de la proximité des services, à travers le renforcement des centralités, permettra de réduire les besoins de déplacements.

La valorisation des déchets à travers l'économie circulaire, le développement d'infrastructures favorisant la sobriété énergétique et le renforcement des îlots de fraîcheur urbains constituent des leviers majeurs pour améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer l'adaptabilité du territoire face aux défis climatiques.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

6

Des ressources naturelles indispensables au développement de l'aire métropolitaine

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des nappes profondes localement surexploitées

Des nappes profondes soumises à de très forts prélèvements

En Gironde, environ 130 millions de m3 sont annuellement prélevés dans le milieu naturel pour l'alimentation en eau potable. 97% de ces volumes sont issus des nappes profondes. Ces ressources naturelles présentent en effet de nombreux atouts pour cet usage. Accessibles en tous lieux, elles sont notamment d'excellente qualité et très bien protégées des pollutions superficielles.

Du fait de la concentration des prélèvements dans les zones à forte densité de population, certaines de ces nappes sont soumises à des pressions de prélèvements très élevées et plus de 70% des volumes prélevés pour l'eau potable proviennent aujourd'hui de ressources profondes en limite de surexploitation (à l'équilibre) ou surexploitées (déficitaires).

Le territoire du SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise est directement concerné par cette problématique. En effet, les dix-huit services d'eau qui approvisionnent en eau potable les populations incluses dans leur périmètre prélèvent une grande partie de leur eau dans les unités de gestion du SAGE Éocène Centre et Campano-Maastrichtien Centre déficitaires et Oligocène Centre à l'équilibre (en limite de surexploitation et concerné par des problématiques locales de dénoyage).

Pour résoudre ce problème de surexploitation, le SAGE des Nappes profondes approuvé en 2003, et révisé une première fois en 2013, a arrêté une stratégie qui s'impose à tous les usagers de ces ressources et qui repose sur :

• une politique prioritaire d'économies d'eau : par la diminution des pertes sur le réseau d'eau potable en mettant en place une politique volontariste de recherche de fuites et de renouvellement de réseau ;

• par la maîtrise des consommations d'eau domestiques, collectives ou économiques (sensibilisation du public, distribution de matériels hydro économes, etc.) ;

• complétée tant que de besoin par des substitutions de ressources, c'est-à-dire en remplaçant tout ou partie des volumes qu'ils prélèvent dans les ressources déficitaires par des volumes issus de ressources non déficitaires ou hors du périmètre du SAGE.

Tout l'enjeu est de parvenir à pérenniser un mode d'approvisionnement en eau potable à partir des nappes profondes qui garantit à un moindre coût une très grande sécurité sanitaire, tout en préservant ces ressources naturelles d'exception.

Les réponses apportées à ce défi doivent nécessairement inclure une planification adaptée et durable de l'aménagement futur du territoire, planification définie dans les documents d'urbanisme.

Des eaux superficielles de qualité médiocre et sous pression en période estivale

La qualité des cours d'eau mesurée, qu'elle soit biologique ou chimique est majoritairement de qualité moyenne à médiocre sur le territoire.

Il est également observé une dégradation de la qualité entre l'amont et l'aval des cours d'eau pouvant être liée, soit à la traversée d'espaces urbanisés, soit à l'impact de certaines pratiques agricoles.

Le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 prévoit 70% des cours d'eau en bon état d'ici 2027 et 72% des masses

PRÉLÈVEMENTS (EN MÈTRES CUBES) DANS LES NAPPES SOUTERRAINES SUR LE TERRITOIRE DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE

	2013	2015	2017
Adduction en eau potable	50 200 920	59 811 360	59 959 514
Industrielle	22 115 373	20 953 285	20 343 549
Irrigation	14 436 014	23 071 347	20 301 283

Source : SMEGREG 2017

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Une meilleure qualité des eaux de surface, mais à améliorer

d'eaux souterraines. Les masses d'eau pour lesquelles le bon état en 2027 n'est pas envisageable se voient

fixer un objectif moins strict (OMS), soit par exemple 30% des masses d'eaux superficielles pour l'état écologique, 28% des masses d'eau souterraine pour l'état chimique et 6% des masses d'eau souterraine pour l'état quantitatif à l'échelle du bassin Adour Garonne.

Une amélioration des dispositifs d'assainissement, mais un milieu récepteur de plus en plus sensible aux pollutions

En 2025, l'aire métropolitaine bordelaise compte 60 stations d'épuration (eaux domestiques) ce qui équivaut à une capacité théorique de traitement de 1,4 million d'équivalents-habitants. 97% de ces stations d'épuration étaient conformes en performance en 2023.

La métropole bénéficie d'un réseau de collecte et de transport des eaux usées fonctionnel par temps sec. Toutefois, des risques de saturation de certaines installations de transport et de traitement sont identifiés à moyen terme. En particulier, les capacités de traitement atteindront leurs limites au plus tard en 2035 et plusieurs postes de pompage sont déjà proches de la saturation. Pour répondre à ces enjeux, la métropole a engagé un programme d'investissement pour prévenir les risques déjà identifiés et la définition des travaux nécessaires d'extension des capacités de traitement. Une limitation des rejets d'eaux unitaires par temps de pluie est également nécessaire pour répondre aux nouvelles réglementations liées aux milieux naturels.

Les autres territoires de l'aire métropolitaine bordelaise peuvent également subir des épisodes de pollution ponctuels, en période d'orage, à cause des rejets des stations d'épuration.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des ressources en matériaux de construction majoritairement importées depuis l'extérieur du département

Des besoins locaux non satisfaits par la production locale et départementale

Le territoire dispose de gisements en roches meubles relativement diversifiés et essentiellement d'origine alluvionnaire. D'après l'observatoire des matériaux (www.materiaux.brgm.fr), on dénombre 16 carrières en exploitation sur l'aire métropolitaine bordelaise en 2012. Les principales ressources géologiques exploitées sont :

les granulats d'origine alluvionnaire : lit majeur de la Garonne (71 % de la production départementale) et de l'estuaire ;

les autres sables ;

les roches calcaires.

À l'échelle de l'agglomération bordelaise, le recyclage de matériaux représente 30,5 % de la production et 70 à 80 % des matériaux de démolition fournissent les chantiers publics (État ou collectivités locales).

L'agglomération bordelaise représente 62 % de la consommation départementale en matériaux de construction. Les besoins locaux ne sont pas satisfaits par la production locale et départementale. En effet, en 2008, la consommation de matériaux sur l'aire métropolitaine bordelaise est de 5,16 millions de tonnes lorsque la production ne s'élève qu'à 3,185 millions de tonnes. Pour compenser ce déficit, environ 1,3 million de tonnes sont importées pour être utilisées localement depuis les départements limitrophes.

Une forte concentration de la population départementale sur la métropole bordelaise | 2021
62% sur le Sysdau, 50% sur le seul PLU Bordeaux Métropole

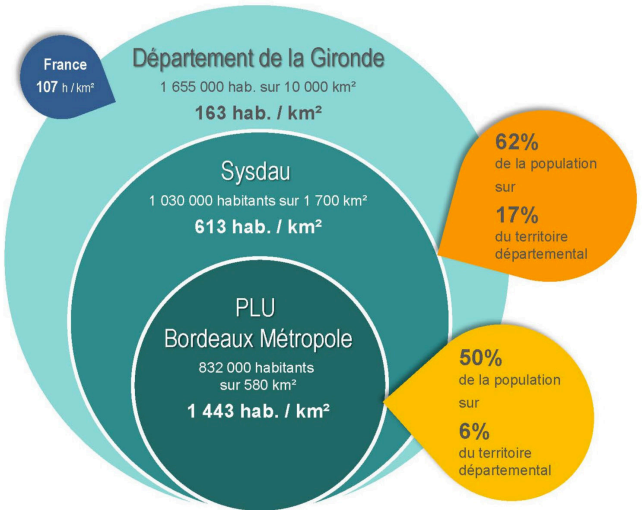

En million d'habitants
En km² et hab. / km²
En %

13

Service Économique
UNICEM

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 28/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des ressources en matériaux de construction majoritairement importées depuis l'extérieur du département

Des coûts et des contraintes environnementales de plus en plus prégnants

L'éloignement entre les sites d'extraction et les lieux de consommation est à l'origine d'importants flux de transports, assurés à plus de 90 % par voie routière (seulement 8 % par voie fluviale). À titre d'illustration, 1 million de tonnes importées représentent 160 équivalents camions supplémentaires par jour sur les axes principaux (RN 10 et RN 89 en particulier). Cette situation génère non seulement des impacts environnementaux importants (émissions de gaz à effet de serre ou de poussières, bruit, risques d'accidents, encombrement et dégradation des voies), mais également une hausse significative du coût des matériaux.

D'une manière générale, l'exploitation des gisements est de plus en plus encadrée par les réglementations telles que la législation ICPE ou la loi sur l'Eau, ainsi que par les nombreuses protections environnementales qui restreignent le potentiel d'exploitation. De plus, les conflits d'usages (concurrence avec l'urbanisation, l'agriculture, la viticulture) et une insuffisante prise en compte des gisements locaux dans les documents d'urbanisme constituent souvent des freins à l'exploitation des ressources locales.

Cependant, en raison des contraintes réglementaires, le réaménagement des carrières après exploitation permet de valoriser le territoire d'un point de vue environnemental avec la création de conditions favorables à la préservation et à la restauration de la biodiversité. Les plans d'eau créés en font également des sites de loisirs et permettent le développement de l'écotourisme.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Respecter les principes de gestion équilibrée des ressources naturelles

Garantir un accès à l'eau potable pour tous, en s'assurant de la préservation des ressources

Face à l'augmentation des besoins en eau potable liée au développement démographique, il est crucial d'adopter une gestion durable des ressources en eau. La préservation des nappes profondes, tant en quantité qu'en qualité, passe par la mise en œuvre de ressources de substitution. Le recyclage des eaux usées, la récupération des eaux de pluie sont autant de solutions permettant d'anticiper les futurs besoins tout en réduisant la pression sur les réserves souterraines. Une approche combinant innovation, réglementation et sensibilisation est essentielle pour assurer un accès pérenne à l'eau potable, tout en préservant les écosystèmes et les ressources naturelles pour les générations futures.

Le Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2022-2027 aborde les défis liés à la gestion de l'eau potable face à la croissance démographique et au changement climatique. Il met l'accent sur la préservation des nappes profondes en quantité et en qualité, en promouvant une gestion équilibrée et durable de la ressource.

L'intégration des enjeux liés aux ressources en eau potable dans le SCoT doit se traduire par :

- un bilan besoins/ressources en état actuel confrontant la population desservie par les syndicats intersectant le territoire du projet d'urbanisme aux volumes d'eau prélevés pour l'eau potable dans les différentes ressources du SAGE ;
- une prospective de la demande future à l'horizon visé par le document, construite sur une estimation des populations desservies par les syndicats1 et sa traduction en termes de besoins en prélèvements supplémentaires, ainsi que d'éventuels objectifs de réduction des pertes et d'économie d'eau ;
- la comparaison de ce besoin futur en prélèvements aux capacités de fourniture des services d'eau potable des points de vue technique (productivité des ouvrages) et réglementaire (autorisations) ;
- les modalités pratiques prévues par les services d'eau potable (formalisées dans un programme) pour répondre à la demande future précisant les mesures d'économie d'eau et de maîtrise des consommations envisagées (réduction des pertes en distribution et incitation à l'optimisation des usages chez les particuliers, dans les entreprises et les collectivités), les ressources en eau qui seront sollicitées et la pression de prélèvement exercée sur celles-ci.

Le changement climatique va également accentuer les pressions exercées sur les nappes profondes par une plus faible recharge et une demande accrue des habitants lors de période de pointe. De fait, le SCoT doit s'assurer de satisfaire les besoins en eau induits par l'ambition de développement du territoire sans perturber l'équilibre quantitatif et qualitatif actuel et futur des ressources, en intégrant la problématique du changement climatique.

Préserver la qualité des eaux à l'échelle des bassins versants

Afin de préserver la qualité des eaux à l'échelle des bassins versants et de limiter les pressions sur l'écosystème estuarien rendu particulièrement sensible par l'aggravation du phénomène de bouchons vaseux, le projet de SAGE estuaire (arrêté en septembre 2010) a fixé des objectifs de concentration en oxygène à l'aval des fleuves Garonne et Dordogne. Il recommande que durant la période à risque (1er juin au 30 septembre) les facteurs concourant à l'augmentation des contraintes sur l'oxygène à l'aval des fleuves (étiage, forte température et rejets de matières oxydables liées au pluvial) ne soient pas aggravés, voire réduits (PAGD disposition Ox 1). Sur le secteur de l'aire métropolitaine bordelaise, l'un des principaux facteurs concourant à ces pressions est les rejets par temps de pluie. Dans ce contexte, et afin de

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

SYNTHESE DES ENJEUX ET DES BESOINS

6

contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eaux superficielles fixé par la directive-cadre sur l'eau et déclinée localement dans le SAGE estuaire, deux enjeux fondamentaux s'imposent au SCoT :

- limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser les ruissellements d'eau pluviale à l'échelle des bassins versants ;

- mettre en cohérence les capacités de collecte et de traitement avec les capacités d'accueil des nouvelles populations.

plateformes de stockage au plus près des lieux de consommation.

Par ailleurs, un équilibre entre la préservation des ressources naturelles, la maîtrise des impacts environnementaux liés aux activités d'extraction et d'importation des ressources est à maintenir.

L'exploitation des carrières laisse place à des terrains dégradés qu'il convient de réaménager. Pour cela, la remise en état des sites à la fin de l'exploitation est obligatoire pour le pétitionnaire. Grâce à des travaux de réhabilitation écologique, ces zones d'exploitation peuvent devenir des espaces refuges pour la biodiversité et des lieux d'aménité pour les habitants. Compte tenu du nombre de carrières en fin d'exploitation sur l'aire métropolitaine bordelaise, une réflexion coordonnée pourrait être envisagée.

Trouver des alternatives à l'importation des matériaux

Au regard des besoins liés au développement urbain et démographique de l'aire métropolitaine bordelaise, l'approvisionnement du territoire en matériaux de construction revêt un enjeu fort pour les années à venir. La fermeture des sites d'extraction sur le territoire et une consommation toujours aussi importante, l'aire métropolitaine doit trouver des alternatives à l'utilisation de ressources minérales.

Des alternatives ont déjà été engagées depuis plusieurs années et sont à poursuivre :

- Le développement du recyclage de matériaux de démolition et celui de l'écoconstruction (filière bois-construction) contribuent à réduire le besoin en ressources minérales ;

- La prise en compte du transport des granulats et autres ressources et le besoin d'implanter des

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

7

Un territoire vulnérable face aux risques et aux nuisances

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Un territoire fortement impacté par le risque inondation fluviomaritime

Une prise en compte du risque fluviomaritime marquée par les tempêtes de 1999 et 2010

L'aire métropolitaine bordelaise appartient au bassin hydrographique Adour-Garonne qui est drainé par de grandes vallées dont la Garonne. Le territoire est très concerné par le risque inondation notamment du fait de la présence de cours d'eau importants, tels que la Garonne, la Dordogne et d'autres cours d'eau secondaires. Le risque inondation se manifeste lors de débordements de cours d'eau, sous l'influence des marées, ce sont les inondations fluviomaritimes, ou sans influence des marées, ce sont les inondations fluviales.

Avant 1999, seul le phénomène d'inondation fluviale était appréhendé. C'est véritablement à la suite des tempêtes Martin du 27 décembre 1999 et Xynthia du 28 février 2010 que les spécificités du phénomène fluviomaritime et la vulnérabilité de l'aire métropolitaine bordelaise vis-à-vis de cet aléa naturel ont été prises en compte dans toutes leurs dimensions. La cartographie de l'aléa et les modalités de gestion du risque ont été par la suite précisées par l'élaboration des Plans de prévention des risques inondation (PPRI) dans l'objectif de protéger les personnes et les biens des effets des évènements par la maîtrise de l'urbanisation.

L'aire métropolitaine bordelaise est concernée par plusieurs PPRI :

- PPRI de l'aire métropolitaine bordelaise (2022) : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Bouliac, Le Bouscat, Bruges, Cenon, Eysines, Floirac, Le Haillan, Latresne, Lormont, Martignas-sur-Jalle, Parempuyre, Saint-Jean-d'Illac, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Vincent-de-Paul, le Taillan-Médoc et Villenave-d'Ornon ;

- Le PPRI de Ludon-Médoc (2023) : Ludon-Médoc ;

- Le PPRI Médoc Centre (2003) : Cussac-Fort-Médoc, Lamarque, Arcins-Médoc ;

- Le PPRI Rions-Toulenne (2014) : Le Tourne, Langoiran,

- Le PPRI Vallée de la Garonne, « secteur Cadaujac-Beautiran » (2005) : Ayguemorte-les-Graves, Beautiran, Cadaujac, Castres-Gironde, Isle-Saint-Georges, Saint-Médard-d'Eyrans, Baurech, Cambes, Camblanes-et-Meynac, Quinsac et Tabanac ;

- Le PPRI Médoc Sud : Arsac, Labarde, Ludon-Médoc, Macau, Margaux-Cantenac et Soussans.

En matière de connaissance de l'aléa, la circulaire du 27 juillet 2011 prend en compte les conséquences des changements climatiques sur l'aggravation de l'aléa en imposant une surcote de 20 cm à la hauteur de l'aléa de référence et en définissant un aléa à l'horizon 2100. Sur l'aire métropolitaine bordelaise, de nouvelles modélisations ont été réalisées par le Référentiel Inondation Gironde (RIG) pour définir le nouvel aléa de référence :

- Évènement de référence : « tempête 1999+20 cm » ;

- Évènement à l'horizon 2100 : « tempête 1999+60 cm ».

Le PPR n'est pas le seul outil de prévention. Sur les secteurs où se concentrent des enjeux liés au risque d'inondation, il existe, au-delà des outils réglementaires de prévention, des démarches globales et partenariales. Celles-ci abordent le risque sous d'autres aspects :

- L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,

- La surveillance, la prévision des crues et des inondations

- L'alerte et la gestion de crise,

- La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme,

- Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,

- La gestion des écoulements,

- La gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Cela se traduit concrètement au travers des territoires à risques importants d'inondation (TRI) via les Stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) et par les programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI).

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Un territoire fortement impacté par le risque inondation fluviomaritime

Des projets de développement réinterrogés à l'aune de la condition d'une gestion pérenne et solidaire des ouvrages de protection

Le règlement du PPRI a pour objet la détermination de la réglementation applicable aux nouveaux projets et aux projets relatifs aux biens et activités existants, les types de constructions, d'ouvrages, d'installations ou d'exploitations interdits, d'une part, et ceux dont l'autorisation est soumise à des prescriptions particulières, d'autre part.

Conformément aux règlements des PPRI en vigueur, le SCoT ne doit pas augmenter la vulnérabilité des zones urbanisées : dans les espaces urbanisés soumis à aléa fort, à l'exception des centres urbains denses existants protégés de manière pérenne et constituant des zones d'intérêt stratégique, seuls les aménagements visant à réduire la vulnérabilité des secteurs situés à l'arrière des ouvrages de protection ainsi que ceux liés au développement des circulations douces sont autorisés. Quatre catégories de secteurs ont été définies ensuite : les zones de rétention temporaire de crues, les zones inondables inconstructibles, les zones inondables constructibles sous conditions et les zones potentiellement inondables constructibles sous conditions.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Un territoire qui connaît trois autres types de risques inondation

Les inondations par débordements des cours d'eau secondaires

Les inondations des cours d'eau secondaires concernent une grande partie des petits émissaires sur le territoire, en particulier à l'ouest, où ils sont connectés hydrauliquement aux nappes sableuses du plateau landais. Seules les parties aval des principaux cours d'eau secondaires, en contiguïté avec la plaine alluviale de la Garonne et de la Gironde, ont fait l'objet d'une cartographie de l'aléa et de mesures de gestion du risque inondation dans le cadre des 7 PPRI. Bien que sujets à de fréquents débordements localisés, les petits émissaires et affluents, souvent situés en têtes de bassins versants et parfois anthropisés, font l'objet d'une connaissance et de mesures de prévention très partielles.

Les inondations par ruissellement d'eaux pluviales : un phénomène urbain de mieux en mieux maîtrisé

On recense 842 arrêtés de catastrophe naturelle sur le territoire du SYSDAU pour le motif « Inondations et/ou coulées de boue ».

L'artificialisation des sols implique quasi systématiquement une dégradation des capacités d'infiltration des sols liée à leur imperméabilisation, leur compaction, etc. Ainsi, les eaux issues de précipitations sont peu absorbées, ont tendance à ruisseler davantage et s'écoulent plus rapidement vers les cours d'eau. Par conséquent, cette artificialisation des sols génère une augmentation du risque.

Le changement climatique provoque une multiplication des épisodes climatiques extrêmes (ex. : orages, sécheresses). L'augmentation des volumes d'eau précipités sur une courte période combinée à la réduction du pouvoir infiltrant des sols en raison de la sécheresse implique une augmentation des ruissellements. Ces phénomènes se traduisent donc par une exposition plus importante des personnes et des biens. À ce titre, le changement climatique est un facteur d'aggravation du risque inondation.

Les remontées de nappes phréatiques : un phénomène très présent sur l'aire métropolitaine bordelaise

Depuis 1982, le territoire du SYSDAU a été touché par 7 évènements ayant conduit à la reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle pour le motif « Inondations par remontées de nappe », affectant 5 communes différentes (Saint-Aubin-de-Médoc, Cadaujac, Mérignac, Saint-Jean-d'Illac, Le Pian-Médoc).

Ce phénomène se produit en général en période hivernale, quand les précipitations sont les plus importantes et les températures et l'évapotranspiration sont faibles (végétation peu active). La nappe se recharge, remonte et peut, quand plusieurs années humides se succèdent, atteindre la surface du sol (elle est alors subaffleurante). Ce phénomène, dont l'occurrence est potentiellement forte de septembre à mai, concerne principalement les formations sableuses du plateau landais, mais peut également concerner la nappe d'accompagnement des fleuves dans la plaine alluviale.

Ces remontées ne causent pas de dommages humains et matériels graves, mais posent des problèmes d'engorgement des sols qui réduisent considérablement les capacités d'infiltration des eaux, et constituent un frein important à la mise en œuvre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales ainsi qu'au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement autonomes.

Bien que ces difficultés soient en général résolues par des aménagements spécifiques (surélévations, tertres d'infiltration, évitement des inondations de caves et des fissurations de bâtiments...), il convient néanmoins de signaler que les secteurs soumis au phénomène de remontées de nappes sont généralement fortement susceptibles d'abriter des zones humides et doivent être préservés au titre de la loi sur l'eau.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Un territoire exposé à d'autres risques naturels

Des feux de forêt plus fréquents

Avec respectivement 159, 186 et 35 communes forestières, la Gironde, les Landes et le Lot-et-Garonne doivent faire face aux mêmes enjeux et aux mêmes risques concernant les feux de forêt. En effet, sur la seule année 2017, 747 feux ont détruit 3 188 hectares de forêt.

Ce constat a conduit les trois préfectures à harmoniser les réglementations en vigueur sur leur département, pour mieux protéger la forêt contre les incendies à l'échelle du massif des Landes de Gascogne en concertation avec les associations de défense de la forêt contre les incendies (DFCI), les services départementaux d'incendies et de secours (SDIS), l'office national des forêts et avec les maires des principales communes forestières concernées des trois départements ainsi que les syndicats de sylviculteurs.

Désormais, ces trois départements disposent d'un règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies arrêté le 20 avril 2016.

Ce règlement vise à mieux prévenir les incendies de forêt, à faciliter les interventions des services et à limiter les conséquences, que ce soit par le débroussaillement, la limitation de l'apport du feu ou la réglementation des activités en forêt sur les départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne.

Face au risque feux de forêt, l'État a mis en place dès 2004 des Plans de Prévention des Risques Feux de forêt (PPRF). Sur le territoire de l'aire métropolitaine bordelaise, les communes de Martignas-sur-Jalles et Saint-Médard-en-Jalles disposent d'un document arrêté. Le PPRIF de Saint-Jean-d'Illac est en cours de révision et sera approuvé en 2025. Les communes de Cestas, Le Pian Médoc et Saint-Aubin-de-Médoc ont également fait l'objet d'un arrêté de prescription pour élaborer un PPRIF à l'échelle de leur territoire.

La gestion du risque s'effectue également par la maîtrise de l'occupation des sols et de l'urbanisation dans les zones sensibles et le développement de formes urbaines mieux adaptées à l'aléa. Le développement non maîtrisé des usages récréatifs dans les zones périurbaines des forêts de production constitue par exemple un facteur d'aggravation de risque.

Les incendies de l'été 2022

Les incendies en Gironde de l'été 2022 ont été parmi les plus destructeurs jamais enregistrés dans la région. Deux grands feux se sont déclarés en juillet : l'un à La Teste-de-Buch, en bordure du bassin d'Arcachon, et l'autre à Landiras, dans le sud du département. Ensemble, ils ont ravagé près de 30 000 hectares de forêt, entraînant l'évacuation de plus de 36 000 personnes.

Les autorités locales et nationales ont renforcé les mesures de prévention et la gestion des risques d'incendie en Gironde. Plusieurs conséquences en termes de prévention se sont dessiné, telles que la révision des dispositifs de surveillance et d'alerte, le renforcement de la gestion forestière, la mobilisation des acteurs locaux, des campagnes de sensibilisation et l'adaptation des politiques publiques (renforcement des obligations légales de débroussaillement - OLD, création de pistes DFCI supplémentaires, etc.).

Des mouvements de terrain omniprésents

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes concernés sont compris entre quelques mètres cubes et des millions de mètres cubes.
Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour). Le territoire du département de la Gironde est pour l'essentiel impacté par 4 types de mouvements de terrain :

- les affaissements et effondrements de cavités souterraines ;
- les éboulements de falaises et chutes de blocs ;
- les glissements de terrain ;
- le retrait-gonflement des argiles.

Les mouvements de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux ont des répercussions sur les constructions, les dégâts occasionnés touchant généralement leurs structures. Le réchauffement climatique constitue également un facteur d'aggravation. En Gironde, 40 communes sont concernées par un Plan de Prévention des Risques Mouvements de terrain. Par arrêtés préfectoraux du 13 juin 2016, l'élaboration de Plans de Prévention des Risques Mouvement de Terrain (PPRMT) a été prescrite sur 16 communes du bassin de risque de Carignan-de-Bordeaux à Rions. Parmi ces 16 communes, 13 sont situées au sein de l'aire métropolitaine bordelaise : Bonnetan, Saint-Caprais, Tabanac, Baurech, Cambes, Camblanes et Meynac, Carignan-de-Bordeaux, Cénac, Haux, Langoiran, Le Tourne, Lignan et Quinsac.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Un territoire exposé à d'autres risques naturels

Un risque diversifié et géographiquement dispersé

Aujourd'hui, on dispose d'une bonne connaissance des risques relatifs aux mouvements de terrain sur le territoire : ces phénomènes sont de mieux en mieux appréhendés grâce aux inventaires non exhaustifs réalisés par le BRGM depuis 2005 sur l'ensemble de la Gironde. Ces études ont permis de mettre en évidence un aléa diversifié et géographiquement dispersé :

- Le risque de « retrait-gonflement » des argiles :
  Cet aléa est géographiquement étendu. Touchant des zones d'affleurement argileuses et marneuses, il est plus étendu en rive droite de la Garonne (plateaux de l'Entre-deux-Mers, en limite sud-est de l'aire du SCoT). Cependant, des petits secteurs d'aléa fort très localisés sont à noter en rive gauche de la Garonne (communes de Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Aubin-du-Médoc, Mérignac et La Brède).
- Le risque effondrement de cavités souterraines :
  Le risque effondrement de cavités souterraines concerne 28 communes. En Gironde, cet aléa est lié aux nombreuses carrières de roches calcaires souterraines abandonnées qui ont permis le développement de la ville de Bordeaux aux XVIIIe et XIXe siècles. Le risque concerne principalement l'Entre-deux-Mers. Afin d'améliorer la connaissance de ces anciennes carrières, le BRGM a créé une base de données géographiques (« BD cavités ») et le bureau des carrières du Conseil départemental de la Gironde capitalise le recensement des anciennes carrières.
- Le risque effondrement de falaises :
  Le risque effondrement de falaises concerne les versants calcaires le long de la vallée de l'estuaire, de la Garonne et de la Dordogne, et touche 13 communes. Il est très concentré sur les communes du sud-est du territoire du SCoT : Langoiran, Latresne, Quinsac, Tabanac, etc.
- Le risque érosion des berges :
  Ce phénomène est encore peu connu, mais l'aléa est géographiquement étendu au regard de la présence de nombreux cours d'eau et du substrat sableux sur une grande partie du territoire du SCoT.

Un risque complexe dans sa prévisibilité, sa gestion et sa maîtrise

La diversité de ce risque qui couvre à la fois les risques retrait gonflement d'argiles, effondrement de carrières souterraines, éboulement de falaise, glissement de terrain et érosion de berges se combinent à une intensité des risques potentiellement forte. Son occurrence, elle, reste heureusement relativement faible, mais en forte corrélation avec des phénomènes pluviométriques importants, en hiver en particulier.

Mais surtout la grande diversité du risque en complexifie sa prévisibilité, sa gestion et sa maîtrise. Sur le territoire du SCoT, seul un PPR « effondrement de carrières » recouvrant les communes de Cénac, Carignan-de-Bordeaux et Latresne est recensé. Cependant, en l'absence de PPR, la gestion des risques de mouvements de terrain est facilitée par l'existence d'outils réglementaires, tel l'article R.151-31 du Code de l'urbanisme, qui permet aux PLU de délimiter des zones sensibles aux risques de mouvements de terrain et d'y interdire, sous conditions, les constructions. Des recommandations et des solutions (fondations, structures…) pour la construction neuve ont été définies afin d'atténuer et de mieux prendre en compte les manifestations de ces risques.

Le risque sismique

Le zonage sismique des communes françaises est entré en vigueur au 1er mai 2011.

Divers séismes ont par le passé impacté en partie le territoire de l'aire métropolitaine bordelaise. On peut citer à titre d'exemple le séisme de l'Entre-deux-Mers du 10 août 1759 (intensité épicentrale 7,5). Depuis le 1er mai 2011, un nouveau zonage sismique qui divise la France en 5 zones de sismicité est en vigueur. Si l'ouest de la zone d'étude reste en zone non contrainte (zone de sismicité 1 - très faible), une grande majorité du territoire du SCoT se trouve en zone de sismicité 2 autrement dit en zone d'aléa faible. Des règles de construction parasismique devront donc être utilisées pour les bâtiments concernés : écoles, grands établissements, centres commerciaux, hôpitaux, etc.

Les communes du SYSDAU en zone sismique de niveau 1 sont : La Brède, Villenave-de-Rions, Saint-Selve, Saint-Morillon, Martignas-sur-Jalle, Saint-Médard-en-Jalles, Castres-Gironde, Cabanac-et-Villagrains, Saint-Aubin-de-Médoc, Arsac, Cussac-Fort-Médoc, Soussans, Lamarque, Arcins, Saint-Jean-d'Illac, Saucats et Cestas.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des risques technologiques qui conditionnent le développement de l'aire métropolitaine

Sites ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement)

En 2025, l'ensemble des communes du SYSDAU sont concernées par ce risque technologique associé à la présence de sites ICPE à l'exception de Camarsac, Montussan, Blésignac, Camiac-et-Saint-Denis, Cambes et Isle-Saint-Georges. Au total, en 2025, on recense 864 sites ICPE à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise. Parmi ces 864 sites, 24 sites SEVESO ont été enregistrés dont 13 de type « Seuil haut » et 11 de type « Seuils bas ».

Les phénomènes dangereux générés par ces sites ICPE sont précisés et cartographiés dans des portées à connaissance « Risques industriels ». Sur le territoire, ces PAC « Risques industriels » concernent les communes suivantes : Ambarès-et-Lagrave (PAC de la société Foresa), Ambès (PAC de la société Cobogal et PAC de la société Kurita), Bassens(PAC de la société Foresa et PAC zone effets toxiques en hauteur hors périmètre PPRT CEREXAGRI), Bègles (PAC gare de Hourcade), Beychac-et-Caillau (PAC de la société CIC et PAC de la société Tonnellerie Boutes), Bordeaux (PAC de la société SAFT, PAC de la société Brenntag, PAC de la société Lucien Bernard), Cestas (PAC de la société Quaron), Floirac (PAC de la société Air Liquide et PAC de la société Brenntag), Le Haillan (PAC de la société Ariane group), Léognan (PAC de la société lyonnaise des eaux), Saint-Genès-de-Lombaud (PAC de la société Douence), Saint-Loubès (PAC de la société CD Trans) et Villenave-d'Ornon (PAC de la société Gazechim et PAC gare de Hourcade).

D'autres PAC risques peuvent concerner des infrastructures de transport (ITT) tels des gares ou ports soumis à étude de dangers. Sur le territoire, un PAC « Risques ITT » concerne la gare d'Hourcade sur les communes de Bègles et Villenave-d'Ornon.

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

Un PPRT est un document réglementaire (servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols) visant à prévenir les risques associés à la proximité de certaines installations classées présentant des dangers particulièrement importants pour la sécurité et la santé des populations voisines et pour l'environnement. En raison de la présence de certains sites ICPE à haut risque, 7 PPRT ont été établis sur des communes du SYSDAU.

› PPRT AMBES SECTEUR NORD établissements DPA, AKZO NOBEL, COBOGAL
- Approuvé le 30/08/2018
- Commune : Ambès
- Activités : dépôt de liquides inflammables, fabrication de spécialités pour l'industrie papetière, dépôt de GPL et centre emplisseur.

› PPRT AMBES SECTEUR SUD établissements VERMILION, SPBA, YARA, EPG (AMBES SECTEUR SUD)
- Approuvé le 06/07/2015
- Communes : Ambès, Ludon-Médoc et Saint Louis de Montferrand.
- Activités : fabrication d'engrais (stockage d'ammoniac), dépôt de liquide inflammable (essence, gazole, pétrole brut).

› PPRT des établissements DPA, FORESA France et SIMOREP & Cie – SCS MICHELIN
- Approuvé le 21/12/2010
- Communes : Ambarès-et-Lagrave, Bassens et Saint Louis de Montferrand.
- Activités : stockage d'hydrocarbures liquides, production et stockage de formol et de colle urée-formol, fabrication d'élastomères de synthèse.

› PPRT de l'établissement CEREXAGRI
- Approuvé le 21/12/2012
- Commune : Bassens.
- Activités : production de composés phytosanitaires à base de soufre et assimilés (fongicides, insecticides), emploi et stockage de substances ou préparations très toxiques ou dangereuses pour l'environnement.

› PPRT des sociétés SME et ROXEL
- Approuvé le 02/08/2011
- Commune : Saint-Médard-en-Jalles.
- Activités : fabrication et stockage de propergol.

› PPRT militaire DGA Essais de Missiles et Airbus Safran Launchers
- Approuvé le 09/06/2017
- Communes : Saint-Médard-en-Jalles et Martignas-sur-Jalle.
- Activités : essais et expertises au sol de différents systèmes d'armes (propulseurs stratégiques ou tactiques, missiles et munitions), préparation, d'assemblage et de stockage temporaire de gros propulseurs à propergol solide.

› PPRT militaire de DGA Essais de missiles site de Saint-Jean d'Illac
- Approuvé le 13/05/2013
- Commune : Saint-Jean d'Illac.
- Activités : expertise et essais au sol de propulseurs à propergol solide de missiles stratégiques et tactiques (essais de produits explosifs, stockage de produits explosifs, destruction de produits explosifs).

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des risques technologiques qui conditionnent le développement de l'aire métropolitaine

Risque de transport de matières dangereuses (TMD)

« Le risque transport de marchandises dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, maritime, fluviale ou de canalisation. Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre peut présenter un grave danger pour l'homme, les biens et l'environnement » (DDTM de la Gironde).

Sur le territoire du SYSDAU, 20 communes sont directement concernées par un risque lié à la présence de canalisations de transport d'hydrocarbures.

Dans le même temps, 52 communes sont quant à elles concernées par la traversée sur leur territoire de canalisations de transport de gaz naturel.

Risque nucléaire

3 communes du territoire du SYSDAU sont concernées par un PPI (Plan Particulier d'Intervention) lié au CNPE (centre nucléaire de production d'électricité) du Blayais : Cussac-Fort-Médoc, Lamarque et Arcins.

Ce PPI du CNPE du Blayais a été approuvé par un arrêté interpréfectoral en date du 2 mai 2019. Il définit les modalités d'organisation des secours publics, les mesures d'information et de protection des populations en cas d'accident grave impactant les installations du CNPE du Blayais.

Risque de rupture de barrage

Bien qu'il n'y ait pas de barrage dans le département de la Gironde et donc, à fortiori sur le territoire du SYSDAU, certaines communes pourraient être concernées par une rupture des barrages de Bort les Orgues en Corrèze et de Grandval dans le Cantal. Sur le territoire, il s'agit d'Ambarès-Et-Lagrave, Saint-Loubès, Saint-Sulpice-Et-Cameyrac et Saint-Vincent-De-Paul.

Risque radon

« On entend par risque radon, le risque sur la santé lié à l'inhalation du radon, gaz radioactif présent naturellement dans l'environnement, inodore et incolore, émettant des particules alpha. Le radon se désintègre pour former des particules solides, elles-mêmes radioactives et qui émettent un rayonnement alpha et bêta. Le radon représente le tiers de l'exposition moyenne de la population française aux rayonnements ionisants » (DDTM de la Gironde). 3 communes du territoire du SYSDAU sont concernées (zones 2 et 3) : Bordeaux, Floirac et Pessac.

- Zone 1 : zones à potentiel radon faible ;
- Zone 2 : zones à potentiel radon faible, mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments ;
- Zone 3 : zones à potentiel radon significatif.

Risque risque d'exposition au plomb

Un constat de risque d'exposition au plomb présente des revêtements contenant du plomb et, le cas échéant, dresse un relevé sommaire des facteurs de dégradation du bâti.

Par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2000, l'ensemble du département de la Gironde a été classé en zone à risque d'exposition au plomb.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des risques technologiques qui conditionnent le développement de l'aire métropolitaine

▸ Sites ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement)

Seveso seuil bas	CD TRANS	Saint-Loubès	Seveso seuil haut	FORESA FRANCE SAS	Ambarès-et-Lagrave
	LUCIEN BERNARD SA	Ambès		EPG	Ambès
	SAIPOL SA	Bassens		YARA FRANCE	Ambès
	UNIVAR	Blanquefort		COBOGAL (COMPAGNIE BORDELAISE DES GAZ LIQUEFIES)	Ambès
	BARDINET SAS	Blanquefort		Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	Ambès
	SAFT SAS	Bordeaux		CEREXAGRI SA	Bassens
	STOCKMEIER (ex QUARON)	Castes		SIMOREP & CIE- CS MICHELIN	Bassens
	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE	Floirac		ROXEL FRANCE	Saint-Médard-en-Jalles
	GAZECHIM SA	Villenave-d'Ornon		ARIANEGROUP SAS	Saint-Médard-en-Jalles
	DIC	Baychac-et-Caillau		Les Docks Pétroliers d'Ambès (DPA)	Bassens
	MESSER FRANCE SAS	Carbon-Blanc		VERMILION REP S.A.S.	Ambès
	BRENNTAG AQUITAINE	Bordeaux			
	SAIPOL SA	Bassens			

52 communes concernées par la traversée sur leur territoire de canalisations de transport de gaz naturel.

Communes du SYSDAU	Communes du SYSDAU	Communes du SYSDAU
Artigues-près-Bordeaux	Langoiran	Le Bréde
Bègles	Fargues-Saint-Hilaire	Blésignac
Blanquefort	Bouliac	Macau
Cadaujac	Cabanac-et-Villagrains	Saucats
Canéjan	Saint-Médard-d'Eyrans	Carignan-de-Bordeaux
Castes	Saint-Selve	Mérignac
Le Haillan	Pompignac	Bordeaux
Léognan	Baron	Le Bouscat
Ludon-Médoc	Latresne	Gradignan
Martillac	Salleboeuf	Pessac
Parempuyre	Camarsac	Cenon
Le Pian-Médoc	Saint-Louis-de-Montferrand	Bruges
Saint-Médard-en-Jalles	Le Tourne	Eysines
Saint-Sulpice-et-Cameyrac	Saint-Loubès	Le Taillan-Médoc
Tresses	Castres-Gironde	Saint-Vincent-de-Paul
Villenave-d'Ornon	Saint-Morillon	Ambarès-et-Lagrave
Bassens	Margaux-Cantenac	
Ambès	Floirac	

▸ Risque de transport de matières dangereuses (TMD)

Communes du SYSDAU	Communes du SYSDAU
Blanquefort	Lamarque
Castes	Labarde
Le Haillan	Margaux-Cantenac
Ludon-Médoc	Cussac-Fort-Médoc
Parempuyre	Arcins
Le Pian-Médoc	Macau
Saint-Jean-d'Illac	Soussans
Saint-Médard-en-Jalles	Mérignac
Bassens	Bordeaux
Ambès	Le Taillan-Médoc

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Une qualité de l'air globalement bonne, mais des points noirs à proximité des axes routiers

Stockage carbone

En 2021, le territoire du SYSDAU a séquestré environ 153,8 ktCO2e, contribuant à un stock carbone total de 15 700 ktC. Ce stockage additionnel équivaut à compenser les émissions annuelles d'environ 17 000 habitants (en considérant une moyenne nationale de 9 tCO2e/an).

PCAET

L'élaboration d'un PCAET est obligatoire sur leur territoire pour :

- les EPCI à fiscalité propre existant au 1er janvier 2015 et regroupant plus de 50 000 habitants ;

- les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants (d'ici au 31 décembre 2018, ou dans les 2 ans à compter de leur création ou de la date à laquelle ils ont dépassé les 20 000 habitants).

À ce jour, les EPCI disposant d'un PCAET approuvé sont : Bordeaux Métropole, la C.C. de Montesquieu, la C.C. les Rives de la Laurence et la C.C. Portes de l'Entre-Deux-Mers. Parallèlement, les C.C. des Coteaux Bordelais, Jalle Eau Bourde, Médoc Estuaire et du Créonnais sont en cours d'élaboration de leur PCAET.

Les PCAET adoptés doivent être pris en compte dans les SCoT.

Établissements pollueurs

Selon Géorisques, site de l'État sur la connaissance, la prévention et la résilience face aux risques naturels et technologiques, 71 établissements du territoire du SYSDAU sont identifiés comme « pollueurs ».

Polluants atmosphériques

Selon Atmo Nouvelle-Aquitaine, la qualité de l'air en Gironde s'est globalement améliorée au cours des dix dernières années. Les concentrations de dioxyde d'azote (NO_2) sont en diminution, bien que cette tendance ait ralenti depuis 2020. La baisse des particules grossières (PM10) se poursuit de manière constante depuis 2014. Quant aux particules fines (PM2,5), elles ont retrouvé leur niveau de 2020 après deux années de hausse, tout en suivant une tendance globale à la baisse sur la décennie. En revanche, les concentrations d'ozone (O_3) sont en augmentation continue depuis dix ans.

Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération bordelaise

Un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) est régi par le Code de l'Environnement. Il constitue un outil réglementaire et opérationnel privilégié pour piloter et coordonner, au niveau local, les politiques d'amélioration de la qualité de l'air. Il est mis en œuvre par l'État, en partenariat avec les collectivités et l'ensemble des acteurs territoriaux. Le PPA déploie un plan d'action adapté au contexte local. Il vise à réduire les émissions de polluants atmosphériques et ainsi, à diminuer l'exposition de la population » (Atmo Nouvelle-Aquitaine). Il est obligatoire pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants.

Le PPA 2024 de l'agglomération bordelaise, applicable jusqu'en 2030, couvre 108 communes. L'ensemble des communes du SYSDAU sont couvertes par ce PPA. Il intègre 31 actions opérationnelles regroupées autour des six thématiques principales suivantes : les transports terrestres, l'habitat et la construction, l'agriculture et les espaces verts, les industries, et les transports maritimes, fluviaux, et aériens. Parmi les actions clés figurent la création de Zones à Faibles Émissions, le soutien à la mobilité durable, et des améliorations dans le secteur résidentiel et tertiaire pour réduire les émissions de chauffage au bois. Le plan s'aligne avec les objectifs du Plan national de Réduction des Émissions de Polluants atmosphériques et les futures normes européennes pour 2030, visant à une réduction substantielle des polluants et à une meilleure qualité de l'air pour tous.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Une qualité de l'air globalement bonne, mais des points noirs à proximité des axes routiers

Carte stratégique Air sur Bordeaux Métropole 2022

L'échelle de couleurs sur 4 niveaux est associée aux quatre « classes » de la manière suivante :

• Classe 1 (vert) : zone non touchée par un dépassement réglementaire où il n'existe qu'un faible enjeu de qualité de l'air (environ 720 000 personnes concernées).

• Classe 2 (orange) : zone « fragilisée » en dépassement réglementaire potentiel où figure une, voire plusieurs, VL susceptibles de se situer en dépassement (environ 53 personnes concernées).

• Classe 3 (rouge) : zone en dépassement réglementaire où figure au moins une VL en dépassement réglementaire (environ 6 400 personnes concernées).

• Classe 4 (bordeaux) : zone « air » prioritaire pour identifier les zones les plus exposées à la pollution et devant être considérées de manière prioritaire par les acteurs de l'urbanisme (environ 500 personnes concernées).

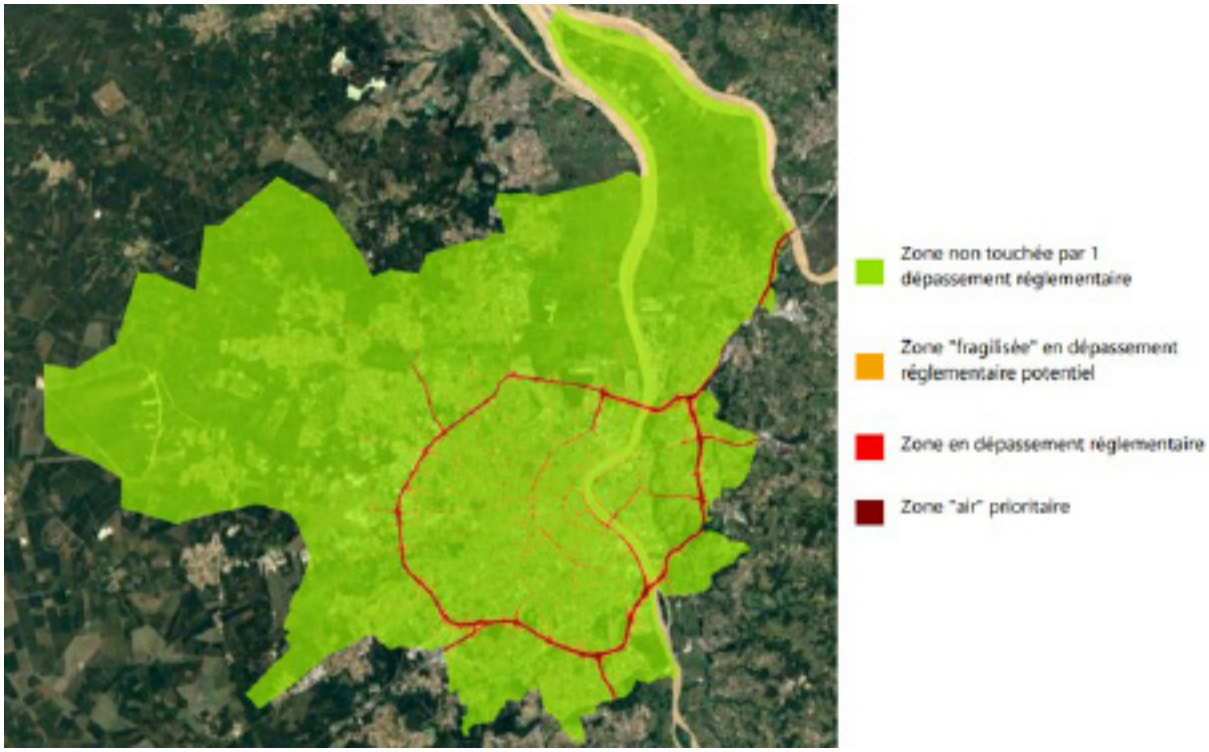

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des nuisances sonores significatives

Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre vise à réduire les nuisances sonores associées à ces infrastructures. Il concerne :

• les voies routières dont le trafic journalier moyen annuel existant, ou prévu dans l'étude d'impact du projet d'infrastructure, dépasse 5 000 véhicules par jour ;

• les lignes de transport en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour ;

• les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour ;

• les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour ;

• les infrastructures dont le projet a fait l'objet d'une décision de prise en compte.

« Les infrastructures de transports terrestres sont ainsi classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque infrastructure classée, dans lequel les prescriptions d'isolement acoustiques sont à respecter » (DDTM de la Gironde). L'arrêté préfectoral du 8 février 2023 portant approbation de la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Gironde modifié le 16 octobre 2023 identifie les communes concernées par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres.

Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Le PPBE est un outil d'action pour prévenir et si possible réduire les effets des nuisances sonores liées à certaines routes, autoroutes, infrastructures ou ferroviaires ou constatées dans certaines agglomérations.

Le Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État dans le département de la Gironde, approuvé par arrêté préfectoral du 18 juillet 2024, porte sur les voies routières et autoroutières supportant un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules, et ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de train.

Sur le territoire du SYSDAU, les voies routières et ferroviaires concernées sont :

• le réseau routier national : N89 et N230 ;

• le réseau autoroutier : A62, A63, A630 et A10 ;

• la ligne n°570000 Bordeaux / Paris (de la gare Centrale de Bordeaux-Saint-Jean à la limite du département de la Dordogne) ;

• la ligne n°655000 Bordeaux / Irún (de la gare de Bordeaux-Saint-Jean à la bifurcation avec la ligne Lamothe-Arcachon).

De plus, les cartes de bruit stratégique de 4e échéance des infrastructures routières en gironde, définies par l'arrêté préfectoral du 27 juin 2022, portent approbation des cartes de bruit des infrastructures routières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules et ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de trains par an.

La troisième échéance du plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aérodrome de Bordeaux-Mérignac (PPBE), à l'horizon 2025, a été approuvée par arrêté préfectoral du 21 décembre 2022.

À noter que le PPBE 4e échéance de Bordeaux Métropole et du Conseil Départemental sont en cours d'élaboration.

Plan d'exposition au bruit (PEB)

Le PEB est un document qui réglemente l'utilisation des sols dans les zones exposées au bruit des aérodromes. Il vise à prévenir et limiter l'exposition des populations aux nuisances sonores liées aux activités aéroportuaires. Deux PEB concernent le territoire du SYSDAU :

• PEB de l'aérodrome de Bordeaux-Mérignac : arrêté du 22/12/2004 ;

• PEB de l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats : arrêté du 08/02/2007.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des pollutions des sols non négligeables

Pollution des sols concentrée dans l'hypercentre et dans le coeur de l'agglomération

La nécessité de connaître les sites pollués (ou potentiellement pollués), de les traiter le cas échéant, en lien notamment avec l'usage prévu, d'informer le public et les acteurs locaux, d'assurer la traçabilité des pollutions et des risques y compris après traitement a conduit le ministère chargé de l'environnement à créer la base de données BASOL. Les informations de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée sont complémentaires à d'autres données comme la CASIAS « Cartographie des anciens sites industriels et activités de services » qui recense plus largement les sites ayant pu mettre en œuvre des substances polluantes en particulier pour les sols et les eaux souterraines en France, ou les obligations réglementaires liées aux parcelles comme les SIS « secteur d'informations sur les sols » qui identifient les terrains où l'État a connaissance d'une pollution des sols justifiant, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement (cf. L. 125-6 du code de l'environnement). » (Géorisques).

Ex-BASOL et SIS

Le territoire du SYSDAU est concerné par la présence de 199 sites tirés de la base de données BASOL. Leur répartition par commune est décrite dans le tableau de la page suivante. Enfin, 31 secteurs d'informations sur les sols (SIS) sont, pour l'heure, recensés sur le territoire du SYSDAU.

Anciens sites industriels et activités de services

Les anciens sites industriels et activités de services correspondent aux anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. « Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles (qu'il s'agisse d'industries lourdes, manufacturières, etc.) ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes (par exemple les blanchisseries, les stations-service et garages, etc.). Elles témoignent notamment de l'histoire industrielle d'un territoire depuis la fin du 19e siècle » (BRGM).

Sur le territoire de l'aire métropolitaine, on recense 2 521 sites de ce type. Leur répartition par commune est précisée dans le tableau de la page suivante.

Zones vulnérables aux nitrates

En application de la directive « Nitrates » entrée en vigueur le 12 décembre 1991, « des programmes d'actions sont définis et rendus obligatoires sur les zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole. Ils comportent les actions et mesures nécessaires à une bonne maîtrise des fertilisants azotés et à une gestion adaptée des terres agricoles, afin de limiter les fuites de nitrates vers les eaux souterraines, les eaux douces superficielles, les eaux des estuaires et les eaux côtières et marines » (DDTM de la Gironde).

Suite à l'arrêté du 15/07/2021, une nouvelle zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Adour-Garonne est délimitée.

Cette nouvelle zone inclut 10 communes du territoire du SYSDAU dont 2 totalement (Ayguemorte-les-Graves et Saint-Médard-d'Eyrans) et 8 partiellement (Cestas, Isle-Saint-Georges, La Brède, Léognan, Martillac, Saint-Jean-d'Illac, Saint-Morillon, Saucats).

▸ SIS

Communes du SYSDAU	Nombre de sites	Communes du SYSDAU	Nombre de sites	Communes du SYSDAU	Nombre de sites
AMBES	2	CANTENAC	1	MARGAUX	1
ARSAC	1	CAPIAN	1	MARTIGNAS SUR JALLE	5
AYGUEMORTE LES GRAVES	1	CESTAS	1	MERIGNAC	7
BARON	1	CUSSAC FORT MEDOC	1	PESSAC	4
BEAUTIRAN	1	EYSINES	1	SADIRAC	1
BEGLES	8	GRADIGNAN	1	SAINT AUBIN DE MEDOC	1
BLANQUEFORT	1	LA BREDE	1	SAINT JEAN D'ILLAC	1
BORDEAUX	16	LANGOIRAN	1	SAINT LOUBES	3
CABANAC ET VILLAGRAINS	1	LE HAILLAN	3	SAINT MEDARD EN JALLES	2
CADAUJAC	1	LORMONT	1	SALLEBOEUF	1
CANEJAN	3				

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

> Anciens sites industriels et activités de services

Communes du SYSDAU	Nombre de sites	Communes du SYSDAU	Nombre de sites	Communes du SYSDAU	Nombre de sites
AMBARES ET LAGRAVE	28	CENON	48	MARTILLAC	2
AMBES	19	CESTAS	4	MERIGNAC	92
ARCINS	2	CREON	2	PAREMPUYRE	2
ARSAC	5	CUSSAC FORT MEDOC	1	PESSAC	52
ARTIGUES PRES BORDEAUX	4	EYSINES	10	POMPIGNAC	1
AYGUEMORTE LES GRAVES	3	FLOIRAC	47	QUINSAC	2
BARON	1	GRADIGNAN	18	SAINT AUBIN DE MEDOC	1
BASSENS	74	HAUX	1	SAINT JEAN D'ILLAC	9
BAURECH	1	LA BREDE	5	SAINT LOUBES	5
BEAUTIRAN	7	LA SAUVE	2	SAINT LOUIS DE MONTFERRAND	3
BEGLES	153	LAMARQUE	1	SAINT MEDARD D'EYRANS	5
BEYCHAC ET CAILLAU	10	LANGOIRAN	1	SAINT MEDARD EN JALLES	5
BLANQUEFORT	12	LATRESNE	2	SAINT MORILLON	2
BORDEAUX	1555	LE BOUSCAT	78	SAINT SELVE	1
BOULIAC	3	LE HAILLAN	4	SAINT SULPICE ET CAMEYRAC	1
BRUGES	11	LE PIAN MEDOC	2	SALLEBOEUF	1
CABANAC ET VILLAGRAINS	8	LE TAILLAN MEDOC	2	SAUCATS	4
CADAUJAC	4	LE TOURNE	1	SOUSSANS	1
CAMBLANES ET MEYNAC	2	LEOGNAN	5	TARNAC	1
CANEJAN	5	LORMONT	25	TALENCE	103
CAPIAN	1	LUDON MEDOC	2	TRESSES	3
CARBON BLANC	7	MACAU	2	VILLENAVE D'ORNON	35
CARIGNAN DE BORDEAUX	1	MARTIGNAS SUR JALLE	2	YVRAC	3
CASTRES GIRONDE	2				

> Ex-BASOL

Communes du SYSDAU	Nombre de sites	Communes du SYSDAU	Nombre de sites	Communes du SYSDAU	Nombre de sites
AMBES	9	CROIGNON	1	MARTIGNAS SUR JALLE	5
ARSAC	2	CURSAN	1	MERIGNAC	24
ARTIGUES PRES BORDEAUX	2	CUSSAC FORT MEDOC	2	PESSAC	12
AYGUEMORTE LES GRAVES	1	EYSINES	2	QUINSAC	1
BARON	1	FLOIRAC	1	SADIRAC	1
BASSENS	9	GRADIGNAN	2	SAINT AUBIN DE MEDOC	1
BEAUTIRAN	1	LA BREDE	2	SAINT JEAN D'ILLAC	1
BEGLES	9	LANGOIRAN	1	SAINT LOUBES	5
BLANQUEFORT	5	LATRESNE	3	SAINT LOUIS DE MONTFERRAND	2
BORDEAUX	41	LE BOUSCAT	2	SAINT MEDARD D'EYRANS	2
CABANAC ET VILLAGRAINS	2	LE HAILLAN	3	SAINT MEDARD EN JALLES	5
CARBON BLANC	1	LE PIAN MEDOC	3	SAINT SELVE	1
CADAUJAC	4	LEOGNAN	1	SOUSSANS	1
CANEJAN	3	LORMONT	5	SALLEBOEUF	2
CAPIAN	1	LUDON MEDOC	1	SOUSSANS	1
CENON	1	MARTILLAC	1	TRESSES	1
CESTAS	8	MARGAUX	2	VILLENAVE D'ORNON	3

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des risques et des nuisances potentiellement amplifiés par les effets du réchauffement climatique

Alors même que l'objectif initial du « Facteur 4 » (réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050) s'est révélé insuffisant, la France s'est engagée dans une trajectoire plus ambitieuse avec la Stratégie nationale Bas-Carbone (SNBC), qui vise la neutralité carbone à l'horizon 2050. Toutefois, même en atteignant ces objectifs, le réchauffement climatique est déjà en cours et ses effets se font sentir sur les territoires. Il est donc impératif d'anticiper ses impacts et de renforcer les stratégies d'adaptation.

D'après Météo-France et le dernier rapport du GIEC, la température moyenne en France a déjà augmenté de +1,7°C par rapport à l'ère préindustrielle. La tendance actuelle indique une poursuite de cette hausse, avec des projections allant jusqu'à +3 à +4°C d'ici la fin du siècle si les émissions mondiales ne sont pas drastiquement réduites. Par ailleurs, le niveau moyen de la mer s'élève à un rythme accéléré, dépassant déjà les prévisions établies en 2008 par le SMIDDEST. Ces phénomènes entraînent des dérèglements multiples qui affecteront durablement le territoire du SCoT.

Risques sanitaires

L'intensification des vagues de chaleur constitue un risque majeur pour la santé publique. L'urbanisme devra intégrer des stratégies d'adaptation, notamment par le renforcement de la végétalisation, le développement de solutions fondées sur la nature (SBN) et l'amélioration du confort thermique des bâtiments.

Risques naturels

L'évolution du cycle hydrologique conduit à une augmentation des épisodes extrêmes, avec une intensification des inondations en hiver et des sécheresses en été. La montée du niveau marin impacte l'estuaire de la Gironde, et les projections récentes montrent que cette élévation pourrait dépasser les +20 cm à l'horizon 2050. De plus, le risque de retrait-gonflement des argiles s'intensifie, compromettant la stabilité des infrastructures.

Biodiversité

Le déplacement des aires de répartition des espèces se poursuit, menaçant les écosystèmes locaux. Certaines espèces vulnérables, peu résilientes aux changements climatiques, risquent de disparaître, tandis que d'autres, plus opportunistes, pourraient s'étendre au détriment des habitats autochtones. La restauration des continuités écologiques devient un enjeu prioritaire.

Agriculture et viticulture

Le changement climatique modifie profondément les calendriers agricoles et les pratiques culturales. L'augmentation des besoins en irrigation exerce une pression supplémentaire sur les ressources en eau. La viticulture doit s'adapter par l'introduction de cépages plus résistants à la chaleur et par l'évolution des itinéraires techniques. La récurrence de phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses, grêle, gel tardif) menace la production et impose une transformation progressive du modèle viticole.

Ressources en eau

L'accélération de l'évapotranspiration et la modification des régimes de précipitations entraînent un déséquilibre hydrique marqué. La gestion des nappes phréatiques et des ressources superficielles devient un enjeu central pour assurer la résilience du territoire face aux tensions croissantes sur l'eau.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des déchets en hausse et des efforts réalisés en matière de valorisation

Des objectifs ambitieux pour la réduction du tonnage

Evolutions réglementaires récentes

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifie les compétences relatives à la planification de la prévention et de la gestion des déchets. Les Régions sont désormais compétentes pour établir des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Conformément à la réglementation (articles R541-13 à R541-27 du Code de l'Environnement), les nouveaux plans régionaux doivent concerner tous les flux produits et gérés dans la région, quel que soit leur nature ou leur producteur. Le plan régional de prévention et de gestion des déchets doit contenir :

• Un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets.

• Une prospective à termes de six ans et de douze ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets.

• Des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux.

• Une planification de la prévention des déchets à termes de six ans et douze ans.

• Une planification de la gestion des déchets à termes de six ans et douze ans.

• Un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.

Vers une réduction du tonnage à l'échelle néo-aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine a adopté son plan de prévention et gestion des déchets le 21 octobre 2019 et inscrit l'objectif de diminution de 12% du tonnage entre 2010 et 2025. En 2015, 22 millions de tonnes de déchets ont été produites à l'échelle Nouvelle-Aquitaine.

En 2023, chaque habitant a produit en moyenne 639 kg de déchets ménagers et assimilés à l'échelle de la région. Une légère hausse de 0,2% par rapport à 2010, mais une baisse de 2,4% par rapport à 2022. À l'échelle de l'aire métropolitaine, est observée une diminution de la production de Déchets ménagers et assimilés passant de 570 kg/hab/an en 2015 à 525 kg/hab/an. C'est en deçà de la moyenne à l'échelle régionale.

En 2023, environ 12 795 milliers de tonnes de déchets inertes ont été produits en Nouvelle-Aquitaine, soit 17% de plus qu'en 2015.

Le PRPGD de la région Nouvelle-Aquitaine vise une diminution du ratio de déchets ménagers assimilés de 12% entre 2010 et 2025, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre -14 % à 2031, et ce malgré une augmentation de la population. Concernant les déchets du BTP, le plan prévoit une diminution des déchets inertes de 5% entre 2015 et 2025 et de 10% entre 2015 et 2031.

Mieux valoriser à l'échelle de l'aire métropolitaine

L'aire métropolitaine bordelaise accueille 26 déchetteries sur son territoire.

Le niveau de collecte en vue d'une valorisation matière des DMA passe de 46 % en 2015 à 58 % en 2025 et 61 % en 2031. L'atteinte des objectifs du Plan permet une diminution de la quantité de DMA collectée malgré l'augmentation de la population sur la même période. Sur l'aire métropolitaine, le centre de tri de Bègles a prévu une modernisation de leur installation pour pouvoir accueillir les nouvelles consignes de tri.

Concernant la valorisation matière des déchets, le Plan prévoit :

• L'augmentation du niveau de collecte en vue d'une valorisation matière des déchets ménagers et assimilés :
  - Le développement de la collecte des biodéchets dans le cadre de la généralisation du tri à la source des biodéchets ;
  - L'amélioration de la performance de collecte sélective des déchets d'emballage et de papiers
  - L'application du décret « 5 flux » au niveau des déchets non ménagers collectés avec les ordures ménagères.

• La valorisation en proximité des lieux de production des déchets du BTP ;

• La valorisation de proximité des boues issues de l'assainissement ;

• La valorisation matière des déchets d'activités économiques.

Il s'agit donc d'objectifs ambitieux que les structures gestionnaires devront décliner dans leur programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est un document de planification qui vise à coordonner les actions des pouvoirs publics et des organismes privés pour prévenir et gérer les déchets ménagers et assimilés. Il précise notamment les objectifs de réduction des

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des déchets en hausse et des efforts réalisés en matière de valorisation

quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Il concourt à la mise en œuvre des objectifs nationaux de prévention, de réduction et de gestion des déchets.

Ce programme local est élaboré et adopté par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales qui assurent la collecte des déchets ménagers. Des collectivités et groupements de collectivités concernés peuvent toutefois s'associer pour établir un PLPDMA commun, à condition que leurs territoires soient contigus ou forment un espace cohérent.

Le programme couvre l'ensemble du territoire de la ou des collectivités et groupements de collectivités qui l'élaborent. À l'heure actuelle six structures assurent la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) :

- Bordeaux Métropole (PLPDMA 2020-2026),
- Communauté de communes Médoc-Estuaire (PLPDMA 2020-2026)
- Communauté de communes Jalles-Eau-Bourde (PLPDMA 2023-2028),
- SEMOCTOM (PLPDMA 2023-2027),
- SIVOM de la Rive droite
- SIVOM de la communauté de communes de Montesquieu.

Un plan d'économie circulaire régional

Dans le cadre de son plan déchets, la région a également élaboré un plan économie circulaire autour de cinq axes, dont l'axe « recycler les matières » et l'axe 4 « déployer l'écologie industrielle et territoriale ». L'économie circulaire est au cœur de la réflexion de la prévention et de la gestion des déchets. Ce plan souhaite impulser une dynamique enclenchée par certaines filières pour recycler les déchets générés par certaines activités. C'est le cas par exemple des boues de stations d'épuration qui ont, en 2015, un taux de valorisation organique de 94 %, principalement par compostage et dans une moindre mesure par épandage agricole. La méthanisation doit être encouragée tout en pérennisant la valorisation organique par compostage en partenariat avec le monde agricole local. Les déchets du BTP participent déjà à un process d'économie circulaire, une grande partie étant recyclée par les acteurs de la construction.

L'écologie industrielle qui correspond à un mode d'organisation inter-entreprises pour développer des synergies industrielles, initier de la mutualisation de services et de moyens. À l'échelle de l'aire métropolitaine, le réseau ZIRI à Blanquefort est un réseau d'Écologie industrielle et territoriale (EIT) lancé en 2014 par Bordeaux Technowest qui compte aujourd'hui 60 entreprises de Bordeaux Métropole représentant 3 000 emplois. Le réseau ZIRI a débuté sur la zone industrielle de l'Ecoparc de Blanquefort puis s'est déployé sur Le Haillan, Mérignac et Artigues-près-Bordeaux. Il détecte, favorise et met en œuvre des synergies entre entreprises du territoire qui contribuent à la transition écologique des zones d'activités de Bordeaux Métropole.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Intégrer les contraintes du territoire dans son développement urbain

Anticiper et réduire le risque inondation amplifié par le changement climatique

Les évènements dramatiques de la tempête Xynthia en 2010 ont mis en évidence la nécessité de faire évoluer la politique nationale de prévention, afin d'intégrer davantage le risque de rupture de digues et le phénomène de submersion marine. L'État a impulsé un renforcement de l'application locale des principes de prévention nationaux. Ce renforcement se traduit notamment par la circulaire du 27 juillet 2011 relative à la prise en compte du risque de submersion marine dans les Plans de prévention des risques littoraux (PPRL). Cela concerne principalement :

- Des évolutions en matière de connaissance de l'aléa et la prise en compte d'un nouvel aléa de référence (tempête 1999 + 20 cm) tenant compte des conséquences des changements climatiques ;

- Une meilleure prise en compte des ouvrages de protection du risque lié aux ruptures des ouvrages et l'application du principe d'inconstructibilité à l'arrière des ouvrages.

La circulaire du 2 août 2011 relative à la mise en œuvre des Plans de prévention des risques littoraux a déterminé la liste nationale des communes est prioritaire. Sur le Sysdau, 24 communes de l'agglomération bordelaise et de la presqu'île d'Ambès ont été définies comme prioritaires pour l'élaboration d'un PPRI. Les révisions des PPRI des communes de l'agglomération bordelaise ont été prescrites par arrêtés du préfet de la Gironde en date du 2 mars 2012. 18 des 24 communes impactées par cette révision sont dans le périmètre du Territoire à Risques importants d'inondation (TRI) de Bordeaux défini en 2012.

Ces plans de prévention délimitent les zones exposées aux risques et y interdisent toute nouvelle construction, ouvrage, aménagement ou exploitation agricole, aquacole, forestière, artisanale, commerciale ou industrielle notamment afin de ne pas aggraver le risque que, sauf dans le cas où des projets peuvent y être admis. Le PPR prescrit alors les conditions dans lesquelles ils doivent être réalisés, utilisés ou exploités. Les PPRI des 21 communes de l'agglomération bordelaise (Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Bayon-sur-Gironde, Blanquefort, Bouliac, Bruges, Cenon, Eysines, Floirac, Latresne, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Lormont, Martignas-en-Jalle, Parempuyre, Saint-Jean d'Illac, Saint Louis de Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Saint Vincent de Paul, Villenave-d'Ornon) ont été approuvés par les arrêtés préfectoraux du 23 février 2022. Les PPRI de Bègles et Bordeaux ont été approuvés le 05 décembre 2023. Le PPRI de la commune du Bouscat a été abrogé, car les études ont montré que la commune n'était plus impactée par la zone inondable caractérisée pour l'évènement de référence « Tempête Martin 1999 ».

Le PPR n'est pas le seul outil de prévention. Sur les secteurs où se concentrent des enjeux concernés par le risque d'inondation, il existe – au-delà des outils réglementaires de prévention – des démarches globales et partenariales. Ces démarches se traduisent concrètement à travers les territoires à risques importants d'inondation (TRI) via les stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) et plus largement sur le territoire par les programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI). Ayant pour objectif de promouvoir une gestion intégrée des risques inondation, les PAPI constituent des outils de contractualisation avec l'État. Le territoire du SCoT est concerné par trois PAPI : le PAPI Garonne (2025-2031), porté par le SMEAG (Syndicat mixte d'étude et d'aménagement de la Garonne), le PAPI Estuaire 2016-2021 porté par le SMIDDEST et le PAPI Dordogne (2015-2022) porté par EPIDOR. Ces documents visent à instaurer une stratégie de gestion, globale, efficace, et cohérente.

La notion de TRI a été introduite lors de la transposition en droit français de la directive européenne inondation du 23 octobre 2007. L'emprise de la zone inondable a été étudiée, dans le cadre du TRI, pour différents types d'évènements plus ou moins rares. La population soumise au risque varie ainsi de près de 8 000 personnes pour les évènements fréquents étudiés (période de retour de 10 à 30 ans) à 100 000 personnes pour les évènements les plus rares (occurrence plus que millénale).

Prendre en compte le nouvel évènement de référence et les effets du changement climatique

Des tempêtes plus récentes (2014, 2016, 2018) ont également montré la fréquence de ce type d'évènements. De nombreuses études ont mis en lumière les effets du changement climatique sur la rehausse du niveau des océans.

L'évènement naturel de référence retenu pour cartographier l'aléa inondation en régime fluviomaritime est donc la tempête Martin du 27 décembre 1999 (évènement historique d'origine maritime). La rehausse de 20 cm du niveau marin imposé au Verdon, comme première prise en compte du réchauffement climatique, se traduit, pour des conditions hydrométéorologiques identiques à celles observées lors de la tempête Martin, par une rehausse du niveau d'eau maximal de

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES BESOINS

7

1 cm environ au marégraphe de Bordeaux. C'est cet évènement de référence (appelé parfois 99 + 20) qui servira à définir l'aléa et le zonage réglementaire.

Pour la détermination de l'aléa prenant en compte le changement climatique à l'horizon 2100, l'hypothèse retenue nationalement est celle d'une élévation du niveau moyen de la mer, égale à 60 cm dont 20 cm sont déjà intégrés au niveau marin de l'évènement de référence du PPRI.

Anticiper et réduire les autres risques naturels potentiellement amplifiés par le changement climatique

Par définition, les risques naturels sont étroitement corrélés aux facteurs météorologiques et à leur variabilité. Il convient ainsi de s'interroger sur l'impact potentiel des changements climatiques sur un territoire tel que celui du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, sensible à différents types de risques naturels, tels que les feux de forêt et les mouvements de terrain.

Assurer la gestion des risques industriels et technologiques

La forte concentration de sites industriels sur le périmètre du SCoT, combinée au caractère imprévisible des risques industriels et technologiques ainsi qu'à la densité élevée de population, souligne la menace qui pèse sur ce territoire. L'enjeu majeur est de réduire autant que possible l'exposition des habitants à ces risques en intégrant et en respectant les Plans de Prévention des Risques technologiques (PPRT) établis autour des activités les plus dangereuses, en prenant en compte les zones à risque associées aux canalisations de transport de matières dangereuses et en adoptant une planification urbaine compatible avec les activités à risque.

Par ailleurs, la présence de risques d'inondation significatifs, notamment sur la presqu'île d'Ambès, accentue la vulnérabilité du territoire. Ce risque d'inondation, aggravé par les effets du changement climatique, renforce encore les interactions entre risques naturels et risques technologiques.

Limiter les nuisances : bruits, pollution de l'air et du sol

La diversité et la concentration d'activités économiques passées et actuelles (ex. : industrielles, artisanales) exposent le territoire du SCoT du SYSDAU à des risques significatifs de pollution de l'air, des sols et de l'eau. Ces pollutions, héritées des usages passés ou liées aux activités actuelles, peuvent avoir des impacts durables sur l'environnement et la santé des habitants.

L'enjeu du SCoT est double : d'une part, il s'agit d'accueillir et d'encadrer les activités potentiellement polluantes en veillant à leur bonne insertion dans le tissu urbain, et d'autre part, de planifier leur localisation en tenant compte des autres fonctions urbaines présentes à proximité (habitat, équipements publics, etc.). Cette approche vise à limiter l'exposition des populations et à prévenir de nouveaux risques environnementaux.

Par ailleurs, il convient d'encadrer, dans le respect des prescriptions en vigueur, l'évolution dans le temps de l'occupation du sol des secteurs pollués ou anciennement pollués en fonction de leur niveau de dépollution.

Le territoire du SCoT du Sysdau est confronté à des enjeux importants en matière de nuisances sonores, résultant de la densité de son réseau routier, de la présence d'axes de déplacements stratégiques et d'intenses flux de circulation. L'aéroport de Bordeaux-Mérignac constitue une source supplémentaire de bruit en particulier pour les survols des zones habitées. Ces nuisances sonores, souvent cumulées, peuvent avoir un impact important sur la qualité de vie et la santé des habitants.

Au même titre que pour les risques ou pollutions, l'enjeu principal en termes de planification urbaine est de réduire autant que possible l'exposition des populations à ces nuisances. Pour y parvenir, il est essentiel d'appliquer rigoureusement les documents-cadres encadrant ces problématiques (ex : PEB, PPBE, classement sonore des infrastructures de transport terrestre). De plus, la prise en compte de la compatibilité entre les différentes fonctions urbaines ainsi que le maintien ou la création d'espaces tampons apparaissent comme des leviers clés pour atténuer la propagation de ces nuisances sonores.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Intégrer les contraintes du territoire dans son développement urbain

Le caractère urbanisé du territoire du SCoT du Sysdau, notamment au sein de Bordeaux Métropole, engendre des enjeux de qualité de l'air qui peuvent se manifester de manière ponctuelle lors de conditions météorologiques défavorables ou de façon plus généralisée, en particulier à proximité de certaines activités ou de principaux axes de circulation.

Pour répondre à ces enjeux de pollutions atmosphériques, le SCoT doit assurer une mise en œuvre efficace des objectifs définis par les PACET en vigueur, préserver et renforcer les puits de carbone, optimiser les temps de déplacement afin de limiter les émissions, encourager les alternatives à la voiture individuelle ou encore encadrer les installations émettrices de polluants.

Poursuivre les efforts en matière de réduction et de valorisation des déchets

Les enjeux clés du plan de gestion des déchets en Nouvelle-Aquitaine et l'aire métropolitaine bordelaise se concentrent sur la réduction du tonnage de déchets et la valorisation de la matière. L'objectif est de diminuer de 12 % la production de déchets ménagers et assimilés d'ici 2025 et de 14 % d'ici 2031, malgré la croissance démographique. L'aire métropolitaine vise également à accroître la collecte sélective et la valorisation des biodéchets et des déchets du BTP. Une priorité est donnée à la réduction des déchets inertes, avec un objectif de diminution de 5 % d'ici 2025. En parallèle, le déploiement de l'économie circulaire et des synergies industrielles, via des réseaux comme ZIRI, favorise la mutualisation des ressources et la valorisation organique des déchets, contribuant à la transition écologique. Le programme local de prévention des déchets (PLPDMA) coordonne les actions des collectivités pour atteindre ces objectifs ambitieux.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES BESOINS

7

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

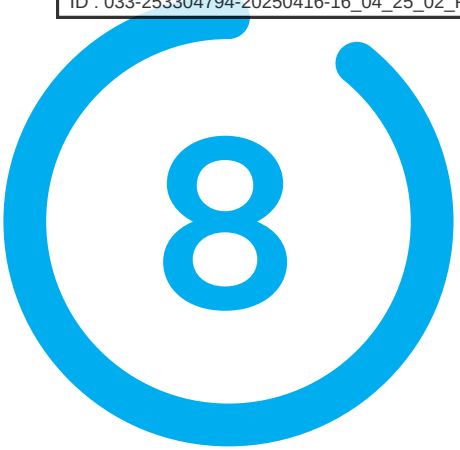

Un territoire économiquement dynamique

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Une histoire et un environnement très prégnants dans l'économie locale

Durant plusieurs siècles, l'histoire économique de Bordeaux s'est confondue avec celle de son port et du vin. Cette fusion a laissé des traces tant dans le paysage industrialo-portuaire que dans la sociologie des milieux économiques et financiers.

La révolution industrielle a marqué les rives du fleuve entre, d'une part, les industries métallurgiques liées à l'essor du train, de l'automobile et de la construction navale et, d'autre part, les industries agroalimentaires. L'entre-deux-guerres et les trente glorieuses voient éclore le pôle aéronautique, qui se développera autour du site de l'aéroport.

Enfin, en 1963, Bordeaux est désignée métropole d'équilibre puis, en 1972, capitale régionale, ce qui lui a permis d'affirmer son rôle de ville administrative et de pôle de services se traduisant par l'aménagement des sites tertiaires de Mériadeck et du Lac.

Une économie peu rayonnante malgré une grande notoriété internationale

Après Paris, Bordeaux est la deuxième ville française la plus connue dans le monde. Cette forte notoriété liée à son statut de capitale mondiale du vin n'a pour autant pas généré une attractivité économique correspondante alors que l'attractivité démographique est, elle, soutenue depuis plusieurs décennies.

L'aire métropolitaine peut pour autant s'appuyer sur son cadre de vie, sa filière aéronautique, ses pôles de compétitivité et son pôle universitaire reconnu nationalement pour améliorer son attractivité économique. Cependant, des freins subsistent pour affirmer l'aire métropolitaine bordelaise comme une capitale économique d'échelle européenne.

À noter aussi que Bordeaux est dans le bas du tableau avec une part des cadres des fonctions métropolitaines (CFM) d'à peine 10 %, alors que la moyenne des aires urbaines de plus de 200 000 emplois est de 11,2 %. Le profil bordelais se distingue par la faiblesse de la fonction conception-recherche. Cette particularité s'explique par la faiblesse du tissu industriel bordelais.

La principale spécificité de l'aire métropolitaine au regard des fonctions métropolitaines est la sous-représentation de la fonction conception-recherche. Le poids des autres fonctions est sensiblement identique à l'ensemble des aires urbaines. Ainsi Bordeaux a-t-il connu une évolution des emplois stratégiques de 83 %. Même s'il y a eu une dynamique positive, Bordeaux reste à l'arrière du peloton.

Une douceur de vivre à l'abri des grands chocs conjoncturels

Historiquement, l'aire métropolitaine bordelaise a toujours connu un déficit en matière d'industries manufacturières au profit d'activités de négoce autour des activités viticoles. Aujourd'hui, elle est par conséquent moins soumise aux phénomènes de délocalisation. Par ailleurs, l'importance de l'industrie de la défense constitue un socle solide non soumis aux contraintes du marché, même si elle reste tributaire des orientations budgétaires de l'État.

Le cadre de vie est quant à lui le premier facteur d'attractivité de l'aire métropolitaine bordelaise.

L'environnement bordelais permet en effet d'être attractif pour les cadres et de limiter le turnover. Les éléments les plus cités sont les suivants :

- la proximité du bassin d'Arcachon, des Pyrénées et de l'Espagne ;
- la possibilité d'accéder à la propriété pour un rapport qualité/prix intéressant ;
- le renouveau de la ville par le projet urbain et la reconnaissance de son caractère exceptionnel grâce au classement au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

En 2013, une économie locale principalement axée sur les services

Sur l'ensemble de l'aire métropolitaine, l'emploi salarié privé augmentait à un rythme annuel moyen de 1,5 % depuis 2000 (source : UNISTATIS, évolution 2000-2009). Cette progression équivaut à la création nette de 35 000 emplois en 9 ans.

Une économie présentielle comme premier moteur économique de l'aire métropolitaine

Avec plus de 286 000 postes de travail en 2008, la sphère présentielle est la première source d'emplois pour l'aire métropolitaine. Les secteurs d'activités les plus importants sont le commerce, l'éducation santé-action sociale, la construction et les services aux particuliers. Elle représente plus de 66 % de l'emploi salarié et est légèrement surreprésentée par rapport à la moyenne nationale.

Un tissu entrepreneurial dense malgré une présence discrète des grands groupes

En 2009, l'aire métropolitaine compte près de 73 000 établissements actifs, dont près des deux tiers n'ont aucun effectif et plus de 95 % ont moins de 20 salariés, à l'instar des établissements des métropoles françaises et européennes.

Les plus gros employeurs du territoire sont avant tout publics. Il s'agit avant tout des hôpitaux qui arrivent en tête avec près de 16 000 emplois sur plusieurs grands sites : Pellegrin-Tondu, Saint-André, Haut-Lêveque, Charles-Perrens.

Les grands établissements privés, quant à eux, appartiennent en premier lieu au secteur de l'aéronautique-spatial-défense avec la présence de Thalès, Dassault, SNECMA, EADS, SAFT, SNPE…

On trouve aussi quelques grandes entreprises industrielles comme LECTRA ou SANOFI, ainsi que deux filières privées appartenant au domaine des services : la banque-assurance (présence des sièges régionaux de banques et de sociétés comme Cofinoga ou Filhet-Allard) et la grande distribution (Cdiscount, Auchan, Carrefour, Décathlon).

Un tissu artisanal important souvent négligé

Dans l'aire du SCoT, les établissements artisanaux sont au nombre de 13 000, soit 56 % des établissements girondins en 2010. Ils forment un tissu artisanal qui est plus ou moins dense selon les territoires. Rapporté à la population (nombre d'artisans par habitant), c'est en dehors de l'agglomération centrale que les artisans sont les plus présents. À l'inverse, c'est à Bordeaux et sur les secteurs ouest de l'agglomération qu'ils sont le moins représentés.

Cette répartition montre les difficultés d'accueil des artisans dans les territoires fortement urbanisés. Le manque de locaux d'activités pour ces entrepreneurs est un élément déterminant dans leur implantation. Cette problématique est particulièrement prégnante dans la ville-centre. Pourtant, les artisans sont en forte demande de proximité de leur clientèle potentielle.

Cependant, la question des locaux d'activités implantés dans les tissus constitués est un problème plus vaste qui ne peut être résolu par le seul dispositif de pépinières. Une meilleure représentation des activités artisanales dans les territoires du SCoT peut être recherchée à travers une plus grande mixité fonctionnelle dans les tissus constitués, et une meilleure lisibilité de l'offre foncière dédiée à l'activité artisanale dans les zones d'activités économiques.

Une filière vitivinicole emblématique qui fait écran aux autres atouts métropolitains

La notoriété de la ville de Bordeaux, nous l'avons dit, s'est avant tout construite par l'excellence de ses vignobles. Aujourd'hui, les retombées économiques de cette filière sont moins ancrées qu'auparavant au territoire, car les investisseurs étrangers ont quelque peu changé la donne. Cependant, la vigne reste un atout majeur pour l'économie de l'aire métropolitaine.

Les vignobles bordelais en quelques chiffres : 56 000 emplois (directs ou indirects, dont 26 000 actifs à temps plein dans les vignes), une production annuelle de plus de 5 millions d'hectolitres, près de 10 000 exploitations viticoles et 3,4 milliards de chiffre d'affaires annuel (source : CIVB - 2007).

Même si la concurrence s'est accrue au cours de ces dernières années avec l'arrivée des nouveaux pays producteurs, la ressource, elle, ne peut être délocalisée, et constitue ainsi un point fort du développement endogène de l'aire métropolitaine.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

En 2014, un maillage relativement complet, mais des sites d'activités qualitativement inégaux

À l'échelle départementale, le territoire du SCoT concentre près de 71 % de l'emploi pour 62 % de la population. La polarisation de l'emploi autour de Bordeaux est plus forte que pour la moyenne des grandes unités urbaines françaises et lui confère une certaine lisibilité en permettant aux entreprises d'accéder à un bassin d'emplois conséquent et varié. C'est également un atout pour le fonctionnement de l'aire métropolitaine, dans la mesure où la concentration des activités offre des potentialités en termes de mutualisation d'équipements et de desserte des lieux d'emplois.

En termes d'évolution, à l'intérieur même du territoire du SCoT, ce sont les espaces périphériques qui ont le plus progressé. Les Landes et Graves, le Médoc et l'Entre-deux-Mers concentrent à eux trois 8,7 % de l'emploi girondin, contre 6,5 % en 1990. À noter que cette dynamique est principalement le fait du secteur Landes et Graves.

De son côté, Bordeaux Métropole a vu son poids en termes d'emplois reculer, même si en 2008 elle concentrait encore un peu moins des deux tiers de l'emploi girondin. Et même si plus de 7 500 postes ont été créés entre 1990 et 2008, le poids relatif des emplois de la ville-centre dans la Métropole par rapport au reste du département a largement diminué, passant de 33 % à 27 %, entraînant des effets sur les déplacements domicile-travail pour 16 % de la population. Dans le même temps, l'ouest de l'espace métropolitain confortait sa position de cœur économique de l'aire métropolitaine avec une croissance particulièrement importante sur les communes de Mérignac et Pessac, qui, à elles seules, en ont créé plus de 30 000. Enfin, la rive droite a bénéficié d'une dynamique conséquente en lien avec le dispositif de zone franche urbaine sur les communes de Cenon, Lormont et Floirac.

L'hypercentre autour du fleuve

Les activités industrialo-portuaires, déplacées vers l'aval, offrent un accès libre au fleuve en cœur de ville, favorisant ainsi le développement d'activités économiques tertiaires (bureaux sur La Bastide et commerces sur les quais rive gauche) à la recherche d'un effet vitrine.

Ce déplacement des activités portuaires a aussi généré de nombreuses friches industrielles en plein cœur d'agglomération. Ce potentiel est un atout exceptionnel pour une aire métropolitaine aussi importante que celle de Bordeaux. Aujourd'hui, ces territoires font l'objet de projets restructurants visant à mieux les intégrer à la dynamique bordelaise.

L'ouest du cœur de l'agglomération

La forte polarisation de l'appareil productif à l'ouest du cœur d'agglomération est liée à des choix historiques, et elle est renforcée par la présence de grandes infrastructures et d'espaces disponibles. La zone aéroportuaire accueille plus de 85 000 emplois et 60 zones d'activités sur plus de 2 000 hectares. C'est avant tout un territoire d'industries et plus particulièrement de haute technologie, mais qui accueille aussi le plus grand pôle commercial du département et de nombreux parcs de bureaux.

Les infrastructures routières, supports du développement économique et des espaces logistiques à organiser

Les infrastructures routières ont joué un rôle majeur dans la structuration économique du territoire et sont encore perçues comme des points de localisation privilégiés par les entreprises (rocade bordelaise, le long de l'A63, notamment à Cestas-Canéjan, le long de l'A89 et de l'A62).

L'aire métropolitaine se trouve sur le deuxième axe nord-sud européen et, par conséquent, elle représente un intérêt important en termes d'implantation logistique qui dépasse même l'échelle de l'aire métropolitaine. La définition des 4 pôles logistiques est aujourd'hui à revoir, et le SCoT devra tenir compte d'éléments nouveaux, comme la constitution d'une réelle polarité logistique sur la commune de Cestas (site du Pot au Pin, pôle majeur de développement économique de l'A63), conformément au Schéma directeur. La filière logistique reste aujourd'hui à organiser afin de maîtriser les implantations opportunistes sur des sites mal adaptés. Aussi, l'augmentation de la composante « transport » dans les coûts de production unitaires risque au final de provoquer une relocalisation des activités au plus près de la demande. En d'autres termes, les besoins logistiques vont être de plus en plus présents dans les processus de production et de distribution.

L'obsolescence des sites d'activités

Si le maillage des zones d'activités à l'échelle de l'aire métropolitaine semble a priori complet, de lourdes disparités structurelles entre ces espaces sont à regarder de plus près. En cela, une réflexion sur le parc d'activités existant est un préalable indispensable à la mise en œuvre d'une stratégie foncière en matière d'économie. En effet, certaines zones obsolètes ne sont plus en mesure de répondre aux exigences des

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

En 2014, un maillage relativement complet, mais des sites d'activités qualitativement inégaux

entreprises. Le bâti y est souvent peu fonctionnel et l'environnement peu attrayant. Par ailleurs, ces sites sont parfois sous-utilisés, car leur organisation interne ne permet pas une densification optimale. De plus, le manque de services aux salariés (crèches, restauration collective, service à la personne…) contribue à accentuer la pression sur certains sites offrant de meilleurs avantages comparatifs.

De plus, l'absence d'une stratégie foncière globale est relevée, bien qu'elle soit indispensable non seulement pour s'adapter aux temporalités économiques (bien plus courtes que celles de l'action publique), mais aussi pour anticiper les mouvements spéculatifs et la maîtrise du coût du foncier économique.

Le renouvellement des sites économiques, quant à lui, est essentiel pour améliorer la qualité globale des zones, que ce soit en termes de services aux salariés, de desserte ou encore d'équipements pour les entreprises.

Une offre de bureaux dispersée et difficilement lisible à l'échelle de l'aire métropolitaine

Durant la dernière décennie, de nombreux pôles se sont développés en fonction des opportunités sans qu'il y ait eu dans cette période la moindre stratégie de développement. L'aire métropolitaine pâtit de ce défaut d'organisation, car l'offre est très dispersée et difficilement lisible. L'offre disponible est une donnée générale essentielle pour mesurer la capacité d'accueil et de développement économique d'un territoire. Elle est aujourd'hui évaluée à 130 000 m² à l'échelle de l'aire métropolitaine, dont un tiers est classé en produit « neuf », et essentiellement centrée sur la commune de Mérignac.

Le marché de l'immobilier d'entreprise est aussi un indicateur des capacités de développement des activités tertiaires.

L'observation sur une décennie des transactions permet de dégager quelques grands principes :

- la capacité d'absorption du marché en termes de demande placée se situe autour de 80 000 m² annuels ;
- la demande placée répond majoritairement aux besoins d'entreprises déjà implantées localement qui souhaitent généralement développer leur activité ;
- le marché de l'aire métropolitaine bordelaise est un secteur soutenu en partie par la demande publique.

Des lieux de vie et des lieux d'emplois déconnectés

On observe aujourd'hui un mouvement de distanciation croissante entre lieux de vie et lieux d'emplois lié à deux phénomènes concomitants : d'une part, les entreprises tertiaires, souvent locataires de leurs bâtiments, sont très mobiles et n'hésitent pas à modifier leur localisation pour bénéficier d'un effet vitrine ou d'un meilleur positionnement. D'autre part, les trajectoires professionnelles des salariés sont beaucoup moins linéaires que dans le passé.

L'équilibre emplois/actifs est par conséquent de plus en plus difficile à trouver à l'échelle communale, voire intercommunale. Par ailleurs, la desserte en transports en commun des zones d'activités est très limitée. L'aire métropolitaine fait donc état d'un faible niveau d'accessibilité des sites d'intensité économique. Plus que la proximité domicile/travail, c'est la connexion des lieux de vie et des lieux d'emplois qui doit être recherchée.

Un tourisme intimiste lié au territoire

Le territoire ne bénéficie pas aujourd'hui d'un « produit d'appel » suffisamment puissant pour mettre en place les structures, d'hébergements notamment, favorisant un tourisme de « masse ».

Cependant, Bordeaux, qui bénéficie du potentiel pour devenir une métropole culturelle de rang européen, peut constituer à terme ce « phare » qui manque à l'aire métropolitaine. L'œnotourisme représente lui aussi un fort potentiel de développement pour l'aire métropolitaine bordelaise.

L'aire métropolitaine possède donc une structure touristique différente du tourisme de masse. Elle présente un tourisme intime dans le sens où il se constitue à partir des caractères propres du territoire, sa nature essentielle. Celui-ci offre un regard sur ses paysages, sur son patrimoine, à travers une multiplicité de parcours et d'ambiances, laissant une place très importante au ressenti. Ce tourisme ne s'est pas construit sur une logique de concentration (concentration spatiale des équipements et des sites polarisants), mais sur une diffusion de l'offre structurée autour des paysages et du patrimoine.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Entre 2014-2024, une armature économique inchangée

Les dynamiques de l'emploi à l'échelle de l'aire métropolitaine : croissance et polarisation

En 2008, l'aire métropolitaine du SCoT, sous sa configuration actuelle, accueillait 429 267 emplois. En 2018, ce chiffre s'élève à 487 932. À l'instar de la population, la part de l'aire métropolitaine dans l'emploi du département augmente passant de 70,9% à 71,9%. À l'échelle départementale, la polarisation de l'emploi sur l'aire métropolitaine se poursuit. Si l'ensemble du département a connu une bonne dynamique sur les dix dernières années (+1,1% d'emploi par an entre 2008 et 2018), la croissance de l'aire métropolitaine (+ 1,3%) est bien plus forte que celle observée dans le reste du département (+0,8%).

Tous les territoires de l'aire métropolitaine sont en croissance. La crise de 2008 n'a pas entraîné de processus de décroissance ce qui n'est pas le cas pour tous les territoires néo-aquitains : sur les 158 EPCI qui composent la région, 90 connaissent une baisse d'emplois.

En dix ans, l'armature métropolitaine n'a pas été bouleversée. Bordeaux Métropole reste le premier moteur de la croissance. L'emploi y représente 87% du total de l'aire métropolitaine en 2018 contre 88% en 2013.

Toutefois, d'autres territoires tirent leur épingle du jeu. Hors Bordeaux Métropole, trois EPCI concentrent l'essentiel de la croissance (en volume). Ils ont pour point commun d'être localisés le long d'axes structurants : Jalle-Eau-Bourde et Montesquieu forment un continuum entre l'A63 et l'A62 tandis que Les-Rives-de-la-Laurence est à l'interface entre la N89 et l'A10.

Les Coteaux Bordelais suit la même logique (N89) même si sa taille (5 500 emplois) nuance l'effet à l'échelle métropolitaine.

L'indice de concentration d'emploi

L'indice de concentration mesure le rapport entre le nombre d'emplois proposés dans un territoire donné et la population active (de 15 à 64 ans). Il met en évidence l'existence de territoires fortement résidentiels. La CC du Créonnais et celle de Médoc Estuaire comptent à peine plus de quatre emplois pour dix habitants. Qui plus est, cette disjonction entre lieu de vie et lieu d'emploi s'accentue entre 2008 et 2018 : la population augmente plus vite que l'emploi. Derrière des tendances similaires se cachent deux réalités territoriales différentes.

L'économie créonnaise est marquée par le poids de la sphère présentielle. 79,1% des emplois sont liés à l'accueil de population. Au regard de cette spécialisation, il aurait été probable d'observer une corrélation entre les dynamiques démographique et économique. L'écart entre les deux se creusant, il est intéressant de s'interroger sur la capacité du territoire à tirer profit de l'accueil de population. Quant à la CC Médoc Estuaire, elle est plus orientée vers l'économie productive. 55% des emplois appartiennent à la sphère productive. Le lien entre l'apport de population et la création d'emploi est ainsi plus ténu.

	2008	2018	Taux de variation annuel moyen
CC Jalle-Eau-Bourde	13 111	17 911	3,2%
CC des Coteaux Bordelais	4 189	5 482	2,7%
CC des Rives de la Laurence	8 737	11 445	2,7%
CC de Montesquieu	10 392	12 804	2,1%
Aire métropolitaine	**429 267**	**487 932**	**1,3%**
CC Médoc Estuaire	5 311	5 992	1,2%
Bordeaux Métropole	379 333	425 225	1,1%
CC des Portes de l'Entre-deux-Mers	4 926	5 452	1,0%
CC du Créonnais	3 268	3 622	1,0%

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Entre 2014-2024, une armature économique inchangée

Au contraire, certains territoires approfondissent leur spécialisation économique avec une croissance de l'emploi plus forte que la dynamique démographique : Jalle-Eau-Bourde, les Coteaux bordelais et les Rives de la Laurence.

Enfin, trois territoires ont un profil présentant une dynamique économique qui suit la dynamique démographique. Le rapport entre le volume d'emploi et le volume de population est inchangé.

En 2019, la sphère présentielle représentait 68% de l'emploi salarié (source Insee, FLORES) de Bordeaux Métropole, témoignant de l'importance de la consommation des populations résidentes ou de passage sur le territoire. À titre d'exemple, la sphère présentielle représente 59% de l'emploi à Toulouse Métropole.

La Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-Mers connait une rupture dans sa dynamique entre 2008 et 2013. C'est le seul EPCI de l'aire métropolitaine dans cette configuration même si le rebond entre 2013 et 2018 lui permet de garder un rythme de croissance soutenu.

La Communauté de Communes de Montesquieu fait partie des territoires particulièrement dynamiques en matière de création d'emploi, phénomène qui trouve son corollaire dans l'accueil de nouveaux habitants. C'est un territoire à caractère plus productif où la sphère présentielle représente 57% de l'emploi soit plus de 10 points de moins que dans Bordeaux Métropole.

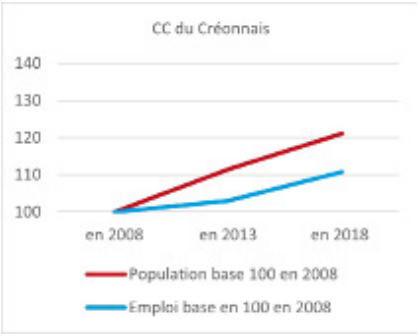

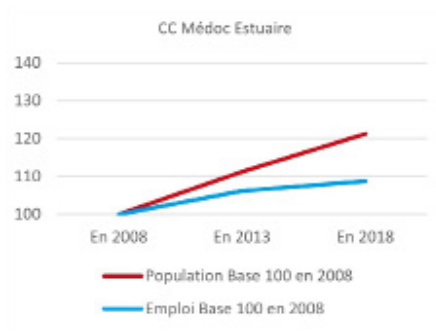

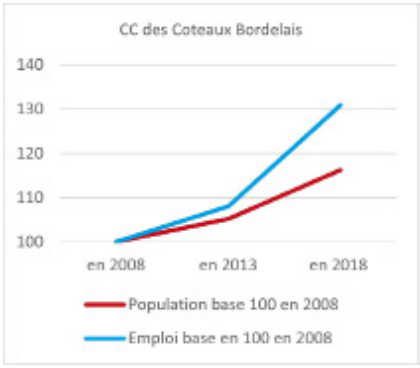

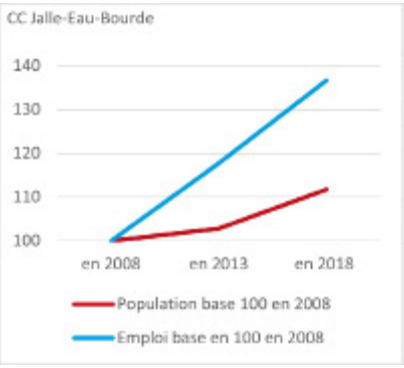

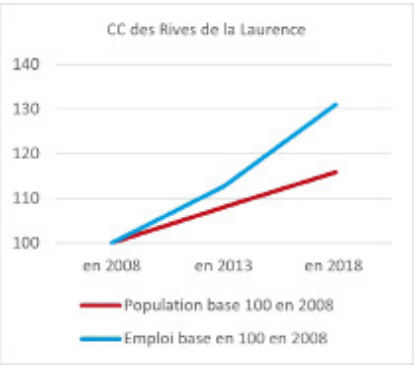

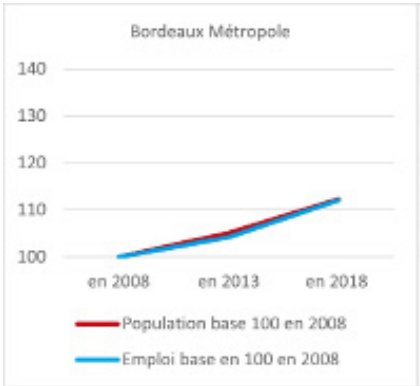

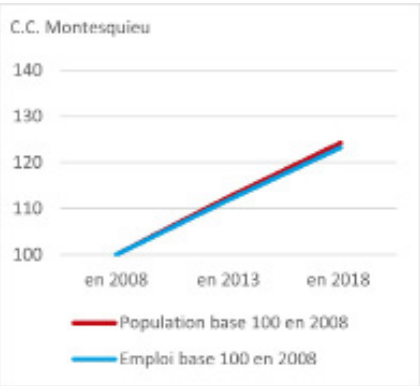

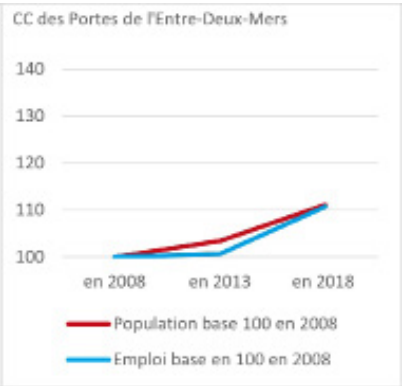

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Entre 2014-2024, une armature économique inchangée

Demande placée en locaux d'activités et entrepôts sur la période 2012-2021 : amorce d'un desserrement économique

Sur la période 2012-2021, plus de la moitié de la demande placée du Sysdau se localise sur le périmètre de Bordeaux Métropole. La CC Jalle Eau Bourde totalise quant à elle plus du quart du volume de transaction. Les CC des Rives de la Laurence et de Montesquieu complètent le classement et représentent moins de 10 % de la demande placée du Sysdau (source OIEB, 2022).

Si l'on observe à présent le poids des EPCI sur deux périodes de 5 ans (2012-2016 et 2017-2021), on constate une baisse relative de la part de la demande placée localisée sur le périmètre de Bordeaux Métropole au profit des communautés de communes voisines (de 59 % à 52 %). Dans le même temps, le poids des CC Jalle Eau Bourde et Montesquieu se renforce tandis que celui des Rives de la Laurence se rétracte (passant de 12 à 7 %).

Demande placée de locaux d'activités : volet productif

Le poids de Bordeaux Métropole dans la demande placée totale reste dominant : 70 % en moyenne sur la période 20212-2021. Seule la CC Jalle Eau Bourde dispose d'un poids significatif, essentiellement dû à des transactions enregistrées sur les communes de Saint-Jean d'Illac et Canéjan. L'analyse en deux sous-périodes montre une tendance forte à la dispersion des activités productives hors de Bordeaux Métropole dont le poids baisse de 9 points entre 2012-2016 et 2017-2021.

Demande placée de locaux d'activités : volet logistique

Le poids de Bordeaux Métropole dans la demande placée est beaucoup plus faible et même minoritaire (42 %). L'essentiel des transactions enregistrées par l'OIEB se positionne donc hors Métropole, essentiellement sur la CC Jalle Eau Bourde (sur la commune de Cestas) et celle des Rives-de-la-Laurence (sur les communes de Beychac-et-Caillau et Saint-Loubès). Moins prononcée que sur le volet productif, la tendance à la dispersion du marché logistique s'observe par la réduction du poids de Bordeaux Métropole (moins 7 points entre les deux sous-périodes) au profit du secteur historique de la CC Jalle Eau Bourde, mais également de la CC Montesquieu, sur les communes de Saint-Médard d'Eyrans, La Brède ou Ayguemorte-les-Graves pour les programmes logistiques les plus récents.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Permettre un développement des activités performantes à l'ensemble des territoires de l'aire métropolitaine

Accompagner l'amorce du décentrage économique observé

Pendant la dernière période observée, 2014-2024, une amorce de décentrage e la demande en locaux d'activité est identifiée. Qu'il s'agissent de locaux à des fins productives ou liées aux activités logistiques, l'attractivité économique de l'aire métropolitaine reste forte. En revanche, en raison d'un faisceau de facteurs difficultants (accessibilité, prix du foncier, etc.) les territoires hors métropole semblent connaître une attractivité renouvelée pour les entreprises et porteurs de projets. Cette dynamique naissante reste à confirmer et à accompagner.

S'appuyer sur la diversité des profils économiques des territoires de l'aire métropolitaine

Chaque territoire se définit par une configuration territoriale spécifique, fruit de son histoire, de sa géographie et de ses acteurs. Leur diversité est une chance à l'échelle de l'aire métropolitaine. Alors que le développement économique a longtemps été pensé dans un rapport métropole / périphérie avec l'argument du ruissellement de richesses, il faut désormais miser sur la complémentarité des tissus économiques locaux qui disposent d'atouts indéniables. Les territoires sont ainsi appelés à formuler de nouveaux défis en matière de développement local :

• coopérer : pour apporter des réponses mutualisées ;

• bifurquer : pour aller vers un modèle de développement écologiquement vertueux ;

• être solidaires : pour éviter les fractures territoriales, le développement économique doit se penser à toutes les échelles et dans tous les territoires.

Développer les potentialités économiques au service des transitions écologiques

L'aire métropolitaine est un territoire en bonne santé économique tant d'un point de la croissance de l'emploi que de la dynamique entrepreneuriale. Le tissu économique est particulièrement diversifié limitant ainsi son exposition aux chocs conjoncturels. Si l'attractivité démographique est un moteur de croissance, les activités productives sont elles aussi une composante essentielle pour l'économie métropolitaine. Les industries présentes sont majoritairement orientées vers des technologies de pointe vectrice d'innovation telles que l'aéronautique ou l'optique laser. L'industrie portuaire est quant à elle au rendez-vous pour relever le pari de la décarbonation des activités portuaires. Ce nouveau cap représente de nombreuses opportunités en matière de développement industriel. Ainsi, l'aire métropolitaine contribue pleinement aux dynamiques de réindustrialisation des territoires. Certains sites ont d'ores et déjà été fléchés pour leur excellence en matière d'accueil industriel (notamment dans le cadre du programme « territoires d'industries ».

L'aire métropolitaine est également riche de ses ressources et notamment de ses terroirs viticoles. La filière vitivinicole est un marqueur fort de l'économie métropolitaine. Soumises aux aléas climatiques et à la concurrence mondiale, ces activités doivent faire l'objet d'une réflexion stratégique pour pérenniser leurs débouchés. Penser l'avenir de l'aire métropolitaine, c'est aussi se doter d'une vision ambitieuse pour les activités économiques dites « ordinaires ». La logistique et la construction en font partie. Ces deux secteurs ont pour point commun d'occuper des emprises foncières importantes, de générer des flux et de produire des formes urbaines peu qualitatives. Pourtant leur présence est une nécessité pour œuvrer en faveur des transitions écologiques grâce aux verdissements de la construction/rénovation, pour contribuer à la décarbonation des flux et pour créer des emplois. L'aire métropolitaine doit savoir accueillir ces activités.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES BESOINS

8

Œuvrer en faveur de la décarbonation des flux marchandises

La chaîne logistique joue un rôle dans la décarbonation des flux notamment grâce à un report modal vers le rail. L'état des lieux réalisés dans le cadre du SRADDET (mis à jour en avril 2024) met en évidence l'équilibre territorial des plateformes multimodales à l'échelle régionale.

L'enjeu est alors d'améliorer la connexion de ces plateformes aux grands équipements tels que les ports et les autoroutes. Il est également indispensable d'encourager les investissements visant à développer ou réactiver les installations terminales embranchées et en particulier celles des entreprises.

La prise en charge des flux du « dernier km » doit elle aussi être intégrée pour garantir la pérennité des plateformes logistiques urbaines.

Optimiser et requalifier le foncier économique en intégrant les enjeux en matière d'écologie industrielle

Les activités économiques doivent prendre leur part en matière d'optimisation du foncier. Une gestion plus rationnelle de l'espace s'impose aux entreprises et aux acteurs locaux. Historiquement, l'occupation bâtie au sein des espaces économiques est particulièrement faible en raison de la place du stationnement et des aires de stockage. Il convient aujourd'hui de repenser ces espaces dans un contexte de rareté foncière. La densification des ZAE est ainsi un enjeu primordial.

Il faut également relever le défi de l'obsolescence des parcs économiques. Celle-ci se traduit par l'inadéquation entre l'offre immobilière et les besoins des entreprises, par la perte de valeurs des espaces privés et par un niveau insatisfaisant de services aux salariés.

Enfin, l'aménagement des ZAE doit se penser selon les principes de l'écologie industrielle pour limiter l'empreinte environnementale des activités économique. La mutualisation des services, la gestion des déchets, la performance énergétique et la mobilité au sein des entreprises doivent être au cœur des réflexions pour bâtir les zones d'activités de demain.

Faire du tourisme un vecteur de projet économique territorial

L'enjeu est de renforcer le rayonnement de la ville vers l'extérieur, vis-à-vis de l'Europe, pour positionner l'aire métropolitaine comme une capitale culturelle de rang européen, et cela à partir d'un formidable potentiel touristique diversifié : tourisme fluvial, tourisme de nature, tourisme culturel, tourisme viticole, tourisme d'affaires, itinérance touristique thématisée (route des vins, parcours de randonnées, patrimoine religieux), écotourisme, tourisme patrimonial, etc.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

9

Une métropole à la croisée des grands réseaux européens, mais des conditions de déplacements contraintes localement

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

En 2013, un réseau d'infrastructures national en complète évolution

Un réseau ferroviaire renouvelé

Le réseau ferroviaire est aujourd'hui en complète évolution au sein de l'aire métropolitaine bordelaise grâce à différents projets particulièrement importants, notamment la résorption du bouchon ferroviaire et le projet de LGV SEA Tours-Paris (2017), le projet Bordeaux-Toulouse à l'horizon 2022 et Bordeaux-Hendaye (à l'horizon 2030).

Ce développement va largement contribuer à repositionner la métropole bordelaise, tant dans les réseaux nationaux et européens, en rapprochant le territoire de Paris, de l'Europe du Nord, de l'Espagne et de Toulouse, que dans les réseaux régionaux via le développement de l'offre TER Aquitaine.

Par la libération de sillons qu'ils génèrent, ces projets peuvent avoir comme effet de renforcer le transport de marchandises et l'offre TER, mais également d'offrir l'opportunité de créer de nouveaux services comme les services régionaux à grande vitesse (TER roulant à grande vitesse).

Un aéroport en plein essor

Pour avoir franchi le cap des 4 millions de voyageurs en 2011, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2010, l'aéroport de Bordeaux-Mérignac se porte bien.

La politique volontariste d'ouverture de lignes low cost grâce au nouveau terminal Billi et à de nouvelles lignes internationales explique ce succès. Cette politique devrait pouvoir ainsi amortir « l'effet LGV » et le rapprochement à 2 heures avec Paris à partir de 2017. Afin de dessiner les complémentarités entre l'aéroport et le futur hub ferroviaire de la gare Saint-Jean, il s'avère nécessaire de desservir l'infrastructure aéroportuaire par un système de transports en commun performant.

Le port de Bordeaux, un outil du report modal sous-exploité

Sixième port français sur le plus grand estuaire européen, mais éloigné de l'océan, le Grand Port maritime de Bordeaux gère 7 terminaux spécialisés (Le Verdon, Pauillac, Blaye, Ambès, Bassens, Grattequina, Bordeaux), et ses principaux trafics sont constitués par les hydrocarbures et les produits agricoles régionaux. Son potentiel de trafic et de développement est limité par des facteurs tels que la faible industrialisation de la région et une densité de population basse. Le port et ses partenaires institutionnels ont fait du report modal vers le fer un axe prioritaire de la stratégie des CPER, mais sa mise en œuvre reste difficile. Et un des grands axes de développement consiste en l'optimisation de l'outil portuaire, le renouvellement de la gouvernance et du dispositif de pilotage, afin de porter un développement et un aménagement durable du domaine portuaire.

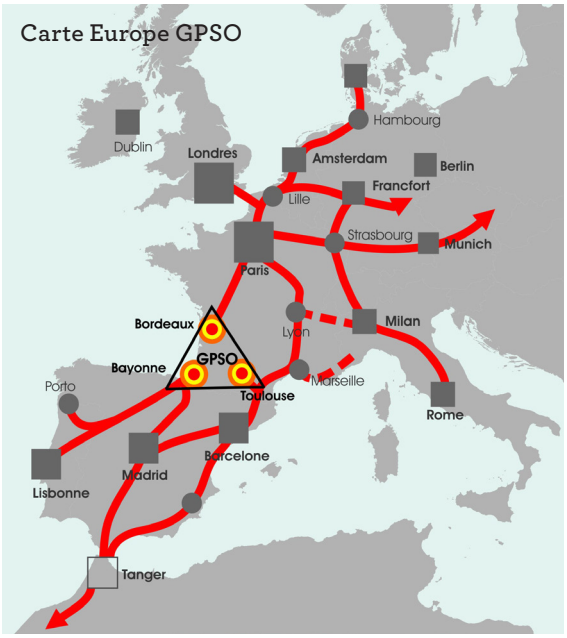

Une situation de saturation des grandes infrastructures routières

En 20 ans, le réseau routier structurant de l'aire métropolitaine s'est organisé en étoile autour de la rocade, qui reste aujourd'hui la colonne vertébrale de l'organisation des déplacements.

Des difficultés de déplacements sur la rocade qui supporte des trafics multiples

La rocade bordelaise enregistre un trafic moyen quotidien élevé, variant selon les sections de 80 000 à 130 000 véhicules.
Les enquêtes déplacements montrent que la rocade est très largement utilisée à 92 % par des trafics liés à l'agglomération (trafics internes et d'échanges) souvent réalisés en baïonnette, et seulement à 8 % par les flux de transit (traversée de l'aire du SCoT sans arrêt, dont 8 % de poids lourds).
Les chiffres confirment que l'utilisation première de la rocade aujourd'hui est de relier les différents territoires au sein de l'aire métropolitaine.
Cependant, il convient de bien distinguer les deux logiques de déplacements observées sur la rocade est et ouest. Tandis que la rocade ouest écoule principalement le trafic interne à l'aire métropolitaine (auquel s'ajoute temporairement celui des estivants),

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

En 2013, un réseau d'infrastructures national en complète évolution

la rocade est et sud, elle, écoule l'essentiel du trafic de transit et d'échanges. Elle a été aménagée en 2x3 voies pour cet usage.
La mise à 2x3 voies de la rocade ouest devrait avoir des effets sur l'évolution du trafic à venir puisque le volume actuel de 80 000-90 000 déplacements par jour, passerait à 100 000-130 000. Les seules variations porteraient sur la structure des déplacements avec soit une conservation de déplacements internes hyperdominants, soit un léger rééquilibrage avec des déplacements de transit et d'échanges en progression.
Selon les projections effectuées, la dynamique constatée devrait se poursuivre entre la péninsule ibérique et le reste de l'Europe sur le corridor atlantique. L'évolution estimée du trafic de marchandises se situant, entre 2003 et 2020, entre + 56 % selon les hypothèses basses et + 119 % selon les hypothèses hautes.
Même si les alternatives au mode routier pour le trafic de marchandises comme les autoroutes maritimes et les autoroutes ferroviaires se développent de façon encore timide, elles ne suffiront certainement pas à court et à moyen terme pour absorber la totalité de l'augmentation du trafic de marchandises.

Vers une amélioration du réseau autoroutier

Le réseau autoroutier girondin est progressivement conforté avec :

- la mise à 2x3 voies de l'A10 du pont d'Aquitaine et la mise à 2x3 voies progressives de la rocade ouest, dont le prolongement est en cours sur les sections entre les échangeurs 10 et 12 ;
- la décision d'effectuer des travaux d'aménagement et d'élargissement à 2x3 voies pour la section comprise entre Salles et Saint-Geours-de-Maremnes. Il n'existe toutefois à ce jour qu'une seule étude d'opportunité sur la section entre la rocade et la bretelle d'accès au bassin d'Arcachon, afin notamment d'améliorer les conditions de circulation, d'assurer un fonctionnement satisfaisant du corridor atlantique et de réduire les nuisances générées sur le cadre de vie et l'environnement ;
- la réalisation de l'autoroute A65 reliant Langon à Pau depuis fin 2010 ;
- l'étude en cours de la mise aux normes autoroutières de la RN 89.

Cependant, malgré la poursuite des travaux d'amélioration, les réseaux autoroutiers demeurent régulièrement congestionnés.

De plus, dans un contexte d'abandon politique du projet de contournement autoroutier de Bordeaux, se pose la question d'autres alternatives comme le projet de contournement ferroviaire inscrit au SNIT, l'optimisation de la gestion du réseau routier existant, ou encore de nouvelles infrastructures routières périphériques.

Des difficultés à accéder au cœur d'agglomération

La saturation des grandes infrastructures routières génère une zone de congestion importante sur l'aire métropolitaine qui s'avère particulièrement pénalisante pour les déplacements locaux. Cette zone s'étend progressivement, dépassant ainsi largement la rocade.

Le réseau de transport collectif urbain s'inscrivant largement dans cette zone de congestion, l'accès aux pôles d'échanges en voitures particulières reste spécifiquement difficile et peut même s'avérer dissuasif pour le report modal.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Dés 2013, des premières évolutions dans les pratiques de déplacements

Une évolution du volume de déplacements en lien avec l'évolution démographique des différents territoires

Entre 1998 et 2009, les déplacements des habitants de l'aire métropolitaine ont augmenté de 10 %, pour atteindre 3,2 millions de déplacements quotidiens. La hausse du volume de déplacements constatée est essentiellement liée à l'accroissement démographique. Dans ce contexte, d'ici à 2020, alors que l'aire métropolitaine bordelaise entend accentuer son dynamisme démographique, l'évolution à la hausse de la demande de déplacements devrait se poursuivre.

Une part de la voiture particulière toujours prépondérante

Sur cette même période (1998-2009), même si la part des déplacements effectués en voiture diminuait de 4 points, passant de 67 à 63 %, le volume global de déplacements réalisés en voiture continuait d'augmenter (+ 6 %). Combinée à une complexification et à une diversification spatiotemporelle des déplacements, cette tendance participe à l'extension de la congestion routière bien au-delà de la rocade et du cœur d'agglomération.

Une évolution en faveur des transports collectifs

Cette diminution de la part modale de la voiture particulière s'est faite au profit de l'ensemble des autres modes, traduisant ainsi une rupture de tendance et la portée des efforts réalisés notamment sur les réseaux de transport collectif. Ainsi, on enregistre une hausse de 25 % du nombre de déplacements réalisés en transport collectif (+ 58 000 déplacements/jour). À noter que sur près de 290 000 déplacements réalisés quotidiennement en transport collectif, 92 % sont réalisés sur le réseau urbain et 64 % sur le réseau tramway.

Vers une augmentation de l'utilisation des modes actifs en milieu dense

Si depuis une dizaine d'années l'hypercentre, grâce à la réhabilitation des principaux axes de transports, est devenu un espace propice aux modes actifs (marche, vélo, roller, etc.), les habitants des territoires périurbains ne s'y adonnent que faiblement pour leurs déplacements quotidiens, car ces territoires peu denses cumulent les difficultés en termes d'accès aux services de la vie quotidienne (éloignement des pôles d'emploi, des équipements, des commerces, faible disponibilité des services de proximité, offre de transports en commun limitée).

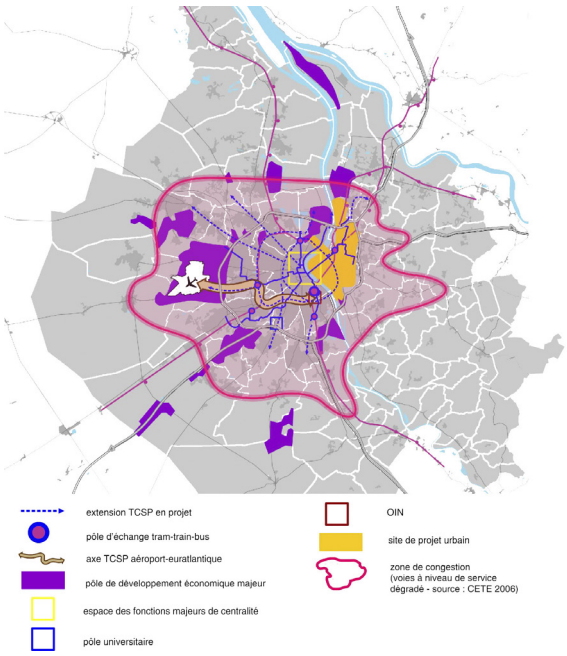

extension TCSP en projet
pôle d'échange tram-train-bus
axe TCSP aéroport-euratlantique
pôle de développement économique majeur
espace des fonctions majeurs de centralité
pôle universitaire
OIN
site de projet urbain
zone de congestion
(voies à niveau de service
dégradé - source : CETE 2006)

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Entre 2009 et 2013, une évolution de l'offre de transports collectifs considérable

Le réseau de tramway est une réussite en termes de mise en œuvre, avec la réalisation de 43,8 km de lignes. En décembre 2009, le conseil de la Communauté urbaine a voté l'extension des trois lignes et la création d'une ligne D, dont les mises en service doivent intervenir respectivement dès 2014 et 2017. Le réseau interurbain du Conseil départemental de la Gironde a fait l'objet d'une restructuration en 2006, qui a permis d'adapter l'offre à la demande dans un territoire périurbain de 15-20 kilomètres à partir des pôles d'échanges tramway, de créer quelques lignes nouvelles, ainsi que de rabattre les lignes de cars sur les pôles d'échanges tramway en entrée d'agglomération.

Dans le même esprit, le Schéma départemental 2012-2019 renforce le niveau d'offre de son réseau et favorise l'intermodalité par le rabattement sur plusieurs gares. De la même manière, le réseau TER a fait l'objet d'un programme volontariste de développement en termes de redéploiement de l'offre, de cadencement qui doit être généralisé, de renouvellement du matériel roulant et des infrastructures, et enfin de modernisation des gares. Selon les derniers résultats de l'enquête ménages-déplacements, la part modale des transports collectifs est passée de 7 à 8 % sur l'aire métropolitaine bordelaise entre 1998 et 2009. Si cette évolution semble peu significative, il est important de noter l'inversion de tendance, puisque la part des transports en commun avait coutume de diminuer, et surtout le fait que le nombre global de déplacements réalisés en transports en commun, sur la même période, a augmenté de 25 %. Avec 103 millions de voyageurs en 2010, la fréquentation du tramway dépasse toutes les prévisions. Dès 2004, le nombre de voyageurs sur l'ensemble du réseau TBC progressait de 8 % par rapport à l'année précédente. De la même manière, le réseau TER a connu une très forte augmentation de sa fréquentation : entre 2002 et 2008, alors que l'offre augmentait de 20 %, la fréquentation évoluait de 42 %.

Développement du réseau

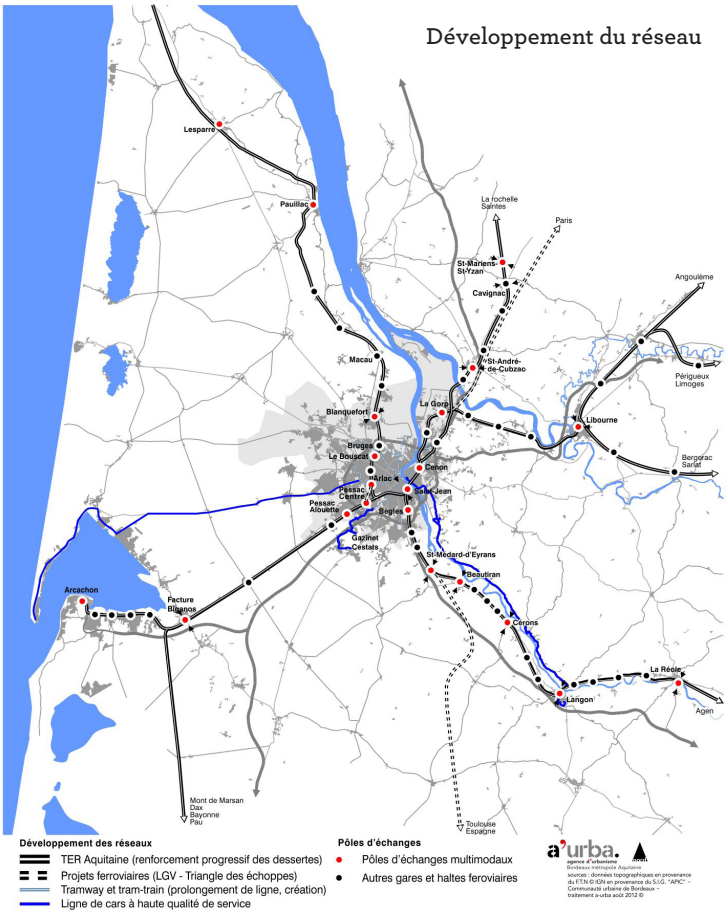

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

En 2014, une demande de déplacements plus complexe

Des demandes de déplacements encore difficiles à satisfaire par les transports collectifs

L'architecture générale du réseau de tramway actuelle et son exploitation – des lignes radiales et des points de correspondance concentrés dans l'hypercentre bordelais – obligent tous les mouvements à converger vers le centre et pénalisent le réseau dans la zone la plus dense. À l'heure de pointe du soir, près de 30 % des montées sont concentrées sur les trois stations de correspondance. Ce constat doit interroger l'évolution de l'architecture radiale du réseau et les poursuites du maillage de transport collectif urbain à terme. Les parcs relais connaissent un franc succès témoignant d'un report modal de la voiture vers le tramway réussi, mais certains sont complets tôt le matin. Il convient d'étudier dans la Métropole les mesures pour soulager certains parcs (mesures tarifaires notamment) et d'anticiper la localisation et le dimensionnement de nouveaux parcs relais.

De leur côté, les lignes de bus urbains et de cars sont pénalisées par la congestion du réseau routier en accès au cœur d'agglomération. Pour améliorer leur performance, la mise en place de sites propres est programmée par la Métropole dans le cadre de l'amélioration de la vitesse commerciale des bus. Sur certaines liaisons, l'état vétuste du réseau ferroviaire pose des problèmes d'efficacité et certains déséquilibres subsistent, par exemple dans le Médoc au-delà de Macau.

Une offre de transports collectifs peu adaptée

La structure des déplacements est marquée par un accroissement des besoins de déplacements de périphérie à périphérie, pour lesquels l'offre est peu adaptée. Cela rend difficile l'accès aux zones d'emploi, qui pourtant offrent l'avantage d'être polarisées. Plus globalement, c'est la difficulté pour les transports collectifs à répondre à la demande dans les territoires peu denses ou éloignés, et la dépendance à l'automobile qui en résulte pour certains ménages, qui doivent faire l'objet d'une attention particulière. Rendue possible notamment par le développement des réseaux routiers, la multipolarisation urbaine se renforce et, avec elle, un phénomène plus complexe d'étalement urbain qui rend difficile la proposition d'une offre alternative à la voiture, performante et crédible.
C'est tout l'enjeu de l'articulation entre politique des transports et politique d'urbanisme qui est posé là.

Un besoin de structuration urbaine autour des axes de transports collectifs

Une structuration urbaine forte autour des axes de transports collectifs, garantissant un potentiel de clientèle suffisant, apparaît en effet comme une des conditions au développement d'une offre en transports collectifs performante. Il s'agit là d'un des principes fondateurs de la politique de transports de la Métropole qu'il convient maintenant de développer sur les territoires périurbains.

La période qui s'ouvre, marquée par une prise de conscience des risques environnementaux couplée à un renchérissement probable du coût de l'énergie, amène plus globalement à s'intéresser à l'ensemble des solutions alternatives : covoiturage, autopartage, transport à la demande, vélos en libre service, etc.

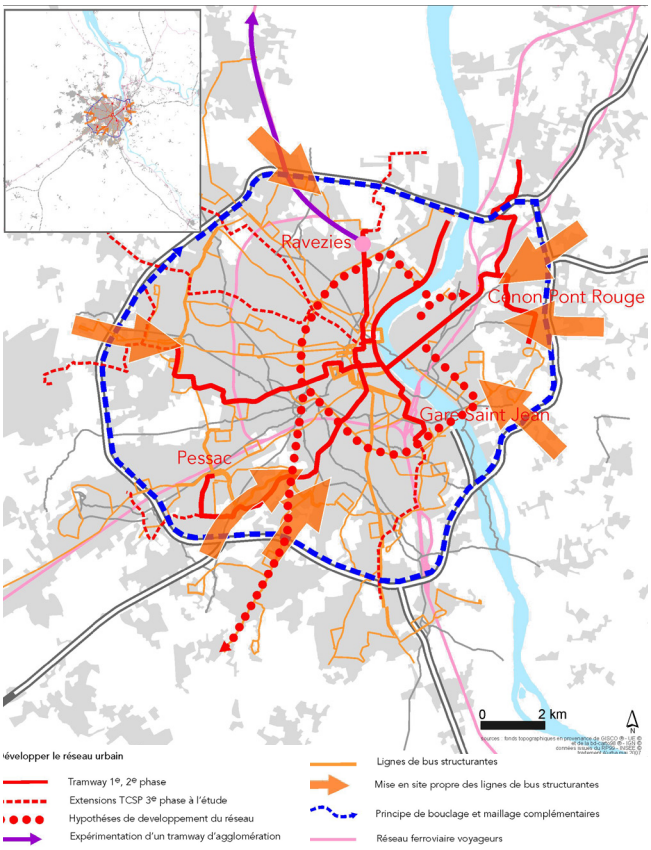

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

2014-2024 : des investissements pour une meilleure fluidité des déplacements

Infrastructures ferroviaires nationales : un réseau dont le développement et la modernisation se poursuivent

L'aire métropolitaine bordelaise est désormais desservie par la LGV SEA Tours-Paris. Le projet GPSO (grand projet sud-ouest) vise à poursuivre la desserte à grande vitesse au sud de Bordeaux avec le développement de la LGV vers Toulouse et Hendaye. Par ailleurs le projet AFSP (aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux), en cours de déploiement, vise à dissocier la circulation des TGV de celle des autres trains (TER, Intercités, trains de marchandises), permettant d'augmenter le nombre de sillons disponibles et d'améliorer la robustesse du réseau.

Le SERM, vers un renforcement des transports collectifs de l'aire d'attraction bordelaise

Le SERM (service express régional), ou RER métropolitain, est un projet en cours de déploiement sur la période 2018-2030. Sa feuille de route, signée en 2018 puis actualisée en 2022, associe la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole et le Département de la Gironde autour de projets de transports collectifs ferroviaires et routiers :

Volet ferroviaire :

- Une augmentation de fréquence et une desserte adaptée aux besoins, avec un objectif minimum de fréquence à la demi-heure ;
- une tarification TER adaptée à l'utilisation de différents modes de transport pour se déplacer dans la périphérie urbaine bordelaise ;
- la diamétralisation du réseau TER avec la création de lignes entre Arcachon et Libourne et Langon et Saint-Mariens-Saint-Yzan, sans correspondance en gare Saint-Jean ;
- la création de deux haltes ferroviaires : Le Bouscat – Sainte-Germaine en 2019, et Talence Médoquine en 2026

Volet routier :

- la création de 6 lignes de, car express : Créon-Bordeaux (2019), Blaye-Bordeaux (2024), Nord Bassin (2025), Ceinture Ouest (2025), Médoc (2026), Val de Layre (en cours d'étude).

Des évolutions importantes des transports collectifs urbains

Les réseaux de transport collectif urbain ont évolué dans l'aire métropolitaine sur la période 2016-2025.

De nouvelles offres ont été mises en place, notamment :

- Extension de la ligne C du tramway à Blanquefort (2017)
- Extension de la ligne A du tramway à l'aéroport
- Ouverture de la ligne D du tramway (2019)

Le schéma des mobilités 2021 de Bordeaux Métropole programme par ailleurs le déploiement de 7 lignes de bus express (BEX) sur tout le territoire métropolitain à l'horizon 2030, ainsi que plusieurs études sur l'évolution du réseau (robustification du réseau, étude d'opportunité d'un métro) et la poursuite du développement des parkings relais.

Réseau BEX - Source : Bordeaux Métropole 2025

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

2014-2024 : des investissements pour une meilleure fluidité des déplacements

Insertion urbaine et territoriale du SERM girondin 2024 - source a'urba

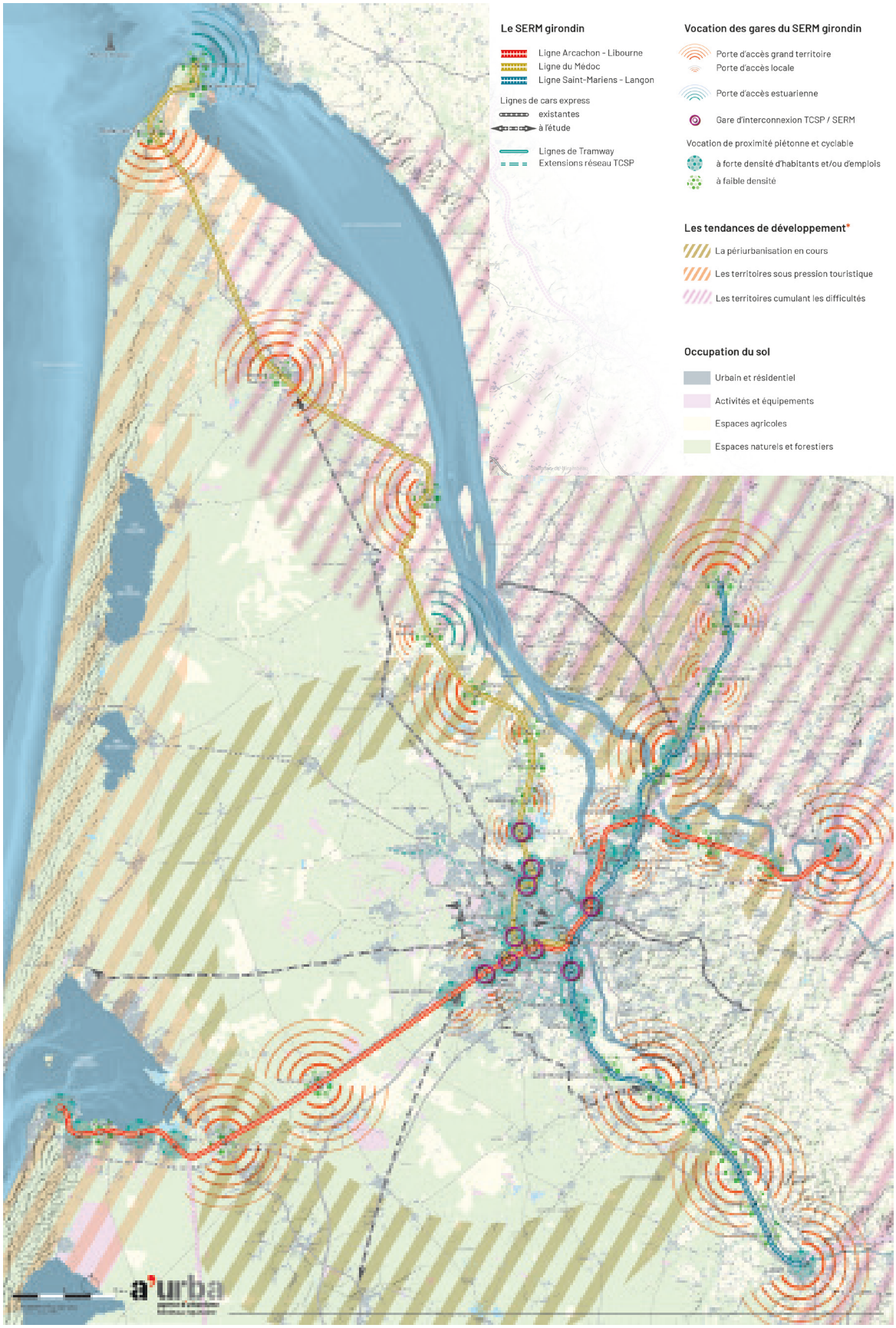

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Les dernières évolutions en matière de mobilité

Gouvernance de la mobilité

Plusieurs évolutions importantes de la gouvernance sont à noter : au sein de l'aire métropolitaine bordelaise, la prise de compétence mobilité de la CDC Jalle-Eau-Bourde et de celle de Montesquieu ainsi que l'adoption du plan de mobilité de cette dernière ; à une plus grande échelle, la création du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en 2018 (qui a succédé à l'association Mouvable), au sein duquel a été créée une commission locale de mobilité Gironde pour répondre aux enjeux propres au territoire départemental.

Un réseau routier stabilisé, mais congestionné

Le réseau routier de l'aire métropolitaine bordelaise ne fait plus l'objet de projets de nouvelles voiries ou contournements routiers. Après la mise à 2x3 voies complètes de la rocade ouest, l'ouverture des déviations de Fargues-Saint-Hilaire et du Taillan-Médoc et celle du pont Simone Veil, ce sont les grandes voies radiales nationales et départementales qui font l'objet de projets et de réflexions sur leur adaptation : élargissement (A63) ou évolution du profil en intégrant des voies réservées aux transports collectifs et au covoiturage (A10 et A62 notamment). Notons aussi le projet d'aménagement du quadrant nord-est de la rocade (ajout d'une voie de circulation en extrémité de l'A10 et ajout d'une 3e voie en section courante entre les échangeurs 1 et 2 de la rocade en direction du Pont d'Aquitaine, études d'aménagement de l'échangeur 26 avec la RN 230).

Les temps de trajet en voiture continuent de s'allonger en Gironde et en particulier dans l'aire métropolitaine, signe d'une augmentation de la congestion des réseaux routiers. Dès 2021, les temps de parcours en voiture entre Bordeaux et son agglomération avaient retrouvé leur niveau d'avant la crise sanitaire, alors même que l'année était encore touchée par plusieurs restrictions liées au contexte sanitaire et certaines mesures de télétravail. Une analyse des données Google trafic réalisée en 2022 montre une augmentation des temps de parcours pour rejoindre Bordeaux depuis les communes de l'aire urbaine : à l'heure de pointe du matin (8h), 60 minutes sont dorénavant nécessaires, en moyenne, pour rejoindre Bordeaux depuis les communes de son aire urbaine et 52 minutes à 17h30 dans l'autre sens, contre 56 min le matin en 2021 et 51 min le soir. Le trafic génère respectivement 24 minutes et 16 minutes de temps de trajet supplémentaire par rapport au temps « à vide » (calculé à 3h du matin). Ce temps en plus représente un tiers, en moyenne, du temps de trajet total : 40 % vers Bordeaux le matin et 30 % le soir en sens inverse. Sur la période de 6 ans étudiée, les temps de trajet sont systématiquement plus longs le matin que le soir. Par ailleurs, en 2022, ces durées moyennes atteignent des niveaux inédits à quasiment toutes les heures, que ce soit en période de pointe ou en heures creuses et pour chacun des deux sens de circulation.

Une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) est entrée en vigueur le 1er janvier 2025. Dans un premier temps, l'interdiction de circulation porte sur les véhicules Crit'air non classés, au sein d'un périmètre couvrant l'intra rocade. Des mesures compensatoires ont été mises en place par Bordeaux Métropole notamment pour aider les ménages les plus fragiles à acquérir un véhicule autorisé à circuler dans la ZFE.

Un réseau cyclable en développement

L'offre d'itinéraires cyclables a fortement évolué sur la période 2017-2025

Afin de coordonner son action et celle des collectivités girondines, le Département a lancé le Programme coordonné 1 000 km à vélo. Cette démarche concertée avec les collectivités a permis de faire émerger une vision convergente, coordonnée et priorisée des besoins de développement d'infrastructures cyclables.

Bordeaux Métropole a adopté son troisième Plan Vélo. Il porte sur des actions d'aménagement (réseau express vélo et liaisons complémentaires), mais aussi de services vélo et de communication et sensibilisation.

La CDC des Coteaux Bordelais s'est dotée de son premier plan vélo afin de déployer un maillage d'itinéraires sur son territoire.

Plusieurs collectivités se sont également lancées dans des plans d'apaisement de la voirie et des espaces publics : déploiement des zones 30, zones de rencontre, aires piétonnes.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Les dernières évolutions en matière de mobilité

Des déplacements moins motorisés et de plus courtes distances pour les habitants de la métropole

Une Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC2) a été réalisée en Gironde en 2021. Elle permet d'obtenir une photographie précise des déplacements effectués par les habitants un jour moyen de semaine.

Les habitants de l'aire métropolitaine bordelaise effectuent en moyenne 3,6 déplacements par jour. Ce chiffre est légèrement plus élevé que pour les métropolitains (3,5) et que la moyenne des girondins hors métropole (3,4). Ses habitants parcourent en moyenne 8,3km par jour, soit un chiffre situé entre celui des métropolitains (7,5km) et des Girondins hors métropole (11,4km/jour).

En termes de parts modales, les résidents de l'aire métropolitaine effectuent 52% de leurs déplacements en voiture (contre 59% en moyenne pour les Girondins), 26% à pied, 12% en transports collectifs et 7% à vélo. Ces moyennes masquent probablement de grandes disparités entre la métropole et les autres EPCI de l'aire métropolitaine, les métropolitains se déplaçant encore moins en voiture (46% de leurs déplacements) au profit de la marche (30%), des transports collectifs (13%) et du vélo (8%).

Temps et distances de déplacements

	Résidents du SCoT	Métropolitains	Non Métropolitains	Girondins
Durée moyenne d'un déplacement (en min.)	22	22	20	21
Distance moyenne d'un déplacement (en km)	8.3	7.5	11.4	9.5
Durée moyenne d'un déplacement (en min.) hors déplacements d'échange	20	20	19	20
Distance moyenne d'un déplacement (en km) hors déplacements d'échange	6.2	7.6	9.8	7.5

Sources : EMC² 2021

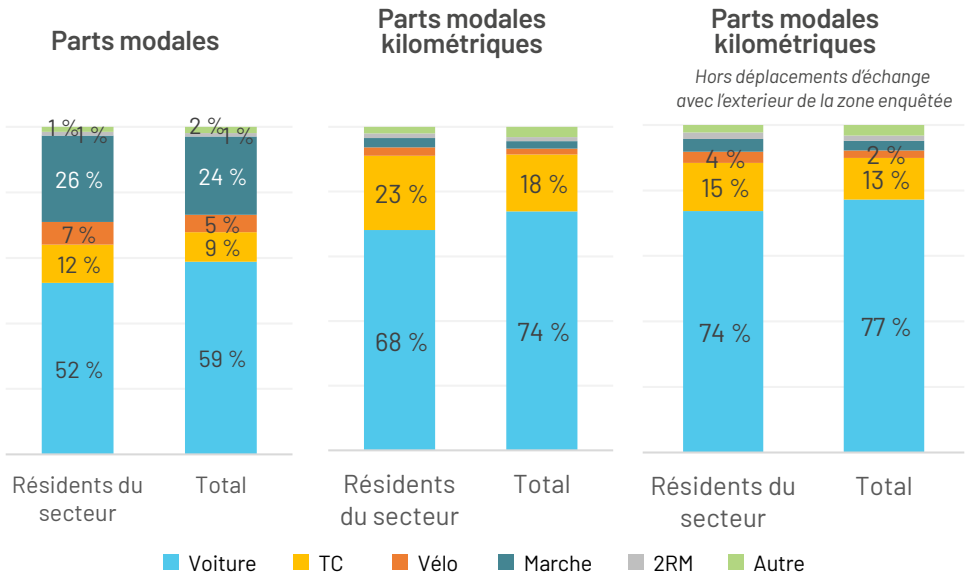

Sources : EMC² 2021

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Les dernières évolutions en matière de mobilité

Les comportements au sein de l'aire métropolitaine ne sont en effet pas homogènes ; on peut distinguer un « territoire cœur » correspondant environ à l'intra rocade, et une couronne périurbaine au-delà. Cette couronne est très motorisée, très utilisatrice de la voiture et relativement dépendante de certains territoires au sein de la métropole, notamment pour l'accès à l'emploi de ces habitants, avec des distances de déplacements relativement longues due à la juxtaposition de tissus urbains monofonctionnels. Le cœur de la métropole est en revanche plus densément desservi et plus maillé par les transports en commun (tramway, train, bus) et le réseau cyclable. Il est plus propice à l'usage de la marche, en raison de la densité plus élevée et des tissus urbains aux fonctions plus mixtes (habitat, emploi, commerce), à l'exception de certaines grandes emprises dédiées au commerce, à l'activité économique ou à l'enseignement supérieur.

	Métropolitains	Habitants de la couronne métropolitaine	Autres girondins (hors couronne métropolitaine)	Ensemble des habitants
	26 km par jour et par pers.	**42 km par jour et par pers.**	38 km par jour et par pers.	**33 km par jour et par pers.**
	77 min par jour et par pers. (stable par rapport à 2009)	**77 min par jour et par pers.**	67 min par jour et par pers.	**73 min par jour et par pers. (stable par rapport à 2009)**

Sources : EMC² 2021

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Refonder une régulation transports urbanisme pour une métropole de proximité et améliorer les accessibilités au territoire

Tirer parti du déploiement du SERM et du développement des transports collectifs

Une nouvelle étape du développement des transports collectifs est en cours dans l'aire métropolitaine bordelaise, avec le SERM (comprenant l'augmentation des services ferroviaires et la création de 6 lignes de cars express reliant entre eux métropole, territoires ruraux et territoires périurbains) et le déploiement du schéma des mobilités de Bordeaux Métropole (en particulier les 7 lignes de bus express irriguant le territoire en complément du réseau de tramway). C'est l'occasion d'une nouvelle approche pour articuler l'urbanisme et les transports autour de ce nouveau réseau, plus clair, plus maillé, combinant desserte du cœur d'agglomération et dessertes radiales sans correspondance ou passage par le centre. Ces renforts de fréquence et ces nouvelles offres appellent à une intensification urbaine autour des axes et nœuds de transport, que ce soit autour des gares, des stations de tramway et des bus et cars express.

En complément de l'intensification urbaine dans un rayon accessible à pied autour des points d'accès au réseau, il convient également d'améliorer les conditions de rabattement de plus grande distance sur les réseaux express, à pied, à vélo, en transport en commun et en voiture selon les secteurs de pertinence de ces modes, en combinant action sur les linéaires (lignes de transports collectifs locaux, aménagements cyclables) et aménagement de l'intermodalité (stationnements voitures et vélos, pôles d'échanges) pour que les usagers puissent bénéficier des échanges les plus fluides possible entre les différents modes de transport sur leur parcours.

Les abords des gares du SERM constituent un enjeu particulier d'intensification urbaine, ces gares étant pour la plupart situées dans des secteurs peu denses et monofonctionnels. L'enjeu pour ces quartiers est de les intensifier dans le cadre d'une programmation adaptée au contexte : outre l'habitat, y développer l'emploi, le commerce et les services permettra de répondre à des besoins à la fois locaux et accessibles aisément depuis les secteurs desservis par le SERM.

Optimiser les infrastructures existantes

Dans un contexte de contrainte budgétaire, le développement de nouvelles infrastructures ne pourra qu'être limité (hormis les AFSB et la LGV sud-ouest qui libéreront des sillons pour les « trains du quotidien ») face à l'augmentation des besoins de la population. Pour y répondre, les collectivités disposent du levier de l'optimisation des infrastructures pour intensifier leur usage : il s'agit de trouver les moyens d'assurer plus de déplacements sur les mêmes axes, dans un espace contraint et non extensible.

Le projet du SERM répond à cet objectif : par des travaux de modernisation de l'infrastructure (régénération des voies, aménagement de voies de retournement, modernisation de la signalisation ferroviaire, nouvelles haltes...) et de réorganisation des services (notamment diamétralisation sur les axes Libourne – Arcachon et Langon – Saint-Mariens-Saint-Yzan, réorganisation des terminus), il permet de faire circuler davantage de trains et donc davantage de voyageurs sans créer de nouvelles voies ferrées. Les cars express et bus express permettent également de faire circuler davantage de voyageurs dans le même espace, grâce à une fréquence élevée et une large amplitude horaire, ainsi qu'à une réorganisation des voies de circulation existantes pour leur permettre, à terme, de circuler sur des voies qui leur sont réservées là où la circulation automobile est congestionnée.

Réorganiser les voies existantes permettra également, en priorisant davantage l'espace au profit de la marche et du vélo dans les secteurs les plus contraints, de faire circuler davantage de personnes dans le même espace.

Enfin, l'usage de la voiture est lui aussi à optimiser : malgré les injonctions le taux d'occupation des véhicules demeure trop faible pour avoir à ce jour un impact réel sur les conditions de circulation. Des politiques ciblées de promotion et de développement du covoiturage et de l'autopartage pourront permettre un usage plus rationalisé du parc automobile en circulation dans l'aire métropolitaine, permettant de décorréler l'augmentation du nombre de personnes se déplaçant en voiture et le nombre de véhicules. En Gironde, le parc de véhicules augmente d'ailleurs déjà moins vite que la population.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES BESOINS 9

Agir sur les déplacements de moyenne distance, consommateurs en énergie et en temps, émetteurs de CO2 et de polluants

Les analyses de l'EMC2 ont démontré qu'en 2021, les déplacements d'échange entre la métropole et les autres territoires girondins représentent 9% du nombre de déplacements, mais 36% des kilomètres parcours, 35% des émissions de gaz à effet de serre et même 45% des émissions de particules. Ces déplacements de « moyenne distance » représentent un triple enjeu de lutte contre le changement climatique, de santé publique, et de qualité de vie.

Ils peuvent en effet constituer une cible privilégiée des politiques de décarbonation et de diminution des émissions de polluants par les déplacements : tant par l'action sur les alternatives à la voiture solo et au renouvellement du parc automobile vers des véhicules moins polluants, que par le développement d'une ville de proximité permettant de répondre à ses besoins sans nécessairement faire appel à un déplacement en voiture.

Ils représentent également un enjeu de qualité de vie pour les usagers et la population : ces déplacements prennent une place non négligeable en temps consacré à se déplacer au cours de la journée, et sont une source de fatigue au volant. Ils génèrent également bruit et pollution atmosphérique, nuisances pour les habitants et usagers de l'aire métropolitaine.

Développer la ville de proximité pour des déplacements courts vers les services du quotidien

Développer la mixité des fonctions dans la ville est un moyen pour réduire les besoins en déplacements longs. Il s'agit d'apporter dans les secteurs monofonctionnels d'habitation commerces, services et emplois (même si ces derniers ne seront pas nécessairement occupés par les habitants du quartier. Le déploiement de centralités accessibles à pieds, à vélo et en transports en commun est un enjeu fort de décarbonation des mobilités et de qualité de vie.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

10

Une évolution de la croissance urbaine qui interroge la place de l'aire métropolitaine bordelaise dans l'armature départementale

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Une évolution démographique toujours positive, mais des ménages aux ressources parfois limitées

Une accélération de la croissance démographique depuis 1999, plus marquée hors métropole et hors SCoT

Évolution de la population - source INSEE

	1990	1999	2011	2022
Bordeaux Métropole (28 communes)	624 286	659 998	720 049	843 738
SCoT hors Bordeaux Métropole	141 552	151 579	180039	201 850
SCoT	**765 838**	**811 577**	**900 088**	**1 045 588**
Gironde hors SCoT	447 661	475 757	563 574	629 392
Gironde	**1 213 499**	**1 287 334**	**1463662**	**1 674 980**

Le territoire du SCoT compte 1 045 600 habitants en 2022 et se caractérise par une croissance démographique importante de l'ordre de 1 % par an depuis 1999, avec une accélération depuis 2011 (+ 1,41 % par an).

Alors que s'observait une érosion du poids de l'aire métropolitaine dans le département de 1975 à 2011, le territoire du SCoT connaît aujourd'hui une croissance supérieure à celle du reste du département et concentre, en 2022, 62,4 % de la population girondine.

L'objectif de recentrage inscrit dans le SCoT est donc atteint.

En effet, si entre 1990 et 1999, la Métropole, le territoire du SCoT hors Bordeaux Métropole et le reste de la Gironde présentaient des taux de croissance quasiment similaires, la situation s'est fortement modifiée depuis. Entre 1999 et 2011, c'est dans les territoires hors SCoT que la population croît le plus vite, alors que depuis 2011, les dynamiques s'inversent et c'est dans le SCoT que le nombre d'habitants augmente le plus.

Cependant, au sein même de l'aire métropolitaine, si Bordeaux Métropole a vu sa croissance dynamisée lors de la dernière période (2011-2022), c'est dans les autres territoires du SCoT que la progression démographique est la plus remarquable. Le recentrage autour du cœur de l'agglomération est plus difficile à atteindre.

Taux de croissance annuel moyen
Source : INSEE

	1990-1999	1999-2011	2011-2022	
Bordeaux Métropole	0,61 %	0,74 %	1,36 %	0,92 %
SCoT hors BxM	0,83 %	1,26 %	1,61 %	1,26 %
SCoT	**%**	**0,84 %**	**1,41 %**	**0,98 %**
Gironde hors SCoT	0,67 %	1,47 %	0,95 %	1,07 %
Gironde	**0,66 %**	**1,08 %**	**1,23 %**	**1,01 %**

Poids démographique relatif du Sysdau par rapport à la Gironde
Source : INSEE

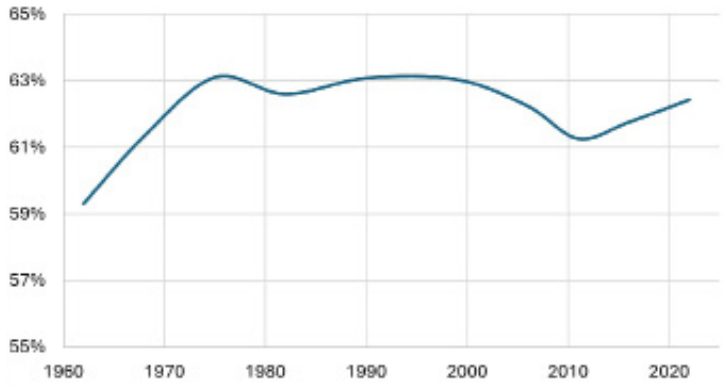

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Une évolution démographique toujours positive, mais des ménages aux ressources parfois limitées

Un dynamisme lié aux mouvements migratoires

La dynamique démographique reste liée aux mouvements migratoires puisque les trois quarts des gains de population environ s'expliquent toujours par le solde migratoire positif.

Le territoire du SCoT et plus particulièrement celui de la métropole joue toujours un rôle central dans l'accueil des populations extérieures au département puisque ce sont 80 % des ménages entrant en Gironde en 2020 qui se sont installés dans le territoire du SCoT. 12 % d'entre eux résidaient auparavant en Île-de-France, 19 % dans un autre département néo-Aquitain.

Mais les mouvements centrifuges qui éloignent les populations vers sa périphérie restent importants, notamment de la part des jeunes ménages (25-35 ans) et de leurs enfants.

Entrées et sorties dans l'aire du SCoT par âges

Source : INSEE

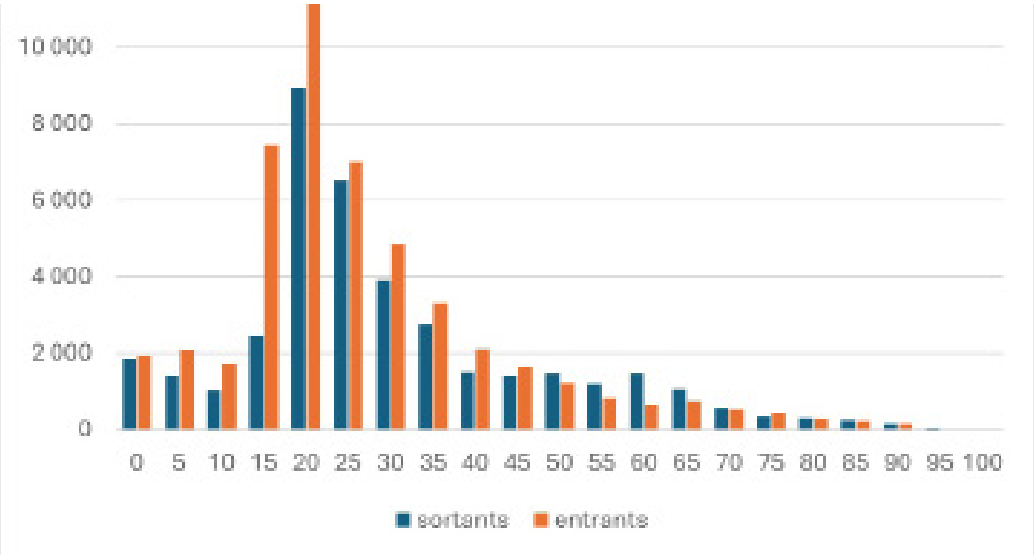

Une démographie portée par la croissance des petits ménages

La taille moyenne des ménages poursuit sa baisse. Ainsi, alors que l'on recensait 2,45 personnes par ménage en 1990, leur taille a chuté à 2,27 en 1999, puis à 2,12 en 2011 et enfin 2,05 en 2021. 52 % des ménages du SCoT sont désormais constitués d'un seul adulte avec ou sans enfant, soit 254 200 ménages.

Cette réduction est due à plusieurs facteurs sociétaux (baisse du nombre d'enfants par femme, augmentation des séparations…), mais aussi est une conséquence du vieillissement de la population. Or celui-ci va se poursuivre de manière importante dans l'aire du SCoT. En effet, la présence importante de personnes âgées de 50 à 70 ans dans les territoires périurbains du SCoT va conduire rapidement à un vieillissement très important de ces intercommunalités, parmi les plus notables du département, et ceci dans des configurations territoriales peu propices au vieillissement : secteurs pavillonnaires étendus où la desserte en transports collectifs est peu développée. Plus tard, la réappropriation des logements lorsqu'ils seront libérés par leurs occupants âgés va conduire à des évolutions démographiques dans ces territoires.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Une évolution démographique toujours positive, mais des ménages aux ressources parfois limitées

Un niveau de ressources des ménages parfois limité

64 % des ménages résidant dans le SCoT (soit 288 000) disposent de ressources qui leur permettent de prétendre à un logement social et, parmi eux, 21 % ont des revenus leur donnant le droit d'accéder à un logement très social de type PLAI. Si la part de ménages éligibles au logement social s'est réduite, cela tient plus à une redéfinition des plafonds qu'à une augmentation globale du niveau de vie des ménages.

Le revenu médian des ménages du SCoT est plus élevé que le revenu médian départemental, mais cache des réalités très différentes selon les territoires.

En effet, au sein de l'aire métropolitaine, c'est dans Bordeaux Métropole que les revenus des ménages sont les plus faibles. Les indicateurs de précarité, comme la part des ménages sous le seuil de pauvreté , sont également plus élevés dans les territoires centraux : il est stable et inférieur à 5 % dans les intercommunalités de l'aire métropolitaine, sauf dans Bordeaux Métropole où il s'élève à 8,8 % et progresse. C'est également dans Bordeaux Métropole que les indicateurs d'inégalités sont les plus forts du département.

Ces éléments justifient la production d'une offre de logements adaptée au niveau de vie des ménages.

En 2024, il existe 4 programmes locaux de l'habitat sur le territoire de l'aire métropolitaine bordelaise (CDC Jalle-Eau-Bourde, CDC du Créonnais, CDC Montesquieu et Bordeaux Métropole) et un nouveau Plan Départemental de l'Habitat de la Gironde a été approuvé en avril.

Ménages éligibles au logement locatif social
Source : Filocom 2021

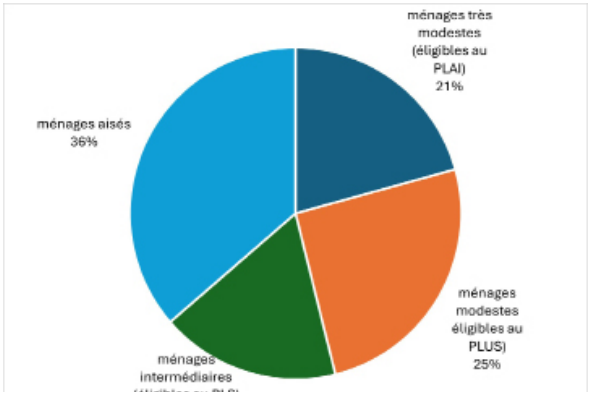

Revenu médian mensuel 2021 par unité de consommation
Source : Filosofi 2021

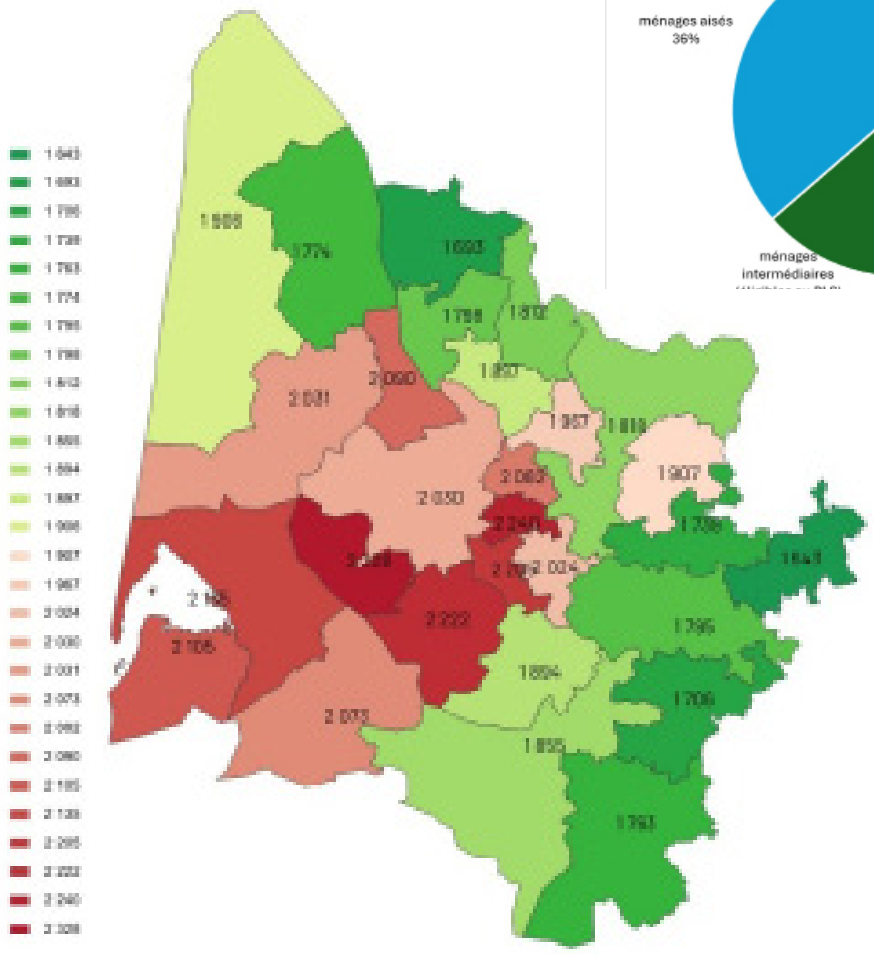

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des besoins en logements croissants difficilement satisfaits

Une structure du parc de logements qui conditionne le peuplement de l'aire métropolitaine

Au 1er janvier 2022, le parc de logements locatifs sociaux s'élève à 93 000 unités sur le territoire du SCoT, ce qui représente une croissance de + 30 % depuis 2014.

92 % de ces logements sont concentrés sur Bordeaux Métropole, ce qui présente une légère amélioration dans la répartition de l'offre. Mais cette dernière reste insuffisante dans de nombreux territoires, avec moins de 10 % de logements conventionnés dans les communautés de communes de Montesquieu, des Portes de l'Entre-deux-Mers, du Créonnais, des Rives de la Laurence ou de Médoc Estuaire.

Au 1er janvier 2023, 25 communes étaient déficitaires au regard de l'article 55 de la loi SRU.

Taux de logements locatifs sociaux en 2023
(source DDTM33)

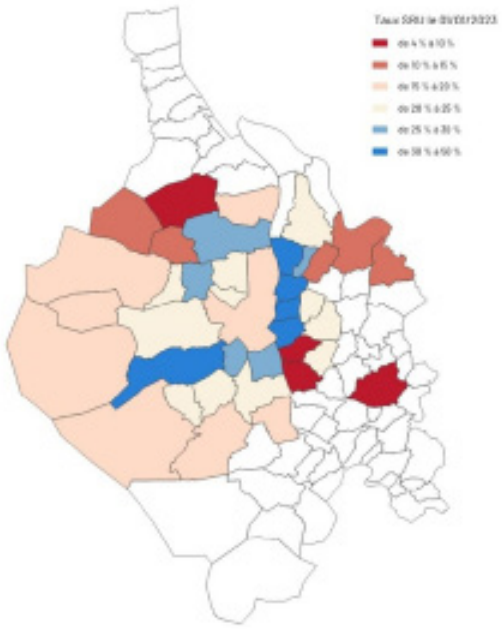

Un essor de la construction neuve depuis 2005

Après de fortes années d'activité, la construction neuve se ralentit récemment.

Passés de moins de 5 000 logements commencés en moyenne par an entre 2000 et 2005 à 8 800 entre 2010 et 2015 puis 10 600 entre 2015 et 2020, la moyenne s'établit depuis à 6 900 logements commencés par an, sous les effets conjugués des différentes crises (sanitaire, matières premières, inflation, taux d'intérêt…).

Cette croissance du nombre de logements mis en chantier a permis à l'aire métropolitaine de renforcer sa position au sein du département. Si l'aire métropolitaine concentrait moins de la moitié des logements commencés avant 2009, la proportion est passée à 71 % entre 2014 et 2021.

Évolution du nombre de logements commencés en Gironde
Sources : Sitadel DREAL

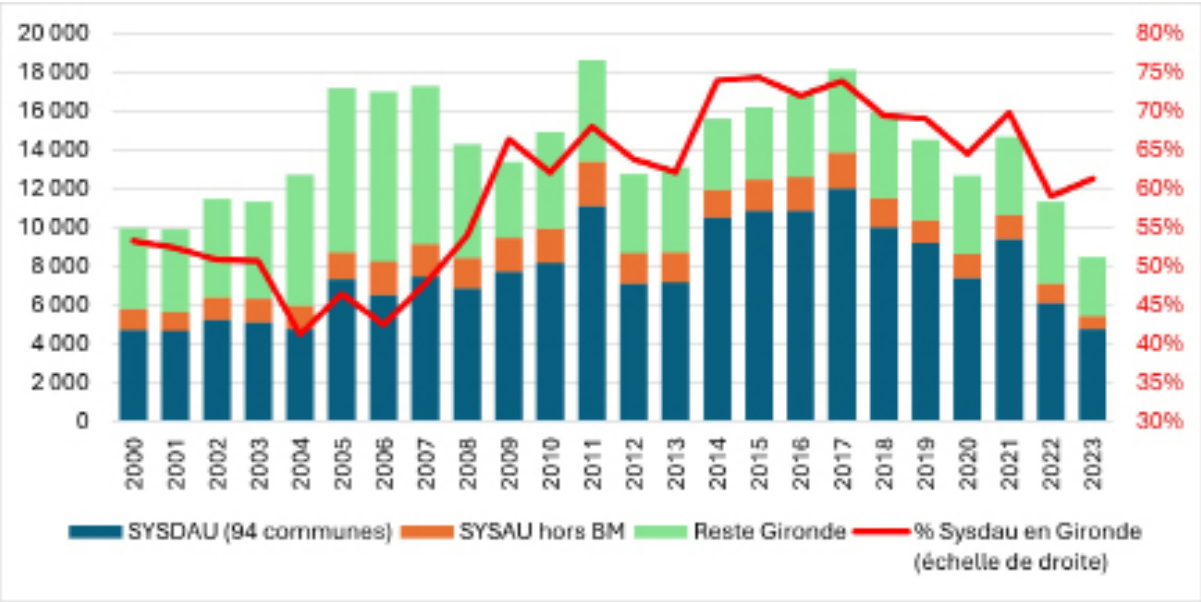

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des besoins en logements croissants difficilement satisfaits

Un marché du logement déconnecté de la réalité économique des ménages

Avec des prix moyens en 2023 de 5 000 €/m² dans le collectif neuf, 3 900 €/m² pour les appartements anciens et 4 000 €/m² pour les maisons, l'offre est plus que jamais déconnectée de la réalité économique des ménages. Du fait de la hausse des prix immobiliers, les ménages ont en effet perdu environ 30 % de pouvoir d'achat immobilier entre 2016 et 2021. Par conséquent, les territoires urbains ne sont plus en mesure de proposer une solution de logement à l'ensemble des ménages souhaitant accéder à la propriété et ne sont plus accessibles qu'aux plus aisés.

Évolution comparée des prix de l'immobilier et du revenu disponible médian girondin (base 100 en 2016)

Source : DVF pour les prix immobiliers, FILOSOFI pour le revenu médian

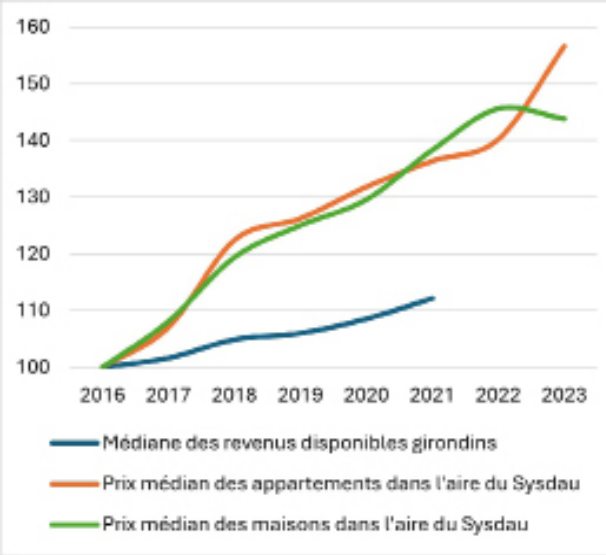

Une offre de logements et d'hébergements à destination des personnes défavorisées et publics spécifiques peu adaptée

L'offre destinée aux ménages défavorisés s'est développée, même si elle reste concentrée dans le cœur de l'agglomération et notamment la ville de Bordeaux.

Elle se porte à 1 794 places d'hébergement ou de logement temporaire, 3 156 places en logement adapté, 1 010 mesures d'accompagnement au logement et 7 899 logements autonomes abordables de type PLAI recensés. Mais avec la croissance de la précarité, de la demande sociale (en hébergement comme en logement social), celle-ci ne couvre pas les besoins et les efforts doivent se poursuivre pour produire une offre suffisante et adaptée.

L'offre en faveur des gens du voyage a peu évolué depuis 2014. On compte 11 aires permanentes d'accueil (7 au sein de Bordeaux Métropole -depuis la fermeture de l'aire de la Jallère en 2022- pour un total de 192 places, 1 au sein de la CDC Médoc-Estuaire, 2 pour la CDC Jalle-Eau-Bourde et 1 pour la CDC Rives de la Laurence), 3 aires de grand passage toutes au sein de Bordeaux Métropole et 1 terrain familial locatif public à Cenon. Cette offre reste insuffisante au regard du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV), révisé en 2019. Il prescrit, en effet, 3 nouvelles aires d'accueil pour un total de 70 places (2 au sein de Bordeaux Métropole - 1 de 20 places sur la commune de Pessac, 1 de 30 places rive droite sur le secteur Bordeaux-Bastide/Floirac/Cenon - 1 de 20 places au sein de la CDC Montesquieu sur la commune de Cadaujac).

Il prescrit également 2 nouvelles aires de grand passage ainsi que 70 terrains familiaux locatifs publics qui doivent être aménagés pour les besoins de sédentarisation dans Bordeaux Métropole (60 places) et la CDC de Montesquieu (10 places).

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des tendances de développement démographique à l'horizon 2030

De nouvelles projections démographiques reposant sur l'observation des tendances 2013-2018 permettent d'envisager une évolution de la population au fil de l'eau, en l'absence de modification importante des comportements migratoires des ménages (c'est-à-dire à niveau constant d'attractivité de la Gironde).

Celle-ci conduirait l'aire du SCoT à une population de 1 256 600 habitants en 2040, dont 1 001 700 dans Bordeaux Métropole. Cela représenterait une croissance de + 225 300 habitants, dont 170 100 dans Bordeaux Métropole, soit respectivement + 11 860 et + 8 960 nouveaux habitants par an. Cela représente une légère décélération par rapport aux évolutions récentes, en particulier du fait du vieillissement global de la population, la mobilité résidentielle se réduisant avec l'âge.

Les enjeux de sobriété foncière et de limitation de l'artificialisation vont entraîner de nouveaux modes de production des espaces habités et la recherche de nouveaux modèles économiques. Ces ajustements pourraient freiner la production de logements durant une certaine période et avoir des impacts directs sur l'évolution démographique de l'aire métropolitaine, qui s'en verrait d'autant ralentie.

Évolution récente et projetée au fil de l'eau de la population de l'aire métropolitaine

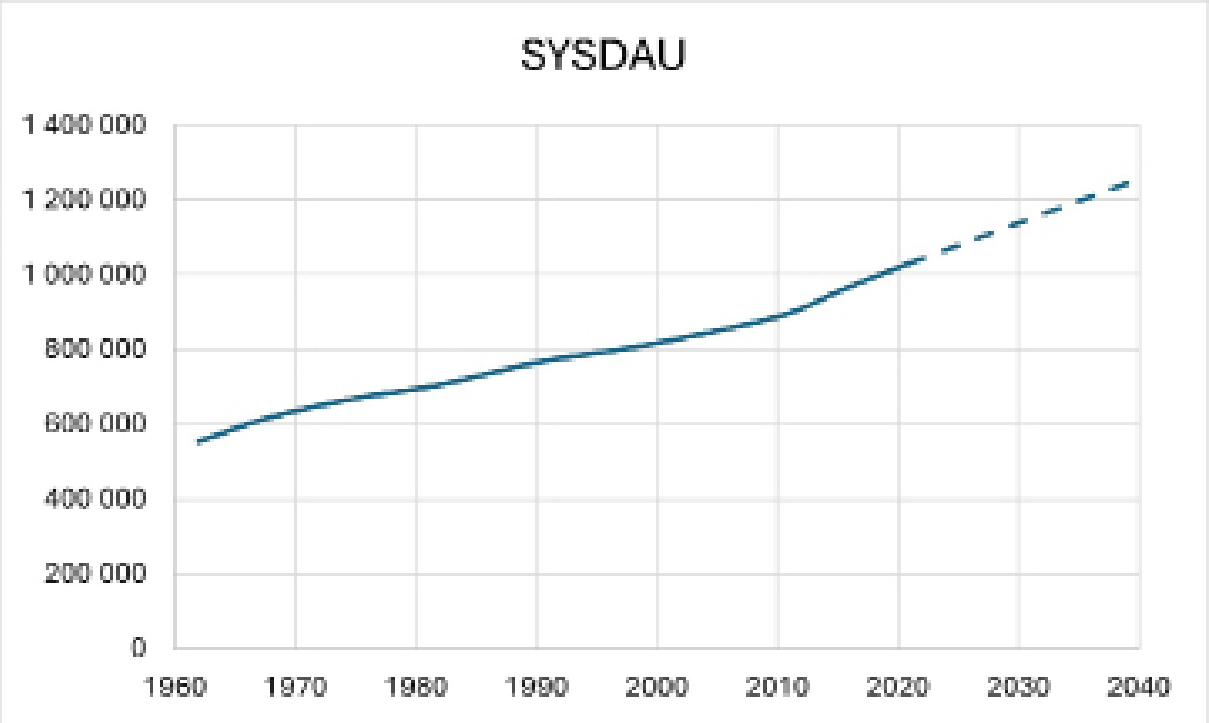

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Faire émerger un projet d'accueil à la hauteur des enjeux de croissance et d'attractivité de la métropole régionale

Poursuivre la logique de recentrage dans le département et la renforcer au sein de l'aire métropolitaine

Le recentrage de la population et le renforcement de l'aire métropolitaine au sein du département ont été amorcés durant la décennie 2010 et il est important de le poursuivre. En revanche, même si Bordeaux Métropole a connu un regain de dynamisme démographique, le recentrage au sein du SCoT reste limité. Or la limitation de la consommation des espaces encore vierges doit être un objectif fondamental pour l'aire métropolitaine. C'est pourquoi, les territoires centraux, particulièrement denses, dotés d'équipements, de commerces et de logements, sont considérés comme les plus à même d'accueillir les flux de populations à venir.

Trouver le juste équilibre au sein des territoires du SCoT

Assurer et renforcer le lien entre urbanisation et offre de transports

Envisager la desserte d'un territoire uniquement par l'aménagement des voiries ne suffit plus. Il s'agit bien de tendre vers un changement des comportements des usagers en permettant la constitution d'une réelle offre de transports alternative à la voiture afin d'assurer et renforcer le lien entre urbanisation et offre de transports, en intégrant en amont la question de la desserte en transports collectifs des secteurs à urbaniser. Si le PLU de Bordeaux Métropole a donné à la notion de ville de proximité un sens sur l'aire métropolitaine, ce principe pourrait être étendu à l'échelle du territoire du SCoT, autour de la notion de villes de courtes distances, qui repose sur des principes de densification autour des arrêts de transports collectifs, urbains ou ferroviaires, de la mixité des fonctions de proximité, etc.

Tenir compte de l'objectif d'équilibre habitat-emploi dans les territoires

On observe aujourd'hui un mouvement de distanciation croissante entre lieux de vie et lieux d'emplois. Les entreprises tertiaires sont très mobiles, car locataires de leurs bâtiments, et n'hésitent pas à modifier leur localisation pour bénéficier d'un effet vitrine ou d'un meilleur positionnement à l'intérieur des bassins de vie. De ce fait, le lien au bassin de vie est fréquemment remis en cause. Parallèlement, les trajectoires professionnelles des salariés sont beaucoup moins linéaires que dans le passé. Il y a peu de situations durables dans l'articulation lieu de vie / lieu de résidence. L'équilibre emplois/actifs est par conséquent de plus en plus difficile à trouver à l'échelle communale, voire intercommunale.

Promouvoir spatialement l'équilibre habitat/emploi renvoie à un double questionnement. Tout d'abord celui de l'attractivité et donc de la pérennité des sites dédiés à l'activité du point de vue de l'intérêt que les entreprises trouveront à s'y implanter et à y rester. Ensuite celui du rapprochement des sous-bassins de vie et des sous-bassins d'emploi, qui suppose d'anticiper et de consolider la question de la desserte en transports en commun des pôles d'emploi, des zones d'activités, et plus généralement leur accessibilité.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

SYNTHESE DES ENJEUX ET DES BESOINS 10

Permettre une construction ambitieuse pour faire face aux tensions du marché

Le développement démographique de l'aire métropolitaine et les changements constatés dans la structure des ménages font croître les besoins en logements. De plus, les territoires de l'aire métropolitaine s'affirment comme des territoires de projets, avec des ambitions de développement qui se doivent d'être relayées par une construction dynamique.

Des objectifs quantitatifs ambitieux en termes de production de logements sont par conséquent nécessaires et doivent s'accompagner d'une réflexion sur la territorialisation des logements construits. En effet, la dispersion de la construction observée depuis plusieurs années n'est pas sans conséquence pour les ménages et pour les territoires. Les ménages éloignés des centres urbains peuvent, notamment pour les plus modestes d'entre eux, être confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi, aux services, aux transports. La question de la capacité d'accueil des territoires et des efforts qu'ils doivent mettre en œuvre pour répondre aux besoins des ménages qu'ils accueillent mérite également d'être posée.

Favoriser une diversification du parc de logements

Un parc de logements diversifié est la condition indispensable à la mixité sociale et générationnelle, et est déterminant pour un développement harmonieux des territoires. En effet, la taille et le statut d'occupation des logements jouent un rôle primordial dans le peuplement d'un territoire. Dans un contexte où l'offre immobilière n'est plus en phase avec le budget des ménages, le développement d'une offre abordable tant en accession que dans le parc locatif apparaît comme un enjeu fondamental.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

11

Une offre en équipements et services structurante à l'échelle des territoires

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

La répartition des équipements et services à l'échelle de l'aire métropolitaine en 2013

Par leur importance et leur nature, les équipements et services influent sur l'organisation des mobilités, des trajectoires résidentielles, et globalement sur la qualité de vie. Afin de comprendre plus précisément les problématiques qui leur sont inhérentes dans l'aménagement du territoire, une hiérarchisation des équipements et services a été établie selon leur échelle de rayonnement. Trois niveaux ont ainsi été définis : les équipements et services de proximité, les équipements structurants de type intermédiaire (échelle intercommunale) et les équipements structurants à l'échelle métropolitaine. Chacune des catégories est analysée selon une approche thématique.

Les équipements métropolitains centrés sur le cœur d'agglomération

La spatialisation des équipements de type métropolitain montre une forte concentration sur le territoire de Bordeaux Métropole, et en particulier sur la rive gauche (Bordeaux, Pessac, Mérignac et Talence), du fait notamment de la présence du campus universitaire et des centres hospitaliers.

Un nombre important de projets d'équipements voit le jour actuellement sur l'agglomération et vise à renforcer sa dimension métropolitaine.

Les équipements intermédiaires inégalement répartis sur le territoire

La grande majorité des communes du SCoT dispose d'au moins un équipement ou service de niveau intermédiaire. Cependant, Bordeaux Métropole reste de loin le territoire le plus équipé en valeur absolue (plus de 4 000 équipements et groupes de services recensés, contre 70 à 350 équipements et groupes de services dans les autres secteurs).

Des polarités émergent au sein des secteurs des Landes et Graves (Cestas, Léognan, La Brède) et du sud de l'Entre-deux-Mers (Latresne, Créon).

Sur le secteur de l'Entre-deux-Mers Nord, la distribution contraste avec les secteurs précédents par une plus grande homogénéité entre les communes, parmi lesquelles quatre se distinguent néanmoins (Saint-Loubès, Tresses, Fargues-Saint-Hilaire, Bonnetan).

A contrario, le secteur du Médoc est relativement peu équipé. Seule la commune du Pian-Médoc peut être identifiée comme une centralité intermédiaire. C'est globalement toute la zone nord du SCoT qui apparaît faiblement équipée. Avec le secteur du Médoc, les communes de la presqu'île d'Ambès, hormis Ambarès-et-Lagrave, sont très faiblement dotées.

Le nombre d'équipements et groupes de services intermédiaires ramené à la population conforte un bon niveau d'équipement sur le territoire métropolitain, et réduit l'écart avec certains secteurs qui pouvait apparaître dans l'analyse en valeur absolue. Si Bordeaux Métropole possède en moyenne 17,1 équipements et groupes de services intermédiaires pour 10 000 habitants, l'Entre-deux-Mers Sud en détient 13,2 et l'Entre-deux-Mers Nord et les Landes et Graves environ 12,5. Le secteur du Médoc, quant à lui, ne profite que d'un taux de 7,9 services et équipements intermédiaires pour 10 000 habitants et apparaît ainsi globalement sous-équipé par rapport aux autres secteurs, excepté sur la thématique « Solidarité ».

Plus spécifiquement, les équipements de solidarité d'une part, et les services de soins et services liés à la dépendance d'autre part, sont répartis de façon relativement homogène sur l'ensemble du territoire, à l'exception du secteur des Landes et Graves pour les premiers et du secteur du Médoc pour les seconds.

Par ailleurs, on observe une absence d'établissements de santé sur les secteurs du Médoc et de l'Entre-deux-Mers Nord, constat cependant à pondérer du fait de la présence d'équipements hors SCoT, notamment à Libourne et Lesparre-Médoc.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

La répartition des équipements et services à l'échelle de l'aire métropolitaine en 2013

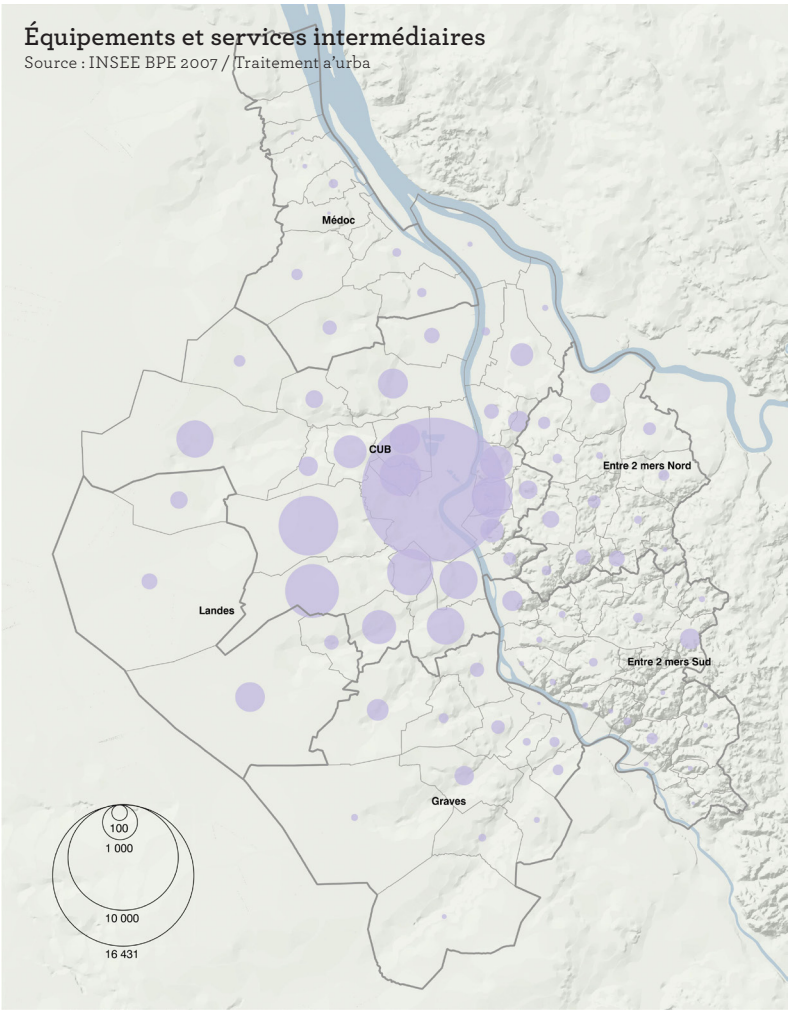

Taux d'équipements et groupes de services intermédiaires par secteurs pour 10 000 habitants
Source : INSEE équipements 2007, données a'urba 2011

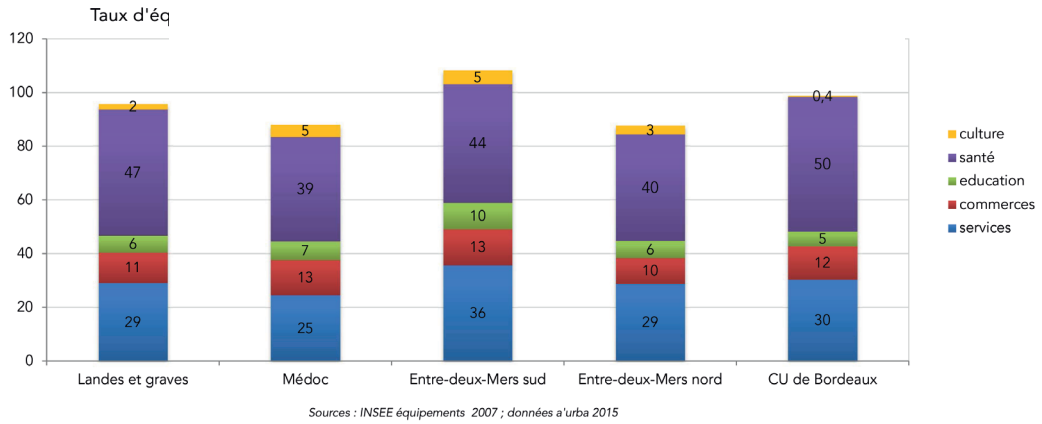

Sources : INSEE équipements 2007 ; données a'urba 2015

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

La répartition des équipements et services à l'échelle de l'aire métropolitaine en 2013

Une répartition des équipements et services de proximité plus équilibrée à l'échelle des territoires

L'ouest et l'est du territoire connaissent de fortes disparités eu égard à la dotation en équipements et services de proximité. Si la répartition semble assez homogène dans le secteur des Landes et Graves ou à l'ouest de la Métropole, l'est est plus hétérogène en termes de taux d'équipements à la commune.

Dans le Médoc, le taux d'équipements sur ce secteur apparaît très variable. La ville de Margaux se détache comme étant la commune la mieux équipée du secteur.

Sur Bordeaux Métropole, les taux d'équipements observés se situent dans la moyenne du SCoT. Toutefois, quelques communes semblent avoir de légères disparités dans le nord de la Métropole (presqu'île d'Ambès notamment).

Dans les Landes et Graves, on retrouve la dichotomie générale entre l'ouest et l'est observée à l'échelle du SCoT. La partie « Landes » semble plus homogène que la partie « Graves ». Sur cette dernière, les communes de La Brède et de Beautiran ont des taux d'équipements assez élevés, face aux communes plus au sud, dont le taux est en dessous de la moyenne.

Dans le sud de l'Entre-deux-Mers, le taux d'équipements est le plus hétérogène du SCoT. Six communes sont particulièrement bien équipées, alors que cinq montrent un taux d'équipements faible. En revanche, le nord du secteur est beaucoup plus homogène, la plupart des communes étant au même niveau que le taux moyen du SCoT.

Contrairement aux secteurs du Médoc, de l'Entre-deux-Mers Sud et des Graves, où la vie de proximité semble s'opérer à une échelle supracommunale, c'est à l'échelle communale, voire de quartier, qu'elle semble se dérouler sur la partie médiane du territoire du SCoT. En effet, l'offre y est satisfaisante dans la grande majorité des villes et villages.

La taille des communes peut expliquer en partie ces disparités : si le nord et le sud du territoire du SCoT présentent un nombre important de très petites communes en termes de population, les communes sont plus grandes dans la zone centrale et ouest. Cela étant, les distances parcourues pour accéder à un service de proximité pourraient être similaires entre territoires homogènes couverts de grandes communes et territoires hétérogènes avec des communes de plus petite superficie.

Les taux d'équipements et services de proximité moyens par secteur du SCoT sont toutefois relativement homogènes. En effet, ils varient entre 87 et 105 équipements et services pour 10 000 habitants.

En revanche, l'analyse par thématiques révèle un certain nombre de disparités. L'Entre-deux-Mers Sud possède le taux d'équipements de proximité le plus élevé, notamment en matière de services et d'éducation (maternelle-primaire).

Les services de santé de proximité sont très présents sur Bordeaux Métropole alors que le taux d'équipements en bibliothèques et en éducation y est faible.

Taux d'équipements et services de proximité par secteurs pour 10 000 habitants
Source : INSEE équipements 2007, données a'urba 2011

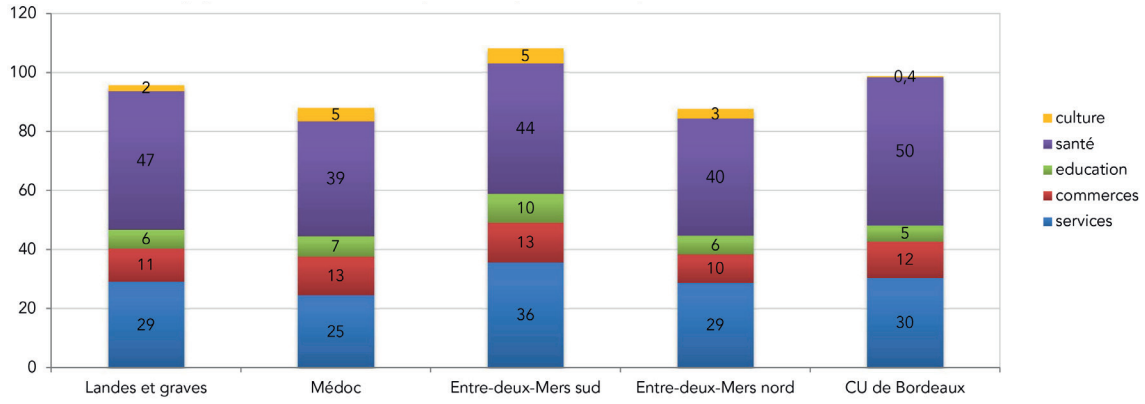

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Un besoin de proximité renforcé

L'accès aux commerces et équipements de la vie quotidienne

En 2017, l'a-urba a réalisé une enquête sur les besoins et attentes d'habitants de l'aire métropolitaine bordelaise en termes d'équipements et de services de proximité. Quelques pistes de réflexion.

Horaires d'ouverture et flexibilité

La contrainte des habitants face aux horaires d'ouverture semble plus liée à la flexibilité des créneaux d'accueil qu'à l'étendue des horaires. Les équipements collectifs (comme les équipements sportifs ou l'accueil scolaire) génèrent des contraintes élevées en raison de leurs horaires fixes. En revanche, les commerces de détail (boulangeries, supermarchés) causent moins de contraintes, bien que certains groupes, comme les étudiants et jeunes actifs, souhaiteraient des horaires plus tardifs.

Sentiment de manque d'équipements

Près d'un tiers des habitants de l'aire métropolitaine bordelaise estiment qu'il manque des services, commerces ou équipements proches de chez eux. Cette insatisfaction est particulièrement forte chez les familles avec enfants, qui sont souvent contraintes par les horaires d'accompagnement scolaire. Les habitants de la périphérie bordelaise ressentent davantage ce manque, notamment en raison de la moindre densité d'équipements dans ces zones.

Types d'équipements manquants

Les besoins exprimés ne se concentrent pas sur des équipements spécifiques. Les petits commerces de bouche, comme les boucheries, boulangeries, et poissonneries, sont particulièrement demandés. Les habitants de la périphérie regrettent souvent de devoir se déplacer en voiture pour accéder à ces commerces de proximité.

Les contraintes liées aux horaires sont plus marquées pour les équipements collectifs que pour les commerces de proximité, bien que des attentes spécifiques existent concernant la qualité et la diversité des services offerts. La question de l'accessibilité aux commerces reste un enjeu fondamental.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des lieux d'enseignement plus nombreux et mieux répartis

Former des étudiants et leur permettre de se maintenir sur le territoire

Le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur, principalement inscrits dans les établissements de la métropole, est en croissance constante. Cette croissance s'observe également dans les effectifs des cycles primaire et secondaire, de manière beaucoup plus marquée que dans le reste du territoire national. Ces évolutions nécessitent des locaux et des équipements supplémentaires et posent la question de l'accueil des étudiants et du développement d'un parc de logements adapté notamment.

Si l'enseignement supérieur public reste majoritaire (prés de 80% des effectifs en 2016), entre 2011 et 2016, la part des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur privé augmente à un rythme supérieur. Ce phénomène, qui n'est pas propre à l'aire métropolitaine bordelaise, peut s'expliquer par la capacité des établissements privés à créer rapidement et efficacement des formations répondant aux besoins des employeurs dans des secteurs où les établissements publics sont peu présents (design, mode, métiers du web, data, numérique, tourisme, évènementiel, etc.).

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des lieux d'enseignement plus nombreux et mieux répartis

EFFECTIFS À LA RENTRÉE 2016 DU PREMIER ET SECOND DEGRÉ
ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ENTRE 2011 ET 2016

ENSEIGNEMENT PREMIER DEGRÉ

EFFECTIF ÉLÈVES
ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES
Rentrée 2011 : 82092 élèves
Rentrée 2016 : 91040 élèves
Évolution : +10,9 %

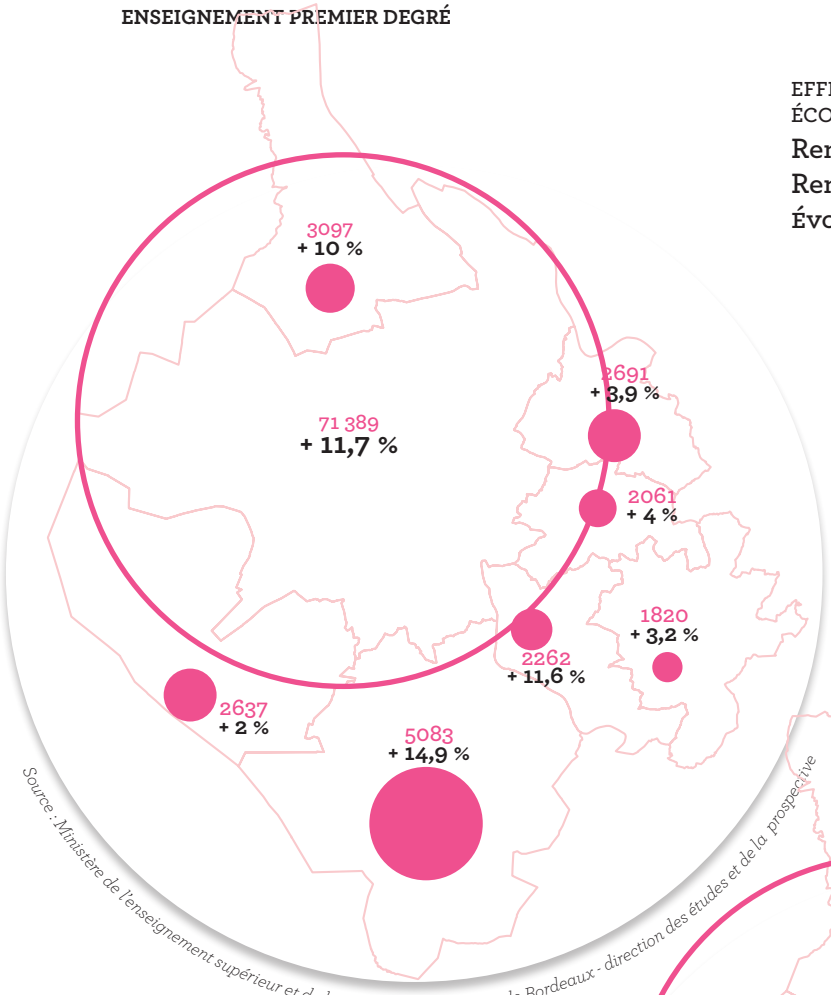

Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et Rectorat de Bordeaux - direction des études et de la prospective

ENSEIGNEMENT SECOND DEGRÉ

EFFECTIFS ÉLÈVES
COLLÈGES ET LYCÉES
Rentrée 2011 : 74976 élèves
Rentrée 2016 : 80260 élèves
Évolution : +7,0%

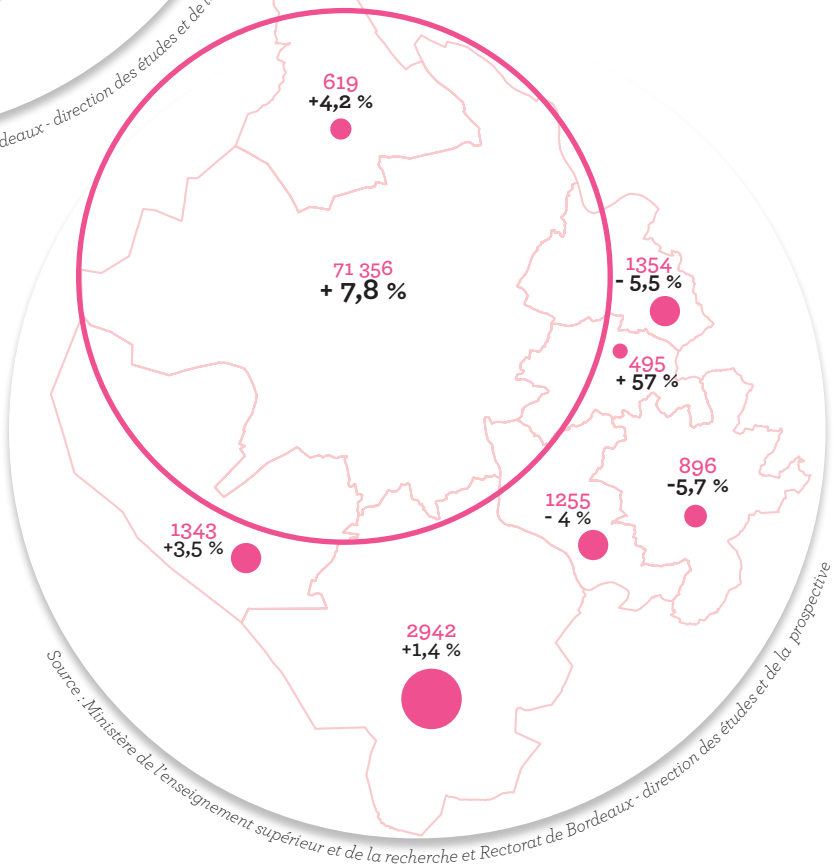

Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et Rectorat de Bordeaux - direction des études et de la prospective

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Garantir un niveau d'équipement à la hauteur des évolutions des territoires

Poursuivre l'effort d'équipement et de développement des services sur Bordeaux Métropole

Les communes de Bordeaux Métropole (excepté quelques communes de la presqu'île d'Ambès) affichent un bon niveau d'équipements, tant en termes de proximité que de niveau intermédiaire et métropolitain. La création d'équipements majeurs et le développement des projets urbains (Bordeaux Nord, Bassins à flot, Brazza, Bastide-Niel, Euratlantique) ne doivent cependant pas faire oublier la nécessaire offre complémentaire en équipements et services de proximité, notamment au sein des secteurs destinés à accueillir des logements et/ou des activités.

Renforcer le niveau d'équipements dans les territoires qui le nécessitent, en particulier au sein des centralités périphériques

La distribution des équipements et services de niveau intermédiaire met en évidence une première couronne, bien équipée, qui intègre un certain nombre de communes hors Métropole.

Au-delà de cette première couronne bien dotée, il s'agirait de consolider, voire de faire émerger un certain nombre de centralités périphériques, dans la perspective d'une armature territoriale multipolaire.

Le nord (Médoc) et le sud (Graves, Entre-deux-Mers Sud) du territoire du SCoT montrent une polarisation sur un nombre restreint de centralités périphériques, tant pour l'offre en services de proximité que pour l'offre intermédiaire. Ces polarités, complémentaires dans leurs offres, sont à consolider dans l'armature territoriale future.

Sur les secteurs des Landes et de l'Entre-deux-Mers Nord, l'offre de proximité et intermédiaire est répartie de façon plus homogène, à la fois du fait d'une plus grande homogénéité de taille entre les communes de chaque secteur et d'une plus grande interaction avec le territoire central. Ce constat invite donc à sortir de la logique métropole/hors métropole pour penser un nouvel espace de projet dont le type d'intensité reste à qualifier.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES BESOINS

11

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

12

Une offre commerciale conséquente, mais parfois découplée de l'organisation urbaine

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

En 2013, une armature commerciale polarisée

Le commerce remplit une triple fonction : consommation, production et urbanité. C'est cette dernière fonction qu'entendent traduire la loi de Modernisation de l'économie (LME) et la loi Grenelle II, qui réorientent les modalités d'intervention relatives à l'urbanisme commercial. À l'échelle d'un SCoT, c'est donc sa fonction urbaine qui est retenue. Cela implique une réflexion globale sur son insertion à l'échelle d'un territoire. Dans ce contexte, le SCoT devient alors le premier instrument réglementaire pour cadrer le développement de l'appareil commercial de l'aire métropolitaine bordelaise.

Par ailleurs, les travaux menés à l'échelle du département (ODAC 33) confirment l'intérêt de croiser les regards et de considérer les développements actuels et futurs de l'appareil commercial. Il faut dire que le commerce est face à trois grands défis : l'accompagnement des évolutions sociales et démographiques (dans une perspective de réponse aux besoins), les réponses aux exigences de qualité (urbaine, paysagère, environnementale...) et le suivi et l'anticipation des évolutions liées aux nouveaux modes de consommer.

Un appareil commercial répondant aux besoins des populations

D'un point de vue quantitatif, à l'échelle nationale, l'aire métropolitaine bordelaise apparaît comme l'une des mieux dotées en matière d'offre commerciale. Avec 263 m² de surface de vente pour 1 000 habitants en 2010 (contre 222 m² pour la moyenne nationale), son niveau d'équipement lui permet d'offrir à la population une grande diversité de produits en assurant une couverture géographique importante. Toutefois, l'armature commerciale du SCoT est profondément marquée par le développement des centres commerciaux périphériques des années 1970. Cette offre, qui s'est structurée essentiellement autour de l'anneau de la rocade, perdure encore aujourd'hui et concentre la majorité des flux commerciaux (autour de 80 % pour les trois principaux pôles et le centre marchand de Bordeaux).

En 2008, on comptait 1 130 000 m² de grandes et moyennes surfaces (GMS) et 12 794 commerces de moins de 300 m² à l'échelle du SCoT, répartis principalement au sein des différentes polarités commerciales.

Généralement structurées autour de grandes et moyennes surfaces alimentaires, ces polarités s'inscrivent dans une armature commerciale qui peut se décliner en 4 niveaux : l'hypercentre métropolitain

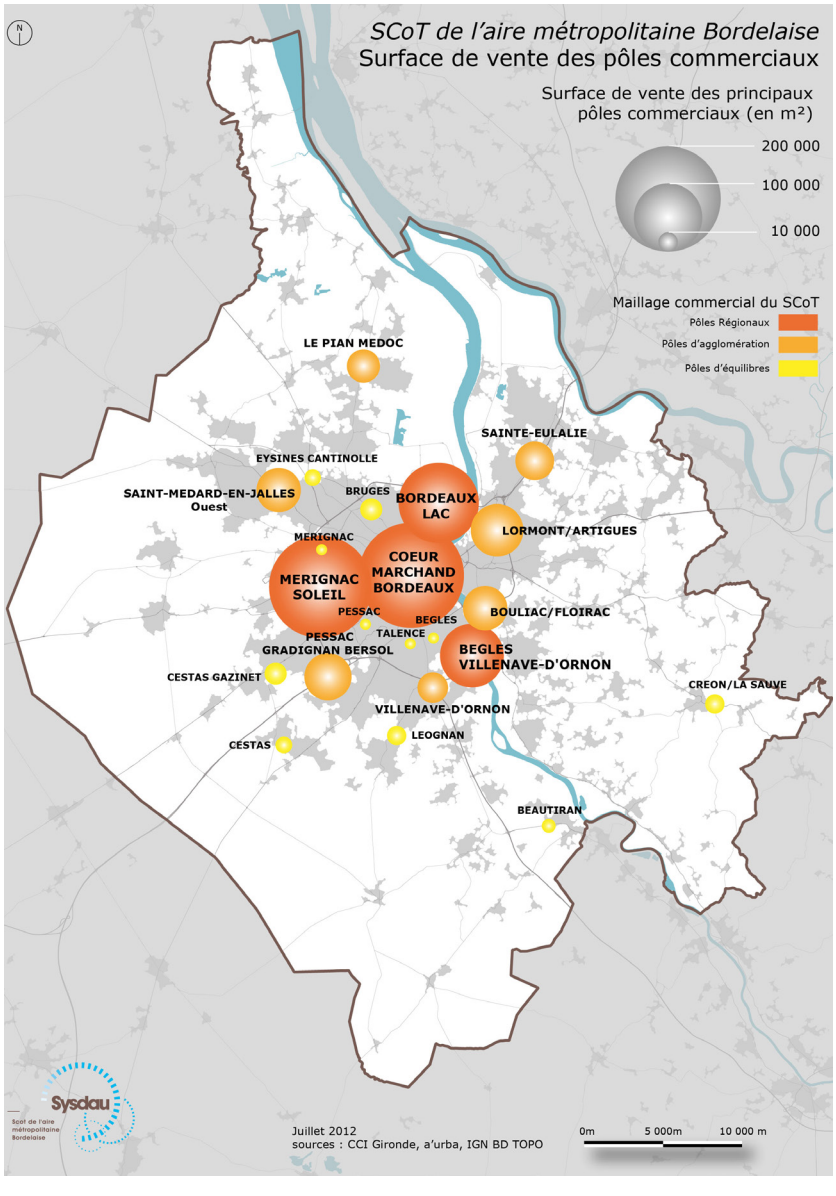

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

En 2013, une armature commerciale polarisée

et le cœur marchand de Bordeaux, les grandes polarités monofonctionnelles, les pôles d'équilibre et les pôles de proximité.

En volume et en chiffre d'affaires, le centre-ville de Bordeaux s'affiche en tête des polarités marchandes de centre-ville en région, devant des métropoles comme Toulouse ou Nantes. En 2010, la CCIB recense environ 1 600 locaux commerciaux pour l'hypercentre et le pôle commercial de Mériadeck. Le chiffre d'affaires global est estimé à 620 millions d'euros pour l'hypercentre et à 200 millions d'euros pour Mériadeck, soit un total de 820 millions d'euros.

La création du réseau tramway a permis de renforcer l'attractivité des grands axes commerçants (Sainte-Catherine, Porte-Dijeaux, cours de l'Intendance). Cette capacité d'attraction s'estompe quand on franchit les limites de la ville, puisque « 40 % de la population de la Métropole en dehors de Bordeaux ne fréquente jamais le centre-ville, taux qui s'élève à 46 % pour les communes du Sysdau hors Bordeaux » (Enquête ménages 2010 par AID pour le compte de la CCIB). Cette perte d'attractivité au sein du Sysdau est toutefois compensée par le rayonnement de ce terroir, qui, positionné à l'échelle mondiale, lui permet de capter notamment de nombreux flux touristiques.

De grands ensembles commerciaux polarisés le long des infrastructures routières

À l'échelle du SCoT sont recensées 10 grandes polarités commerciales. Deux niveaux se distinguent :

- 3 pôles majeurs à vocation régionale qui cumulent chacun plus de 65 000 m² de vente : Bordeaux-Lac / Mérignac-Soleil et Bègles / Villenave-d'Ornon-Rives-d'Arcins ;
- 7 pôles structurants d'agglomération qui complètent le maillage périphérique : Pessac / Gradignan, Bouliac / Floirac, Saint-Médard-en-Jalles, Lormont / Artigues-près-Bordeaux, Sainte-Eulalie, Bordeaux Sud / Villenave-d'Ornon, Le Pian-Médoc.

Ces grandes polarités se situent principalement à proximité d'un échangeur rocade et développent des formats hérités du centre commercial des années 1970. Mais, de manière plus large, elles fonctionnent sur un même modèle consistant à se positionner, de manière lisible et visible, sur un axe de flux de transport important, recherchant quasi exclusivement une accessibilité automobile dans une logique de concentration importante de l'offre commerciale.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

En 2013, des pôles d'équilibre et de proximité qui irriguent progressivement l'ensemble du territoire

Les pôles d'équilibre

Ces différentes polarités ne jouant pas le même rôle dans l'armature urbaine, selon qu'elles sont intégrées au tissu urbain ou dotées d'un hypermarché de taille moyenne, il convient de distinguer les polarités intermédiaires au rayonnement généralement intercommunal et représentant de réelles alternatives aux grands pôles, et les autres concentrations, qui se définissent davantage comme une offre de proximité.

Sur le territoire du SCoT, les polarités intermédiaires se composent d'une locomotive (grand ou petit hypermarché). L'offre alimentaire est souvent complétée par une galerie marchande se situant dans l'environnement proche des compléments de type hard discount, ainsi qu'une ou plusieurs moyennes surfaces spécialisées (ex. : bricolage), des activités automobiles, des boutiques et services de proximité (alimentaire spécialisé).

Ces pôles jouent un rôle important dans le maillage commercial en remplissant des fonctions de (grande) proximité et en offrant une alternative qualitative et compétitive en prix par rapport aux pôles majeurs :

- 6 pôles se situent dans Bordeaux Métropole : Talence, Bruges, Pessac, Bègles, Mérignac et Eysines-Cantinolle ;
- 5 pôles en dehors de Bordeaux Métropole : Léognan, Cestas (Gazinet et centre), Créon/La Sauve, Beautiran.

Certains pôles s'intègrent au tissu urbain du cœur d'agglomération, tandis que d'autres constituent des pôles structurant des espaces périphériques (Créon/La Sauve, Beautiran, etc.). Si le périmètre Sysdau apparaît bien couvert par les pôles d'équilibre ou à défaut par une polarité majeure, il faut noter un équipement commercial relativement faible sur la rive droite de Bordeaux Métropole.

Les pôles de proximité

Ces pôles constituent le premier échelon de l'armature commerciale du territoire du SCoT. Ils jouent un rôle local et proposent une offre en fonction du volume de population et de la zone d'influence (quartier, commune).

Ils se composent essentiellement de magasins alimentaires et de services de proximité. La quasi-totalité dispose d'une locomotive alimentaire de type supermarché ou hard discount.

En dehors de ces pôles, les centres-villes et centres-bourgs disposent d'un tissu commercial dans leur centre historique. Ce tissu se compose généralement d'établissements de moins de 300 m², format que l'on trouve également en complément de l'offre en grandes et moyennes surfaces à l'échelle des polarités identifiées et au sein des galeries marchandes.

Évolution des établissements de moins de 300 m² entre 1999 et 2009
Source : CCIB 2009

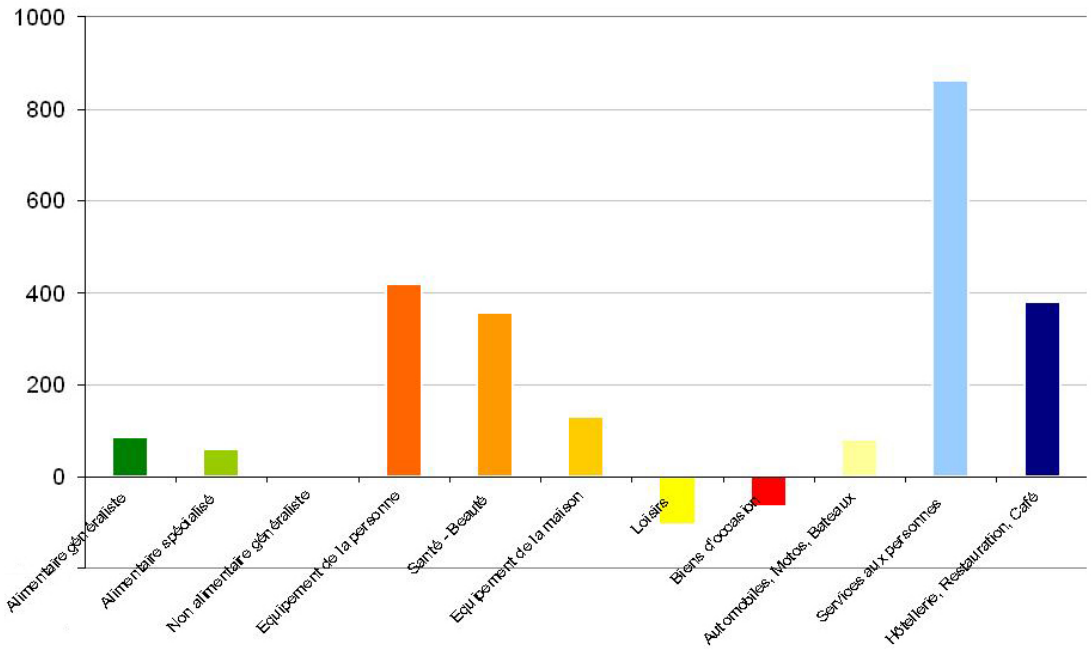

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

2014-2024 : une consolidation de l'armature commerciale

Commerces de proximité dans les centres-villes et centres-bourgs périphériques

En 2018, l'Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine a réalisé une étude sur le commerce et l'animation des centres-villes dans la périphérie bordelaise à partir de l'étude des centres-villes des communes de Saint-Loubès, Latresne et Le Haillan. Le diagnostic et les préconisations livrés peuvent être élargis à l'ensemble de polarités de l'aire métropolitaine bordelaises afin de répondre à l'exigence mentionnée dans le SCoT du maintien et du soutien au commerce de proximité dans les territoires.

Les centres-villes commerçants périphériques doivent affronter une double menace

Les petites surfaces commerciales implantées le long d'un même axe routier, en amont ou en aval du centre-ville historique

De nombreuses petites surfaces (commerces alimentaires, fleuristes, pharmacies…) se sont implantées ces dernières années le long d'axes routiers, en amont ou en aval des centres-villes historiques. Avec un parking privatif devant leur porte, ces « commerces de bord de route » procurent des facilités de stationnement très attractives, particulièrement pour des actes d'achat dont la durée est très

courte. Cette tendance à l'étalement en pointillé de l'offre commerciale brouille la lisibilité de la polarité commerciale et fragilise les commerces de centre-ville. Entre 2008 et 2018, sur les trois périmètres d'étude réunis, la part des commerces alimentaires dans l'ensemble des cellules commerciales a ainsi perdu plus de 4 points (passant de 11,5 % à 7,4 %), tandis que le taux de vacance s'est accru de 5 points (de 1,6 % à 6,6 %).

La généralisation des accès aux biens et services via internet

Cette tendance pourrait renforcer la concurrence s'exerçant sur certains petits commerces. Elle a d'ores et déjà des répercussions croissantes sur les services spécialisés dans la collecte, la gestion et le transfert d'informations (poste, banques, assurances, agences immobilières). Il pourrait en découler une diminution du nombre d'agences et, surtout, une poursuite de la baisse des déplacements

de la clientèle et du nombre d'emplois localisés dans les agences. Ce risque de diminution des flux piétons et de l'activité économique peut peser lourd pour les centres-villes périphériques puisque, dans les rues commerçantes, ces types de services occupent quasiment 25 % des locaux en rez-de-chaussée.

Les centres-villes commerçants périphériques doivent gérer une contradiction :

Les centres-villes périphériques doivent gérer une contradiction entre la nécessité de maintenir des flux de transit importants permettant de capter les flux de consommateurs et celle de renforcer l'ambiance urbaine et la marchabilité au sein de la rue commerçante.

La viabilité économique des commerces a un besoin impérieux de capter une clientèle de passage. La tentation de dévier le flux routier risquerait de leur porter un coup fatal. En même temps, les usagers du centre-ville doivent être incités aux modes piétons et disposer d'un « îlot de marchabilité de proximité » sur leur territoire, propice aux rencontres potentielles et à la promenade urbaine. Cela suppose, sur le périmètre du cœur du centre-ville une étroite transversalité entre les politiques d'aménagement urbain et de gestion commerciale du centre-ville.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

2014-2024 : une consolidation de l'armature commerciale

ÉTAT DES LIEUX DES SURFACES DE VENTE DES GRANDS PÔLES COMMERCIAUX EN 2018

Les surfaces de ventes en 2018 sont affichées en m².
L'évolution de la surface de vente entre 2016 et 2018 est renseignée quand les valeurs sont disponibles.

Non représentés (données base OOcom 2019)
Bordeaux Centre-ville : 80 913 m²
Bordeaux Mériadeck : 29 314 m²

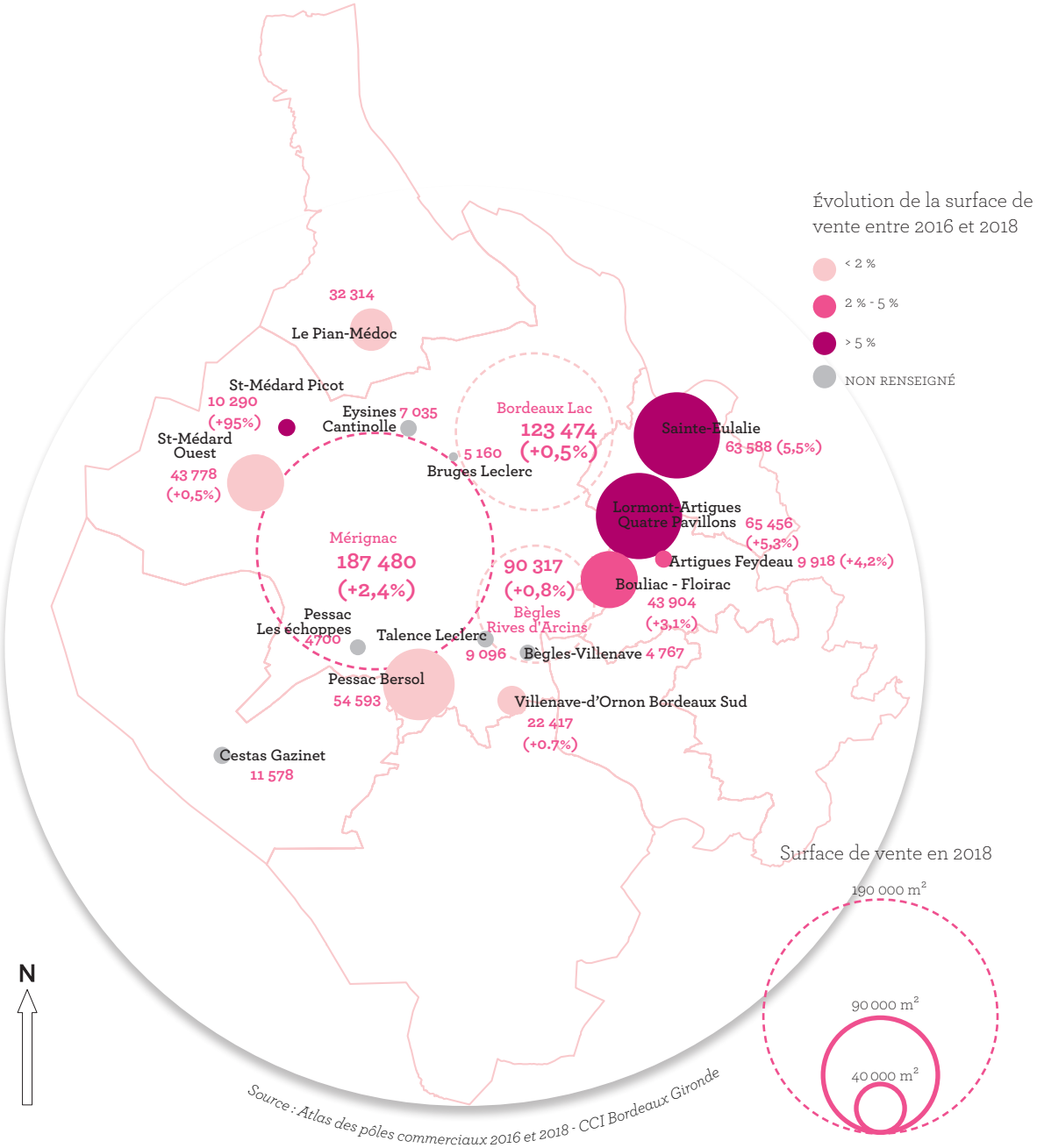

Source : Atlas des pôles commerciaux 2016 et 2018 - CCI Bordeaux Gironde

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

2014-2024 : une consolidation de l'armature commerciale

RÉPARTITION DES SURFACES DE VENTE (EN M²) PAR FAMILLE ET PAR PÔLE COMMERCIAL EN 2018

PÔLES RÉGIONAUX

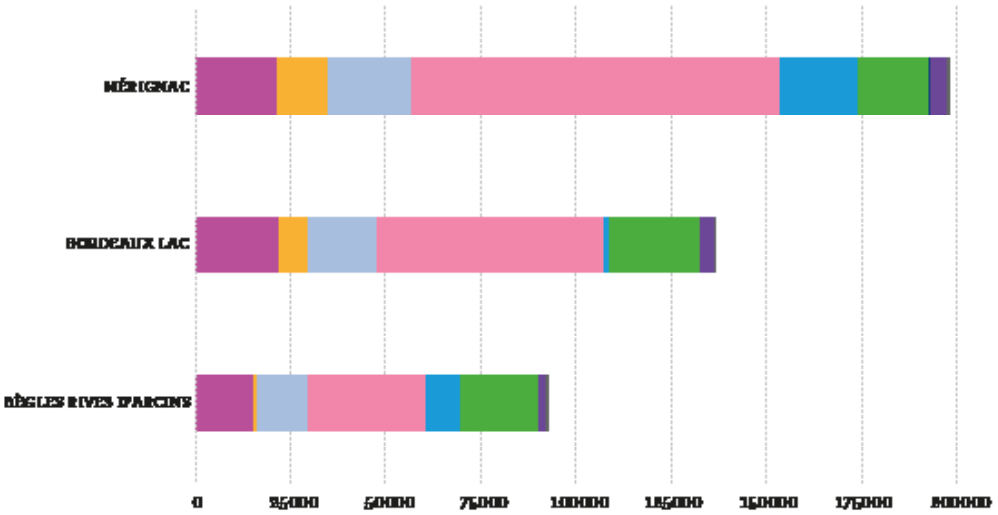

PÔLES STRUCTURANTS

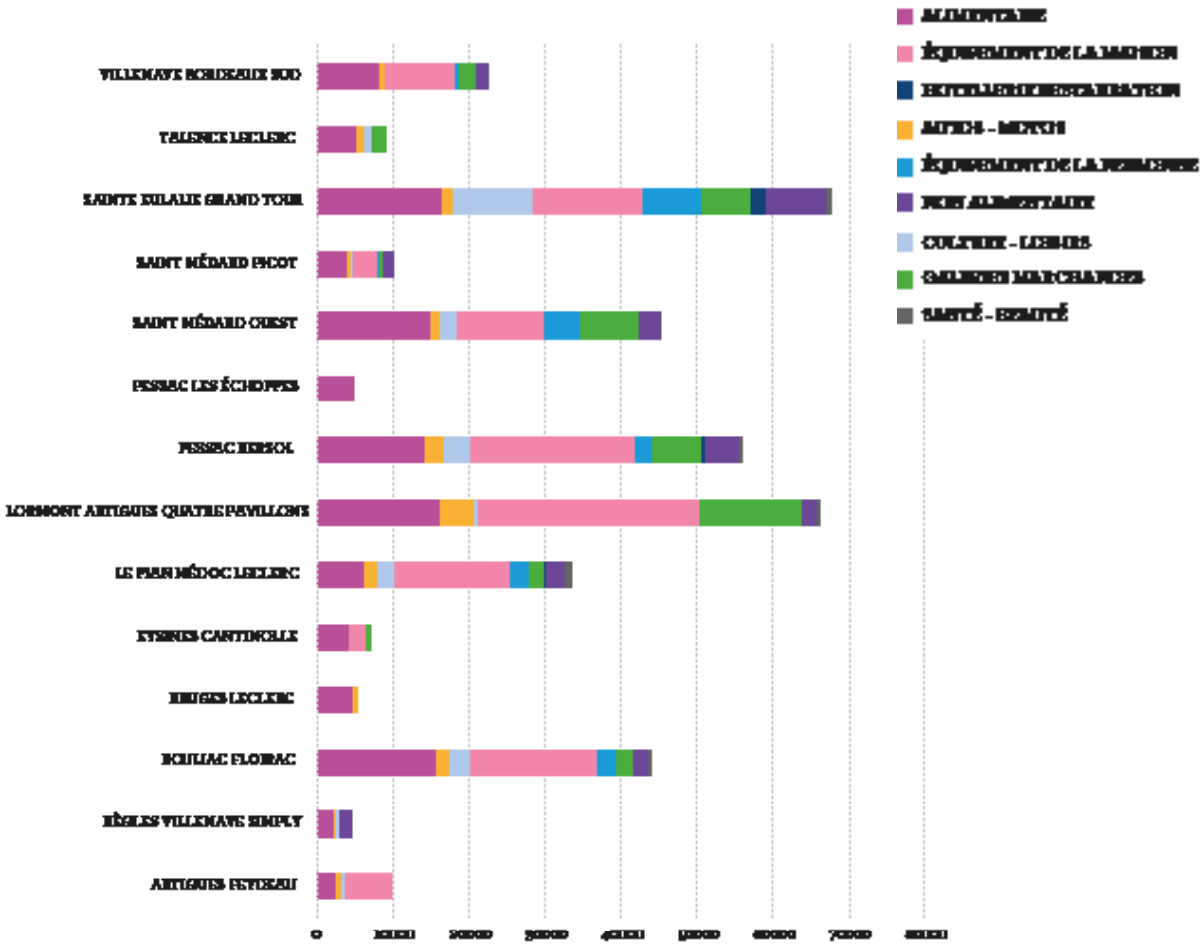

Source : CCI Bordeaux Gironde - Base OOcom/ Observatoire de l'Offre Commerciale en Gironde 2019

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Un avenir en suspens pour les espaces commerciaux

Des espaces commerciaux vieillissants, en cours de requalification

Le parc a vieilli et peine à se renouveler sur la forme et sur le fond, même si ces dernières années des efforts ont été consentis en ce sens. Hormis les « cœurs de ville », certains linéaires commerciaux et quelques nouvelles implantations d'enseignes nationales, ces sites ne traduisent qu'une faible qualité architecturale, et leur insertion urbaine reste problématique. Les espaces extérieurs sont également souvent négligés : manque de mobilier urbain, absence de traitement paysager, zones de livraison et de déchets non fermés, etc.

Enfin, malgré l'amendement Dupont et l'existence des règlements de publicité, les entrées de l'aire métropolitaine souffrent de l'incohérence et de l'anarchie de certains espaces commerciaux. Il existe une prolifération de panneaux publicitaires de grande dimension (4x3 m) qui ne facilite pas in fine la visibilité du site lui-même.

Cette problématique concerne particulièrement les pôles commerciaux périphériques, qui se sont constitués sur des modèles recherchant avant tout l'efficacité économique et fonctionnelle à l'époque du tout voiture. Or aujourd'hui, ces modèles urbains ne semblent plus en mesure de répondre aux attentes des consommateurs en termes de qualité et de fonctionnement. Entre des espaces publics négligés et un réseau de voirie saturé, les pôles commerciaux monofonctionnels se trouvent confrontés à un défi de taille : se requalifier pour s'intégrer à la ville dans une logique de quartier urbain.

Une profonde modification des comportements de consommation

Pendant des décennies, le commerce s'est développé selon des logiques qui lui étaient propres, mais découplé des politiques d'aménagement du territoire et d'une logique de proximité.

L'objectif d'attirer le consommateur pour un produit restait lié à un principe de concentration, de « massification » de l'offre commerciale en un lieu visible, lisible et facilement accessible en automobile.

Or, ce modèle dominant depuis les années 1950 peut être aujourd'hui réinterrogé face aux évolutions des modes de consommation, relayées par l'efficacité des réseaux de communication et d'information. Drive, e-commerce, livraison à domicile ne semblent être que les prémices d'un mouvement de fond qui remet en cause les logiques de distribution.

Ainsi, on assiste depuis une décennie à l'émergence d'une économie « servicielle » qui tend à répondre aux besoins des consommateurs plutôt qu'à stimuler leur instinct de consommation. Ce principe obligerait les enseignes à identifier précisément les besoins, pléthoriques, des consommateurs (et des habitants), afin de leur proposer une solution, un service répondant à une attente. Un commerce de précision, en somme, qui impose une redéfinition des modes de distribution avec une dissociation des espaces d'achat et de stockage : repartir d'un magasin les mains vides en ayant acheté.

Dans ce contexte, la localisation et la forme du commerce peuvent légitimement être interrogées, tout comme l'influence des pôles commerciaux qui pourraient tendre vers des espaces de show-room avec des équipements de loisirs ou vers des espaces d'entrepôts.

Dans le même temps, la place du commerce dans les tissus constitués prend une nouvelle dimension avec le développement de showrooms ou SAV et le développement potentiel d'entrepôts pour favoriser la logistique du dernier kilomètre.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Équilibrer l'économie de la consommation et maintenir la diversité commerciale

Rééquilibrer le maillage commercial en faveur des centralités urbaines de proximité

L'équilibre des territoires et la qualité du cadre de vie passent par une répartition des services commerciaux qui privilégient l'animation des pôles urbains et l'autonomie des secteurs périphériques par rapport au cœur d'agglomération. L'enjeu de renforcer le maillage du territoire par les pôles de proximité consiste à orienter les recompositions de l'appareil commercial dans le souci de garantir l'accès aux services pour les populations et à constituer des lieux de sociabilité, d'animation, d'urbanité, où les habitants peuvent se retrouver.

Ce qui conduit à une politique de centralité, qui participe à l'attractivité du territoire, et de proximité, qui apporte du lien social, limite l'évasion commerciale, préserve l'identité et le caractère des communes, donne de la cohérence à tout développement urbain en relation avec les politiques de déplacement, d'habitat et de préservation des espaces naturels.

Affirmer le rayonnement commercial de l'hypercentre métropolitain

L'hypercentre métropolitain joue un rôle commercial de premier plan dans l'aire bordelaise. Considérée comme destination d'achat plaisir, cette polarité commerciale est très puissante, à la fois en volume d'offre marchande (3 500 établissements commerciaux, dont 1 600 locaux commerciaux pour l'hypercentre et Mériadeck) et en chiffre d'affaires (1 300 M€, dont 620 M€ pour l'hypercentre et 200 M€ pour Mériadeck).

Son attractivité repose sur la diversité de son offre marchande, sur la richesse de ses éléments architecturaux, touristiques et culturels, sur le nombre de ses services et sur l'animation d'un lieu urbain et convivial, et est confortée par la grande transformation urbaine opérée à l'occasion de la mise en service du réseau de tramway. Ce rayonnement métropolitain peut se trouver démultiplié par l'installation d'une offre supplémentaire et novatrice, par le développement de nouveaux programmes immobiliers permettant d'attirer de nouvelles enseignes, par des concepts novateurs porteurs de réelle valeur ajoutée.

Disposer d'un tissu commercial diversifié en accord avec les évolutions démographiques et les attentes des consommateurs

afin de répondre aux attentes de la population tout en garantissant le développement économique à long terme, la recherche et la préservation d'un équilibre commercial s'expriment à travers la diversité des formes de distribution : commerces de détail, moyennes ou grandes surfaces généralistes ou spécialisées, magasins de proximité, de destination ou d'itinéraires, halles, marchés de plein air. Les projets visant à conforter et à développer une offre diversifiée, en particulier dans les centres-villes, centres-bourgs et les cœurs de quartiers, doivent être soutenus.

Facteur d'animation de la vie urbaine, le commerce concourt à la création du lien social dans la ville. Une offre de proximité multiforme et diversifiée constitue une réponse adaptée aux nouveaux comportements d'achat, qui réclament des services plus proches des lieux de vie. Elle satisfait également aux attentes des personnes dont la mobilité est réduite et aux problématiques liées à l'allongement de la vie et à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre.

Encadrer l'évolution des grandes concentrations commerciales

Les logiques de concentrations commerciales et leurs conséquences sur les déséquilibres sociaux et la dévitalisation des pôles urbains réclament une stabilisation de leurs emprises foncières, à l'exception des nécessaires reconfigurations et extensions.

Au regard des évolutions de modes de consommer (développement du e-commerce, services de proximité...) et dans un contexte de forte densité commerciale, de suréquipement et de la fin d'un cycle de modernisation (extension des grands pôles périphériques), le principe de stabilisation des grands pôles périphériques s'impose naturellement.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES BESOINS 12

Faire évoluer les centres commerciaux monofonctionnels périphériques vers des quartiers pour la ville de demain

L'évolution des centres commerciaux de périphérie pose de nombreuses questions urbaines : liens avec la ville, qualité des espaces et des constructions, isolats urbains, usage immodéré de l'automobile...

Les zones monofonctionnelles et les lieux de concentration commerciale pourraient progressivement devenir des opérations mixtes intégrant à terme des logements, équipements et services, bureaux, transports, dans le sens de la création de véritables morceaux de ville.

Généraliser le respect des exigences de qualité urbaine durable

Le développement urbain et le développement commercial doivent être pensés simultanément dans un souci de mixité fonctionnelle au sein des quartiers, d'intégration environnementale et d'économies de déplacements. Puissant marqueur du paysage, le commerce participe encore aujourd'hui à une certaine banalisation des tissus urbains et des paysages par la reproduction à l'identique de formules qui uniformisent les lieux marchands. L'intégration architecturale, paysagère et urbaine des commerces contribue à la qualité du cadre de vie.

Elle doit également participer aux efforts de la collectivité en vue d'une utilisation plus rationnelle de l'espace et des énergies. Privilégier des formes commerciales économes, harmoniser les implantations commerciales avec l'utilisation des modes doux et des transports en commun, revenir à une ville compacte et économe, maillée de centralités urbaines clairement identifiées et renforcées sont les principales réponses capables de rendre efficaces des mesures d'anticipation et d'adaptation aux changements climatiques à venir.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

13

Consolider et équilibrer l'armature urbaine pour une aire métropolitaine du vivre-ensemble

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Un cœur d'agglomération redevenu attractif en 2014 qui concentre fonctions urbaines et équipements métropolitains

L'amélioration de l'accessibilité et du fonctionnement urbain au cœur de l'aire métropolitaine, la qualité des espaces publics, le repositionnement du piéton au cœur du dispositif urbain, le retour vers le fleuve, la mise en valeur du patrimoine urbain et architectural sont autant de conséquences de la politique volontariste menée depuis les années 2000.

Le tramway comme levier majeur à la mise en valeur de l'espace public

Le projet de tramway initial de près de 44 km organisé autour de trois lignes a été réalisé en seulement dix années de travaux. Véritable réussite en termes de fréquentation il a eu des effets bénéfiques pour l'aire métropolitaine sur plusieurs plans.

En termes de déplacements, tout d'abord, il a engendré une progression remarquable de la satisfaction des usagers du réseau de transport collectif, une baisse de la circulation automobile et de la vitesse sur ses axes, ainsi qu'une redéfinition de la politique de stationnement de l'hypercentre.

En termes d'organisation urbaine, ensuite, les aménagements et les opérations ambitieuses réalisées en lien avec le projet tramway ont permis de conforter la relation entre la ville-centre et la périphérie, mais aussi de redonner une forte attractivité au centre d'agglomération comme à d'autres territoires, dont ceux de la rive droite.

Le fleuve, un atout majeur de revalorisation de l'hypercentre

La reconquête du fleuve, ligne phare des grands projets des années 2010 est un objectif qui a su trouver un écho sur le territoire bordelais. Les réalisations nombreuses ont suscité une réelle appropriation de la population : réaménagement des quais de la rive gauche de Bordeaux et des rives de La Bastide avec une redistribution des flux de déplacements, une diversification des usages et la création d'équipements divers, la réhabilitation des quartiers limitrophes, etc. En dehors de l'augmentation des activités de croisière, les activités nautiques et maritimes, permettant de valoriser le fleuve en termes d'usage, sont encore peu développées.

On peut ainsi considérer aujourd'hui que la reconquête du fleuve est surtout effective sur le territoire bordelais, beaucoup moins sur le territoire de la Métropole, encore moins sur l'aire métropolitaine.

La mise en valeur exceptionnelle du patrimoine urbain et architectural de Bordeaux

Aujourd'hui, cette orientation est certainement une des concrétisations les plus abouties de la ville de Bordeaux, en particulier à travers le classement UNESCO, qui donne un cadre de développement à la ville très précis en termes de mise en valeur patrimoniale.

Parallèlement, la démarche d'inventaire du patrimoine urbain et architectural mise en œuvre dès 2005 a permis d'élaborer des mesures de préservation importantes sur son territoire, dans le cadre du PLUi métropolitain et dans le cadre du recensement « ville de pierre ».

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Des territoires périphériques accueillants, mais inégalement équipés

Des fonctions encore trop peu diversifiées et un manque de hiérarchie des centralités dans le territoire périurbain

Bien que le développement périurbain soit accompagné par l'émergence de polarités secondaires qui représentent aujourd'hui autant de pôles relais en dehors du cœur de l'agglomération, le manque de diffusion des services urbains et des emplois à l'extérieur du noyau central génère encore une forme de dépendance du territoire périurbain au cœur d'agglomération à l'origine de nombreux déplacements. Ainsi, ce territoire présente encore aujourd'hui peu d'espaces à forte diversité de fonctions et d'intensité urbaine, en termes d'emplois, de logements, de transports en commun, de déplacements doux, d'équipements, de services, etc.

Il présente ainsi les enjeux les plus importants en termes de structuration du développement urbain et nécessite un effort important d'équipements, de réseaux d'infrastructures et de services pour parvenir à répondre aux besoins des populations. Néanmoins, l'absence de hiérarchie des centralités secondaires ne permet pas une concentration des efforts d'équipements et ne suscite pas une armature urbaine lisible et structurée.

Un cadre de vie naturel et urbain exceptionnel à valoriser

L'aire métropolitaine est riche d'un environnement naturel et urbain exceptionnel : l'estuaire et la richesse paysagère et écologique des fleuves, les petits ports, le patrimoine, les équipements de loisirs et touristiques, les sites naturels et les plages, les villages viticoles, la route des châteaux… constituent autant d'atouts pour accorder au tourisme et aux loisirs la place que l'aire métropolitaine se donne dans le grand pari métropolitain touristique.

Séduisant chaque année toujours plus d'étudiants, de familles, de cadres et de décideurs, l'aire métropolitaine bordelaise, par son potentiel économique et sa qualité de vie, peut miser sur un assemblage harmonieux de « business », tourisme, nouvelles technologies et artisanat, industrie et écologie, développement urbain et parcs naturels. La douceur du climat, l'art de vivre, la qualité des infrastructures publiques, éducatives et culturelles constituent autant de critères d'attractivité pour les cadres et les décideurs économiques.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

Consolider l'armature urbaine émergente de l'aire métropolitaine

Construire des secteurs de la vie quotidienne équilibrés et complémentaires

Constitué d'une mosaïque de situations urbaines singulières en lien avec la qualité de vie qui caractérise l'aire métropolitaine, chaque territoire présente ses propres richesses et ses besoins particuliers de la vie quotidienne. Répondre aux besoins (habitat/emploi/services) de la quotidienneté de ces territoires de manière plus équilibrée et rechercher les complémentarités et les interdépendances entre eux restent la priorité pour en faire de véritables pôles de vie privilégiant la proximité.

Diffusion des services de l'économie présentielle, promotion des commerces de proximité, localisation des équipements d'enseignement et de formation, des infrastructures sportives et culturelles, constitution d'une agriculture de proximité, multiplication des espaces verts au cœur des quartiers, proximité des services de déplacements collectifs et des lieux d'intermodalité sont autant d'éléments porteurs d'une nouvelle urbanité et régénérateurs de territoires qui se conçoivent à l'échelle des bassins de vie quotidienne.

Conforter l'attractivité de l'hypercentre métropolitain

L'enjeu est aujourd'hui sans nul doute de promouvoir un cœur d'agglomération d'échelle métropolitaine ancré sur le fleuve, accessible, lisible et rayonnant à différentes échelles de territoire. Ainsi, insuffler une nouvelle attractivité de l'hypercentre métropolitain par la concrétisation et le prolongement de projets fondateurs devient une priorité.

Organiser le développement des principales centralités urbaines

Dans le sens d'une rentabilisation des investissements publics, la priorité est bien celle de conforter les parties du territoire les mieux équipées que représentent les principaux pôles urbains de l'aire métropolitaine. Cette polarisation du développement devrait contribuer fortement à réduire la consommation d'espaces naturels et agricoles qui sont désormais considérés comme patrimoine inaliénable et par conséquent à préserver à long terme. Parce que les anciens modes de développement, générateurs de faible densité, mitage et étalement urbain, conduisaient à considérer les espaces naturels et agricoles comme autant de réserves foncières en attente d'un aménagement urbain, la priorité se fixe désormais sur la réduction de la consommation foncière.

Réinvestir dans les villages

Conforter les villages participant pleinement à la construction métropolitaine suppose non seulement d'accroître leurs capacités d'accueil et d'adapter l'existant, mais aussi de rendre les nouvelles opérations publiques « capables » de renforcer les qualités et l'attrait de ces centralités indispensables à la constitution d'une armature métropolitaine.

Pour cela il s'agira d'accompagner la croissance démographique en préservant :

- les conditions d'attractivité de chacune de ces centralités et en tenant compte de leur réceptivité ;
- la prise en compte à la fois des tendances sociétales qui se confirment, à savoir vieillissement, décohabitation, desserrement des ménages, et des évolutions des modes de vie au niveau de l'habitat et de l'offre urbaine ;
- le soutien à la diversité de l'offre, notamment en direction du logement abordable, en tenant compte des nuances territoriales ;
- l'appui dans la couronne de centralités relais aux fonctions urbaines constituées, adaptées en services, équipements et commerces.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

13 SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES BESOINS

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 29/04/2025
ID : 033-253304794-20250416-16_04_25_02_P11-AR

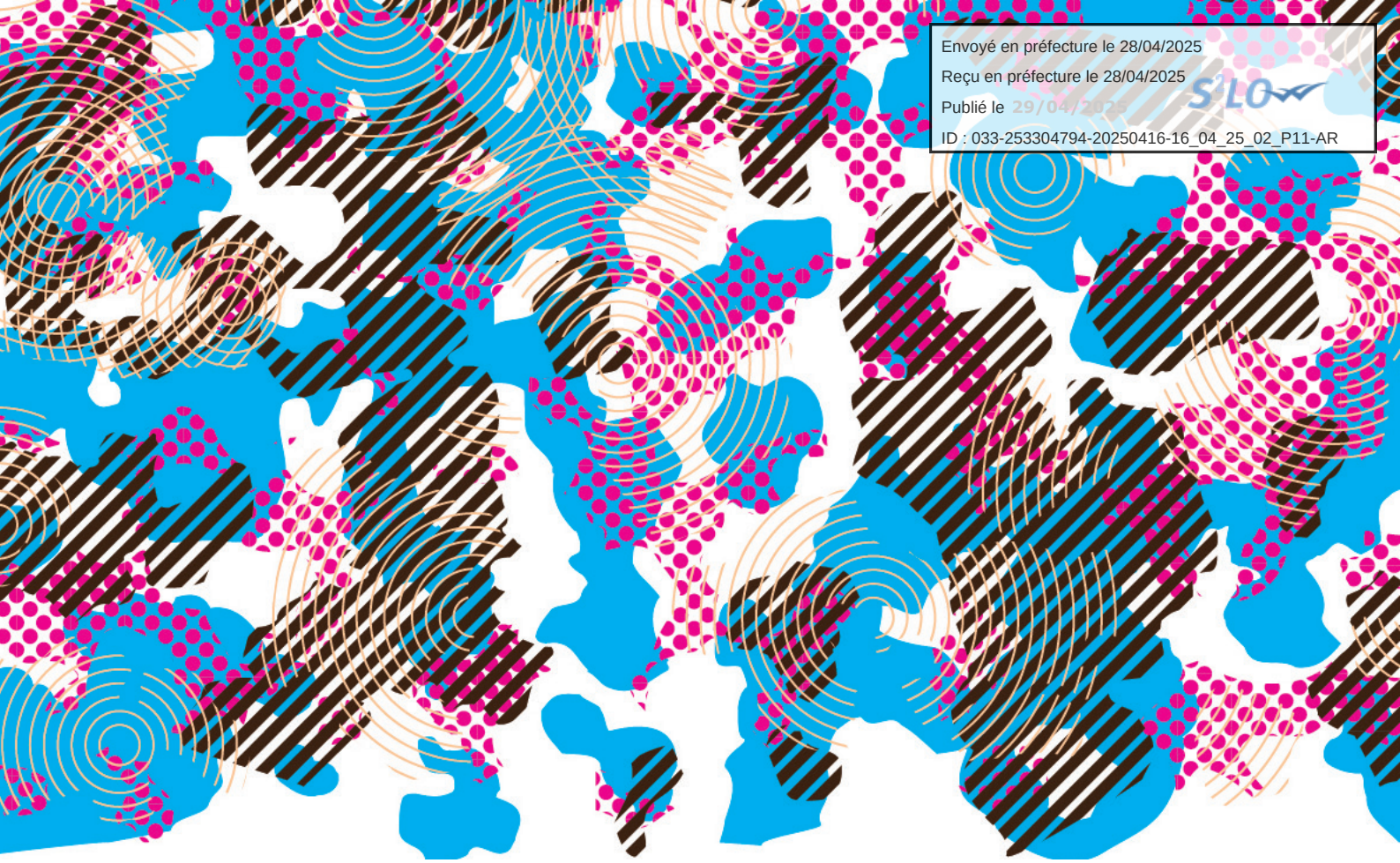

Sysdau
Scot de l'aire métropolitaine Bordelaise

Scot aire métropolitaine bordelaise bioclimatique

Sysdau - Hangar G2 - Quai Armand Lalande - BP 88 - 33041 Bordeaux Cedex
tél. : 05 56 11 06 60 | e-mail : sysdau@sysdau.fr | www.sysdau.fr

©sysdau